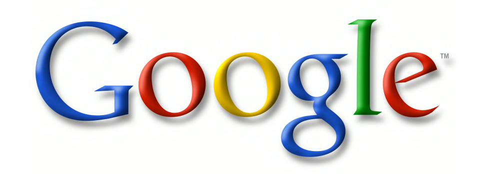
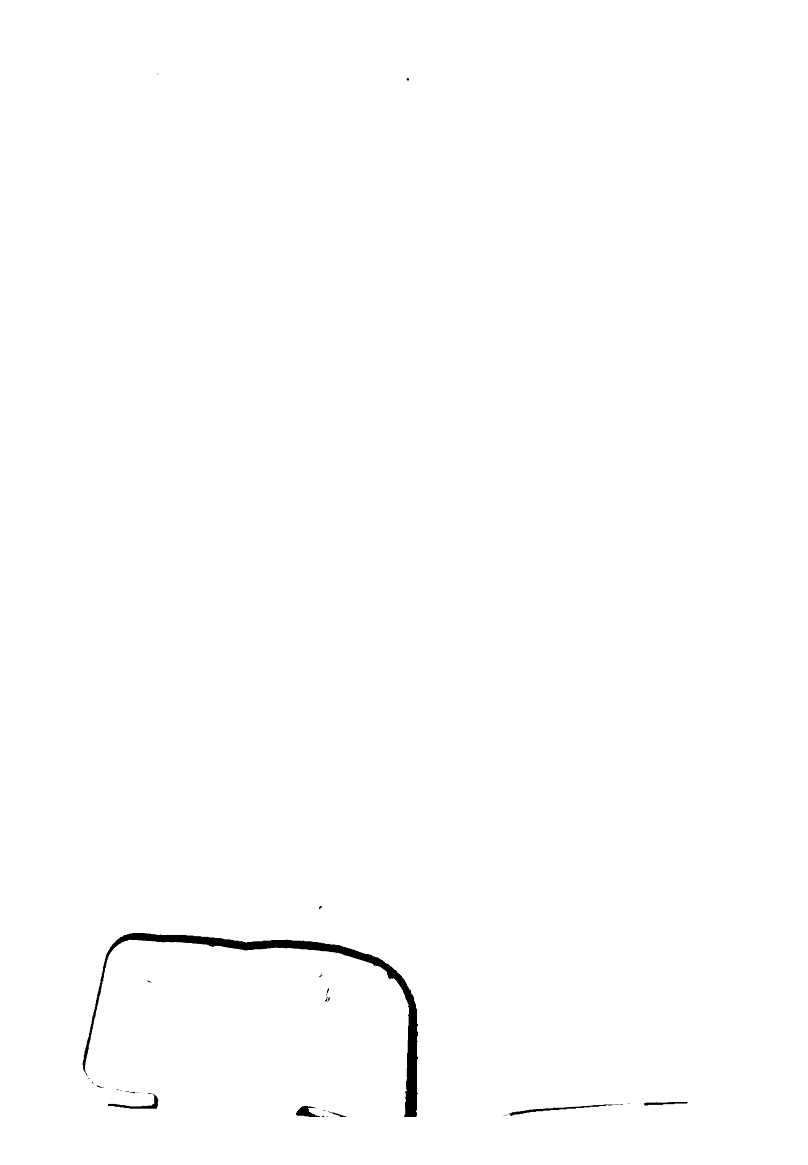






HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

T. V.

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
RUE DU COLOMBIER, N° 30,
A PARIS.

HISTOIRE
D'ANGLETERRE,

DEPUIS LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

PAR LE DOCTEUR JOHN LINGARD,

TRADUITE DE L'ANGLAIS SUR LA DEUXIÈME ÉDITION,

PAR

M. LE CHEVALIER DE ROUJOUX,

AUTEUR DE

L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DES SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS,

DEPUIS LES SIÈCLES HISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS, ETC.

TOME CINQUIÈME.



À PARIS,

CHEZ CARIÉ DE LA CHARIE, LIBRAIRE,

RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, N° 4.

1826.

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

HENRI V.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMP. D'ALLEMAG.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Sigismond.	Jacques I.	Charles VI.	Henri III, 1416. Jean II.	Jean XXIII, 1415. Martin V.

Avènement de Henri V. — Insurrection des lollards. — Invasion en France. — Bataille d'Azincourt. — Seconde invasion en France. — Conquête de la Normandie. — Assassinat du duc de Bourgogne. — Henri est fait régent de France. — Il s'empare de Meaux. — Sa mort. — Ses funérailles. — Affaires de l'église.

(1413, 21 mars.) Le dernier roi avait survécu à sa popularité, et la nouvelle de sa mort n'excita de regrets dans aucune partie de son royaume.

Son fils aîné, Henri de Montmouth, monta immédiatement sur le trône. Il était, depuis si long-temps, considéré comme l'héritier présomptif de la couronne, qu'on ne fit plus mention des droits du comte de March : et quoique ses égarements eussent inspiré contre lui des préventions défavorables, ses sujets aimèrent mieux les attribuer à la légèreté de la jeunesse qu'à la corruption du cœur. Il ne les trompa point dans leur attente. Dès que son père eut rendu les derniers soupirs, il se retira dans son cabinet, passa le reste du jour dans la solitude et la prière, et le soir se rendit près de son confesseur, religieux de l'église de Westminster, qui l'affermit dans sa résolution d'effacer, par la régularité de sa conduite, le scandale de sa vie passée. Les compagnons dissolus de ses plaisirs furent aussitôt éloignés : les hommes d'instruction et d'expérience rappelés près du trône, et ceux qui s'étaient attiré l'inimitié du prince, en blâmant ses excès, se trouvèrent, à leur surprise, honorés de l'approbation et de l'amitié du roi (1). Il regarda comme un acte de justice de rendre à la liberté le comte de March, détenu depuis son enfance par le feu roi, sans autre crime que son droit au trône : quelque temps après, il restitua au fils de Hotspur, exilé en Écosse, toutes

(1) Tit. Liv. 5. Wals. 382. Utterb. 273. Elm. 16.

les dignités et tous les biens héréditaires des Percy; et lorsque, par ses ordres, les restes du malheureux Richard furent transportés de Langley à l'abbaye de Westminster, il témoigna son respect pour ce prince, en conduisant le deuil pendant la cérémonie des funérailles (1).

Henri partageait l'alarme générale répandue dans les hautes classes par les principes de nivellement des lollards : et lorsqu'il n'était encore que prince de Galles, il s'était uni aux lords et aux communes pour présenter une pétition à son père, à l'effet d'obtenir l'arrestation et la punition de ces prédicateurs. Toutefois, les chefs de cette secte, soit qu'ils fussent entraînés par l'enthousiasme ou enivrés par le succès, au lieu de travailler à détruire ces impressions défavorables, cherchèrent à intimider leurs adversaires : et, durant la session du premier parlement, ils placèrent aux portes des diverses églises de la métropole, des affiches par lesquelles ils déclaraient que, si l'on employait l'autorité de la couronne pour combattre leur doctrine, ils pouvaient assembler cent mille hommes, prêts à tirer l'épée pour sa défense (2). Cette audacieuse menace provoqua une enquête, et l'on découvrit

(1) Walsing. 385. Otterb. 274. Rot. parl. IV, 6, 37.
(2) Walsing. 382.

que la personne dont les conseils dirigeaient tout le parti, et qui le gouvernait magistralement, était sir John Oldcastle, appelé lord de Cobham, de l'héritage de sa femme. Son château de Cowling était depuis long-temps le quartier général des sectateurs du lollardisme. Ils étendaient de là leurs missions dans le voisinage : et protégés par ses serviteurs, ils bravaient les interdictions des évêques et les citations devant les cours spirituelles (1). Par considération pour cet homme, qui avait été l'un des intimes compagnons de Henri (2), au lieu de le citer devant le tribunal ordinaire, on l'appela directement devant le roi, qui entreprit sa conversion avec le zèle d'un apôtre. Mais l'opiniâtreté du disciple fatigua bientôt la patience du maître : après quelques jours, le roi commença à renforcer ses arguments par des menaces ; et Oldcastle jugea qu'il était temps de quitter Windsor et de reprendre sa résidence de Cowling (3). Sa fuite fut suivie d'une procla-

(1) Wilkins. Con. III, 330, 338, 352, 353.

(2) Tit. Liv., p. 6. Elm. p. 31, qui ajoute d'après lui, qu'à raison de ses opinions, il avait été renvoyé par le roi avant son couronnement. Fuller nous apprend (p. 168) que sir John Oldcastle était, dans nos plus anciens auteurs dramatiques, ce même chevalier licencieux et plaisant que la scène représente encore sous le nom de sir John Falstaff.

(3) Un livre appartenant à Oldcastle fut saisi dans la boutique d'un peintre qui devait l'enluminer. On en fit lecture en présence du roi et de Oldcastle. Henri déclara n'avoir

mation du roi (21 août.), qui ordonnait aux magistrats d'arrêter non seulement les prédicateurs ambulants, mais encore leurs auditeurs et leurs partisans ; et d'un ordre à l'archevêque de Canterbury, qui lui intimait de procéder au désir de la loi contre les fugitifs (1). Les pouvoirs spirituels de ce prélat furent bientôt épuisés. Oldcastle ne se rendit pas à sa sommation, et se moqua de son excommunication ; mais il fut forcé de se rendre aux troupes envoyées par le roi, et conduit à la Tour comme prisonnier. Pendant son procès, sa conduite envers le primat (23 sept.) fut aussi arrogante et insultante que celle de son juge était digne et modérée. Non content de témoigner son dissentiment de la profession de foi établie, il vomit des torrents d'injures contre tous ceux qui la soutenaient. Il maintint que l'église avait cessé d'enseigner la doctrine de l'Évangile, du moment où elle avait été infectée du poison des richesses mondaines : que le clergé était l'antechrist ; que le pape était la tête du monstre, les évêques et les prélats ses mem-

jamais entendu de doctrines aussi pernicieuses, et demanda au chevalier ce qu'il en pensait : il ne contesta pas l'opinion du roi, mais il allégua pour excuse qu'il n'avait lu que deux pages de cet ouvrage. Con. III, 352.

(1) Rym. IX, 46. Conc. 357.

bres, et les ordres religieux la queue de la bête : et que celui-là seul était le véritable successeur de saint Pierre, qui pratiquait le plus fidèlement les vertus de saint Pierre. Se tournant alors vers les spectateurs, et élevant les bras, il s'écria : « Mé» fiez-vous des hommes qui siégent ici comme » mes juges : en vous abusant, ils s'abusent eux» mêmes, et vous mèneront en enfer. » Il comparut à la barre à deux jours différents; et comme il persista dans ses opinions, on le déclara hérétique obstiné (1). Toutefois le primat, en le remettant au magistrat civil, obtint du roi un sursis de cinquante jours, pendant lequel Oldcastle trouva le moyen d'échapper de la Tour, et de rassembler ses partisans les plus zélés. Ils envoyèrent immédiatement des émissaires dans les comtés voisins : une armée fut secrètement organisée : et des milliers de fanatiques se tinrent prêts à marcher sur la métropole, bien qu'ils ignorassent les projets de leurs chefs. Le premier plan des conspirateurs était de surprendre le roi à Eltham ; mais son départ inattendu pour Westminster (1414, 7 janv.) le fit échouer, et les sectaires prirent alors la résolution de réunir tous leurs partisans dans les champs de Saint-Gilles, le lendemain de l'Épiphanie. Le roi, qui était parfaitement instruit de leurs intentions, fit gar-

---

(1) Rym. IX, 61-66. Conc. 353-357.

der avec soin les portes de la cité, afin de séparer les lollards qui se trouvaient dans ses murs, de ceux qui étaient dehors, et se rendit un peu après minuit au lieu du rendez-vous, suivi d'un corps de troupes considérable. Les routes étaient couvertes d'insurgés, qui se dirigeaient de toutes parts vers Saint-Gilles : mais les premières compagnies n'y furent pas plus tôt arrivées qu'elles se trouvèrent enveloppées et gardées ; les fugitifs, en s'échappant, répandirent l'alarme, et les autres suspendirent leur marche, et se dispersèrent précipitamment (1).

On calcule que le nombre des insurgés dans cette circonstance s'élevait à vingt mille. L'objet que se proposaient leurs chefs, si nous en croyons les proclamations du roi et les rapports faits au parlement, eût amené les plus fâcheux résultats. Les communes dans leur adresse établissent que les lollards avaient cherché « à renverser la foi chré-» tienne, le roi, les dignités spirituelles et tempo-» relles, et toute espèce d'ordre public et de loi. » Henri, dans sa proclamation, déclare qu'ils voulaient « le détruire, ainsi que ses frères et plusieurs » lords spirituels et temporels, confisquer les pos-» sessions des églises, séculariser les ordres reli-» gieux, diviser le royaume en districts confédérés, » et reconnaître sir John Oldcastle comme prési-

(1) Tit. Liv. 6. Wals. 385, 386. Elm. 31, 32.

» dent de la république (1). » Ce dernier s'échappa, et quoique le roi offrît à ceux qui l'arrêteraient des récompenses capables de séduire, il parvint à se soustraire pendant plusieurs années à la poursuite et aux recherches de ses ennemis. Un grand nombre de ses complices furent arrêtés, condamnés et exécutés. Le but de l'insurrection n'ayant pas été atteint, elle produisit l'effet ordinaire d'ajouter à la sévérité des lois pénales déjà en vigueur. On arrêta que tous les juges et magistrats seraient autorisés à faire saisir toutes les personnes suspectées de lollardisme, et que ces prisonniers, dûment convaincus, seraient condamnés à la confiscation de leurs biens, meubles et marchandises, comme dans les cas de félonie (2).

Le rétablissement de la tranquillité dans le royaume permit au roi de porter son attention sur le trône de France, toujours occupé par un monarque imbécile, et que des factions armées ébranlaient chaque jour. Dans l'espace de quelques mois, les rênes du gouvernement avaient successivement passé des mains de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, à celles du Dauphin, jeune prince imprudent, opiniâtre et capri-

(1) Rot. parl. IV, 24, 108. Rym. IX, 89, 119, 129, 170, 193.
(2) Rot. parl. IV, 24. Sous ce parlement, les frères du roi, Jean et Humphrey ou Omfroy furent créés ducs, l'un de Bedford et l'autre de Glocester. Elm. 33.

cieux (1); à la populace de la capitale, dont la puissance éphémère avait été marquée par l'emprisonnement et le massacre des personnes attachées à la cour (2); et enfin au duc d'Orléans qui persistait à entretenir une guerre remarquable par ses succès, mais impolitique, contre les Bourguignons, les anciens ennemis de sa famille. Ces troubles offraient la perspective la plus brillante à l'esprit ambitieux de Henri. Il se résolut à faire revivre ses prétentions, et à marcher sur les traces de son grand-père Édouard III; et s'il consentit, à la prière de Charles, à lui accorder quelques trèves de peu de durée, ce ne fut que pour avoir le loisir de mûrir ses projets, de se procurer des fonds pour ses dépenses, et de commencer la guerre avec une armée qui répondît à la grandeur de son entreprise. Un peu plus d'une année s'était écoulée depuis son avènement au trône, (1414, 10 juillet.) lorsqu'il revendiqua inopinément la couronne de France et toutes ses dépendances, comme héritier d'Isabelle, fille de Philippe IV. Les ministres français pouvaient répondre qu'il n'était pas le représentant légi-

(1) On prétend que par dérision, il avait fait à Henri un présent de balles de paume. Ce monarque promit de lui renvoyer son compliment avec des balles anglaises qui renverseraient les murs de Paris. Otterb. 275.

(2) Voyez dans Rymer, IX, 51, la lettre du roi de France et ce qu'en dit Monstrel. I, 165-170.

time de cette princesse (1) : mais ils regardèrent sa réclamation comme une insulte à l'indépendance nationale, et refusèrent même d'en faire un sujet de discussion. Henri consentit toutefois à ce que Charles continuât à posséder son trône (août.); il requit, en retour de cette indulgente concession, la réduction de la France au rang de puissance secondaire parmi les nations européennes, la cession à l'Angleterre, et en pleine souveraineté, des provinces de Normandie, du Maine et d'Anjou; les territoires qui composaient jadis le duché d'Aquitaine, et les diverses villes et comtés compris dans la grande paix ou le traité de Bretigny; la mise en possession d'une moitié de la Provence, héritage d'Éléonore et de Sanchette, l'une femme de Henri III et l'autre de son frère Richard, et filles de Bérenger, autrefois souverain de cette contrée; l'acquittement complet des arriérés de la rançon du roi Jean, montant à douze cent mille couronnes; et, enfin, la main de sa fille Catherine, avec une dot de deux millions de couronnes (2). A ces demandes, le duc de

---

(1) Le lecteur se rappellera que les rois d'Angleterre réclamaient la couronne de France, sous le prétexte qu'elle leur était dévolue par les femmes : dans cette hypothèse même, elle n'appartenait point à Henri, mais au comte de March.

(2) Deux couronnes étaient de même valeur qu'un noble anglais, ou environ dix shillings. (*Note du traducteur.*)

Berry, l'organe du gouvernement français, répliqua que Charles, par amour pour la paix, consentait à rendre les territoires compris autrefois sous le nom de duché d'Aquitaine, et à lui donner sa fille, avec six cent mille couronnes, dot plus grande qu'il n'en avait jamais été accordé en pareille circonstance par aucun de ses prédécesseurs. Ces offres eussént été acceptées avec empressement par un prince d'une ambition ordinaire. Il était évident qu'on ne les faisait pas à raison de la supériorité réelle de l'Angleterre, mais à cause des embarras temporaires de la France; et il y avait lieu de craindre qu'en cas de rejet, les différentes factions ne se déterminassent à s'unir contre l'ennemi commun, et que leur alliance ne détruisît ses projets. Tout avantageuses qu'elles étaient, elles ne remplirent cependant pas l'attente de Henri (1). Il rappela ses ambassadeurs (3 octobre.), convoqua un parlement, annonça son intention de soutenir son droit par la force des armes et obtint un subside de deux dixièmes et de deux quinzièmes (19 novemb.) (2). La concession d'une somme aussi considérable alarma la cour de France, et Henri résolut d'essayer une nouvelle négociation. Peu de jours avant

(1) On peut voir toute la négociation dans Rymer, IX, 208.
(2) Rot. parl. IV, 35.

la conclusion de l'armistice, le comte de Dorset, les évêques de Durham et de Norwich avec une suite de six cents cavaliers, entrèrent dans Paris (1415, 24 janvier.), où, par leur appareil et leur magnificence, ils étonnèrent les Français et mortifièrent leur vanité (1). Ils obtinrent aisément leur premier objet, une prolongation de trève de quatre mois. Ils proposèrent ensuite (13 mars.) un traité de paix et d'alliance sur de nouvelles bases. Les prétentions sur la Normandie, le Maine et l'Anjou s'y trouvaient entièrement abandonnées. On consentait à recevoir la main de la princesse avec la moitié de la somme originairement demandée; mais on renouvelait les autres propositions faites par la dernière ambassade, et l'on insistait pour les obtenir (14 mars.). Le duc de Berry fit la même réponse, avec la seule différence qu'on donnerait pour la dot de la princesse Catherine huit cent mille couronnes, au lieu de six cent mille. Les ambassadeurs s'en revinrent immédiatement (2).

Il est probable que le résultat de la négociation ne déplut point à Henri. Ses conseillers voulaient détourner les calamités d'une guerre nouvelle, mais le jeune héros brûlait de ceindre son front des lauriers de conquérant. (16 avril.) Un con-

(1) Monstrel. I, 216.
(2) Rym. IX, 205, 212-215.

seil composé de quinze pairs ecclésiastiques et de vingt-huit pairs laïques fut aussitôt assemblé : le roi déclara sa résolution de « recouvrer son héritage par les armes » (1) : on applaudit à son discours, et il reçut l'assurance qu'on lui accorderait des subsides. Le duc de Bedford, l'un de ses frères, accepta les fonctions de régent pendant l'absence du roi : ses devoirs et ses pouvoirs furent spécifiés : on nomma les membres du conseil ; et l'on fixa les conditions du service militaire (2). Les barons et les chevaliers,

(1) Rym. IX, 222.

(2) Voici de quelle manière on leva l'armée, et quelles en furent les conditions : 1° plusieurs lords et gentilshommes s'engagèrent, devant le garde du sceau privé, à fournir un certain nombre d'hommes, et à servir avec eux pendant un an, à dater du jour de la première revue : 2° la solde d'un duc devait être de 13 sh., 4 den. par jour ; celle d'un comte de 6 s., 8 den. ; d'un baron ou banneret 4 s. ; d'un écuyer 1 s. ; d'un archer, 6 den. ; 3° le trésorier devait payer un quartier d'avance ou donner des sûretés ; et si, lorsque le quatrième quartier allait commencer, les autres n'avaient pas été soldés, l'engagement se trouvait terminé : chaque contractant recevait, comme rétribution supplémentaire « *the usual regard*, » ou *une douceur* de 100 marcs par trente hommes d'armes : 4° un duc devait avoir 50 chevaux ; un comte 24 ; un baron ou banneret 16 ; un chevalier 6 ; un écuyer 4 ; un archer 1 : les chevaux étaient fournis par le contractant, et l'équipement par le roi : 5° tous les prisonniers appartenaient aux capteurs ; mais s'ils étaient rois, fils de rois ou officiers d'un grade élevé, chargés des ordres du roi, ils devaient appartenir à la couronne, qui

avides d'acquérir de la gloire ou jaloux de conserver la faveur du roi, s'engagèrent à fournir des troupes, chacun selon ses moyens : et tandis que les levées s'effectuaient, Henri engagea ses joyaux, chercha à emprunter, et parvint, après de grands efforts, à réunir la somme de cinq cent mille nobles (1).

Les ministres français n'avaient fait aucuns préparatifs pour conjurer l'orage qui les menaçait. Occupés à maintenir leur supériorité sur leurs rivaux domestiques, ils se flattaient que le roi d'Angleterre accepterait les conditions qui lui avaient été offertes : et séduits par cet espoir trompeur, ils envoyèrent même l'archevêque de Bourges et le comte de Vendôme, pour réitérer les propositions dernièrement faites par le duc de Berry. Les ambassadeurs furent introduits devant le roi à Winchester. Le lendemain Henri Chichely, qui depuis peu de temps occupait le siége de Canterbury, les informa que son souverain n'abandonnerait aucune de ses prétentions sur les territoires qui avaient

---

en payait une récompense convenable aux preneurs : 6° les dépouilles devaient être partagées en trois parts, deux appartenaient aux soldats, et la troisième était encore divisée en trois parts : le chef en prenait deux et laissait la troisième au roi. — Voyez plusieurs de ces contrats dans Rymer, IX, 223, 227-239.

(1) Ibid. 241, 271, 284-87.

appartenu à ses prédécesseurs: et Henri, qui arriva immédiatement après le primat, ajouta que la couronne de France lui appartenait, et qu'en dépit de tous ses ennemis, il saurait l'arracher à son injuste possesseur. Ces paroles excitèrent l'indignation de l'archevêque de Bourges, qui, après avoir obtenu la permission de répondre, répliqua : que le roi s'abusait s'il attribuait à la crainte les propositions qu'on lui faisait; que le trône de France était le premier de l'Europe, et que toute la force de l'Angleterre ne suffirait pas pour l'ébranler; que Henri, s'il le voulait, pouvait tenter cette entreprise; mais qu'indubitablement il serait repoussé par-delà les mers, ou qu'il paierait sa présomption de sa liberté et peut-être de sa vie. Quant à ce qui le concernait lui-même, l'archevêque ajouta qu'il n'avait plus rien à faire en Angleterre. Il demanda ses passe-ports, espérant que le roi voudrait bien lui donner sa réponse par écrit, et lui épargner la douleur de rapporter de vive voix un message aussi insultant. Henri ne marqua aucun ressentiment de la liberté du prélat, mais il le renvoya ainsi que son collègue avec des présents considérables (1).

Tous les préparatifs étaient alors terminés :

---

(1) Voyez Monstrelet (1, 221), qui loue l'indignation du prélat français, et Elmham (p. 30), et Walsingham, (p. 389), qui blâment son insolence.

l'armée s'était assemblée à Southampton ; et le roi en surveillait l'embarquement. Dans le moment même où son esprit ne rêvait que gloire et conquêtes, il fut inopinément effrayé par la découverte d'une conspiration contre sa vie, formée au sein de sa famille et dans son propre palais. Son cousin Richard, frère du duc d'York, et dernièrement créé comte de Cambridge, en était le chef. Les principaux complices étaient sir Thomas Grey de Heton, chevalier northumbrien, et lord Scroop de Masham, qui avait été honoré des plus hautes dignités de l'état et qui, au lit comme à table, au conseil comme à la chasse, était l'inséparable compagnon du roi. Il est impossible de découvrir quels motifs les portèrent à former ce projet, et sur quoi ils fondèrent leurs espérances de succès. Les historiens se sont contentés de rapporter les faits comme ils furent indiqués dans l'instruction (2 août.). D'après une enquête faite par douze jurés du comté, on établit, mais on ne dit pas sur quelle preuve, que le comte de Cambridge s'était entendu avec sir Thomas Grey pour réunir un corps de gens armés, conduire le comte de March sur les frontières des Galles, et le proclamer héritier de la couronne, si toutefois la mort de Richard II était réelle (1); qu'en outre, ils avaient

(1) Nous devons faire observer que le comte de Cam-

envoyé des émissaires à Thomas de Trumpyngton, qui représentait encore Richard ; à Henri Percy, qui n'avait point encore quitté l'Écosse, et à plusieurs lords écossais, afin de les engager à envahir les domaines du roi à une époque fixée : et que le lord Scroop, ayant eu connaissance de leurs intentions criminelles, en avait caché la connaissance au roi, et au conseil, et avait prêté secours et assistance aux conspirateurs. Sur cette accusation les prisonniers comparurent, et furent séparément jugés coupables : mais lord Scroop prétendit que ses intentions étaient innocentes, et que son seul objet en prenant connaissance de la conspiration avait été de déjouer les plans de ses inventeurs. On prononça contre Grey les peines ordinaires de la trahison : mais le roi commua les parties les plus infamantes de la sentence. Au lieu d'être traîné sur la claie, on lui permit de marcher jusqu'au lieu du supplice, et il fut décapité au lieu d'être pendu. Cambridge et Scroop réclamèrent le privilége d'être jugés par les pairs : le duc de Clarence présida pour le roi (5 août.) : tous les lords, alors à l'armée, furent convoqués ; et le duc d'York, qui ne pouvait siéger à une cour qui devait pronon-

---

bridge avait épousé Anne, sœur du comte de March ; laquelle, si son frère était mort sans enfants, aurait eu des droits réels à la couronne.

cer sur le sort de son frère, nomma le comte de Dorset pour le remplacer. Les deux accusés furent condamnés (1) ; et, après l'appel infructueux du comte de Cambridge à la clémence royale, ils furent exécutés. Quoique le comte de March eût siégé parmi les juges dans ce procès, il reçut de Henri, peu de temps après, le pardon général de toutes ses trahisons et offenses : d'où quelques écrivains ont inféré qu'il avait été du nombre des conspirateurs et s'était acquis la faveur royale en trahissant ses complices. Mais l'usage ordinaire de ce siècle doit repousser cette induction. Ces pardons étaient souvent sollicités par les plus innocents, comme une mesure de précaution nécessaire pour ruiner la malice de leurs ennemis, et prévenir leurs accusations (2).

L'impatience de Henri fit hâter le jugement et l'exécution des conspirateurs. Dès que les vents se montrèrent favorables, il quitta Southampton (13 août) ; et, après une traversée rapide, il entra dans l'embouchure de la Seine (13 août), avec une flotte de quinze cents voiles, portant six mille hommes d'armes et vingt-quatre mille ar-

(1) Rot. parl. IV, 64-67.

(2) Rym. IX, 303. Il est vrai que le comte de Cambridge, en écrivant sa confession, accuse le comte de March d'avoir trempé dans le complot ; mais cette charge ne mérite aucun crédit. Il siégeait comme juge. Rot. parl. IV, 66.

chers. Trois jours furent employés à débarquer les troupes, les bagages et les approvisionnements. On investit immédiatement, par terre, Harfleur, forteresse importante, située sur la rive gauche de la Seine, et on la bloqua par eau (17 août.). Les chevaliers de la garnison, confiants dans leur valeur et leur nombre, attaquèrent, à plusieurs reprises, les retranchements des assiégeants : mais des échecs continuels les forcèrent à se renfermer dans leurs murailles : leurs fortifications furent promptement endommagées ou démolies par l'artillerie; et, dans la cinquième semaine, ils se virent forcés de se rendre sans conditions. (26 sept.) Les hommes d'armes furent renvoyés en pourpoint, après s'être engagés par serment à se constituer prisonniers du gouverneur de Calais, sous un terme fixé. Les habitants, hommes, femmes et enfants, furent bannis de leur patrie pour toujours, n'emportant avec eux qu'une portion de leurs vêtements, et cinq sous chacun pour se procurer quelque subsistance. Les plus riches de la ville, ainsi que les armes et les chevaux de la garnison, furent fidèlement répartis entre les vainqueurs, aux termes de leurs engagements. Harfleur, dans l'opinion de Henri, était déjà devenu un second Calais : mais il n'avait acquis sa possession que par le sacrifice d'un grand nombre d'officiers et de soldats, qui avaient péri, non seulement par les évènements du

siége, mais aussi par les ravages d'une dyssenterie causée par l'humidité de la plage, la verdeur des fruits, et les exhalaisons des restes en putréfaction des animaux tués pour l'usage du camp. Quand on eut envoyé les malades et les blessés en Angleterre, et qu'on eût choisi une garnison suffisante pour la défense de la place, l'armée se trouva réduite à moitié. Elle n'était plus évidemment assez nombreuse pour entreprendre aucune expédition importante (1); mais l'honneur du roi se trouvait engagé; et, pour braver l'ennemi, il prit la résolution chevaleresque, mais téméraire, de marcher vers Calais, à travers les provinces hostiles de Normandie, de Picardie et d'Artois. Ce fut en vain que la majorité du conseil lui représenta l'inutilité d'une tentative aussi hasardeuse, la seule crainte d'être accusé de couardise détruisit toutes les objections de la prudence; et toutes les voix gardèrent le silence, lorsque le roi eut déclaré qu'il n'entendait jamais fuir devant les hommes qui l'avaient dépouillé de son héritage.

L'armée s'avança (6 oct.) en trois grandes divisions, accompagnées de deux détachements qui, alternativement, servaient d'ailes pendant le combat, et d'avant-garde et d'arrière-garde pen-

---

(1) Tit. Liv. 9-11. Wals. 390, 391. Elm. 40-49. Monstrel. 1, 223, 224, 226.

dant la marche (1). A chaque pas, ils étaient soigneusement épiés par des corps ennemis, qui, tout en évitant un engagement, s'emparaient des traîneurs et dévastaient le pays. Les progrès des Anglais étaient lents. Souvent ils passaient des jours entiers sans nourriture, et ce n'était qu'avec difficulté qu'ils arrachaient aux terreurs des habitants des villages, où ils passaient la nuit, une subsistance insuffisante. Comme ils traversaient la rivière de Bresle, la garnison d'Eu, poussant de grands cris, les attaqua avec une étonnante impétuosité (2) : mais ils reçurent les assaillants de sang-froid, et, après un combat opiniâtre, ils les repoussèrent dans leurs murailles. A la fin, l'avant-garde arriva devant Blanchetaque, sur la Somme (12 oct.). Henri espérait forcer le passage comme l'avait fait Édouard III, son aïeul; mais l'ennemi, instruit par l'expérience, avait coupé le gué par des lignes de palissades, derrière lesquelles étaient postés des corps nombreux d'archers et d'hommes d'armes. Le roi reconnut alors le danger. Il revint promptement sur Arrames; et, évitant Abbeville, où d'Albret,

---

(1) Livius remarque que cette disposition était en usage parmi les Anglais, p. 12. Elmham dit aussi : ut moris est, p. 51.

(2) Clamore et impetu maximo.... cantu terrifico, impetuque maximo, ut moris est Gallis. Tit. Liv. p. 13

connétable de France, avait établi son quartier-général, il s'avança sur la rive gauche de la rivière jusqu'à Bailleul. (13 oct.) Les ennemis, du bord opposé, observaient tous ses mouvements: et, à mesure qu'il avançait, il trouvait tous les ponts détruits et les gués protégés par des fortifications et des troupes. Chaque jour ajoutait à sa déconvenue: et ses troupes commençaient à se livrer au désespoir, lorsque heureusement on découvrit, près de Béthencourt (19 oct.), un gué qui avait été négligé par la milice de Saint-Quentin. Les Anglais se hâtèrent de s'établir à Monchy-la-Gauche, sur la rive droite; et le connétable, mortifié de leur succès, se retira sur la route de Calais jusqu'à Bapaume et Saint-Pol, en ordonnant à de nombreux renforts qu'il attendait, de presser leur marche pour venir à son secours (1).

Depuis long-temps il entrait dans la politique des commandants français d'éviter un engagement avec les Anglais, à moins de leur être supérieurs en nombre, ou d'occuper une position plus avantageuse. Dans un conseil militaire tenu à Rouen, en présence de Charles (20 oct.), on discuta si les présentes circonstances n'étaient pas avantageuses pour offrir la bataille: et la question fut affirmativement décidée, à la majorité de trente-cinq voix contre cinq. Dès que le con-

(1) Monstrel. i, 226.

nétable eut reçu ses ordres, il les fit connaître à Henri par trois hérauts, qui, après avoir été introduits en présence du roi par le duc d'York, s'acquittèrent à genoux de leur message. Le roi répondit avec une indifférence apparente, que la volonté de Dieu devait être faite. Ils lui demandèrent quelle route il voulait prendre : « Celle qui conduit le plus promptement à » Calais, répliqua-t-il : et si mes ennemis cherchent à s'y opposer, ce ne sera qu'au péril de » leur vie. Je n'irai point à eux, mais je ne précipiterai ni ne ralentirai ma marche pour les » éviter. J'aurais toutefois désiré qu'ils eussent » adopté d'autres conseils, au lieu de se déterminer à répandre le sang des chrétiens. » Il est probable que ces derniers mots s'appliquaient à un cartel particulier que le roi avait envoyé au dauphin, et qui n'avait été proposé, si nous devons en croire sa déclaration solennelle, que pour épargner le sang des hommes qui n'avaient aucun intérêt personnel dans cette querelle. Les hérauts, qui n'avaient pas rempli leur mission sans éprouver de vives craintes, reçurent en présent cent couronnes, et s'en retournèrent frappés d'une profonde vénération pour le caractère du roi (1) *.

---

(1) Monstrelet, 1, 226. Liv. 14. Elm. 55.

* Cette époque est une des plus désastreuses de l'histoire

(24 octobre.) Les Anglais continuèrent leur marche lentement et en bon ordre, vers Blangy. Le Ternois, ruisseau profond et rapide, coupait la route; mais un détachement arriva assez à temps pour garder le pont que les Français se préparaient à démolir : et toute l'armée le traversa sans être inquiétée. Peu de temps après, le duc d'York aperçut plusieurs bataillons ennemis qui se dirigeaient sur Azincourt : et Henri, placé sur une hauteur, les ayant reconnus, ordonna de se former en ligne de bataille. Les soldats conservèrent leurs rangs jusqu'à la nuit : mais comme l'ennemi n'approchait pas, ils les rompirent au soir et suivirent en silence une route qui se présentait à eux. Heureusement elle les conduisit à Maisoncelles, grand village, où ils trouvèrent de plus abondantes provisions et de bons logements, dont ils étaient privés depuis plusieurs semaines (1).

---

de France, et, si l'on en juge d'après le résultat épouvantable du combat d'Azincourt, il eût été bien à désirer qu'on eût laissé les Anglais se rendre à Calais et se rembarquer pour leur île. Mais était-ce bien à Henri V à plaindre le sang versé, et à le reprocher au dauphin ? lui qui, sous le prétexte le plus frivole, venait porter en France le fer et la flamme, et qui n'éprouvait ce sentiment d'humanité, qu'au moment où il voyait l'existence de toute son armée compromise, presque sans espoir. Si la bataille d'Azincourt fut une calamité pour la France, le projet insensé dont elle était la suite fut un grand crime de l'Angleterre.

(*Note du traducteur.*)

(1) Elmh. 56. Monstrel, 1, 227. Le journal suivant de

Ce ne fut qu'avec peine que le connétable parvint à modérer l'impétuosité de ses troupes, dont le nombre s'élevait, selon le plus modeste calcul, à cent mille hommes de cavalerie (1). Il n'avait point oublié qu'aux fatales batailles de Crécy et de Poitiers les Français avaient été les assaillants, et, dans la circonstance, il était déterminé à laisser aux Anglais ce dangereux honneur. Tout délai lui donnait l'espoir d'augmenter ses forces, et de voir diminuer celles de l'ennemi, par

---

la marche du roi est tiré des remarques de cet écrivain. Le 6 octobre il quitte Harfleur, (Otterburne prétend que ce fut le 9). Le 12 il échoue devant Blanchetaque, et couche à Arrames. — Le 13 couche à Bailleul. — Le 14 il est repoussé à Pont-Saint-Remy, et couche à Hangest. — Le 15 il est repoussé à Pont-eau-de-Mer, il couche à Bones. — Le 16 couche à Herbonnières, — le 17 à Vauvilliers, — le 18 à Bainvillers. — Le 19 il traverse la Somme à Voyenne et à Béthencourt, il couche à Monchy-la-Gauche. — Le 22 il traverse Encre, et couche à Forceville. — Le 23 il passe par Lucheu, et couche à Bouvières. — Le 24, il traverse Blangy, pour se rendre à Maisoncelles.

(1) Nous avons déjà fait, à l'occasion des batailles de Crécy et de Poitiers, l'observation que notre auteur ne citait pas ses autorités lorsqu'il s'agissait du nombre des troupes françaises. Cette observation peut encore trouver ici sa place. Nous ne nous étendrons pas davantage sur une aussi singulière négligence. Cent mille hommes de cavalerie! Je ne sais si dans nos batailles modernes où les armées étaient les plus nombreuses qu'on eût vues, on a jamais mis en présence cent mille chevaux d'un seul côté.

(*Note du traducteur.*)

la famine et des pertes inévitables. Sa résolution prise, il choisit une forte position dans les champs situés devant le village d'Azincourt, que le roi d'Angleterre était obligé de traverser, s'il ne voulait tomber entre les mains des Français. Ses maréchaux placèrent les différentes divisions de l'armée aux postes qu'elles devaient occuper : et chaque seigneur avait planté sa bannière au lieu qu'il comptait occuper durant la bataille. La nuit était froide, obscure et pluvieuse : mais un grand nombre de feux éclairaient l'horizon, et l'on entendait au loin les éclats de rire et les accents de la joie qui partaient des lignes françaises. Les soldats étaient réunis autour de leurs bannières ; ils employaient le temps en jeux et en réjouissances ; ils discutaient les évènements probables du jour suivant, et fixaient déjà la rançon du roi d'Angleterre et de ses barons. Aucun d'eux ne supposait la possibilité d'une défaite, et cependant ils n'ignoraient pas qu'ils étaient dans le voisinage du champ de bataille de Crécy (1).

Les Anglais passèrent une nuit d'espoir et de crainte, d'incertitude et d'anxiété. Ils étaient affaiblis par les maladies, brisés de fatigues, et accablés par les privations qui accompagnent une armée dans une contrée hostile et en présence d'une force supérieure. Mais leur courage et leur

(1) Monstrel. 1, 227.

confiance dans leur généreux chef, et le glorieux souvenir des victoires remportées dans de pareilles circonstances par leurs pères, ranimaient leurs espérances. Toutefois, comme des hommes qui savaient que leur vie dépendait de l'issue de la bataille, ils employèrent les moments qui leur restaient à faire leurs testaments et à remplir tous les devoirs de la religion. Le roi lui-même prit peu de repos. Il visita tous les quartiers de l'armée, envoya ses officiers reconnaître le terrain, dès que la lune se leva; combina les opérations du jour suivant; ordonna aux musiciens de se faire entendre sans interruption durant la nuit; et, avant le lever du soleil, il rassembla ses troupes pour qu'elles entendissent les matines et la messe (25 octobre.). De la prière il les conduisit au champ de bataille, et les rangea, d'après sa méthode ordinaire, en trois divisions et deux ailes, mais si rapprochées les unes des autres, qu'elles paraissaient ne former qu'un corps. Les archers, sur qui reposaient ses plus grandes espérances, furent placés en avant des hommes d'armes. La réputation bien méritée qu'ils s'étaient acquise dans les premiers combats, et leur extérieur farouche, en faisaient la terreur de leurs ennemis. Beaucoup d'entre eux s'étaient mis entièrement nus : d'autres, pour avoir les mouvements plus libres, s'étaient découvert les bras et la poitrine. Indépendamment

de l'arc et de ses flèches, de la hache d'armes ou de l'épée, chacun portait sur ses épaules un long pieu, effilé aux deux extrémités, qu'il fixait obliquement en terre devant lui, et dont l'ensemble opposait ainsi comme un rempart de lances aux charges de la cavalerie française. Le roi parut monté sur un palefroi gris, suivi de plusieurs autres chevaux magnifiquement équipés. Son casque, d'acier poli, était surmonté d'une couronne étincelante de pierreries; et sur son surcot étaient blasonnées en or les armes d'Angleterre et de France (1). Comme il chevauchait de bannière en bannière pour encourager et exhorter ses soldats, il entendit un officier qui manifestait à l'un de ses camarades le désir de voir quelques uns des bons chevaliers qui étaient restés tranquillement en Angleterre transportés par miracle sur le champ de bataille. « Non, s'écria Henri, je ne » voudrais pas avoir un seul homme de plus. Si » Dieu nous donne la victoire, nous ne la de» vrons qu'à sa bonté; s'il ne nous l'accorde pas, » moins notre nombre sera grand, moins le sera » la perte de notre patrie. Mais combattez avec » votre courage ordinaire, et Dieu et la justice » de notre cause nous protégeront: avant la nuit » l'orgueil de nos ennemis sera humilié, et la » plus grande partie de cette multitude sera éten-

(1) Tres flores aurei et tres leopardi aurei. Elmh. 61.

»due sur la poussière ou tombée en notre pouvoir (1). »

Les Français se rangèrent dans le même ordre, mais avec cette disproportion effrayante, que leurs files étaient composées de trente hommes, tandis que celles des Anglais n'en comportaient que quatre (2). Le connétable commandait en personne la première division, les ducs de Bar et d'Alençon la seconde, les comtes de Marle et de Falconberg la troisième. La distance entre les deux armées était à peine d'un quart de mille : mais la terre était humide et spongieuse, et d'Albret, fidèle à son plan, ordonna à ses soldats de s'asseoir près de leurs bannières, et d'attendre patiemment l'attaque des ennemis. Leur inaction déconcerta le roi, qui espérait être attaqué. Il profita néanmoins de cette circonstance pour faire distribuer des rafraîchissements dans les rangs de ses troupes, tandis que deux déta-

---

(1) Liv. 16. Elmh. 60, 61.

(2) Livius et Elmham remarquent que les Français avaient placé dans leurs rangs un grand nombre de machines de guerre pour lancer des pierres au milieu des Anglais (Liv. 19. Elm. 62); d'après Livius, les Français étaient plus de sept contre un. D'après Monstrelet (1, 228), six contre un. Je pense que dans Elmham, lorsqu'il parle des rangs, nous devons lire xxx au lieu de xx, comme on le voit dans Livius. Un écrivain contemporain évalue le nombre des Français à 100,000. Apud Raynald. V. 473.

chements s'éloignaient sans être aperçus des Français. L'un avait pour instruction de former une embuscade dans les prairies de Tramecourt, sur leur flanc gauche; et l'autre de répandre l'alarme durant la bataille, en mettant le feu aux maisons situées sur les derrières. Au moment où le roi venait de terminer toutes ses dispositions, il fut surpris par l'arrivée de trois chevaliers français, qui demandaient la permission de lui parler. L'un d'eux était le baron de Helly, qui, ayant été prisonnier en Angleterre, avait, disait-on, violé sa parole. Il saisit cette occasion pour repousser l'accusation, et offrit le combat singulier, entre les deux armées, à qui oserait la renouveler. Le roi, qui savait son projet, lui répondit aussitôt : « Le moment n'est pas propre » aux combats singuliers. Allez dire à vos com» pagnons de se préparer pour la bataille avant » la nuit; et ne doutez pas, qu'à raison de la » première violation de votre serment, vous ne » perdiez encore votre liberté, si vous ne perdez la » vie. » « Sire, répliqua Helly, je n'ai point d'or» dre à recevoir de vous. Charles est notre souve» rain, nous lui obéissons ; et pour lui nous vous » combattrons tant que nous le jugerons conve» nable. » « Arrière donc, reprit le roi, et prends » soin de ne pas te trouver devant nous (1). » Puis

(1) Livius, p. 17. Elmham parle de l'arrivée des cheva-

faisant un pas, il s'écria: «Bannières, en avant.» En même temps sir Thomas Erpingham jeta son bâton en l'air: les soldats, s'agenouillant, prirent un peu de terre dans leur bouche (1), puis se relevant, jetèrent de grands cris et s'élancèrent vers l'ennemi. A la distance de vingt pas, ils s'arrêtèrent pour reprendre haleine, et recommencèrent leurs cris. Ils furent répétés par le détachement placé dans la prairie, qui sortit inopinément du lieu où il s'était caché, et attaqua subitement les Français sur le flanc gauche. Au même instant les archers, après avoir planté leurs pieux, se placèrent au-devant, lancèrent

---

liers; mais il ne dit rien de leur projet, p. 63. Une ballade de ce siècle dit qu'ils le sommèrent de se rendre.

The lord Haly an trewe knyzt,
Untel oure kyng he come in hye,
And sayd: Syre, zeld zou withoute fyzt
« And save zoure self and zoure meyney.
Elm. 368.

«Le lord Haly, traître chevalier, s'approcha en toute hâte de »notre roi et dit: Sire, rendez-vous sans combattre et sauvez votre »personne et votre argent.»

(1) A singulis in ore capta terræ particula. Tit.Liv. 18, 19. Elmh. 65. Cette coutume singulière avait été introduite par les paysans de Flandre avant la grande victoire qu'ils avaient remportée à Courtray en 1302. Un prêtre à la tête de l'armée tenait une hostie consacrée; chaque soldat s'agenouillait, mettant un peu de terre dans sa bouche, pour témoigner son désir de recevoir sacrement, et reconnaistre ainsi combien il en était peu digne. Spondan. II, 339.

leurs flèches, et se retirèrent derrière leur rempart. Le connétable avait chargé un bataillon d'élite de huit cents hommes d'armes, de rompre ce corps formidable. Mais il ne s'en avança pas plus de cent quarante, et ils furent très promptement dispersés. Les autres, incapables de résister à la grêle de flèches qui les accablaient, tournèrent casaque, et ne pouvant plus gouverner leurs chevaux, devenus furieux par leurs blessures, se précipitèrent en plusieurs directions au milieu des rangs de la première division. Ce fut, en un moment, une confusion irremédiable. Les archers ne laissèrent pas échapper cette occasion. Jetant sur leurs épaules leurs arcs, ils s'élancèrent sur les masses ennemies, l'épée ou la hache d'armes en main, tuèrent le connétable et les principaux chefs, et en peu de temps dispersèrent totalement cette division (1).

Henri, qui avait suivi avec les hommes d'armes, ordonna aux archers de reformer leurs rangs et de charger immédiatement la seconde division. Les Français, quoique le sort de leurs compagnons eût abattu leur présomption, résistèrent à cette attaque avec courage, et soutinrent, durant deux heures, un combat sanglant et douteux. La vie du roi fut, plusieurs fois, exposée au danger le plus imminent. Voyant le duc de Clarence,

(1) Monstrel. 1, 229. Wals. 392. Tit. Liv. 19.

son frère, étendu sur la terre et blessé, il combattit vivement sur son corps, et repoussa courageusement les efforts des Français, jusqu'à ce que le prince pût être enlevé et sauvé par ses propres domestiques. Bientôt après il fut attaqué par un groupe de dix-huit chevaliers français, qui s'étaient engagés par serment l'un à l'autre à le tuer ou à le faire prisonnier. L'un d'eux, d'un coup de massue, fit tomber le roi sur ses genoux; mais à l'instant même il fut secouru par ses gardes, qui tuèrent tous ses agresseurs. Enfin le duc d'Alençon, commandant de l'armée française, se fraya un chemin vers l'étendard royal: d'un coup il abattit le duc d'York à terre, et d'un second il fendit la couronne placée sur le casque du roi. Tous les bras se tournèrent à l'instant contre lui. Le duc apercevant son danger, s'écria: « Je me rends: je suis Alençon!... » Henri lui tendit la main; mais ce vaillant guerrier n'était déjà plus. La mort du duc fut suivie de la défaite du reste de ses troupes (1).

Restait alors la troisième et la plus nombreuse division de l'ennemi. Quoique intimidée, elle était encore entière; et les Anglais se préparaient à l'attaquer, lorsqu'arriva l'avis alarmant qu'une force puissante s'approchait sur les derrières de l'armée. Dans cette conjoncture, le roi se hâta de

(1) Tit. Liv. 20. Elmh. 67. Monstrel. 1, 231.

donner l'ordre d'égorger tous les prisonniers. Malheureusement cet ordre fut rapidement exécuté, avant que l'erreur pût être reconnue. La troupe dont on avait tant exagéré la force ne se composait que de six cents paysans sous les ordres de Robinet de Bournonville et d'Isambert d'Azincourt, qui avaient profité d'un moment pour entrer à Maisoncelles, piller les bagages et emmener les chevaux de l'armée. Ils ne pouvaient prévoir que leur entreprise eût été si désastreuse pour leurs compatriotes. Ils furent depuis appelés pour en rendre compte, et sévèrement punis par le duc de Bourgogne, leur seigneur immédiat (1)*.

Dans cet intervalle, les rangs de la troisième division commencèrent à s'ébranler, et leur irrésolution s'augmenta encore en apercevant les flammes que le détachement anglais avait allumées sur les derrières. De tant de gens, il n'y eut guère que six cents hommes qui se déterminèrent à suivre leurs chefs, les comtes de Fal-

(1) Monstrel. 1, 229.

* Le massacre des prisonniers français, inexcusable en lui-même, fut exécuté, comme on sait, par les ordres de Henri V, et avec une barbarie sans exemple. « On enleva, » disent les historiens, les casques de ces braves et vieux » chevaliers que le sort avait trahis, et on les frappa à coups » de hache sur la tête. » Il est curieux de voir punir, pour le crime des Anglais, les paysans français qui avaient attaqué leur parc de cavalerie. (*Note du traducteur.*)

eonberg et de Marle, qui, s'élançant avec impétuosité sur les vainqueurs, trouvèrent la captivité ou le trépas honorable qu'ils avaient probablement cherché. Les Anglais n'étaient pas en état de poursuivre les fuyards. Aussitôt que toute résistance eut cessé, le roi et ses barons traversèrent le champ de bataille, tandis que les hérauts examinaient les armes et supputaient le nombre des morts. Il appela Montjoie, le roi d'armes des Français, et lui demanda à qui la victoire devait appartenir: « A vous, sire, » répondit Montjoie. « Et quel est, continua le roi, ce château que » j'aperçois à quelque distance? — On le nomme » le château d'Azincourt, répondit-il. —Eh bien, » reprit Henri, que la postérité connaisse cette ba- » taille sous le nom de bataille d'Azincourt (1)! »

Le sang des plus nobles familles de France coula dans cette journée. On compta parmi les morts huit mille chevaliers et écuyers, plus de cent bannerets, sept comtes, les trois ducs de Brabant, de Bar et d'Alençon, le connétable et l'ami-

(1) Le roi étant convaincu qu'il ne devait cet étonnant succès qu'à la protection du ciel, assembla le clergé, et lui ordonna de faire un service solennel en action de grâce en présence de l'armée. Par allusion à ce qu'on avait échappé à l'ennemi, ils chantèrent le psaume cxiv : « Quand Israël sor- » tit d'Égypte; » et au verset, « La gloire, ô Seigneur, n'appar- » tient qu'à toi seul, » les soldats s'agenouillèrent. Cette céré monie se termina par un Te Deum. Hall, f. 50.

ral de France. Les prisonniers les plus distingués étaient les ducs d'Orléans et de Bourbon, et les comtes d'Eu, de Vendôme et de Richemond. Les vainqueurs ne perdirent que seize cents hommes, avec le comte de Suffolk et le duc d'York. Ils quittèrent Maisoncelles le lendemain, et dirigèrent leur marche sur Calais. En traversant le champ de bataille, ils tuèrent les blessés qui donnaient encore quelques signes de vie; et dès qu'ils furent éloignés, l'espoir du pillage attira sur les lieux des milliers d'habitants des villages voisins, de l'un et de l'autre sexe.

Les Anglais s'étaient emparés des objets qui avaient quelque valeur. Les pillards indigènes dépouillèrent les morts de leurs vêtements et laissèrent plus de dix mille cadavres exposés nus sur la terre (1). Le comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, les fit inhumer à ses dépens. Ceux qu'on put reconnaître furent enterrés dans les églises environnantes, ou portés dans les tombeaux de leurs ancêtres: le reste, au nombre de cinq mille huit cents, fut déposé dans trois fosses longues et profondes, creusées dans le champ de bataille. Ce vaste cimetière, entouré d'une haie d'épines et d'arbres, enseigna aux générations la

(1) Et demourerent sur le champ tous desnuez, comme ils issirent du ventre de leur mère. Id. 1, 231. Le baron de Helly fut trouvé parmi les morts. Ibid. 230. Liv. 21.

place où un petit nombre d'Anglais déterminés triompha de la valeur impétueuse, mais mal dirigée, de leurs nombreux ennemis (1).

A Calais, Henri rassembla un conseil dans lequel on décida qu'il devait retourner en Angleterre. L'armée, affaiblie par les maladies, la fatigue et toutes les calamités de la guerre, ne pouvait continuer ses opérations offensives; mais les raisons que l'on fit valoir près du roi surprendront probablement le lecteur. On prétendit que cette dernière expédition avait suffisamment prouvé ses droits à la couronne de France: que Dieu, en lui accordant la victoire à Azincourt, avait sanctionné ses prétentions: et que la même providence lui fournirait désormais tous les moyens de reconquérir définitivement son héritage. La fausseté d'un tel raisonnement ne pouvait échapper à ceux qui se rappelaient les évènements qui suivirent les victoires de Crécy et de Poitiers: mais Henri fut satisfait d'une décision qui lui permettait de quitter la France et d'aller, en personne, recevoir les félicitations de ses sujets. Il fit voile pour Douvres. Le peuple se précipita jusque dans les flots pour se trouver à l'arrivée du vainqueur, et le porta dans ses bras de son vaisseau sur la plage (2).

(1) Monstrel. 1, 230, 231, 232. Tit. Liv. 21.
(2) Tit. Liv. 22. Les prisonniers français de distinction

Le voyage de Londres ne fut qu'une marche triomphale. Les lords, les communes et le clergé, le maire, les aldermen et les citoyens, le conduisirent dans sa capitale: des tapisseries représentant les actions de ses ancêtres, décoraient le devant des maisons: des arcs de triomphe étaient érigés dans les rues: des vins agréables étaient versés par des fontaines: des enfants, richement parés, chantaient ses louanges: et toute la population semblait enivrée de joie (1). Le parlement partagea l'enthousiasme général. Il ordonna de lever immédiatement le dixième et le quinzième votés l'année précédente, et il y ajouta un autre dixième et quinzième qui devaient être payés sous douze mois; il accorda au roi le tonnage et pesage pour la sauvegarde de la mer; et lui concéda, pour toute sa vie, le subside sur les laines, les peaux de bêtes à laine et les cuirs (2).

Au printemps suivant, la visite de plusieurs personnages distingués vint flatter la vanité de Henri. Parmi tous ceux qui cherchaient à éteindre le

---

se trouvaient dans le vaisseau du roi, ils n'avaient jamais été en mer. Un orage étant survenu, le roi s'amusa beaucoup de leur entendre affirmer qu'ils aimeraient mieux se retrouver à la bataille d'Azincourt, que d'entreprendre une pareille traversée. Ibid.

(1) Livius. Ibid. Elmh. 71, 72.

(2) Rot. parl. IV, 63, 64.

schisme causé par les deux prétendants à la papauté, nul ne s'en était occupé avec plus d'ardeur que Sigismond, roi des Romains et empereur élu : et comme la coopération des rois d'Angleterre et de France semblait nécessaire au succès de son entreprise, il s'était généreusement déterminé à visiter les deux monarques, afin de les réconcilier si la chose était possible. Il fut reçu en France avec honneur, eut plusieurs conférences avec Charles et ses ministres, et continua son voyage après avoir obtenu leur approbation. Henri chercha, par le plus magnifique appareil, à convaincre ses hôtes de sa richesse et de ses ressources. Une proclamation royale somma tous les chevaliers et écuyers du royaume de se rendre à la capitale pour composer la suite de leur souverain. Une flotte de trois cents voiles, destinée à servir de cortége à Sigismond et à ses serviteurs, dont le nombre s'élevait à mille cavaliers, fut rassemblée à Calais : et l'on nomma des officiers pour l'escorter de Douvres à Londres (1416, 7 avril.) et le défrayer durant la route (1). Mais, avant son arrivée, on répandit des bruits qui causèrent quelque inquiétude au roi. Tandis que l'empereur était à Paris, la curiosité l'avait porté à suivre les séances du parlement : on l'avait invité par courtoisie à s'asseoir sur le trône :

(1) Rym. IX, 339, 340.

et comme, pendant les plaidoiries, l'une des parties paraissait en danger d'être mise hors de cour, parceque ce n'était qu'un simple écuyer, Sigismond avait tiré son épée et l'avait créé chevalier. Cette action, probablement fort innocente, n'avait été que le résultat de l'impulsion du moment; mais les assistants la blâmèrent; et, en Angleterre, on la représenta comme l'exercice indu de la puissance, en vertu de la dignité impériale (1). Henri se résolut à conserver les droits et l'indépendance de sa couronne: et dès que le vaisseau de l'empereur eut jeté l'ancre dans le port, le duc de Glocester et plusieurs gentilshommes s'avancèrent à cheval dans l'eau, l'épée nue, et demandèrent si l'impérial étranger avait le projet d'exercer ou de réclamer aucune autorité ou juridiction en Angleterre. Il répondit négativement, et on le reçut aussitôt avec tous les honneurs dus au premier souverain de l'Europe (2).

Des ambassadeurs français avaient accompagné ou suivi Sigismond en Angleterre, et sa médiation entre les deux couronnes fut secondée par la présence et les exhortations de Guillaume de Bavière, duc de Hollande et comte de Hainault. Henri expliqua devant eux ses droits à la couronne de France; et, faisant allusion à sa

(1) Monstrel. 1, 235.
(2) Tit. Liv. 21, 22. Elmh. 73, 77.

dernière victoire, prétendit donner une preuve de modération quand il offrait de résigner ce droit, sous la condition que le traité de Bretigny serait fidèlement observé dans toutes ses parties. Il est difficile de croire que les ministres français aient conseillé à leur souverain d'accepter une proposition qui le dépouillait de la moitié de ses domaines, bien que l'empereur, lorsqu'il entra ensuite dans l'alliance de Henri, ait accusé Charles d'y avoir donné un assentiment complet, mais peu sincère (1). Rien en réalité n'était plus étranger à la politique présente de la cour de France que cette humiliante concession. Le comte d'Armagnac, gentilhomme distingué par ses talents et une intrépidité reconnue, avait succédé, dans l'administration des affaires, au dauphin, mort depuis peu de temps. Jaloux de signaler son entrée dans cet emploi en reprenant Harfleur, il rejeta avec opiniâtreté toutes les propositions qui tendaient à une trêve, tira des lignes autour de la ville, et, avec une flotte composée de vaisseaux français et de carraques génoises, il bloqua le port. Le comte de Dorset, qui commandait à Harfleur, sollicita vivement un secours d'hommes et de vivres, et Henri aurait volé lui-même à la défense de sa première conquête, si les remontrances de Sigismond ne l'eussent retenu, en

(1) Rym. IX, 377.

lui persuadant que cette entreprise était de trop peu d'importance pour requérir la présence d'un souverain. Le duc de Bedford accepta le commandement: et après une navigation lente et difficile, il parvint (14 août.) à l'embouchure de la Seine. Au coucher du soleil, les capitaines de la flotte furent convoqués à bord du vaisseau amiral: les feux qu'il alluma durant la nuit rassemblèrent tous les navires, et le matin (15 août.) ils arrivèrent sur l'ennemi. Les vaisseaux anglais les plus élevés ne pouvaient atteindre le pont supérieur des Génois, de la différence d'une longueur de lance, mais le courage national des combattants suppléa à ce défaut: ils grimpèrent par les flancs, sautèrent à bord de l'ennemi, et se rendirent maîtres des carraques. Plusieurs des vaisseaux français avaient d'avance amené: quelques uns s'échappèrent en remontant le fleuve, et Harfleur fut secouru (1).

La France continuait à présenter la même scène de douleur et de confusion. Les deux partis travaillaient ardemment à se détruire l'un l'autre: et aussi long-temps que les Armagnacs conservèrent leur suprématie dans les conseils de Charles, le duc de Bourgogne fut forcé, pour sa propre sûreté, de chercher un contre-poids dans

(1) Liv. 24-26. Elmh. 77-83. Oterb. 278. Monstrel. 1, 239.

l'amitié de Henri. Durant la dernière campagne, il avait défendu à ses vassaux de servir dans l'armée française, nonobstant les convocations de leur souverain : il avait permis que son comté de Flandre se déclarât neutre, pour l'avantage des communications commerciales avec les habitants de l'Angleterre ; mais il s'était prudemment abstenu de prendre des engagements avec Henri, ou de prêter assistance à l'armée d'invasion. Une correspondance active s'établit cette année entre les deux cours. L'objet ostensible était un traité de commerce, mais le motif véritable était le désir qu'avait chacun des princes, de prendre avantage de la querelle personnelle de l'autre. (4 sept.) Au commencement de septembre, le roi d'Angleterre, l'empereur, qui avait conclu un traité avec son hôte et pris rang parmi les chevaliers de la Jarretière, et le comte de Hainault, se rendirent à Calais, où ils devaient se réunir, selon ce qui avait été entendu avec le duc de Bourgogne(1). Ce congrès surprit et alarma les ministres français : leurs envoyés, qui s'y présentèrent (3 oct.) sous prétexte de solliciter une trêve, ne purent découvrir les secrets desseins des quatre puissances. Personne ne put croire que ces princes ne fussent ainsi rassemblés, comme on le prétendait, que

---

(1) Rym. IX, 237-382.

dans la seule vue de délibérer sur l'état de l'église, et sur le moyen d'éteindre le schisme : et le bruit se répandit que l'inimitié des Armagnacs contre le duc, l'avait forcé à solliciter la protection de Henri; qu'il avait formellement reconnu ses droits à la couronne de France, et lui avait fait hommage pour la Bourgogne et Alost. Le cabinet de France donna plein crédit à ce qui lui en fut rapporté; et, pour marquer au duc toute l'horreur qu'inspirait sa conduite, il ordonna que tous les prélats bourguignons et les envoyés à Constance seraient désormais exclus des assemblées de la nation française. On a des raisons de croire cependant que le duc avait été calomnié; et que si de telles propositions lui avaient été faites à Calais, il les avait rejetées, comme incompatibles avec ses intérêts et son honneur (1).

Le congrès terminé, Henri retourna en An-

---

(1) Rym. IX, 397, 401, 436. Monstrel. I, 240. On voit que ces propositions furent faites par le protocole d'un traité, conservé par Rymer, et dans lequel on fait dire au duc, que, bien qu'il eût douté d'abord des droits de Henri à la couronne de France, il les reconnaissait maintenant; qu'il s'engageait à lui faire hommage aussitôt qu'il aurait conquis une notable partie de la France, et à faire la guerre à A. B. C. s'ils s'opposaient aux prétentions du roi. Quoique cette pièce ne soit que la copie d'un traité sans date ou signature, elle nous apprend néanmoins ce qu'on exigeait de lui. Voyez Rym. IX, 395, 396.

gleterre pour obtenir des secours de son parlement et se préparer à une seconde expédition. Sigismond traversa Dordrecht pour se rendre à Constance, afin de soutenir par sa présence les prélats qui cherchaient, en déposant les deux pontifes rivaux, à rétablir la paix de l'église. Le duc de Bourgogne se retira, afin de mettre à exécution le plan qu'il avait formé pour son agrandissement, et qu'il avait soigneusement caché à Henri. Il trouva à Valenciennes le second fils du roi de France, qui, à la mort de son frère aîné, avait pris le titre de dauphin. Les deux princes se jurèrent à l'instant une éternelle amitié : le dauphin promit de se joindre au duc pour chasser les Armagnacs de l'administration ; et le duc de prêter assistance au dauphin dans son opposition aux prétentions du roi d'Angleterre. Mais cette alliance fut bientôt rompue par la mort subite du jeune prince : et dès que cet évènement fut connu, Isabeau de Bavière, son indigne mère, fut arrêtée par l'ordre de son mari, dépouillée de ses trésors, et envoyée captive à Tours. Le duc profita de cette circonstance pour écrire une lettre circulaire à toutes les places fortes et villes de France. Il accusait ses ennemis d'avoir empoisonné le dauphin ; il imputait à leur rapacité et à leur ambition tous les maux qui affligeaient le royaume ; et il réclamait le secours de tous les bons Fran-

çais pour réformer le gouvernement et punir les traîtres. Il marcha sur Paris à la tête de soixante mille hommes de cavalerie. Un grand nombre de cités et de villes ouvrirent leurs portes dans la crainte de son ressentiment : d'autres le reçurent comme le libérateur de sa patrie ; mais les Armagnacs, des murailles de la capitale, défièrent toute sa puissance, et repoussèrent les efforts tentés par ses partisans dans la ville même. Isabeau avait été jusqu'alors sa plus implacable ennemie : l'ennui de sa captivité la porta à implorer son assistance, et à lui offrir sa coopération contre des hommes qui étaient également leurs ennemis. Un matin, de bonne heure, sous prétexte de dévotion, elle obtint de ses gardes de l'accompagner jusqu'à une église située dans les faubourgs de Tours : en peu d'instants, elle se trouva dans les mains de son libérateur, le duc lui-même, qui, pendant la nuit, était arrivé, avec huit cents hommes d'armes, dans la forêt voisine. Elle prit immédiatement le titre de régente durant la maladie du roi, et, par une proclamation, elle nomma le duc de Bourgogne son lieutenant (1).

Ce coup d'œil rapide sur la situation des partis en France était nécessaire pour expliquer la conduite et les succès postérieurs du roi d'An-

(1) Monst. I, 241-257.

gleterre. (1er août.) Tandis que le duc de Bourgogne dirigeait sa marche sur Paris, Henri débarquait sans obstacles sur les côtes de Normandie. Mais les fautes de sa première expédition lui enseignèrent à prendre un autre système. Il évita de blesser la vanité de ses ennemis, par une marche insultante et dangereuse à travers la contrée. Il arrivait avec le dessein de faire des conquêtes permanentes : et son armée, composée de seize mille hommes d'armes, et probablement d'autant d'archers, était pourvue d'un grand approvisionnement d'artillerie, de machines de guerre, et d'un corps d'ouvriers habiles et de sapeurs (1). Il engagea, mais en vain, les Normands à le reconnaître comme leur duc légitime. L'attachement que leurs ancêtres avaient voué aux descendants de Rollon, deux siècles auparavant, avait cessé d'exister : ils regardaient Henri comme un avén-

(1) Elm. 92. Tit. Liv. 31, 33. Voici comment on avait levé cette armée. Le duc de Clarence avait fourni 240 lances, le duc de Glocester 100, les comtes de March, de Warwick, de Salisbury, de Huntingdon, de Suffolk, et le comte maréchal, 470. Treize barons 526. Soixante-dix-sept bannerets et chevaliers 950; en tout 2186 lanciers ou 6558 hommes d'armes. Ibid. Ils avaient aussi fourni un nombre égal d'archers montés. Le reste de l'armée complétant 16,400 hommes d'armes, était composé de chevaliers de la suite du roi, soit comme vassaux, soit comme engagés à son service. Quelques erreurs relatives au nombre se sont glissées dans Livius; mais on peut les corriger en comparant le nombre des archers avec celui des hommes d'armes.

turier étranger: et ils défendirent leur pays avec une constance et une bravoure souvent enthousiaste. Mais leurs compatriotes ne leur envoyèrent aucun secours; leurs nobles mêmes, dont la présence et l'exemple leur eussent été si nécessaires, restèrent à Paris, retenus par les Armagnacs pour les opposer aux efforts des Bourguignons; et les forteresses tombèrent, l'une après l'autre, au pouvoir des envahisseurs. Tonques, Auvillers, et Villers, se rendirent (2 sept.) après des siéges de peu de durée : Caen se refusa à capituler, mais on l'emporta d'assaut : Bayeux se soumit spontanément, et obtint la confirmation de ses priviléges (19 sept.); et la campagne se termina après la réduction successive de l'Aigle, Lisieux, Alençon et Falaise (1). Pendant ce temps, le gouvernement français ne faisait aucune tentative pour combattre le roi d'Angleterre sur le champ de bataille, mais il sollicitait une paix ou un armistice. Henri, néanmoins, ne voulait point interrompre sa carrière de succès pour commencer des négociations; et lorsqu'il consentit enfin à recevoir les envoyés (28 nov.), il coupa court à la conférence, en prescrivant des conditions inadmissibles. Il ne voulait accorder ni paix ni armistice que sous la condition que

(1) Tit. Liv. 33-49. Rym. IX, 480, 487, 490, 493, 532. Elm. 96-138.

Catherine, la fille de Charles, consentirait à l'épouser; qu'il serait régent du royaume durant toute la vie du roi, et qu'à sa mort on le déclarerait son successeur (1).

Tandis que Henri s'emparait de la Normandie, on ourdissait une faible conspiration pour lui enlever l'Angleterre. Par suite d'une intelligence secrète entre le cabinet écossais et les chefs des Lollards, le duc d'Albany et le comte Douglas passèrent les frontières: le premier assiégea le château de Berwick, et le second celui de Roxburgh. Ils étaient tous dans une erreur complète. Ils s'étaient persuadés qu'on avait laissé le royaume sans force pour le défendre : mais lorsqu'ils apprirent que les ducs de Bedford et d'Exeter avançaient à la tête de cent mille hommes, ils s'enfuirent précipitamment, et licencièrent leurs armées (2). A la même époque, sir John Oldcastle était sorti de sa cachette, et arrivé dans les environs de Londres. La retraite des Écossais détruisit tous ses projets. A Saint-Albans il échappa, par une fuite précipitée, aux poursuites de ses ennemis (nov.). Sir Édouard Charlton, de la suite de lord Powis, s'en empara sur les frontières du pays de Galles, après une résistance opiniâtre (3).

---

(1) Rym. IX, 521-524.

(2) Wals. 398. Ford. XV, 24. Elm. 163.

(3) Dans les registres, il est dit que ce fut lord Powis qui arrêta Oldcastle (p. III.); mais Herne a publié un ordre

Sur la demande des communes (le parlement était alors assemblé), il fut cité devant les pairs. On lut la sentence par laquelle il avait été jadis proscrit; le duc de Bedford lui demanda, dans la forme accoutumée, s'il avait des motifs pour éviter la sentence de mort (14 déc.). Au lieu de répondre directement à cette question, il prêcha un long sermon sur une des doctrines favorites de sa secte, que le devoir de l'homme est de pardonner, et d'abandonner au Tout-Puissant le soin de punir les offenses. Ayant été interrompu, et requis de répondre à la question, il dit qu'il ne reconnaîtrait jamais l'autorité de la cour, tant que son seigneur lige Richard II existerait en Écosse. Le jugement, qui fut à l'instant prononcé, le condamna comme traître à être pendu, et comme hérétique à être brûlé. Les champs de Saint-Gilles, théâtre de sa rébellion, furent aussi celui de son supplice. Ses partisans l'auraient considéré comme un martyr, mais leur foi fut ébranlée et scandalisée par le défaut d'accomplissement de sa prophétie. Il leur avait, dit-on, prédit, sur l'échafaud, qu'il ressusciterait le troisième jour (1).

Henri reprit au printemps le cours de ses victoires : et un renfort de quinze mille hommes lui

---

daté du premier décembre, qui constata qu'Oldcastle fut pris par sir Ed. Charlton. Tit. Liv. 219.

(1) Rot. parl. IV, 107-110. Wals. 399.

donna la possibilité de diviser son armée et d'agir, en même temps, sur plusieurs points. Cherbourg ouvrit ses portes, après une résistance de six mois; toute la basse Normandie fut réduite, et le roi se pressa d'asseoir le gouvernement de ses nouvelles conquêtes. Il nomma un trésorier et un chancelier pour le duché; accorda sa protection à tous ceux qui lui jurèrent fidélité; abolit la taxe odieuse du sel; et chercha à rattacher les indigènes à la personne de leur nouveau souverain, en accordant des faveurs et en supprimant les charges (1). Les chefs rivaux virent avec indifférence les progrès rapides de Henri; et, pour satisfaire leur ambition, ils sacrifièrent sans scrupule l'indépendance de leur patrie. Les cardinaux des Ursins et de Saint-Marc présentèrent un projet de réconciliation que le duc de Bourgogne parut recevoir avec reconnaissance, mais que ses adversaires repoussèrent avec indignation. Désormais on regarda ces derniers comme des ennemis de la paix, et leur crédit déclina, même dans les murs de la capitale. (23 mai.) Au milieu d'une nuit ténébreuse, l'une des portes de la ville s'ouvrit traîtreusement à un parti bourguignon. A l'instant, des milliers de citoyens se joignirent à eux; et le roi, incapable d'arrêter ce torrent, donna, quoiqu'à regret, sa sanction

(1) Tit. Liv. 50-58. Elm. 117, 118.

à leur conduite. Il en résulta une ordonnance générale, par laquelle le comte d'Armagnac, plusieurs dames et plusieurs évêques, les seigneurs qui composaient le conseil, les officiers du trésor et les membres du parlement, furent traînés en prison. Mais les chefs des Bourguignons n'étaient point encore satisfaits : ils soulevèrent les passions de la populace jusqu'à la rendre furieuse; et, dans la nuit du 12 juin, soixante mille hommes s'assemblèrent en armes, brisèrent les geôles et prisons, et massacrèrent tous les prisonniers, sans distinction de rang ou de sexe, d'innocence ou de culpabilité. Dans cette même nuit, périrent la plupart de ceux qui étaient connus comme ennemis de ce parti, ou qui en furent seulement soupçonnés. Mais Charles, le troisième et le dernier survivant des fils du roi, échappa à leur fureur par les soins de Tanneguy du Châtel, qui, l'enlevant de son lit, l'enveloppa dans un drap, et le porta dans une place de sûreté. Après ces horreurs, la reine, accompagnée du duc de Bourgogne, entra triomphante dans Paris, et, après s'être emparée de la personne du roi, elle exerça l'autorité souveraine sans aucune opposition (1). Mais les débris de la faction opposée se rendirent à Poitiers, proclamèrent le jeune dauphin régent du royaume, et créèrent une

(1) Monst. 1, 262-266.

administration rivale. Ainsi la France se trouva divisée en deux gouvernements séparés, et plus hostiles l'un à l'autre que leur ennemi naturel, le roi d'Angleterre, dont ils désiraient également, tous deux, acheter la participation à leurs intérêts par des concessions majeures. Henri prenait connaissance de leurs propositions, mais se refusait obstinément à les accepter. Il était de sa politique d'aigrir chaque parti contre l'autre; et, en excitant leur jalousie, il espérait les amener à lui faire des offres encore plus avantageuses. (10 nov.) Lorsque ses ministres reçurent à Alençon les envoyés du dauphin, ils prirent le ton de la plus insultante supériorité. « Ce n'était point à eux, » disaient-ils, à mettre en avant aucun projet; ils » n'étaient venus que pour entendre les proposi» tions du dauphin. La couronne de France était » l'héritage légitime de Henri; quel équivalent pou» vait lui donner son adversaire?» Lorsque les négociateurs français eurent fait connaître ce qu'ils étaient autorisés à offrir, ils leur reprochèrent de manquer de sincérité; ils mirent en question la validité des pouvoirs dont ils étaient revêtus, et donnèrent à entendre que leur maître, dans un aussi jeune âge, ne pouvait donner des sûretés suffisantes pour l'accomplissement de ses engagements (1). Cette conférence était à peine termi-

(1) Rym. IX, 633-645.

née, qu'il s'en ouvrit une seconde avec les envoyés du roi de France et du duc de Bourgogne, sous la médiation du cardinal des Ursins. (4 déc.) Ils présentèrent à Henri un portrait charmant de la princesse Catherine : mais ce grand politique était trop habile pour que les charmes de la princesse balançassent un moment ses intérêts. Durant quinze jours, il s'amusa des espérances, des craintes et des préventions des négociateurs ; et alors il les congédia, en faisant remarquer que la maladie de Charles et l'infériorité du rang du duc, qui n'était qu'un vassal, les rendaient également incapables de disposer des territoires dépendants de la couronne de France (1).

Les négociations pour la paix n'avaient point interrompu les opérations de la guerre : et Henri, après avoir réduit Pont-de-l'Arche (20 juil.), se disposait à faire le siége de Rouen, capitale de la haute Normandie. Sa population, en temps de paix, était évaluée à deux cent mille âmes : mais

---

(1) Monstrel. I, 271. Durant les négociations, les Anglais voulaient qu'on se servît de la langue latine, et les Français ne voulaient employer que leur langage. On décida enfin qu'on ferait deux copies des actes dans chaque langue, et qu'en cas de discussion, la copie écrite en latin serait reconnue pour authentique. Cette circonstance est digne de remarque, d'après la raison alléguée par Henri, que ses ambassadeurs ne parlaient ni ne comprenaient le français : c'est une preuve que l'anglais était devenu à cette époque la langue des classes les plus élevées. Rym. IX, 655-659.

les approches de l'ennemi avaient fait émigrer un grand nombre d'habitants, et les magistrats, par proclamation, avaient pressé le départ de tous ceux qui n'étaient pas munis de provisions pour dix mois. Les Français avaient la confiance que la ville de Rouen arrêterait la carrière victorieuse de Henri. Ses fortifications étaient belles : de nombreuses batteries couvraient ses murailles : la Seine, qui l'entourait, devait la protéger contre toute insulte : et aux quinze mille citoyens qui s'étaient engagés à la défendre, s'étaient joints quatre mille hommes d'armes, sous le commandement de Guy de Boutellier, officier dont on connaissait la valeur et l'ardent patriotisme. Il ordonna de brûler immédiatement les faubourgs, de niveler la terre aux environs des murailles, et de réduire la contrée voisine à l'état de désert absolument dépouillé. A l'approche des Anglais (30 juil.), il les reçut courageusement en rase campagne; et, quoique repoussé par la supériorité du nombre, il renouvela journellement ses attaques, détruisit leurs ouvrages, répandit l'alarme dans leurs quartiers, et les troubla dans leurs opérations. L'armée campait, partagée en six divisions opposées aux six portes de la ville; et, pour conserver la communication entre elles, on ouvrit des tranchées assez profondes pour que les hommes qui passaient fussent à l'abri des coups de l'ennemi.

Je passerai sous silence les évènements de ce siége : mais les ouvrages qui furent élevés, et les précautions prises par Henri sont dignes d'attention, sous le rapport de l'histoire de l'art militaire. Les défenses naturelles et artificielles de la place, le nombre des soldats de la garnison et leur courage, firent perdre l'espoir que Rouen pût être emporté de force. La famine pouvait seule réduire cette place, et le roi employa tous ses soins pour empêcher l'introduction des approvisionnements. On tira des lignes autour de la ville, on les garnit d'épais buissons d'épines : et l'on reconnut aux approches du camp les positions les plus élevées, que l'on fortifia par des tours de bois, des batteries de canon et des machines pour la projection des flèches. La Seine restait encore ouverte aux assiégés. Mais on jeta bientôt un pont au-dessus de la ville, et près de ce pont furent amarrés un grand nombre de bateaux, qui, par des efforts incroyables, passèrent à travers les terres, à force d'hommes et de chevaux. Plus bas, la navigation fut interceptée par deux traverses, composées de trois fortes chaînes de fer (1), et l'embouchure du fleuve soigneusement gardée par une flotte portugaise, à

(1) Une chaîne entrait de dix-huit pouces dans l'eau, la seconde était à la surface, et la troisième de trois pieds au-dessus. Monst. 268.

la solde du monarque anglais. Deux cents petits vaisseaux étaient journellement employés à introduire des provisions dans le camp des assiégeants : mais, avant que deux mois fussent écoulés, la famine se fit cruellement sentir dans l'intérieur de la place. On en renvoya douze mille individus par les ordres du gouverneur. Henri défendit de les recevoir dans ses lignes ; et quoique l'humanité des troupes en laissât passer un petit nombre, le reste périt, à défaut d'abri et de nourriture. Le mois suivant, les assiégés se virent forcés de manger leurs chevaux : et quand cette ressource vint à leur manquer, ils eurent la constance, pendant dix semaines, de prolonger leur défense, sans autre nourriture que des reptiles et des herbes. On a calculé que le nombre de ceux qui périrent victimes de la famine et des maladies s'élevait à cinquante mille. Les survivants envoyèrent un messager fidèle à la cour de France, pour décrire leurs souffrances et demander du secours. Il revint avec des promesses favorables, mais trompeuses : il annonça même le jour précis qui avait été fixé pour leur délivrance. A cette nouvelle, l'espoir se glissa dans tous les cœurs ; on sonna les cloches, on fit des réjouissances, et chaque combattant fut averti de se tenir sur ses gardes, et de seconder les efforts de ses amis. Le jour arriva ; il s'écoula, et aucun libérateur ne parut.

Le désespoir de la garnison amollit enfin la ténacité du gouverneur : mais quand il sollicita une capitulation, Henri rejeta ses offres, et insista pour qu'il se rendît à discrétion Le Boutellier assembla ses hommes, leur proposa de mettre le feu à la cité, d'abattre un pan de muraille qui avait été miné, et de tomber en masse sur le camp des ennemis, où, s'ils ne pouvaient se frayer une route avec leur épée, ils trouveraient au moins une mort honorable. Henri eut connaissance de ce projet; et cette nouvelle changea sa détermination, car il ne voulait nullement que Rouen devînt un monceau de cendres. (1419, 16 janv.) Il accorda la vie et la liberté aux hommes d'armes, à condition de ne pas servir contre lui pendant un an : il exigea des citoyens une contribution de trois cents mille couronnes, en considération de laquelle il leur conserva leurs biens, et maintint les priviléges de la ville. Les autres forteresses suivirent l'exemple de la capitale; et les Normands se soumirent enfin à porter la croix rouge, marque distinctive de la nation anglaise (1).

(1) Rym. x, 654. Tit. Liv. 60-71. Elm. 176-202. Monst. 268, 272-274. On remarqua comme une circonstance très singulière, que lorsque le roi fit son entrée à Rouen, il était suivi par un jeune page, monté sur un cheval de bataille, et portant pour pennon la queue d'un renard attachée à l'extrémité d'une lance. Monst. 273.

La chute de Rouen (1) fut ressentie jusqu'aux extrémités de la France. On espéra que les factions opposées oubliant leur animosité se réuniraient contre l'ennemi commun : mais tous les efforts pour les réconcilier furent inutiles, et chacune d'elles recourut encore à de nouvelles négociations près de Henri. Le duc de Bourgogne demanda à renouer les conférences pour la paix : le dauphin sollicita une entrevue particulière. On ignore par quel motif il évita de s'y rendre au jour fixé (3) : et le duc saisissant cette occasion affecta de paraître disposé à consentir aux demandes du monarque anglais, que l'on avait engagé à diriger lui-même la conduite de la négociation. On désigna Mantes pour la résidence de Henri, et Pontoise pour Charles. Entre ces deux villes, et dans une plaine près de Meulan, on traça un carré de terre, arrosé d'un côté par la Seine, et entouré des trois autres par un profond retranchement et une ligne de palissades. Le mât d'un vaisseau érigé au centre, désignait le lieu où les deux rois devaient se réunir : et deux pavillons magnifiques élevés auprès, leur offraient l'avantage de se dérober à la vue des spectateurs. La suite de Henri devait se tenir hors de l'enclos du côté droit, et celle de Charles du côté gauche : et pour leur com-

(1) Rym. IX, 701, 789. Tit. Liv. 71. Elm. 209.

modité, on déploya des tentes que les deux nations s'efforcèrent de décorer à l'envi l'une de l'autre. Il arriva qu'au jour fixé (30 mai.), le roi de France eut un nouvel accès d'égarement: mais dans la matinée, Isabeau, sa fille Catherine, et le duc de Bourgogne, quittèrent Pontoise avec une suite d'un millier de chevaux: et Henri, accompagné de ses frères, de Clarence et de Glocester, partit, en même temps, de Mantes, escorté d'un nombre égal d'hommes d'armes. Au signal donné, ils entrèrent dans l'enclos des deux côtés opposés, et se trouvèrent au centre, au même moment. Henri s'inclina devant Isabeau et sa fille, les embrassa, et, offrant sa main à la reine, la conduisit à son pavillon. C'était la première fois qu'il voyait celle qu'il avait l'intention d'épouser. Elle était jeune, gracieuse et très belle; et, par le conseil de sa mère, elle employa tous ses charmes à faire impression sur le cœur du conquérant. Quoique Henri s'efforçât de cacher ses émotions à l'œil pénétrant de la reine, il ne put y parvenir. Cela suffit à Isabeau. De ce moment, elle éloigna sa fille des conférences. Elle espérait que son absence irriterait la passion du roi, et l'amènerait ainsi à consentir à des conditions plus favorables (1).

La première conférence fut employée à régler

(1) Monstrel. 1, 276, 277. Tit. Liv. 73, 74.

l'ordre des discussions. Deux jours après, Henri établit sa demande (1 juin.) : il entendait que la Normandie, ses autres conquêtes, et les pays cédés par le traité de Bretigny, lui appartinssent en pleine souveraineté, et indépendamment de la couronne de France (5 juin). Les ministres de Charles ne donnèrent leur réponse qu'au bout de quatre jours. Ils ne firent aucune objection aux prétentions du roi, mais ils présentèrent huit demandes de la part de leur souverain, relatives aux renonciations, échanges de territoires, et paiement de dettes. Henri se persuadait follement qu'il allait enfin recevoir le prix de ses travaux. Cependant on éleva des doutes adroits, on demanda des explications, et les conférences devinrent moins fréquentes. Durant le cours de tout un mois, il ne se tint que sept assemblées : le jour avait été fixé pour la huitième (3 juillet.) : mais les ministres français n'y parurent point, et Henri s'aperçut que ses propres artifices avaient tourné contre lui-même. Cette conférence, suivie à Meulan avec tant d'ostentation, n'était qu'une feinte : et la véritable négociation avait eu lieu entre le dauphin et le duc de Bourgogne, dont les propositions respectives, et les réponses, avaient été transmises de l'un à l'autre par le secret intermédiaire de madame de Giac (11 juillet.). Huit jours après l'interruption des conférences, les deux princes se réunirent et s'embrassèrent près

de Meulan sur la route de Paris. Ils s'engagèrent l'un et l'autre, par serment, à oublier leur ancienne querelle, à vivre dorénavant en bonne amitié, à prendre de concert les mesures nécessaires pour mettre fin aux dissensions du royaume, et à réunir leurs forces contre leur ennemi le roi d'Angleterre (1).

Henri n'avait jamais éprouvé de plus cruel désagrément : mais la prise de Pontoise, ville populeuse des environs de Paris, vint bientôt calmer sa colère. Il publia immédiatement un manifeste dans lequel il se loua de sa modération, se plaignit de la mauvaise foi de ses adversaires, et offrit, malgré l'insulte qu'il en avait dernièrement reçue, de conclure la paix aux conditions qu'il avait déjà proposées, avec cette seule clause supplémentaire, que Pontoise et le pays qui se trouve entre cette ville et la Normandie, seraient compris dans le territoire qui, aux termes du traité, devait être cédé à la couronne d'Angleterre (2). Son étoile, cependant, commençait à s'obscurcir. La durée de la guerre et ses dépenses avaient provoqué les remontrances de ses sujets : le roi de Castille avait équipé une flotte qui ravageait les côtes de la Guyenne

(1) Comparer Rym. IX, 762, 776, 779, 789, avec Elmham, 217-226. Livius, 74, 75 ; et Monstrel. I, 277-279.
(2) Rym. IX, 786-791. Tit. Liv. 76.

et menaçait la ville de Bayonne; et le dauphin et le duc de Bourgogne s'occupaient à armer contre lui toutes les forces de la France. Mais si quelques personnes doutaient du succès, Henri semblait en être assuré : et cette confiance se convertit sous peu de jours en certitude, par une révolution inattendue qui mit à sa disposition l'une des deux factions, et jeta l'autre dans l'opprobre et le malheur.

Deux mois s'étaient écoulés depuis la réconciliation apparente du dauphin et du duc de Bourgogne : leur correspondance montrait, cependant, combien chacun d'eux se méfiait de la sincérité de l'autre. Le duc engageait le prince avec instance à se rendre à Troyes au conseil de son père : le prince pressait le duc de venir préalablement le rejoindre à Montereau-sur-Yonne. Ce ne fut pas sans avoir long-temps hésité que le duc s'y détermina. (10 sept.) Comme il approchait de la ville, on lui annonça que trois barrières, ayant chacune une porte, avaient été établies sur le pont; et en même temps, un courrier l'informa que le dauphin attendait, depuis plus d'une heure, son arrivée sur la rive opposée. Ces deux circonstances éveillèrent ses soupçons : il consulta ses amis; et l'on prit la détermination de s'avancer, afin qu'on ne pût l'accuser d'avoir, par une terreur sans motif, plongé de nouveau sa patrie dans la guerre civile. Accompagné de

douze hommes de sa suite, le duc passa la première et la seconde porte, qui furent incontinent refermées derrière lui; il atteignait la troisième lorsque le dauphin parut. Il plia le genou; et il adressait la parole au prince, quand il reçut au visage un coup d'une petite hache, de la main de Tanneguy du Châtel. Ce fut en vain qu'il saisit son épée; les coups nombreux dont on l'accabla le renversèrent mort sur la terre. L'un des gens de sa suite s'élança par-dessus les barrières et se sauva; un second fut tué; les autres demeurèrent captifs, au pouvoir des assassins. Afin d'excuser cet horrible attentat, on eut recours au prétexte dont s'était servi le duc de Bourgogne lui-même pour essayer de se justifier du meurtre du duc d'Orléans. Quand un criminel, disait-il, est placé par sa puissance au-dessus des atteintes de la loi, c'est un devoir pour tout sujet loyal de se faire le ministre de la justice publique. Quelle que soit la part que le dauphin ait prise à ce crime, les circonstances de cet assassinat, consommé sous le masque de l'amitié, au mépris des serments les plus solennels, et en sa présence même, ont imprimé à la mémoire de ce prince une tache indélébile. Peut-être sa jeunesse, et la violence des conseillers qui l'entouraient, doivent-elles le faire paraître moins coupable; peut-être aussi doit-on ajouter quelque foi à ses protestations répétées que le projet d'as-

sassinat ne lui avait été révélé que par l'exécution même (1).

Cet évènement tragique excita dans tout le royaume un sentiment général d'horreur et de haine contre ses auteurs. Tout autre intérêt fut oublié : et le cri élevé pour l'affranchissement du royaume, se changea en un cri de vengeance contre les meurtriers. Les partisans du dernier duc de Bourgogne ne pouvaient évidemment attendre de sécurité que de la perte du dauphin, et de la protection du roi d'Angleterre. La ville de Paris se hâta de conclure un armistice (2). Philippe, fils et héritier de Jean, sollicita l'assistance et l'amitié de Henri; et Isabeau l'avertit que, quelles que fussent les conditions du traité qu'il pourrait conclure avec ce prince, Charles n'hésiterait pas à les ratifier. Henri ne tarda point à faire connaître à quel prix il consentirait à devenir le ministre de leur vengeance, ou plutôt celui de sa propre ambition. Il demanda la main de la princesse Catherine, la régence du royaume pendant la vie du roi, et l'héritage de la couronne à sa mort. Aveuglés par la passion et l'intérêt personnel, la reine et le duc souscrivirent à ces conditions. Ces préliminaires importants furent signés environ deux mois et demi après le

(1) Monstrel. 1, 281. Elm. 235.
(2) Rym. IX, 812, 815.

meurtre : et l'on employa cinq mois à régler les conventions secondaires. Aux termes du traité, Henri s'engagea à assurer à Catherine le revenu ordinaire d'une reine d'Angleterre, s'élevant à vingt mille nobles ; à n'administrer, pendant la régence, que d'après l'avis d'un conseil composé de Français ; à conquérir, au profit de son beau-père, les territoires dont le dauphin était alors en possession ; à ne point prendre le titre de roi de France, du vivant de ce monarque ; à réunir la Normandie à la couronne de France, dès qu'il monterait sur le trône ; à maintenir les parlements, les pairs, les nobles, les cités, les villes, les communes, et tous individus, dans la jouissance pleine et entière de leurs libertés, et à rendre la justice conformément aux lois et aux coutumes du royaume (1). Enfin, à la tête d'une armée de seize mille hommes d'armes, il entra dans la ville de Troyes, où résidait la cour de France (2). Le lendemain, une paix perpétuelle fut ratifiée par Isabeau et Philippe, comme fondés de pouvoirs de Charles. Le parlement, les nobles, les citoyens et les communes

(1) Rym. IX, 816, 825, 840, 877, 890, 893, 804.

(2) Le vin de Champagne était très fort et capiteux (fortissimum et fumosum vinum) ; Henri pour maintenir la sobriété dans son armée, publia un ordre vraiment honteux. Il arrêta que les Anglais ne pourraient boire de vin sans le mélanger avec de l'eau. Tit. Liv. 83, Elm. 251.

qui reconnaissaient alors son autorité, jurèrent de l'observer : et l'on célébra l'union des deux couronnes avec d'apparentes démonstrations de joie. Selon la coutume nationale, Catherine et Henri furent fiancés l'un à l'autre. Le mariage ne tarda pas à être célébré (2 juin.) ; et deux jours après, le régent et l'héritier de France avec sa charmante épousée, quitta Troyes pour aller prendre le commandement du siége de Sens (1).

Les opérations de cette campagne se terminèrent par la reddition de cette ville, de Montereau, et de la forteresse importante de Melun (2).

---

(1) Rym. 895-906. La lettre suivante contient quelques particularités intéressantes. (Ibid. 910.) « Je me recommande » à vous, mon très cher maître. Comme nouvelles, je vous » apprendrai que le roi, notre souverain lord, s'est marié en » grande solennité dans l'église cathédrale de Troyes, à midi, » le dimanche de la Trinité, et le mardi suivant, il s'est mis » en route pour la ville de Sens, emmenant avec lui notre » reine et les états français ; et le mercredi, le lendemain » même, il faisait déjà le siége de cette ville, cité grande et » notable, près des frontières de la Bourgogne, bien défendue » par un grand nombre de seigneurs. Cette ville est aussi très » honorablement attaquée : car on compte à ce siége deux rois » et reines, quatre ducs, avec mylord de Bedford qui est » arrivé ici, et qui le 12 du mois de juin, était logé encore » au-delà des barrières de Paris. On trouve encore à ce siége » beaucoup de dames et des gentilshommes du plus haut rang, » tant Anglais que Français, dont plusieurs étaient connus » depuis long-temps par de grands faits d'armes ; mais qui » voient un siége pour la première fois. » Johan. Ofort.

(2) Tit. Liv. 89, 90.

Aux approches de l'hiver, les rois et les reines firent leur entrée triomphale dans la capitale. Charles avait convoqué les trois états du royaume, (6 déc.) ; et, dans un long discours, il leur exposa les motifs qui l'avaient déterminé à conclure « une paix définitive et perpétuelle avec son » cher fils, le roi d'Angleterre. » Il soumit à leur examen une copie du traité, qu'ils lui renvoyèrent peu de jours après (10 déc.) avec leur approbation unanime. Le duc de Bourgogne parut dans cette assemblée (1) en habit de deuil, suivi des princes de sa famille. Il demanda justice contre les assassins de son père. Charles, après les formalités ordinaires, prononça la sentence qui déclarait les meurtriers coupables de haute trahison, les rendait incapables de remplir aucun emploi ou d'hériter d'aucune propriété, et les dépouillait de tous droits sur leurs vassaux, que, par le même acte, le roi relevait de tous serments de fidélité et obligations de service. On doit, toutefois, remarquer que cette sentence fut prononcée contre les assassins en général, sans qu'aucun nom fût prononcé. Le jeune prince est, à la vérité, désigné sous le nom de Charles, soi-disant dauphin, mais sans établir autrement qu'il fût soupçonné d'être l'auteur ou le fauteur du crime (2).

---

(1) Rym. x, 30-32.
(2) Ibid. 33-35.

Henri, et la reine sa femme, se mirent en route pour l'Angleterre. Ses sujets, fiers de leur victorieux monarque, les conduisirent en triomphe à Londres, où Catherine fut couronnée avec une magnificence jusqu'alors sans exemple dans les annales anglaises (1). Après cette cérémonie, il se mirent à visiter le royaume; mais à peine arrivés à York, la triste nouvelle de la bataille de Beaugé vint troubler leur joie. Le duc de Clarence, que le roi avait nommé lieutenant en Normandie, avait entrepris de dévaster le comté d'Anjou, qui reconnaissait toujours l'autorité du dauphin. Afin de s'opposer à ses progrès, Lafayette avait réuni une armée de paysans, qui furent rejoints par cinq ou sept mille auxiliaires écossais, sous le commandement des comtes de Buchan et Wigton, et du lord Stuart de Darnley. Le duc se laissa tromper par les faux rapports de ses prisonniers. (22 mars.) Sans ses archers, il s'empressa de marcher pour surprendre l'ennemi; et il fut bientôt entouré avec ses hommes d'armes, par une force supérieure à la sienne. Douze cents

(1) Là fut faicte telle et si grande pompe, et bobant, et jolivité, que depuis le tems que jadis le très noble combattant Artus, roy des Bretons et Anglois, commença à regnez jusques à présent, ne fut veue en la dite ville de Londres la pareille feste de nuls des roys anglois. Monst. 1, 303. Fabian a conservé les noms de tous les mets servis en trois services pour le dîner. P. 402.

Anglais restèrent sur le champ de bataille, trois cents furent faits prisonniers. Le duc, qui se faisait remarquer par sa couronne d'or et de pierreries, fut blessé par William Swynton, et tué d'un coup de hache d'armes par le comte de Buchan. Les archers arrivèrent à temps pour reprendre son corps; mais l'ennemi, qui se retira promptement, enmena ses prisonniers. Cette victoire releva la gloire des Écossais, et leur général fut nommé par le dauphin, connétable de France (1).

La vengeance et la colère ramenèrent bientôt le roi sur le théâtre de la guerre. Des troupes reçurent l'ordre de se réunir à Douvres; on leva des emprunts dans chaque comté, et le parlement et le clergé furent convoqués. A la requête de Henri, ils approuvèrent et ratifièrent le traité de paix de Troyes (2). Le clergé lui vota un dixième; mais il ne reçut et ne requit proba-

---

(1) Elm. 302-304. Monst. 1, 306. Des Ursins, 389. L'historien écossais qui donne tout le mérite de la victoire à ses compatriotes, prétend qu'il n'y eut que douze Écossais et deux Français de tués. Ford. xv, 33. Monstrelet, avec plus d'impartialité, fait monter la perte des deux nations à plus de mille hommes. Monst. Ibid.

(2) Per ipsum et tres status regni sui.. videlicet prælatos et clerum, nobiles et magnates, nec non communicates dicti regni. Rot. parl. 135. Ce passage doit convaincre ceux qui soutiennent que le roi lui-même est un des trois états.

blement aucun secours en argent des lords et des communes (12 mai.) : cependant ils donnèrent volontairement aux ministres le pouvoir de faire des emprunts pour les besoins de la couronne, sous la garantie du parlement (1). Impatient d'assouvir sa fureur sur les meurtriers de son frère, le roi résolut d'opposer Écossais à Écossais, et de prendre les exécuteurs de ses vengeances parmi leurs propres compatriotes. Archibald, comte de Douglas, en considération d'une pension annuelle de deux cents livres, s'engagea à servir, durant sa vie, avec deux cents hommes d'armes et deux cents hommes de pied : et Jacques, le jeune roi d'Écosse, qui accomplissait la seizième année de sa captivité, consentit à suivre l'expédition en qualité de volontaire, sur la promesse qu'on lui permettrait de revoir son pays, trois mois après son retour. Il ignorait probablement le projet du roi, qui nourrissait l'espérance que les Écossais à la solde du dauphin, refuseraient de combattre contre leur souverain. Henri fut trompé dans son attente ; mais la présence de Jacques lui fournit un prétexte pour assouvir son ressentiment ; et tous les Écossais pris les armes à la main furent immédiatement exécutés comme traîtres (2).

---

(1) Rot. parl. 130.
(2) Rym. x, 124, 125. Ford. xv, 34.

(10 juin.) Le roi débarqua à Calais avec un renfort de quatre mille hommes d'armes et de vingt-quatre mille archers (1). D'après ses ordres, ils s'avancèrent jusqu'au théâtre de la guerre, sous le commandement du comte de Dorset, tandis que Henri s'arrêtait au bois de Vincennes, pour rendre à son beau-père une visite amicale et rapide. En rejoignant l'armée, il chassa le dauphin des murs de Chartres, et, laissant le roi d'Écosse au siége de Dreux, il poussa son adversaire jusque dans la forte cité de Bourges. De là, pour faire sa cour aux Parisiens, il se rendit à la capitale, et, d'après leurs prières, il entreprit de réduire la ville de Meaux. Cette place était commandée par le célèbre Bâtard de Vaurus, objet de terreur et de haine, et aussi célèbre par son activité que par sa férocité. (6 oct.) Sortant de sa retraite avec une rapidité sans exemple, il ravageait souvent toute la contrée jusqu'aux portes mêmes de Paris; et, à son retour, il avait l'usage de pendre à un arbre particulier tous les prisonniers qui ne voulaient ou ne pouvaient payer la rançon qu'il exigeait. La ville fut emportée d'assaut, après une résistance de deux mois et demi. Mais la garnison se retira dans un ouvrage fortifié, nommé la place du Marché; et, durant cinq mois, elle défia les efforts réunis de

(1) Monst. 1, 307.

Henri et de son beau-père. (10 mai, 1422.) La famine la força enfin de se rendre à discrétion. Le gouverneur fut décapité ; sa bannière, surmontée de sa tête, fut attachée à son arbre favori, et le tronc suspendu à l'une des branches. On exécuta avec lui trois de ses officiers, qui s'étaient attiré cette distinction par leur insolence et leur cruauté : on envoya à Paris quelques personnes accusées d'avoir participé au meurtre du duc de Bourgogne, et on les mit en jugement par-devant le parlement (1).

La réduction de Meaux força les provinces septentrionales de la France, depuis les frontières jusqu'à la Loire, à l'exception du Maine, de l'Anjou et de quelques châteaux en Picardie, à reconnaître l'autorité du roi d'Angleterre ; et pour comble de fortune, la reine était accouchée d'un fils (1421, 6 déc.), qui avait reçu au baptême le nom de son père. Dès que Meaux fut réduit, elle quitta l'Angleterre, accompagnée du duc de Bedford, et se rendit avec son fils près de son père et de sa mère, au bois de Vincennes. (1422. 21 mai.) Henri s'empressa de la rejoindre : et les deux cours reparurent ensemble à Paris, vers la fête de la Pentecôte (30 mai.). Les citoyens admirèrent la magnificence du régent et de ses nobles ; mais en même

(1) Monst. 1, 313, 316, 318, 319. Tit. Liv. 92, 93. Elm. 315-329.

temps, la position de leur propre souverain les émut de pitié, et ils aperçurent avec regret la nullité à laquelle on l'avait réduit. La pompe et les spectacles dont Henri cherchait à les éblouir ne purent étouffer leurs sentiments, ni réduire leurs plaintes au silence : ces expressions naissantes de mécontentement devaient lui apprendre à former des doutes sur le définitif résultat de son entreprise (1). Mais un objet plus sérieux appela toute son attention. Une maladie secrète, qu'il avait affecté de mépriser pendant quelque temps, mina rapidement sa constitution, et confondit toute la science de ses médecins (2). A l'invitation du duc de Bourgogne (30 juil.), il entreprit de faire lever le siége de Cosne; mais l'épuisement de ses forces le rendit incapable de poursuivre sa marche, et à Corbeil, il remit le commandement de l'armée à son frère le duc de Bedford. Le dauphin, effrayé du récit de ses progrès, s'était retiré au-delà de la Loire (3).

De Corbeil, Henri se fit transporter au bois de Vincennes, où les progrès du mal étouffèrent bientôt toute espérance de guérison. Il se soumit à son sort avec résignation, et partagea le peu

(1) Monstrel. I. 320.
(2) Elle est décrite par différents écrivains comme une dyssenterie, une fistule et une pleurésie. Raynald. VI, 30.
(3) Tit. Liv. 94, 95. Monst. I, 324.

de temps qui lui restait entre les dispositions de son âme et les affaires de sa famille. Quels qu'eussent été ses sentiments, il vit, sans exprimer un regret, échapper de ses mains la couronne de France, le grand objet de son ambition. Mais il parut fort inquiet du bonheur de son fils; les malheurs d'une minorité longue, et peut-être agitée, s'offrirent à son esprit; et il ne se lassa point de répéter aux membres de son conseil ses craintes, ses avis, ses vœux et ses ordres. Le jour de sa mort, il appela près de lui le duc de Bedford, le comte de Warwick, et quatre autres seigneurs de haute distinction. Il recommanda à leur loyauté sa femme et son enfant: et il nomma le comte de Warwick tuteur du prince, et le duc de Glocester protecteur du royaume. A ses derniers moments, il les conjura de cultiver l'amitié du duc de Bourgogne, et de lui offrir la régence de France, mais s'il la refusait, de la donner à son cher frère de Bedford. L'issue de la guerre, observa-t-il, était dans les mains de Dieu : mais il leur défendait, quoi qu'il pût arriver, de rendre la liberté aux princes du sang français, tant que durerait la minorité de son fils; ou de conclure la paix avec le dauphin, à moins qu'il ne cédât la Normandie en pleine souveraineté à la couronne d'Angleterre. Puis se tournant vers ses médecins, il leur demanda combien de temps il lui restait à vivre : on lui

répondit que le Très-Haut avait le pouvoir de le rendre à la santé. Mécontent de ces paroles évasives, il répéta sa question, en exigeant une réponse directe. « Eh bien ! sire, répliqua l'un des » médecins, en se jetant à genoux, songez au » salut de votre âme, car il ne vous reste plus » que deux heures d'existence. » Il entendit cet arrêt terrible sans s'émouvoir, demanda son confesseur, et consacra ce moment suprême à des exercices de dévotion. Comme les assistants, rassemblés autour de son lit, récitaient les psaumes pénitentiaux, il les interrompit à ce verset : « Tu » relèveras les murailles de Jérusalem; » et dit d'une voix faible, qu'il avait toujours eu l'intention de visiter la Palestine, et d'arracher la cité sainte au joug des Sarrasins. Il expira après quelques heures, le dernier jour d'août de l'année 1422 (1).

La gloire dont les conquêtes de Henri le couvrirent durant sa vie, entoure encore sa mémoire quatre siècles après sa mort; mais s'il fut un illustre guerrier, il eut aussi les vertus d'un homme d'état. Ainsi que plusieurs de ses prédé-

(1) Tit. Liv. 95. Monstrel. 1, 324. Wal. 407. Martin V affirme dans une lettre, que le roi mourut de la manière la plus édifiante. In Domino mortuus est; nam, sicut accepimus, cor ejus excelsum humiliavit, et depositis curis sæculi animum direxit ad Deum, dévote ecclesiæ sacramenta accipiens. Apud Raynald VI, 50.

cesseurs, il déploya une grande fermeté d'âme et beaucoup de courage naturel; mais il surpassa la plupart d'entre eux par l'adresse avec laquelle il fomentait des dissensions parmi ses antagonistes, et saisissait tous les avantages des évènements inattendus qui embarrassèrent la scène de la politique française. Le succès cependant donna une teinte d'arrogance à son caractère. Il ne respectait pas assez les préjugés de ses nouveaux sujets, et il n'épargnait pas suffisamment leur susceptibilité : la pompe et la supériorité dont il faisait étalage mortifiait leur vanité : et les respects qu'il exigeait des membres les plus orgueilleux de la noblesse française, ne lui étaient accordés qu'à regret par des hommes qui, sous le règne du faible Charles, étaient accoutumés à mépriser l'autorité de leur souverain. Continuellement en guerre, il n'eut jamais le loisir de s'occuper des devoirs de législateur : mais cependant on lui doit des éloges pour les soins qu'il mit à prescrire une grande impartialité dans l'administration de la justice ; et il se fit aimer des plus basses classes de France et d'Angleterre, à raison de la protection qu'il leur accordait contre l'oppression de leurs supérieurs (1). Sévère à ceux qui le servaient, il était aussi pour eux un maître plein de bonté : et s'il punissait avec rigueur, il ré-

(1) Voyez Monstrelet, 1, 326, et Du Fennin, 150.

compensait avec magnificence. Il était admiré et pour ainsi dire adoré des militaires : et les officiers de l'armée en France, cherchèrent à prouver la sincérité de l'attachement qu'il lui avaient porté pendant sa vie, par la pompe extraordinaire des derniers honneurs qu'ils lui rendirent.

Sur le char funèbre et sous une riche tenture de soie était placé un lit cramoisi, brodé d'or, où reposait l'effigie du roi dans ses vêtements, la couronne d'or en tête, le sceptre dans sa main droite, et le globe, surmonté d'une croix, dans sa main gauche. Cinq cents chevaliers et écuyers, en armures noires, leurs lances renversées, le précédaient et le suivaient; autour du corps, marchaient trois cents porteurs de torches, confondus avec des gens qui tenaient des armoiries, des bannières et des pennons. Le clergé, dans tous les lieux que traversait le cortége, se plaçait sur deux lignes de chaque côté; et derrière enfin, chevauchaient la noblesse, les princes du sang et le roi d'Écosse, comme chef du deuil. Après eux, à la distance d'une lieue, venait la reine Catherine avec une suite nombreuse. Ce fut de cette manière que l'on conduisit le corps du roi de Paris à Rouen, où on le plaça sur un lit de parade; de Rouen, on le transporta à Calais à petites journées, et une flotte l'y reçut pour l'amener en Angleterre. A mesure

que le cortége s'avançait vers la métropole, il était rejoint par les évêques, les abbés mitrés et le clergé : et les obsèques se célébrèrent en présence de tout le parlement, d'abord à Saint-Paul, et ensuite à l'abbaye de Westminster. On enterra le corps près des reliques d'Édouard-le-Confesseur : et, pendant long-temps, le peuple visita cette tombe avec des sentiments de vénération et de regret (1).

Sous le règne de Henri, les communes obtinrent du roi ce qu'elles demandaient depuis longues années, qu'aucun statut ne fût valide s'il n'était revêtu de leur consentement. Elles avaient répété leur ancien grief, que souvent les termes de leurs pétitions, quoique bien établis par écrit et expliqués par la bouche de leurs orateurs, étaient tellement altérés par des additions, des omissions ou des corrections prétendues, que la loi, lorsqu'on la publiait, différait entièrement de l'intention originelle. Le roi, en réponse, leur accorda que : « désormais il ne serait rien » statué sur les pétitions des communes, de con- » traire à l'esprit de leurs demandes, et pour quoi

(1) Elm. 336. Wal. 407. Monstrelet, 1, 325, 326. Il ajoute : « et mesmement lui mort et mis en sepulture, luy ont faict et font chacun jour aussi grand honneur et révérence comme s'ils fussent acertenez qu'il fut ou soit sainct en paradis. »

» elles se pussent trouver lésées, sans y avoir donné » leur adhésion ; sauf toujours et pour lui-même, » sa prérogative royale, d'accorder ou de refuser » ce qu'il jugerait convenable, dans les pétitions » ou demandes susdites (1). » Il leur donna bientôt après une autre preuve d'estime et de condescendance, en soumettant à leur examen et à leur approbation les articles du traité qu'il avait conclu avec l'empereur Sigismond (2). Henri, comme ses prédécesseurs, était souvent forcé de demander des secours en argent : mais ses victoires jetaient la nation dans les élans d'une joie frénétique, et les deux chambres s'empressaient d'accéder libéralement à ses désirs. Quoique l'exemple de Richard II eût prouvé le danger de rendre le souverain indépendant du parlement, elles lui accordèrent, pour sa vie, les droits de tonnage et de pondage, et les taxes sur les laines (3); et pour lui donner la faculté d'anticiper sur leur produit par des emprunts, elles offrirent la garantie du parlement à tous ceux qui refuseraient d'avancer des fonds sous la seule caution royale (4).

(1) Rot. parl. IV, 23.

(2) Ibid. 96, 98. Il semble, toutefois, qu'il n'a fait que suivre un usage commun à beaucoup de royaumes à cette époque, où l'on faisait solennellement ratifier les traités par les trois états.

(3) Ibid. 63, 64.

(4) Ibid. 95, et passim.

Par tous ces moyens, et à l'aide des dîmes accordées par le clergé, le roi se vit en état de lever des armées et de porter la guerre avec succès dans le cœur de la France; quoique, si nous en croyons les comptes que lui rendaient les directeurs du trésor, le revenu ordinaire de la couronne fût à peine suffisant pour sa dépense annuelle, si même il la couvrit jamais (1).

(1) Les recettes de l'année qui finissait au 29 septembre 1420, provenant des douanes et taxes (devoirs), s'élevaient à 40,676 liv., 19 sh., 9 d. 1/4; celles des terres de la couronne, aubaines, etc., sous le titre d'éventualités, à 15,066 liv., 11 sh., 1 d., faisaient en tout la masse de 55,743 liv., 10 sh., 10 d. 1/4. Les dépenses ordinaires pour la garde des frontières, les gages des juges et officiers de la couronne, et les pensions accordées à diverses personnes, se montaient à 52,285 liv., 16 sh., 10 d. 3/4, ce qui ne laissait de libre que la petite différence de 3,507 liv., 13 sh., 11 d. 1/2; mais, après cela, il fallait pourvoir à la dépense des chambres du roi et de la reine, de leur maison et de leur garderobe, des fortifications ordonnées par le roi, de l'amirauté, des constables de la tour, de la garde des lions, de la garde et de la nourriture des prisonniers, des ambassades, etc., et d'une somme de 100 liv. par mois, accordée depuis peu à la duchesse de Brabant. On observera en outre qu'on n'avait jamais pourvu au paiement des anciennes dettes, parmi lesquelles on comptait celles que le roi avait contractées lorsqu'il dut prodiguer ses faveurs pour arriver au trône. Rym. x, 113, 114. On a prétendu que ce compte rapporté par Rymer était inexact; que le déficit avait été couvert, selon ce qui résulte des registres de la douzième année du nouveau règne, et qu'on avait dû y ajouter une somme de 20,000 liv. de revenu,

Je dois diriger ici l'attention du lecteur sur le schisme relatif à la papauté, qui excitait, à cette époque, le plus haut intérêt. Il avait pris son origine à la mort de Grégoire XI : et, après un laps de plus de quarante années, il agitait encore et divisait toutes les nations européennes. Les deux compétiteurs originaires, Urbain et Clément, n'étaient plus; mais le zèle ou l'ambition de leurs partisans perpétuaient leurs prétentions rivales. On avait vu succéder à Urbain Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII, et à Clément, Pierre de Luna, un Aragonais, qui, sous le nom de Benoît XIII, portait la tiare depuis plus de trente années. Les maux causés

---

provenant des recettes des fiefs de l'Irlande, de l'Aquitaine, du duché de Lancastre, etc. Je ne vois aucun motif pour faire cette addition. Les deux comptes sont divisés de la même manière : dans la première partie, on établit les revenus qui proviennent de la couronne ; dans la seconde, les subsides accordés par le parlement. La grande différence qui existe entre eux vient de ce que le compte de Rymer donne le montant net des revenus de la couronne, déduction faite de toutes ses charges ; et que l'autre contient chaque somme en particulier, en recette comme en dépense. Si l'on peut dire que le compte établi sur les registres s'élève à un peu plus de 30,000 liv. pour le revenu héréditaire, tandis que dans Rymer il n'est porté qu'à 15000 liv. ; la réponse est facile. La somme de 30,000 liv., après la déduction des charges, ne s'élève plus environ qu'à 11,000 liv., et se rapproche alors, de manière à détruire toute objection, de l'évaluation du revenu du temps de Henri V, ainsi que l'établit Rymer.

par le conflit des juridictions et les anathèmes réciproques de ces pontifes, amenèrent des plaintes et des remontrances. Il se fit de nombreuses consultations : des princes et des prélats réunirent leurs efforts pour mettre fin à ce schisme : et l'on s'entendit généralement pour amener les deux rivaux, ou les forcer à résigner, afin de pouvoir canoniquement élire un nouveau pape. Dans cette intention, l'église de France cessa d'obéir à Benoît, dont elle avait jusqu'alors reconnu l'autorité : mais quand on proposa cet exemple aux prélats anglais, pour les engager à l'imiter, ils se contentèrent de solliciter le roi de refuser à Grégoire XII l'argent que les papes tiraient annuellement du royaume (1). Les cardinaux s'unirent enfin de part et d'autre : un concile s'assembla à Pise : on prononça une sentence de déposition contre les deux compétiteurs ; et un Grec, nommé Pierre, fut élevé à la papauté, sous le nom d'Alexandre V. Mais le remède ne fit qu'accroître le mal. Grégoire et Benoît méconnurent l'autorité du concile ; et l'Europe vit, pour la première fois, trois pontifes qui se disputaient la chaire de saint Pierre. Les efforts de l'empereur Sigismond parvinrent à ramener la tranquillité. Soit par persuasion ou par menaces, il obtint de Jean XXIII, le successeur d'Alexandre,

(1) Wilk. Con. III, 306.

de soumettre la question au concile de Constance. Dans cette assemblée, Grégoire résigna : et le refus de Jean et de Benoît de suivre cet exemple, fut suivi d'une sentence solennelle de déposition. Afin de donner plus de force à l'élection du nouveau pape, on fit entrer au conclave six personnes de chacune des cinq nations d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, de France et d'Espagne; et, sur la proposition de l'évêque de Londres, le cardinal Colonna fut choisi à l'unanimité (1417, 11 nov.) (1). Il prit le nom de Martin V. Benoît maintint, il est vrai, ses prétentions dans son pays natif; mais, après sa mort, son successeur reconnut les droits de Martin. Si par ce fait le schisme se termina définitivement, il n'en avait pas moins donné à l'autorité temporelle des pontifes une atteinte dont elle ne s'est jamais relevée. Les pontifes rivaux n'osaient pas employer le ton dogmatique et impérieux de leurs prédécesseurs. Il était de leur politique de chercher à se concilier tous les esprits, pour accroître le nombre de leurs adhérents, et de repousser toute mesure qui pouvait engager quelques personnes à rechercher l'amitié de leurs adversaires. Dès lors les prétentions qui semblaient si inju-

(1) La nation anglaise était représentée par les évêques de Londres, de Bath, de Lichfield, et de Norvich, le doyen d'York et l'abbé de Sainte-Marie de la même ville. Harps. f. 610.

rieuses aux souverains, commencèrent à tomber en désuétude; on s'opposa faiblement, quand on ne les passa pas entièrement sous silence, aux actes qui attaquaient les immunités ou les droits de l'Eglise, et l'on substitua les formes persuasives des prières et des concessions aux armes spirituelles de l'excommunication et de l'interdit.

La durée du schisme permit en Angleterre d'exécuter les statuts contre les proviseurs, sans la moindre opposition. L'expérience démontra toutefois que l'on s'était engagé, sans réflexion, dans une route qui conduisait à l'abaissement des lettres et à la destruction des universités. Deux de ces corps présentèrent à l'assemblée du clergé, en 1399, des pétitions où ils établissaient que tant qu'il avait été loisible aux papes de conférer des bénéfices par provision, ils les avaient toujours donnés à des hommes d'esprit et de talent qui avaient pris leurs degrés dans les universités; et que le résultat de cette préférence avait été de piquer d'émulation les étudiants, et de multiplier leur nombre : mais que, depuis la création des statuts contre les proviseurs, les patrons ayant négligé les membres des universités, les étudiants avaient disparu, et les écoles étaient presque abandonnées (1416.) (1). Le mal

(1) Wilk. Con. III, 242.

ne fit que s'accroître. Seize années après, il fixa l'attention des communes, qui, pour arracher les universités à leur ruine complète, demandèrent au roi de rapporter les statuts contre les proviseurs, ou de pourvoir à leur sort par un moyen convenable (1). Le roi les informa qu'il en avait référé aux évêques : mais ces prélats ne se souciaient nullement de la révocation des statuts : et (1417.) le synode publia une ordonnance qui obligeait tout collateur spirituel, durant les dix années suivantes, à faire présent du premier bénéfice vacant à sa présentation, et, après ce temps, du second, à quelque membre de l'une des universités, gradué dans l'une des trois facultés de théologie, de jurisprudence ou de médecine. On espérait que cet expédient apaiserait toutes les réclamations : mais quatre années s'écoulèrent avant qu'on pût exécuter ce règlement, et cela afin de discuter des objections élevées par les universités elles-mêmes (2). Le fait est que les personnes qui avaient le plus souffert de l'usage des provisions, et qui profitaient le plus des statuts qui les avaient abolies, faisaient partie des plus hautes classes du clergé. Comme leurs droits à la présentation avaient été envahis par l'exercice réel des volontés du pape, ils avaient eux-

(1) Rot. parl. IV, 81.
(2) Wilk. Con. III, 381, 401.

mêmes provoqué des plaintes dans l'origine, comme le lecteur doit l'avoir souvent remarqué; et ils aimaient mieux actuellement se soumettre à un léger sacrifice, que de consentir à l'abolition des statuts, qui leur conféraient toute l'influence d'un grand patronage, et les dispensaient de l'intervention des pontifes (1).

---

(1) Je profite de cette petite place pour faire remarquer une singulière assertion de Hume à la fin de son dix-neuvième chapitre, il dit: « que la première commission d'é» quipement que l'on rencontre dans l'histoire, fut établie par » Henri V, en 1415, lorsque la milice féodale céda la place » à une autre milice beaucoup moins régulière et plus mal » tenue. » Le fait est que ces commissions étaient déjà en usage dès le règne même de Henri II. Voyez vol. 11, p. 493.

CHAPITRE II.

HENRI VI.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMP. D'ALLEMAG.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Sigismond, 1437.	Jacques I, 1437.	Charles VI, 1422.	Jean II, 1454.	Martin V, 1431.
Albert, 1439.	Jacques II, 1460.	Charles VII.	Henri IV.	Eugène IV, 1447.
Frédéric III.	Jacques III.			Nicolas V, 1455.
				Calixte III, 1458.
				Pie II.

Gouvernement durant la minorité. — Le duc de Bedford régent de France. — Jacqueline de Bavière. — Siége d'Orléans. — Jeanne d'Arc. — Charles est couronné à Reims.— Henri l'est à Paris. — Défection du duc de Bourgogne. — Armistice entre l'Angleterre et la France. — Querelles dans le cabinet anglais. — Mariage du roi. — Mort de Glocester et de Beaufort. — Perte des provinces françaises. — Accusation et meurtre de Suffolk. — Insurrection de Cade. — Le duc d'York protecteur. — Henri recouvre son autorité. — Malheurs des partisans d'York. — Leurs succès. — Le duc est déclaré héritier de la couronne. — Il est tué à Wakefield. — Son fils Édouard entre à Londres. — Il est proclamé roi.

La mort prématurée de Henri V sauva la France de sa ruine entière. La tâche difficile de conserver l'influence qu'il avait acquise, se trouva dévolue à un successeur encore enfant, et à un ministère divisé; tandis que le dauphin, dans toute l'énergie de la jeunesse, et secondé par

les vœux du peuple, attirait les diverses factions sous sa bannière, et dirigeait leurs efforts combinés contre les envahisseurs de leur pays. Nous verrons ce prince recouvrer en peu d'années la couronne de ses ancêtres, chasser les Anglais de toutes leurs conquêtes, et terminer une longue série de succès par la soumission de la Gascogne, le dernier fragment de l'ancien patrimoine des monarques anglais en France.

Le nouveau roi, fils de Henri et de Catherine, était à peine âgé de neuf mois. A la première nouvelle de la mort de son père, plusieurs pairs spirituels et temporels s'assemblèrent à Westminster; ils envoyèrent, au nom de Henri VI, des commissions à tous les juges, sheriffs et autres officiers, afin qu'ils continuassent à remplir leurs devoirs respectifs, et ils convoquèrent un parlement pour le commencement de novembre. (1422, 10 nov.) Le premier soin de cette assemblée fut de ratifier tous les actes de l'autorité qui l'avait appelée, comme suffisamment justifiés par l'urgence et la nécessité (1) : le second, de pourvoir à l'exercice de l'autorité royale durant l'enfance du roi. Les deux derniers siècles fournissaient trois exemples de minorités, aux avènements de Henri III, d'Édouard III et de Richard II. Mais, dans aucune de ces occasions,

(1) Rot. parl. IV, 170.

la puissance exécutive n'avait été confiée à un tuteur ou régent, si l'on en excepte les deux premières années de Henri III, où l'on jugea qu'il était nécessaire de conférer de tels pouvoirs, afin de s'opposer efficacement aux prétentions d'un compétiteur étranger, à la tête d'une armée redoutable, et déjà possesseur de la capitale. Le duc de Glocester cependant réclama la régence par deux motifs : parcequ'en l'absence du duc de Bedford, il était le plus proche parent de son neveu, et que le feu roi, sur son lit de mort, l'avait nommé à cet emploi. Les lords (car, en matière semblable, on ne consultait pas les communes), ayant examiné les registres et consulté les juges, répondirent : que cette demande n'était fondée sur aucune loi ou coutume antérieure ; qu'elle était contraire aux constitutions du royaume et aux droits des trois états; et que la nomination faite par le feu roi n'avait aucune validité, parcequ'il n'avait pu changer les lois du pays sans l'avis des trois états, ni déléguer à un autre, pour l'exercer après sa mort, l'autorité qui expirait avec lui. Pour le satisfaire cependant, autant qu'il était en leur pouvoir, ils le nommèrent président du conseil, en l'absence de son frère, le duc de Bedford, non sous les titres de régent, lieutenant, gouverneur ou tuteur, expressions qu'on pourrait interpréter comme comprenant la délégation de l'autorité

souveraine, mais sous celui de « protecteur du royaume et de l'église d'Angleterre, » désignation qui ne devait servir qu'à lui rappeler son devoir (1). D'après les mêmes principes, ils nommèrent le chancelier, le trésorier, le garde du sceau privé et seize membres du conseil, sous la présidence du duc de Bedford, et, en son absence, du duc de Glocester : (5 octob.) et ils notifièrent, par une députation, ces nominations aux communes, qui y donnèrent leur adhésion (2). On fit alors des règlements pour la direction du conseil (3); on continua, pour deux années, les taxes sur la laine ainsi que les droits de tonnage et pondage (4), et l'on congédia alors le parlement

(1) Rot. parl. IV, 326.

(2) Ibid., IV, 174, 175, 326. Leurs traitements furent fixés comme il suit :

	liv.	sh.	d.
Au protecteur, par an, ...	5333	6	8
Aux ducs et archevêques.................	200	»	»
Aux évêques et comtes....................	133	6	8
Aux barons et bannerets................	100	»	»
Aux écuyers	30	»	»

Lorsque l'évêque de Winchester fut nommé chancelier, il reçut le même salaire qu'un archevêque ; et lord Stafford, comme trésorier, celui d'un comte. (Rot. parl. V, 404. Rym. X, 268, 359, 360.) Les différences dans le taux de ces traitements paraissent avoir été réglées sur l'état que chacun était obligé de tenir en proportion de son rang.

(3) Ibid. IV, 175.

(4) Le tonnage et pondage était le droit établi sur toutes les marchandises à l'importation et à l'exportation.

(*Note du traducteur.*)

(18 oct.) (1). L'Angleterre ne donna lieu à aucune inquiétude; mais tous les regards se tournèrent avec anxiété vers la France.

D'après les dernières injonctions de Henri, on avait offert au duc de Bourgogne la régence de ce royaume; mais, à son refus, elle fut donnée par Charles au duc de Bedford, de l'avis de son conseil. Mais Charles ne survécut à cette transaction que de peu de jours : et sa mort porta aux intérêts de l'Angleterre un coup dont ils ne se sont pas relevés. La plupart des membres de la noblesse française n'avaient reconnu Henri que par déférence pour leur souverain : mais quand cet obstacle fut détruit, leur attachement et leur obéissance revinrent au dauphin, représentant réel de leur monarque. Ce prince se hâta de profiter de l'évènement. Il consacra aux larmes le jour où il reçut la nouvelle de la mort de son père : le lendemain, il se revêtit des insignes de la royauté, sous le titre de Charles VII, roi de France. Comme ses ennemis étaient en possession de la ville de Reims, il se fit sacrer et couronner à Chartres. Cette cérémonie opéra comme un talisman, et ramena la foule sous ses étendards (2).

D'un autre côté, le régent, prince qui ne cédait point en capacité à son frère défunt, et qui le

(1) Rot. parl. IV, 175.
(2) Monstrelet. II, 1.

surpassait par les plus aimables qualités du cœur, ne négligea point les intérêts de son neveu. Il obtint du duc de Bourgogne de grandes promesses de secours : et réussit à faire approuver le traité de Troyes par le duc de Bretagne (1423.). Les trois princes se virent à Arras. Ils jurèrent de s'aimer comme frères (28 avril.); de se secourir mutuellement contre les attaques de leurs ennemis ; de protéger le faible et le pauvre contre toute oppression ; et d'unir leurs efforts pour éloigner le démon de la guerre du territoire français. Afin de cimenter cette amitié, les ducs de Bedford et de Bretagne épousèrent chacun une sœur du duc de Bourgogne; puis ils se séparèrent, dans l'intention de lever des troupes pour défendre la cause commune (1).

La Loire formait la ligne de démarcation entre les partis opposés. Au sud de cette rivière, toutes les provinces, à l'exception de la Gascogne, avaient embrassé la cause de Charles: au nord, l'Anjou et le Maine professaient la neutralité: les garnisons de quelques forteresses isolées adhéraient à leur prince naturel; mais le reste de la population, avec les habitants de la capitale, reconnaissait l'autorité du régent. Les flammes de la guerre se rallumèrent bientôt. Les deux partis ravagèrent la campagne: on prit et l'on re-

(1) Rym. x, 280.

prit des villes: et la fortune des puissances belligérantes fut balancée par des alternatives de succès et de revers. L'action la plus éclatante de cette campagne fut la bataille de Crevant sur l'Yonne. Une armée française, avec les auxiliaires d'Écosse, avait formé le siége de cette ville; et, pour le faire lever, quatre mille hommes d'armes, aux ordres du comte de Salisbury, reçurent l'ordre de se joindre aux Bourguignons à Auxerre. Les mesures de l'armée combinée, avant d'abandonner la ville, offrent un monument curieux de la discipline militaire à cette époque. Les soldats reçurent ordre de s'aimer et de se traiter en frères: l'avant-garde dut se composer de cent vingt hommes d'armes et d'un même nombre d'archers choisis, en portions égales, dans chaque nation: si, en présence de l'ennemi, on recevait l'ordre de mettre pied à terre, la désobéissance devait être à l'instant punie de mort: les chevaux devaient être conduits une demi-lieue en arrière, et tous ceux qui seraient trouvés dans cet espace, confisqués: la mort était la punition de tout homme qui quitterait son poste ou son rang: on ne devait faire aucun prisonnier avant d'être assuré de la victoire, sous peine de mort pour le captif, comme aussi pour le capteur, s'il faisait résistance: chaque archer devait se munir d'un long pieu, pointu aux deux bouts, et chaque soldat se pourvoir de vivres pour deux

jours (1). Les ennemis occupaient une éminence; mais ils furent chassés de cétte position avantageuse par les manœuvres des alliés, qui, mettant pied à terre, et marchant avec leurs armures, tentèrent de se rendre maîtres du pont. Les deux armées restèrent trois heures en présence, séparées seulement par la rivière. Enfin les Anglais se frayèrent un chemin vers la rive opposée, et les Bourguignons les suivirent. Les Écossais, qui soutinrent tout l'effort de la bataille, furent presque anéantis, et les Français eurent beaucoup à souffrir de l'attaque de la garnison qui les assaillit par derrière. Les vainqueurs entrèrent en triomphe dans la place, emmenant avec eux les commandants français et écossais, qui, tous deux, avaient été faits prisonniers, après avoir perdu chacun un œil dans le combat (2).

Cette défaite jeta des doutes sur l'avenir de Charles; mais l'arrivée de puissants renforts d'Italie et d'Écosse les dissipa. Le duc de Milan lui envoya un corps nombreux de Lombards: et le comte Douglas débarqua, avec cinq mille hommes, à la Rochelle. Le roi, en témoignage de confiance et

---

(1) Monstrelet, II, 7.

(2) Le commandant français était le comte de Ventadour, et le général écossais le comte de Buchan ou Stewart de Darnley: ils furent mis à rançon. Monst. II, 8. Ford. XVI, 25. Hall. f. 88.

de reconnaissance, choisit ses gardes du corps parmi les Écossais auxiliaires; et, comme il avait déjà donné à Stewart de Darnley les seigneuries françaises d'Aubigny et de Concressault (1423, mars) il donna à Douglas (19 avril.) le magnifique duché de Touraine, qui lui avait personnellement appartenu avant son avènement. Le duc d'Albany, le régent d'Écosse, et la noblesse écossaise (oct., 8, 16, 26.) jurèrent, en présence de l'ambassadeur français, de maintenir l'ancienne alliance entre les deux royaumes, et promirent, ce qui n'était pas en leur pouvoir, que leur roi, s'il redevenait libre, ratifierait leurs engagements (1).

La nécessité de rompre cette bonne harmonie entre la France et l'Écosse était alors devenue évidente, et, dans cette vue, le ministère anglais proposa au roi Jacques de traiter avec lui pour abréger sa captivité. L'offre fut acceptée avec joie: on permit aux envoyés écossais de se réunir à leur souverain: et, après maintes négociations, il fut mutuellement convenu que le roi serait mis en liberté, et qu'en retour il défendrait à ses sujets d'entrer au service de la France (2); qu'il

(1) Du Tillet, 135, 136. Douglas fut fait lieutenant du roi et général des armées françaises. Apr. 19, 1424. Ibid.

(2) Comme Jacques ne pouvait promettre le retour des Écossais déjà en France, on les excepta du traité. Rym. x, 331.

paierait par termes, en six années, la somme de quarante mille livres, comme compensation de ses dépenses durant sa détention (1); et qu'il livrerait des otages en garantie du paiement de la somme entière. Pour attacher le prince écossais plus fortement encore aux intérêts de l'Angleterre, on voulut lui faire épouser une princesse anglaise : et l'on donna l'ordre aux ambassadeurs d'entrer en pourparler, si l'avis en était suggéré par les Écossais; mais de ne point faire les premières démarches, « parceque la coutume » d'Angleterre ne regardait pas comme bienséant » qu'une femme s'offrît elle-même. » Il ne fut pas toutefois nécessaire de stimuler la bonne volonté de Jacques par des motifs politiques : ses affections appartenaient déjà à une femme aussi belle qu'accomplie, à Jeanne, qui, par son frère, le comte de Somerset, descendait d'Édouard III, et par sa mère, Marguerite Holand, d'Édouard Ier. Il se maria avant son départ (fév. 1424.); et le protec-

(1) La somme accordée à Jacques pour son entretien, par Henri V, était de 700 liv. par an, ce qui au bout de dix-neuf années s'élevait à 13,300 liv. On ne peut douter qu'en dernier lieu ses dépenses ne se fussent considérablement augmentées. Voyez Rym. x, 293, 296. Mais il est probable qu'une aussi forte somme n'était demandée sous ce prétexte, que parcequ'on ne pouvait la réclamer décemment comme une rançon. Le commissaire anglais avait reçu l'ordre secret d'accepter 36,000 liv., si les Écossais ne voulaient pas donner 40,000 liv. Id. x, 295.

teur, pour lui témoigner sa satisfaction, lui fit remise, du consentement du conseil, de la sixième partie de la somme stipulée par le traité (1). L'évènement prouva qu'une éducation anglaise, suivie pendant dix-neuf ans, n'avait pas rendu Jacques moins propre à porter la couronne d'Écosse. Comme monarque, il chercha le bonheur de son pays; mais, quoiqu'il fit tous ses efforts pour remplir les conditions auxquelles on l'avait mis en liberté, son revenu se trouvait si fort altéré par les régents, et son peuple parut si peu disposé à se soumettre à des taxes, qu'il ne fut jamais en état de solder le tiers de sa dette (2).

En France, la campagne de cette année fut marquée par la même variété d'évènements que

(1) Rym. x, 323.

(2) Si nous en croyons Hollingshead (p. 587, et Hall, f. 86), Jacques, avant son départ, rendit hommage au jeune Henri à Windsor, et jura fidélité en ces termes : « Moi Jacques » Stewart, roi d'Écosse, je vous serai fidèle et attaché à » vous lord Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et » de France, noble et suzerain seigneur du royaume d'Écosse » que je tiens de vos mains ; je vous prouverai ma loyauté » et mon attachement, etc., etc. » Cela se passa, dit-on, devant trois ducs, deux archevêques, douze comtes, dix évêques, vingt-trois barons et deux cents chevaliers ; et cependant on ne peut douter que ce ne soit une erreur : car, dans tous les actes publics, Jacques est traité non comme vassal, mais comme souverain indépendant ; et Henri dans une lettre particulière l'appelle : Très haut et très puissant prince, par la grâce de Dieu, roi d'Écosse. Rym. x, 635.

l'année précédente. Arthur, frère du duc de Bretagne, et plusieurs seigneurs bourguignons passèrent au service de Charles : ses partisans surprirent Compiègne et le Crotoy; et la garnison d'Ivry reçut et arbora son étendard. De l'autre côté, le duc de Bedford fit venir des renforts d'Angleterre, reprit le Crotoy et Compiègne, et, avec deux mille hommes d'armes et sept mille archers, mit le siége devant Ivry. Une armée française de dix-huit mille hommes, sous les ordres du duc d'Alençon, s'approcha dans l'intention de sauver cette forteresse; mais, désespérant du succès, elle l'abandonna à son sort, et surprit Verneuil. Le duc laissa une garnison pour défendre sa conquête, alla chercher l'ennemi, qui vint hardiment à sa rencontre. Les hommes d'armes furent disposés en masse compacte : au front et sur chaque flanc, on plaça un corps d'archers, défendu comme à l'ordinaire par de longs pieux plantés en terre : on réunit à l'arrière-garde les bagages, les valets et les chevaux de l'armée, sous la protection de deux mille archers, qui, pour résister à l'impétuosité des assaillants, attachèrent les chevaux les uns aux autres par la bride et la queue, et placèrent au milieu les chariots, de manière à former un rempart impénétrable. La description du choc des deux armées est effroyable. On combattit corps à corps, et avec tant de résolution que, pendant près d'une heure,

aucun des partis ne parut prendre d'avantage sur l'autre. Au plus fort du combat, un corps de cavalerie française et italienne, destiné à harceler l'arrière-garde anglaise, essaya de faire une charge à travers les chevaux et les bagages ; mais ne pouvant s'y frayer un chemin, ni s'en dégager lui-même, il resta exposé aux flèches des archers, qui, après avoir tué ou repoussé les assaillants, firent volte-face, et se précipitèrent sur l'ennemi avec d'horribles cris. Cette manœuvre décida de la victoire : le courage des Français succomba : leurs lignes furent traversées sur plusieurs points ; et la plaine se couvrit bientôt de fuyards et de guerriers qui les poursuivaient. D'après le rapport de l'ennemi, il perdit environ trois mille hommes et les Anglais seize cents. Les Écossais furent si maltraités qu'ils ne formèrent plus dans l'armée française un corps séparé. Le nouveau duc de Touraine et le comte de Buchan restèrent sur le champ de bataille : le duc d'Alençon fut fait prisonnier avec deux cents gentilshommes. Le régent assembla aussitôt ses officiers, et rendit grâce à Dieu sur le lieu même du combat (1).

Jusqu'ici le duc de Bedford avait dignement soutenu la gloire de l'armée anglaise, et déployé des talents proportionnés à la situation difficile

(1) Monstrel., II, 15.

où il se trouvait placé; mais, dans toutes ses mesures, il avait le malheur d'être traversé par la secrète ambition de son frère, le duc de Glocester. Jacqueline de Bavière, héritière du Hainaut, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, avait, en premières noces, épousé Jean, dauphin de France, et, après sa mort, on l'avait remariée, contre son inclination, disait-on, à son cousin germain, Jean, duc de Brabant, qui n'était âgé que de seize ans. Le duc était un prince faible, et entièrement soumis à la volonté de ses ministres : la duchesse, d'un caractère énergique et inquiet, méprisait la timidité de son époux. S'il renvoya les dames et les gens qui l'avaient accompagnée de Hollande, ses favoris furent massacrés, bientôt après, dans une insurrection du peuple. Enfin elle se sépara du duc, et se rendit à Valenciennes auprès de sa mère, puis s'échappa de cette ville, et vint chercher un asile en Angleterre (1420.) (1). Le duc de Glocester fut bientôt épris de ses charmes, et peut-être plus encore de son héritage. Mais le dernier roi, qui avait pensé qu'un mariage entre eux serait suivi d'une rupture avec le duc de Bourgogne, cousin germain et héritier présomptif du mari de Jacqueline, mit obstacle à l'imprudence de son frère, et, sur son lit de mort, lui fit

(1) Monstrel., 1, 267, 299, 303.

connaître, avec une chaleur extraordinaire, la nécessité de faire tous les sacrifices pour conserver l'amitié de son allié. Glocester était trop opiniâtre pour respecter l'avis du roi, ou pour céder aux remontrances du conseil. Il soutint que le mariage de Jacqueline était nul à raison de la parenté, quoiqu'on eût obtenu une dispense du concile de Constance; il l'épousa lui-même, et réclama immédiatement ses domaines. Si l'on eût laissé le premier mari suivre ses propres volontés, il eût probablement consenti à les remettre; mais le duc de Bourgogne épousa ses intérêts, et déclara qu'il opposerait la force à la force pour le défendre (1424.). Ce fut en vain que le régent employa toute son influence pour obtenir de son frère qu'il se désistât d'une demande qui allait enlever les Bourguignons à la cause de l'Angleterre, et peut-être les jeter dans les bras de Charles. (24 oct.) Comme dernière ressource, on décida, dans un grand conseil, à Paris, que la question de légitimité des deux mariages serait soumise au pape, et que les parties attendraient sa décision. Le duc de Brabant y consentit: le duc de Glocester s'y refusa. Il était déjà à Calais avec Jacqueline et une armée de cinq mille hommes, d'où, s'avançant vers le Hainaut, il prit immédiatement possession du comté, en vertu des droits de sa prétendue épouse (20 déc.). A cette nouvelle, le duc de Bourgogne envoya

des troupes au secours de son cousin. Des messages insultants s'échangèrent entre Glocester et lui; un cartel fut proposé et accepté (1), et les combattants convinrent (1425, 16 mars.) de vider leur querelle à la fête de saint Georges, en présence du duc de Bedford, le régent. Dans cet intervalle, le duc de Bourgogne rappela ses troupes, et Glocester se disposa à retourner en Angleterre. Nonobstant les objections de Jacqueline, il fut résolu, à la demande des habitants, qu'elle resterait à Mons. Elle se sépara du duc les larmes aux yeux, prévoyant tous les maux qui résulteraient de leur séparation. Les Brabançons recommencèrent la guerre : les villes du Hainaut revinrent à l'obéissance du duc; et Jacqueline fut livrée aux Bourguignons, qui la retinrent captive jusqu'à ce que la cour de Rome eût prononcé sur la validité de son mariage. Le duel projeté entre les deux princes n'eut jamais lieu. Dans une lettre au duc de Glocester, le pontife lui déclara qu'il l'excommunierait, s'il persistait à mettre ce projet à exécution; et, par une circulaire adressée à

(1) Dans cette occasion, le duc de Bourgogne fit un grand compliment au duc de Bedford. « Si mieux vous plaît, dit-» il à son antagoniste, je suis content que nous prenions à juge » mon très cher et aimé cousin, et aussi votre beau-frère le ré-» gent, duc de Bedford. — Car il est tel prince que je sais, » qu'à vous et à moi, et à tous autres, il voudrait estre » droiturier juge. » Monstrel., II, 20.

tous les princes chrétiens d'Europe, il les exhorta à ne point souffrir que le combat s'effectuât dans leurs états respectifs. Le parlement anglais seconda ses vues, et invita les reines douairières de France et d'Angleterre, ainsi que le régent, à se charger de cette querelle; et, dans un conseil tenu à Paris, on décida que le cartel avait été proposé sans cause suffisante (1). Dans le même temps, Jacqueline fut conduite par le prince d'Orange à Gand, où elle supporta sa captivité avec impatience, et employa toute la finesse de son esprit à chercher les moyens de s'échapper. Enfin elle se déguisa en homme (1er sept.) avec une de ses femmes, monta à cheval, franchit, sans être observée, une des portes, à l'entrée de la nuit, et continua de fuir jusqu'à ce qu'elle fût arrivée saine et sauve sur les confins de la Hollande, où ses sujets la reçurent avec joie. Les Bourguignons l'y poursuivirent, et la Hollande devint pendant deux ans le théâtre de la guerre. Le duc de Glocester lui envoya cinq mille hommes d'armes, et fut sévèrement réprimandé par le conseil : il renouvela sa tentative; mais son beau-frère, le régent, la prévint (2). En 1426, le pape, dit-on, prononça en faveur du premier

(1) Ep. Mart. v. Apud. Raynald, VI, 75. Rot. parl. IV, 277.
(2) Monstrel., II, 18-29.

mariage (1) ; mais le duc de Brabant mourut bientôt après, et Jacqueline prit le titre de duchesse de Glocester. Le faible secours qu'elle reçut de l'Angleterre servit à différer sa soumission jusqu'en 1428, où elle fut obligée de nommer le duc de Bourgogne son héritier, de lui permettre d'établir des garnisons dans les forteresses, et de jurer qu'elle ne se marierait jamais sans son consentement (2). Dans les articles de ce traité, elle reconnut textuellement qu'elle n'était point l'épouse du duc de Glocester; et cependant, quelques mois avant de le conclure, un parti de femmes en Angleterre avait épousé ses intérêts contre l'abandon où la laissait son prétendu mari. Une lady, du nom de Stokes, accompagnée des femmes des principaux citoyens de Londres, se rendit à la chambre des lords, et présenta une pétition contre le duc, où on l'accusait d'avoir négligé sa femme légitime, la duchesse Jacqueline, et de vivre en adultère publie avec Éléonore Cobham (3), fille de Reginald,

(1) Ceci est rapporté par différents écrivains : si le fait est vrai, je ne sais comment le gouvernement anglais pouvait, d'accord avec Paris, continuer à la reconnaître pour duchesse de Glocester. Cependant, c'est ainsi qu'elle est appelée dans deux actes différents cités par Rymer, datés de 1427 et 1428. Rym. x, 375, 398, et dans l'adresse des communes de 1427. Rot. parl. IV, 318.

(2) Monstrel., II, 37. Meyer, liv. XV, p. 310.

(3) Stow, 369.

lord Cobham de Sterborough. La beauté d'Éléonore était aussi parfaite que ses mœurs étaient dépravées. Après avoir contribué aux plaisirs de différents seigneurs, elle devint la maîtresse du duc, qui lui fut si fort attaché que, même après son union avec Jacqueline, il la garda toujours auprès de lui, et la conduisit même à son expédition de Hainaut (1). On ignore la réponse qui fut faite à la pétition de ces championes femelles de la fidélité conjugale : mais bientôt après, le duc, au grand étonnement de toute l'Europe, reconnut publiquement Cobham pour sa femme ; et Jacqueline, malgré la promesse faite à son adversaire, épousa un gentilhomme, nommé Frank, de Bruxelles. Il fut immédiatement arrêté par les Bourguignons, et sa femme céda, pour racheter sa liberté, la majeure partie de ses domaines, ne conservant qu'une rente annuelle pour ses dépenses personnelles. Elle mourut sans enfant en 1436 (8 oct.) (2).

On a prétendu que, sans la malheureuse tentative de Glocester pour obtenir l'héritage de Jacqueline, le parti de Charles eût été anéanti après la bataille de Verneuil. Mais, afin de dé-

(1) Laquelle ledit duc par avant avait tenue en sa compagnie certain temps, comme sa dame par amours ; et avec ce, avait esté diffamée de aucuns autres hommes que de icelui duc. Monstrel., II, 32, et II, 29.

(2) Meyer, 329.

fendre le duc de Brabant, le duc de Bourgogne retira ses troupes du théâtre des combats, et les employa dans le Hainaut et la Hollande : et le duc de Bedford, réduit à dépendre uniquement de ses propres forces, se trouva hors d'état de profiter des avantages qu'il avait acquis. On laissa languir trois ans la guerre en France : les opérations, de part et d'autre, se bornèrent à des escarmouches et des siéges de peu d'importance pour les deux partis, mais bien désastreux pour les malheureux habitants. Si l'exiguité de ses forces causa l'inaction du régent, la pauvreté de Charles lui fut aussi un obstacle : et si la cour de ce dernier devint un théâtre d'intrigues, de dissensions et de sanglantes animosités, le conseil d'Angleterre ne fut pas moins divisé par les jalousies de ses membres, leurs querelles et leurs intérêts opposés (1).

Parmi ces ministres, celui qui, par sa situa-

---

(1) Le pontife, comme s'il eût prévu les maux qui suivirent, avait écrit au conseil, sur la succession du jeune Henri, pour recommander, sur toutes choses, de vivre en harmonie entre eux, comme le meilleur moyen de conserver les domaines de leur jeune souverain. Ad regnum hoc in rerum statu salubriter dirigendum nulla res est tantùm necessaria, quantùm est vestra concordia, qui reipublicæ præsidetis ; vobis enim habentibus unam mentem : una voluntate regentibus, nulla accidere calamitas potest. Apud Raynald, vi, 51.

tion et ses liens de parenté avec le roi, possédait le plus de pouvoir, était le duc de Glocester : mais souvent, et quelquefois avec succès, les desseins de sa politique furent traversés par Henri de Beaufort, le grand évêque de Winchester. Ce prélat était le second fils de Jean de Gand, par Catherine Swynford, et conséquemment oncle du régent et de son frère, et grand-oncle du roi. De l'évêché de Lincoln, il avait été promu au siége plus important de Winchester; trois fois il avait rempli la charge élevée de chancelier; il avait assisté au concile de Constance, et avait fait le pèlerinage de Jérusalem. Sa frugalité multipliait ses richesses : mais il les employait à servir les intérêts de sa patrie, et les prêts qu'il avait faits au dernier monarque se montaient à vingt-huit mille livres, et au roi actuel à plus de onze mille (1). Il avait encore accepté la charge de chancelier (1424, 16 juil.), et, dans ce poste, il s'était vigoureusement opposé au projet favori de Glocester, de réclamer l'héritage de Jacqueline. Durant l'absence de ce prince, le conseil, sous l'influence du prélat, et dans l'intention de réprimer les dispositions séditieuses de la populace, avait mis une garnison à la Tour, et l'avait confiée au soin de sir Richard Wydevile, avec l'or-

(1) Rot. parl. IV, 111, 132, 275, 277.

dre « de n'y admettre aucun homme plus puis» sant que lui-même. » Quand Glocester revint, il voulut loger dans cette forteresse, et attribua le refus de Wydevile aux secrètes instructions de son oncle. (1425, 29 oct.) Dans son ressentiment, il ordonna au maire de fermer les portes de la cité à l'évêque, et de lui fournir cinq cents cavaliers, afin d'aller visiter en sûreté le jeune roi à Eltham. Le lendemain matin (30 oct.), les partisans de Beaufort essayèrent de forcer la porte du pont; ils barricadèrent la route, placèrent des archers dans les maisons de chaque côté, et déclarèrent que puisque leur seigneur était privé de l'entrée de la cité, ils voulaient empêcher le duc d'en sortir (1). L'archevêque de Canterbury et un prince portugais, le duc de Coïmbre, firent, en un même jour, huit voyages d'un parti à l'autre, pour prévenir l'effusion du sang, et les engager à observer la paix jusqu'au retour du duc de Bedford (2).

(1) Voyez les accusations de Glocester, et les réponses de l'évêque dans Hall. 1, f. 94-97.

(2) L'évêque écrivit le 30 octobre au régent pour l'engager à revenir sur-le-champ : « car, ajoute-t-il, sur ma foi, » vous tardez trop long-temps, et nous mettrons ce pays en » danger, avec un frère comme celui que vous avez : que » Dieu le rende meilleur ! » Ils entrèrent ensemble à Londres; Bedford paraît avoir favorisé son oncle et blâmé son frère. Quand les citoyens lui firent présent de 1,000

Le régent quitta Paris avec regret, débarqua en Angleterre, assembla les pairs à Saint-Alban (20 déc.), et convoqua immédiatement un parlement à Leicester (18 fév.) (1). Dès que les communes eurent nommé leur président, elles conjurèrent les lords et le régent de réconcilier le duc de Glocester avec l'évêque de Winchester. Le premier avait porté un bill d'accusation contre son oncle, et il ajoutait à ses propres griefs deux autres charges, qu'il tenait, à l'en croire, de son frère, le feu roi ; la première portait que le prélat avait gagé un assassin pour lui ôter la vie, tandis qu'il était encore prince de Galles ; la seconde, qu'il l'avait exhorté à usurper la couronne durant la vie de son père. Dans ses réponses, Beaufort essaya de démontrer que la conduite dont Glocester se plaignait était justifiée par celle de ce prince ; et aux charges qu'on disait provenir de Henri V, il opposa la confiance et les emplois dont le roi avait honoré

---

marcs dans deux bassins d'argent doré, à peine les remercia-t-il. Fab. 414, 415.

(1) Ce parlement fut appelé le parlement des bâtons. Comme les armes avaient été défendues, les gens de la suite des membres du parlement accompagnaient leurs seigneurs avec des bâtons ou des crosses sur leurs épaules ; quand on en vint à défendre aussi ces bâtons, ils cachèrent des pierres et des balles de plomb dans leurs manches et leur sein, tant ils se méfiaient les uns des autres. Fab. Ibid.

l'homme que l'on accusait actuellement d'avoir attenté à sa vie. Le duc de Bedford et les autres lords promirent de juger avec impartialité; mais on ignore absolument comment le procès fut conduit. Dix-sept jours après (7 mars.), le duc et l'évêque consentirent à remettre la décision de leur querelle au primat et à huit autres arbitres, qui rendirent la ridicule sentence que voici (12 mars.): Beaufort commença par s'adresser au roi, protestant de son innocence sur toutes les accusations qui regardaient Henri V: et le duc de Bedford répondit, au nom du jeune roi, qu'il ne doutait nullement de l'innocence de son grand-oncle, et qu'il le regardait comme un homme qui avait toujours été fidèlement attaché au feu roi, avant et après son avènement à la couronne. Alors se tournant vers le duc de Glocester, l'évêque témoigna combien il était affligé que son neveu eût été irrité contre lui: « Mais, sir, continua-» t-il, je prends Dieu à témoin que, quelque rap-» port qu'on vous ait fait sur mon compte (ce » sont sans doute des hommes qui n'ont jamais » eu d'affection pour moi. Dieu leur pardonne!), » je n'ai jamais imaginé ni proposé rien qui pût » porter préjudice à votre personne, à votre hon-» neur, ou à vos domaines; c'est pourquoi je vous » prie d'être dorénavant pour moi un bon seigneur, » car je ne vous ai jamais donné volontairement » et ne vous donnerai jamais, par la grâce de

» Dieu, occasion ni sujet de ne pas me bien traiter. » Le duc répliqua : « Bel oncle, puisque » vous vous déclarez tel que vous le dites, je suis » ravi que cela soit, et je le crois sincèrement. » Ils se prirent alors l'un l'autre par la main, et la cérémonie se termina. Une telle réconciliation ne pouvait être réelle ; et l'évêque, soit de sa propre résolution, ou à la suggestion d'autres personnes, résigna les sceaux le lendemain, et demanda la permission de voyager. Il resta cependant en Angleterre jusqu'au commencement de l'année suivante (1427, fév.), époque où il accompagna son neveu, le duc de Bedford, à Calais. Il y reçut l'agréable nouvelle qu'il avait été nommé cardinal par le pape Martin (25 mars.), et il fut revêtu des insignes de sa dignité, en présence du régent et d'une cour nombreuse (1).

Il y a lieu de croire que cette querelle entre l'oncle et le neveu avait pris naissance dans la méfiance qu'entretenait Beaufort de l'ambition du duc, que l'on soupçonnait de vouloir se rendre indépendant du conseil. Quelques jours avant le départ de Bedfort, les autres membres firent venir les deux frères (28 jan.), et leur présentèrent une adresse écrite, établissant que le jeune prince était le souverain légitime de

(1) Voyez les formalités dans les registres du parlement, 296-299. Rym. x, 358. Fab. 416.

l'Angleterre, et qu'il avait droit à l'obéissance de tous ses sujets, de quelque rang qu'ils fussent: que, malgré sa jeunesse, il possédait par la loi la même autorité qui lui appartiendrait dans un âge plus avancé : que, comme durant son enfance, il ne pouvait exercer cette autorité, elle avait été remise au conseil nommé par les lords spirituels et temporels : et que ce conseil, représentant la personne du roi, avait le droit d'exercer tous les pouvoirs de gouvernement, « sans » que qui que ce fût pût s'arroger cette puissance » exécutive. » Ils terminaient en priant les deux ducs de leur faire savoir s'ils partageaient les mêmes sentiments. Bedford, le premier, et ensuite Glocester, répondirent (et revêtirent leurs réponses de leurs signatures) qu'ils adhéraient parfaitement aux principes qu'on venait de leur rappeler; et que, « en tout ce qui regardait le » gouvernement du territoire et l'observance des » lois relatives à la personne du roi et à ses do- » maines, ils s'en rapportaient entièrement aux » avis, aux projets et aux décisions des lords du » conseil; qu'ils obéiraient au roi et à eux-mêmes » pour le roi, comme les derniers, les plus hum- » bles et les plus pauvres de ses sujets. » On doit néanmoins observer que la réponse du duc de Bedford fut beaucoup plus complète et plus soumise que celle de son frère : et que, prenant le livre des Évangiles, il jura solennellement

d'observer toute sa vie la promesse qu'il avait faite : Glocester ne fit aucun serment (1).

Mais le régent fut soudain rappelé en France par la conduite douteuse du duc de Bretagne, que la crainte, plutôt que son inclination, avait jadis porté à embrasser les intérêts de l'Angleterre. Mais quand il vit les brandons de la discorde semés entre elle et les Bourguignons, il écouta volontiers les suggestions de son frère Arthur, qui avait été élevé à la dignité de connétable de France. Il rappela ses troupes des armées alliées : on leva dans ses domaines des hommes pour le service de Charles : et il promit d'agir ouvertement, aussitôt qu'on pourrait détacher le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise. Instruit de ces arrangements, le régent dirigea ses forces sur la Bretagne; il porta les flammes de la guerre jusqu'aux portes de Rennes, défit les Bretons en plusieurs rencontres, et força le duc à solliciter une réconciliation (8 sept.). Par un acte revêtu de son sceau, et de ceux de ses fils, des barons, des prélats et communes de son duché, il reconnut Henri pour son souverain légitime, et promit d'observer le traité de Troyes, d'obéir aux ordres du régent, et de faire hommage, pour ses domaines, au roi d'Angleterre seul, et jamais à nul autre (2).

(1) Rot. parl. v, 409-411.
(2) Rym. x, 350, 378, 385.

Cinq ans étaient déjà passés depuis la mort du dernier monarque ; et si l'on n'avait rien ajouté à ses conquêtes, au moins n'avaient-elles éprouvé aucune perte considérable. Mais à la fin, dans un moment de malheur, on résolut de passer la Loire, et d'attaquer Charles dans les provinces qui avaient toujours été attachées à sa cause. Dans cette intention, on tint plusieurs conseils à Paris. Le régent, dit-on, ne céda qu'avec regret à la majorité des voix ; et l'on prit la résolution d'ouvrir la campagne par la réduction d'Orléans (1). Montague, comte de Salisbury, était depuis peu revenu d'Angleterre avec un renfort de six mille hommes. Après le comte de Warwick, c'était sans contredit le plus habile des généraux anglais : et, d'un consentement général, on lui confia la conduite du siége. Les Français, de leur côté, n'avaient omis aucun préparatif, ni épargné aucun sacrifice, pour défendre la ville et détruire les agresseurs. La garnison reçut un secours considérable de munitions et de provisions ; on plaça sur les murailles de nombreuses batteries, et l'on rasa tous les édifices qui se trouvaient à la portée du canon ennemi. (12 oct.) Le comte, ayant d'abord réduit plusieurs places

(1) Dans sa lettre au roi, le régent paraît nier qu'il eût donné son approbation à cette tentative. « Tout vous réussissait jusqu'à l'époque du siége d'Orléans, entrepris, » Dieu sait par le conseil de qui ! » Rot. parl. v, 436.

dans les environs, passa la Loire avec dix mille hommes, et établit son quartier-général sur la rive gauche, dans les ruines d'un couvent. Les premières opérations se dirigèrent contre les Tourelles, château qui défendait l'entrée du pont. Il fut emporté d'assaut (23 oct.): mais la garnison avait déjà brisé l'une des arches, et bâti un fort supplémentaire à l'autre extrémité. Peu de jours après, comme le général anglais se tenait à une fenêtre dans l'une des tours du fort, et examinait avec attention les défenses de la ville, un coup de feu partit du rempart. Il vit l'étincelle, et chercha à se reculer; mais la balle rompit l'espagnolette, et le fer lui déchira tellement le visage qu'il en mourut la semaine suivante (3 nov.). Le commandement se trouva dévolu au comte de Suffolk, qui reçut plusieurs renforts et réussit à établir ses troupes, en différents postes, autour de la ville. Ils étaient logés dans des huttes, et mis à l'abri du feu des assiégés par des retranchements en terre. Mais les murs étaient si étendus, et les espaces entre ces postes, qu'on appelait bastilles, si considérables, que souvent, durant la nuit, on introduisait des hommes et des provisions dans la place. A cet effet, Charles avait établi d'immenses magasins dans la ville de Blois (1).

Le siége, ou plutôt le blocus, continua durant

(1) Monstrel. 38-39.

l'hiver. Au commencement du carême, sir John Falstaff quitta Paris avec quinze cents hommes, pour conduire à Orléans quatre cents chariots et caissons remplis de munitions et de vivres. Il avait atteint le village de Roveray, (1429, 12 fév.) quand il reçut l'avis alarmant que le comte de Clermont s'avançait, à la tête de quatre ou cinq cents cavaliers, pour intercepter son convoi. Il s'arrêta immédiatement, entoura sa petite troupe d'un rempart de chariots, et ne laissa que deux passages, à chacuns desquels il plaça un corps d'archers déterminés. Il était minuit : et pendant deux heures, l'attaque de l'ennemi fut suspendue par les discussions qui s'étaient élevées entre ses chefs. Sir John Stewart, qui commandait le peu d'Écossais restés au service de Charles, soutint avec chaleur que les hommes d'armes devaient mettre pied à terre ; le comte de Clermont, de l'avis de ses concitoyens, préférait de charger à cheval. A trois heures du matin, on convint que chaque nation suivrait sa propre inspiration : on essaya de forcer chacun des passages, mais la cavalerie fut repoussée par une nuée de flèches, et les Écossais à pied furent tous égorgés. Environ six cents cadavres jonchèrent le champ de bataille : et Falstaff triomphant continua sa marche vers le camp devant Orléans (1). Au printemps

(1) Dans le langage recherché de ce temps, on l'appela

les Anglais reprirent leurs opérations : on tira des lignes de communication d'une bastille à l'autre : et les assiégés, se voyant entièrement investis, proposèrent, avec la permission de Charles, de remettre la ville entre les mains du duc de Bourgogne, qui l'occuperait comme neutre durant la guerre, au nom du duc d'Orléans, captif en Angleterre. Le régent repoussa cette proposition. « Il » n'était, disait-il, que fort juste qu'une place, » conquise par le sang anglais, fût la récompense » de la valeur anglaise. » Le duc de Bourgogne feignit d'acquiescer avec plaisir à cette décision ; mais ce refus resta dans son cœur, et il ne l'oublia pas dans les occasions subséquentes (1).

On se flattait alors de l'espérance de voir tomber les murs d'Orléans : et la terreur régnait dans les conseils du monarque français. Plusieurs de ceux qui lui avaient fait les plus vives protestations d'attachement, quittèrent sa cour : et le prince lui-même songeait à se choisir une retraite éloignée dans le comté de Provence, quand un évènement inattendu ranima ses espérances et porta l'effroi dans le cœur de ses ennemis. (1er mars.) Au commencement de mars, une femme, sous des vêtements d'homme,

---

« la bataille des Harengs ; » parceque des harengs salés composaient la majeure partie des provisions. Monstrel. II, 42.

(1) Id. 45.

suivie de trois écuyers et de quatre valets, se présenta au palais, et s'annonça comme la libératrice de la France. Ce personnage extraordinaire, qui portait le nom de Jeanne d'Arc, était une fille de campagne, âgée d'environ vingt ans, qui avait vécu comme servante dans une hôtellerie de la petite ville de Neufchâteau, en Lorraine. Mais si sa condition était humble, sa mission, du moins le croyait-elle ainsi, lui venait du ciel. Dans ses occupations premières, elle avait entendu des voyageurs décrire l'insolence des Anglais, l'oppression de ses compatriotes, et les malheurs du jeune roi. Ces idées s'étaient fortement emparées de son esprit : son imagination s'était insensiblement enflammée : l'enthousiaste se persuada que sa patrie ne pouvait être sauvée que par le bras d'une femme : enfin, elle se persuada que sainte Marguerite et sainte Catherine l'avaient envoyée, au nom du Tout-Puissant, pour se charger de cette glorieuse entreprise. Dans cette conviction, elle s'adressa à Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, qui l'accompagna jusqu'à Chinon, où Charles résidait.

Son arrivée fut pour la plupart des courtisans un sujet de moquerie et de ridicule. Le conseil se divisa. La crédulité d'un petit nombre les portait à croire qu'il pouvait y avoir quelque chose de surnaturel dans un évènement aussi extraordinaire; la prudence des autres leur suggéra

qu'on pourrait tirer un grand avantage de l'illusion de cette fille, et de la superstition du peuple. Après un court délai, on l'introduisit en présence de son souverain. Elle ne donna aucune marque de timidité : mais lui adressant la parole de l'air d'une prophétesse, « Gentil dauphin, » lui dit-elle, je suis Jeanne, la Pucelle. Je suis » envoyée par le Ciel pour chasser vos ennemis » d'Orléans, et vous conduire à Reims. Là, si » vous acceptez mes services, vous recevrez ce » qui vous appartient de droit, la couronne de » France. » Charles la remercia de son zèle, mais s'abstint de donner son opinion sur la réalité de sa mission. On fit toutefois circuler mille contes pour nourrir la curiosité publique. Quoiqu'elle n'eût jamais vu le roi, on dit qu'elle l'avait distingué sur-le-champ, au milieu de ses courtisans : qu'elle lui avait révélé des secrets, qui, naturellement, ne pouvaient être connus que de lui-même : qu'elle avait demandé, et qu'elle avait exactement décrit, une épée déposée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, et dont on avait depuis long-temps oublié l'existence. Pour ajouter à ce récit, une commission de théologiens et d'avocats se réunit à Poitiers, examina ses dépositions à plusieurs reprises, et décida unanimement qu'elle était réellement inspirée. Tous les doutes se réduisirent alors au silence ; un rayon d'espoir perça les nuages qui, depuis si long-temps, envelop-

paient le trône de France ; et l'on consentit à croire une chose, à la vérité de laquelle on était si fort intéressé.

Quand l'esprit public eut été ainsi préparé, Charles pensa qu'il était temps de la reconnaître dans son caractère surnaturel. Sous un rapport, sa première condition ne la rendait point étrangère à sa situation présente. Elle montait et conduisait un cheval avec adresse et facilité. Placée sur un superbe palefroi gris, et armée de pied en cap, comme un chevalier, elle s'avança au milieu d'une multitude immense qui faisait retentir l'air d'acclamations. On portait devant elle un étendard, sur lequel on avait peint sa devise, représentant le Tout-Puissant sous la figure d'un vieillard vénérable, portant le globe dans une main, et placé au milieu d'une profusion de lis. Toutes ses manières semblaient plus qu'humaines aux spectateurs : l'enthousiasme s'empara de toutes les têtes; l'air retentit au loin d'acclamations, et des milliers d'hommes demandèrent à combattre sous ses ordres. Elle-même brûlait d'en venir aux mains avec l'ennemi : mais Charles arrêta son impétuosité, examinant froidement l'effet de ses prétentions, sur les Anglais comme sur ses propres sujets.

Toutes ces particularités avaient été rapportées, avec l'exagération nécessaire, à l'armée assiégeante, devant Orléans : et d'abord, on reçut

ce conte avec mépris, et on ne le regarda que comme un artifice impuissant pour relever le courage d'un peuple abattu. Mais l'imagination des plus crédules en fut bientôt frappée. L'alarme se communiqua insensiblement aux voisins : et enfin, les plus courageux finirent par reculer devant l'idée d'avoir pour antagoniste un champion céleste, quoique ce ne fût qu'une femme. Ce fut en vain que le comte de Suffolk et ses officiers essayèrent de combattre ces idées dangereuses. Si elle était taxée d'imposture, on en appelait aux miracles que lui attribuait le bruit public. Si on la représentait comme une sorcière, les soldats répondaient qu'ils ne craignaient point les mortels comme eux, mais qu'ils ne savaient résister aux esprits de ténèbres.

Soixante bastilles, élevées comme une enceinte autour d'Orléans, avaient réussi à empêcher l'introduction des provisions dans cette ville : et la garnison informa Charles que, sans un secours prompt et considérable, la famine la forcerait bientôt à se rendre. On disposa donc, à Blois, pour y subvenir, un convoi escorté par sept mille hommes. La Pucelle (c'est ainsi qu'elle était appelée par distinction) obtint la permission de se joindre à l'expédition. On la reçut à Blois comme envoyée du ciel, et elle commença immédiatement à exercer son autorité surnaturelle. Elle ordonna aux soldats de se préparer

au combat par des actes de dévotion, chassa de l'armée les femmes de mauvaise vie, et écrivit au comte de Suffolk une lettre pour lui commander, sous peine d'encourir l'animadversion divine, de se retirer des murailles d'Orléans. Le général avait disposé un corps de troupes considérable, qui devait intercepter le convoi, dans sa route à travers la Beauce. Jeanne voulait absolument attaquer ce détachement : mais La Hire, le général français, écouta plutôt les conseils de la prudence que les pressantes invitations de la céleste conseillère. Il embarqua les provisions sur des bateaux, donna l'ordre de leur faire remonter la Loire, tandis qu'il marcherait le long du rivage pour les protéger. La Pucelle, sa mystérieuse bannière déployée, conduisait l'avant-garde (27 avril.): l'attention des assiégeants fut distraite par trois sorties effectuées dans des quartiers différents; et le convoi, en même temps que l'héroïne, entra dans la ville presque sans opposition.

Cet exploit confirma la réputation de Jeanne: et les officiers de la garnison résolurent d'augmenter l'enthousiasme qu'elle avait excité, en affectant sagement de suivre, quoiqu'en réalité ils dictassent, les conseils inspirés de leur champion femelle. Huit jours après, un corps de volontaires l'accompagna à l'attaque de la forte bastille de Saint-Paul. On l'emporta par escalade; la garnison fut passée au fil de l'épée, et

le fort réduit en cendre. Le lendemain, elle fit une seconde sortie, qui fut couronnée d'un égal succès. A la troisième, elle conduisit ses soldats au château des Tourelles, à la tête du pont. Cette fortification, que vainement on regardait comme imprenable, était défendue par des hommes choisis dans toute l'armée. L'assaut dura quatorze heures. Une flèche blessa Jeanne au cou: mais, se retirant à quelques pas, elle arracha le fer de sa propre main, étancha le sang, et se hâta de revenir au milieu de ses amis. Animés par sa présence, ils redoublèrent d'efforts: une porte fut forcée: et l'étendard de la Pucelle flotta triomphant sur les tours du château.

Le comte de Suffolk, déconcerté par tant de pertes, et lisant le désespoir et l'abattement dans la contenance de ses soldats, tint un conseil de guerre pendant la nuit, et résolut de lever le siége (8 mai.). A la pointe du jour, on découvrit l'armée anglaise à quelque distance des murailles, rangée en bataille, et défiant l'ennemi d'en venir aux mains en rase campagne. Après avoir attendu quelques heures, on donna le signal : la longue ligne de forts, fruit de sept mois de travaux, devint en un instant la proie des flammes; et les soldats, pénétrés de honte et de regrets, tournèrent le dos à l'ennemi. On n'essaya point de les poursuivre : et Suffolk, après avoir distribué ses forces entre les forteresses voisines, informa

le régent qu'il serait en état de conserver sa position jusqu'à l'arrivée des renforts de Paris (1).

Mais Charles n'était pas disposé à donner à ses ennemis le temps de respirer. Le comte de Suffolk fut bientôt assiégé dans Jargeau : et le dixième jour, la place fut emportée d'assaut. La Pucelle d'Orléans (c'était le titre qu'on venait d'ajouter à son premier nom) (12 juin.) conduisit les assaillants et parvint au haut de la muraille, d'où elle fut précipitée dans le fossé par un coup sur la tête. Couchée sur la terre, dans l'impuissance de se relever, elle continuait d'exhorter ses amis du geste et de la voix : « En avant, compagnons! » s'écriait-elle ; ne craignez rien ! le Seigneur les » a livrés entre nos mains ! » Pendant cet assaut, on avait découvert un lieu qui n'était pas défendu : les Français s'élancèrent dans la place : il périt plus de trois cents hommes de la garnison : et Suffolk, avec les autres, tomba au pouvoir de l'ennemi. Il demanda à l'officier qui le sommait de rendre son épée, s'il était chevalier : il reçut une réponse négative ; « alors, dit le comte, » je vais t'armer chevalier. » Il lui donna l'accolade, et se rendit à lui. Melun, Baugency et d'autres forteresses, éprouvèrent le sort de Jar-

---

(1) Quant à « la Pucelle » et ses exploits, on peut consulter Lenglet, Histoire de la Pucelle d'Orléans, Monstrel. II, 42-46. Daniel, Villaret et autres historiens français.

geau; et le lord Talbot, qui avait remplacé Suffolk dans le commandement, se retirait vers Paris, quand il reçut un renfort de quatre mille hommes. Il s'arrêta à Patay : mais l'ennemi s'avança vers cette ville (18 juin.), et l'on perdit en débats inutiles le temps nécessaire pour se préparer à la défense. Sir John Falstaff proposa de se retirer promptement; Talbot refusa de tourner le dos à l'ennemi. Il descendit de cheval, et, après un combat opiniâtre, il fut fait prisonnier après avoir perdu douze cents hommes. Falstaff s'enfuit dès le commencement de l'action, et, en punition de sa couardise, on lui ôta l'ordre de la Jarretière. Il prouva néanmoins, à la satisfaction du régent, que combattre l'ennemi avec des soldats aussi découragés qu'ils l'étaient à Patay, n'eût pas été éviter un malheur, mais rechercher une défaite. Son excuse fut admise, et on le réhabilita.

Jeanne avait toujours déclaré que l'objet de sa mission était double, la délivrance d'Orléans, et le couronnement du roi à Reims. La première partie était accomplie, et elle s'occupait énergiquement de l'exécution de la seconde. Quoique ce fût une entreprise difficile et dangereuse, quoique toutes les forteresses intermédiaires se trouvassent au pouvoir des Anglais et des Bourguignons, Charles résolut de se confier à sa bonne fortune et aux prédictions de

sa libératrice inspirée. Ayant envoyé un corps de troupes assez considérable pour inquiéter les frontières de la Normandie, et un autre pour jeter l'alarme dans la Guyenne, il commença sa marche avec une armée de dix mille hommes de cavalerie. Les citoyens d'Auxerre refusèrent de le recevoir dans leurs murailles, mais ils lui fournirent des provisions, et s'engagèrent à imiter la conduite des autres villes. Ceux de Troyes, après une discussion de quatre jours, ouvrirent leurs portes. Les habitants de Châlons lui envoyèrent spontanément les clefs de leur ville : et les citoyens de Reims, après avoir chassé la garnison bourguignone, le reçurent avec les témoignages de joie les plus flatteurs (1). Le couronnement s'accomplit avec toutes les cérémonies d'usage, mais il ne s'y trouvait aucun des pairs de France, (17 juil.) et Charles leur nomma des substituts pour exercer leurs fonctions. Durant la cérémonie, la Pucelle, sa bannière déployée, se tint à côté du roi : dès qu'elle fut finie, elle se jeta à genoux, embrassa ses pieds, lui déclara que sa mission était accomplie, et sollicita, avec larmes, la permission de reprendre ses premières occupations. Mais le roi ne voulait pas se priver des services de celle qui jusque là lui avait été si utile : et elle ne put

(1) Rym. x, 432.

tive sur la capitale. Soissons, Senlis, Beauvais et Saint-Denis ouvrirent leurs portes. Il s'avança à Montmartre, publia une amnistie, et dirigea un assaut sur le faubourg Saint-Honoré (13 sept.). L'action dura quatre heures. Dès le commencement de l'affaire, Jeanne reçut une blessure dangereuse, fut jetée dans le fossé, et y resta ignorée jusqu'au soir, où elle fut découverte et emportée par un parti envoyé à sa recherche. Charles, mortifié de l'obstination des Parisiens, se retira à Bourges, où il passa l'hiver (1).

Tandis que la rigueur de la saison suspendait les opérations de la guerre, les deux partis entreprirent de se réunir par les voies de la négociation. On faisait plus que soupçonner que le duc de Bourgogne commençait à se repentir de son alliance avec l'Angleterre : et sa fidélité fut mise à l'épreuve par une ambassade honorable que lui envoya Charles, qui lui offrit toute satisfaction raisonnable pour le meurtre de son père. La majorité de son conseil reçut avec joie cette proposition; mais l'influence de sa sœur, la duchesse de Bedford, fixa les opinions chancelantes de son frère; et le duc, en considération du paiement de vingt-cinq mille nobles, s'engagea à prendre le commandement

---

(1) Monstrel. II, 52.

de l'armée combinée, au commencement du printemps (1). Il entreprit de réduire la ville de Compiègne, et l'on choisit la Pucelle pour en faire lever le siége. Dans sa route, elle rencontra une troupe de Bourguignons, plus faible que la sienne, la défit après une résistance opiniâtre, et fit pendre sur-le-champ Franquet, son commandant. Le soir même de son arrivée, elle surprit le poste de Marigny : mais des renforts s'y portèrent de tous les quartiers, et en peu de temps, les assaillants tournèrent le dos. (1430, 25 mai.) L'héroïne prit à l'instant le commandement de l'arrière-garde, et, faisant face partout, elle repoussa ceux qui la poursuivaient. A la fin, cependant, ses gens furent rompus : un archer la précipita de son cheval; et, comme elle gisait sur la terre, elle se rendit au bâtard de Vendôme. Les cris de l'armée alliée annoncèrent aux assiégés le sort de leur héroïne, qui fut conduite aux quartiers de Jean de Luxembourg, et quelques mois après vendue par lui au régent. Quoique ce malheur pénétrât la garnison de douleur, elle n'en fut point abattue; et la place brava tous les efforts de l'ennemi, jusqu'à ce que l'approche de l'armée française, aux ordres du maréchal de Boussac, fit lever le siége (2).

---

(1) Rym. x, 45.

(2) Monstrelet, 59-67. Il était alors présent, et vit « la Pucelle » dans la tente de Jean de Luxembourg.

L'infortunée Pucelle fut traitée avec négligence par ses amis, et avec cruauté par ses ennemis. Si jamais prince fut redevable à un sujet, Charles VII l'était à Jeanne d'Arc. Elle avait dissipé la terreur qu'inspiraient les nombreux succès des armes anglaises; elle avait ranimé le courage du soldat français, et rétabli le roi sur le trône de ses ancêtres. Cependant, dès l'instant de sa captivité, on parut l'avoir oubliée. On n'offrit aucune somme pour sa rançon; on ne fit aucune tentative pour adoucir la rigueur de sa prison; on ne donna aucune attention à son procès ni à son exécution. Son enthousiasme avait amené l'effet qu'elle avait promis; et quand on n'eut plus besoin de ses services, la jalousie des commandants français n'eut aucun regret à l'éloignement d'une rivale plébéienne.

L'humanité de notre âge regarde comme sacrée la vie du prisonnier de guerre : mais il y a peu de siècles qu'elle restait à la merci du capteur, qui pouvait retenir son prisonnier, lui rendre la liberté pour de l'argent, ou le mettre à mort (1). L'avarice, toutefois, l'emportait toujours sur la

(1) On en trouve un exemple mémorable dans la collection de « Fenn's original letters. » On y lit une lettre de Wennyngton, amiral anglais, dans laquelle il y exprime la résolution de tuer ou de noyer les équipages de cent vaisseaux marchands qu'il a pris, à moins que le conseil ne juge plus à propos de leur laisser la vie. Vol. 1 p. 213.

cruauté ou le ressentiment; et l'argent que l'on obtenait de la rançon d'un prisonnier était un des principaux encouragements de la carrière militaire. Cependant la guerre actuelle avait fourni plusieurs exemples de prisonniers mis à mort à cause de leur férocité connue ou de leur opiniâtreté; et la Pucelle elle-même, quelques jours avant d'être prise, avait ordonné l'exécution de Franquet, célèbre chef bourguignon. Si ses ennemis en eussent usé de la même manière à son égard, ses partisans, tout en plaignant son sort, n'auraient pu les accuser d'injustice (1). Mais l'évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel elle avait été prise, réclama le droit de la juger à son tribunal sur l'accusation de sorcellerie et d'imposture (2). On suppose en général que cette réclamation fut faite à l'instigation du duc de Bedford, qui espérait détruire la croyance générale à sa mission surnaturelle, en la faisant condamner par un tribunal ec-

(1) Voici l'observation faite dans une lettre écrite au nom de Henri au duc de Bourgogne : « ainsi que faire nous » estait raisonnablement licite, attendu les grands dommages et inconvénients, les horribles homicides et dé» testables cruautés, et autres maux innumérables qu'elle » avait commis à l'encontre de notre seigneurie, et loyal » peuple obéissant. » Apud Monstrel. II, 72.

(2) L'évêque était si dévoué aux intérêts des Anglais, que l'année précédente le conseil l'avait recommandé au pape pour l'élever à l'archevêché de Rouen. Rym. X, 438.

clésiastique. Une de ses lettres prouve qu'il la regardait comme un suppôt du démon (1); et l'histoire de son jugement démontre que la même opinion avait été adoptée par la crédulité de ses juges. Le procès s'ouvrit à Rouen: (1431, 13 février.) durant seize jours consécutifs, elle parut à la barre : les questions et les réponses furent soumises à l'examen de l'université de Paris, et l'opinion de ce corps concourut avec le jugement de la cour. Cependant la sentence fut remise de jour en jour; et l'on fit des tentatives répétées pour la sauver de la mort, en l'engageant à une confession franche et formelle. Mais le caractère de l'héroïne ne se démentit point : elle soutint avec orgueil qu'elle avait été l'instrument inspiré du Tout-Puissant : et elle répéta qu'elle était convaincue que l'archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite l'avaient souvent favorisée de leurs visites. Le jour fatal néanmoins arriva : la captive fut placée à la barre : mais, quand le juge se prépara à prononcer sa sentence, elle céda à une soudaine impulsion de terreur, reconnut son illusion, et, ayant promis, sous serment, de ne jamais porter d'habillement masculin, on la reconduisit à son ancienne prison. Son enthousiasme, cependant, se ralluma dans

(1) « Disciple et suppôt du démon, usant d'enchantements et de sorcellerie. » Rym. x, 403.

cette profonde solitude : sa cellule fut encore visitée par des habitants du ciel, et de nouvelles scènes de gloire militaire se présentèrent à son imagination. Un observateur impartial aurait plaint et respecté la faiblesse mentale dont elle était affligée; la crédulité de ses juges la condamna comme relapse, et retombée dans ses anciennes erreurs. On la conduisit à l'échafaud : elle ne perdit l'espérance de se voir délivrer par un envoyé céleste, qu'au moment où elle aperçut le feu allumé sous ses pieds : elle fit alors plusieurs vives exclamations ; et, au moment où les flammes l'enveloppaient, on la vit embrasser un crucifix et invoquer la miséricorde de Jésus-Christ. Cette tragédie se passa (30 mars) sur la place du marché, à Rouen, devant un concours immense de spectateurs, après un an de captivité (1).

Selon l'esprit général du temps, la cérémonie du couronnement consacrait la personne du monarque et confirmait ses droits. Dès que Charles eut été couronné à Reims, le duc de Bedford résolut de faire couronner son neveu dans la même ville. Le jeune roi, pour préliminaire, reçut

(1) Meyer, 316-317. Vingt-cinq ans après, cette sentence fut révoquée par l'archevêque de Reims, et l'évêque de Paris (7 juillet, 1436), que le pape Calixte avait désignés pour la reviser, à la sollicitation de sa mère Isabelle. Raynald, VI, 77.

l'onction royale à Westminster, dans sa huitième année (6 nov. 1429.) : de ce moment le titre de protecteur fut supprimé, et l'on ne conserva que celui de premier conseiller (1). Mais la pauvreté du trésor, jointe aux évènements malheureux de la guerre, arrêtèrent sa marche, et six mois s'écoulèrent avant qu'il lui fût possible de quitter l'Angleterre. A la fin, on emprunta les sommes nécessaires pour son voyage : le cardinal de Winchester consentit à l'accompagner, et le duc de Glocester fut nommé régent du royaume durant son absence. Il se rendit à Rouen (mai, 1430.) : mais l'espoir de pénétrer jusqu'à Reims diminuait de jour en jour ; et, au bout de dix-huit mois, on décida que le couronnement se ferait à Paris. En novembre 1431, suivi des chefs de la noblesse anglaise et de trois mille chevaux, il quitta Pontoise, et fut rejoint, en route, par le clergé, le parlement, les magistrats et les citoyens de la capitale. On avait élevé des arcs de triomphe : on représenta des mystères, et l'on imagina des devises en l'honneur du jeune prince et pour son amusement. Mais, sous ces démonstrations publiques d'allégresse, les Parisiens ne pouvaient cacher leurs craintes sur l'avenir et les évènements subséquents. Le couronnement de Henri ressembla fort peu à celui du

(1) Rot. parl. IV, 337.

monarque français. La cérémonie fut accomplie par un prélat anglais, le cardinal de Winchester (1431, 17 déc.) : les grandes charges de l'état furent remplies par des étrangers ou par des Français d'un rang subalterne : et aucun prince du sang royal de France, aucun des pairs laïques, ni même le duc de Bourgogne, n'augmentèrent l'éclat de la cour du nouveau roi. (25 déc.) Quelques jours après, Henri fut reconduit à Rouen; mais une tentative nocturne (1432, 3 fév.), et qui pensa réussir, pour surprendre le château (1), l'engagea à quitter cette ville et à précipiter son retour en Angleterre.

La guerre languit pendant les deux années suivantes. Sa durée avait appauvri et épuisé les deux partis : mais si leur faiblesse les rendait incapables d'agir avec vigueur, l'orgueil était un aussi grand obstacle à la fin du débat. En 1432, un évènement fit pencher la balance en faveur de Charles. La duchesse de Bedford, dont l'influence sur son mari et son frère avait réuni les matériaux discordants dont se composait la confédération, mourut en novembre; et l'union

---

(1) Monstrel. II, 78, 79. La conduite du gouvernement anglais dans cette occasion fut extrêmement sévère. Cent vingt Français avaient été introduits la nuit dans le château par un Béarnais. On exécuta, comme traîtres, non seulement ces malheureux, mais encore cent cinquante des citoyens de Rouen. Monstrel. II, 80.

précipitée du régent avec Jacquette de Luxembourg (1433, 16 mai.), vassale du duc de Bourgogne, hâta la dissolution de l'alliance. La désapprobation de Philippe fut reçue par le duc avec mépris et colère : il ne manqua pas d'amis officieux dont les suggestions empoisonnées élargirent la brèche ; l'inimitié des deux princes devint si marquée et si publique, que lorsque le cardinal de Winchester essaya d'effectuer une réconciliation, et qu'il parvint à en obtenir une rencontre sous les murs de Saint-Omer, il ne put les engager à s'adresser une seule parole. Ces circonstances propices ne furent pas perdues pour les ministres de Charles, qui employèrent tous les expédients imaginables pour détacher le Bourguignon de ses alliés. Il avait tiré une ample vengeance du meurtre de son père : ses intérêts et ses préjugés étaient fortement liés à la cause de son souverain naturel ; et les vœux de son conseil et de ses sujets tendaient vers une même direction. S'il adhérait encore à une ligue qu'il haïssait et qu'il condamnait, c'était à raison de son serment de ne point faire la paix sans le consentement des Anglais. Pour lever cet obstacle, on suggéra, dans une conférence entre lui et ses beaux-frères, le duc de Bourbon et le connétable de France, de tenter une pacification

(1) Monstrel. II, 91.

générale, sous la médiation du pape, le père commun de tous les princes chrétiens.

Eugène IV accéda avec empressement à cette proposition; et, en 1435, se tint le congrès d'Arras, la plus illustre réunion politique dont l'Europe eût jusqu'alors été témoin. Le duc de Bourgogne, le prince le plus magnifique de cette époque, appela à sa cour toute la noblesse de ses états : le pontife fut représenté par le cardinal de Santa-Croce; le concile de Bâle, qui se tenait alors, par le cardinal de Chypre; les intérêts du jeune Henri furent défendus par son grand-oncle, le cardinal de Beaufort, et vingt-six collègues, la moitié choisis parmi des Français, l'autre parmi les Anglais (1); et Charles y envoya une députation de vingt-neuf gentilshommes et ministres, à la tête desquels se trouvaient le duc de Bourbon et le connétable. A ceux-ci se joignirent des envoyés des rois de Sicile, de Norwège, de Danemarck et de Pologne, de plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie, et des villes de Flandre et de la ligue anséatique. Les premiers jours se passèrent en festins, en tournois et en parties de plaisir : mais, dans ces réjouissances, l'union qui régnait entre les Bourguignons et les Français se fit assez remarquer pour réveiller les soupçons et les craintes des

(1) Rym. x, 611.

Anglais. Le cardinal de Santa-Croce ouvrit la conférence par une harangue, toute de lieux communs, sur les ravages et les maux de la guerre. Pendant plusieurs jours, on échangea divers projets et contre-projets; mais les prétentions des deux cours étaient si contraires et si extravagantes, que tout espoir de paix s'évanouit (1). Les cardinaux médiateurs et les ministres bourguignons avaient été gagnés par la France. Les premiers blâmèrent hautement l'inflexibilité des Anglais; les autres avaient préparé, pour le faire signer, un traité d'amitié entre leur maître et Charles. Afin de s'épargner la mortification d'assister à une transaction si défavorable, le cardinal de Winchester et ses collègues quittèrent le théâtre de la négociation : et, quinze jours après, on proclama la paix entre la France et la Bourgogne (1435, 26 sept.). Les conditions avaient été dictées par Philippe : Charles devait témoigner toute sa douleur du meurtre du dernier duc et s'engager à punir les assassins, et à remettre à Philippe plusieurs forteresses, en garantie du paiement de quatre cent mille couronnes. Dès que le traité eut été signé, les négociateurs français se mirent à genoux, en présence du duc de Bourgogne, et lui demandèrent pardon pour le meurtre de son père; et le duc, por-

(1) Rot. parl. IV, 41.

tant la main sur une croix d'or placée devant le saint-sacrement, déclara qu'il pardonnait au roi de tout son cœur. Les cardinaux alors le dégagèrent, lui et ses grands vassaux, du serment d'alliance avec l'Angleterre. Pour finir la cérémonie, les barons des deux partis, conformément à la coutume du temps, jurèrent de maintenir ponctuellement l'exécution du traité. La remarque du seigneur de Launay fit ressortir toute l'impiété et l'inutilité de semblables serments. Lorsque son tour arriva, il s'écria : « Voici la » sixième paix que j'ai juré de maintenir depuis » le commencement de la guerre ! Les cinq pre» mières ont été rompues ; quant à celle-ci, » quelque chose qui puisse arriver, je déclare » devant Dieu que je l'observerai (1) ! »

Il serait fatigant et difficile de retracer les opérations compliquées, mais sans importance, des dix années suivantes ; le résumé des principaux faits suffira pour satisfaire la curiosité du lecteur. 1° Avant la dissolution du congrès d'Arras, le duc de Bedford mourut à Rouen (14 sept.). Il laissa après lui la réputation d'un grand homme d'état et d'un général brave et expérimenté : ses compatriotes, et ses ennemis mêmes, conservèrent long-temps et respectueusement le souvenir de son nom. Il fut inhumé dans la cathédrale, à

(1) Monstrelet, II, 108-119. Mayer, 323.

droite du grand autel : et lorsque, peu d'années après, on conseilla à Louis XI d'en retirer ses dépouilles mortelles pour les placer dans un lieu moins honorable, le monarque répliqua sévèrement : « Je ne ferai point la guerre aux restes » d'un prince qui fut jadis un digne antagoniste » de vos pères et des miens; et qui, s'il vivait » encore, ferait trembler les plus audacieux d'entre » nous. Laissez en paix sa cendre, et que le Tout- » Puissant ait pitié de son âme (1). »

2° Au duc de Bedford succéda Richard, duc d'York : mais, avant son arrivée, Paris s'était rendu à l'obéissance de son légitime souverain (1436, 13 avril.). Ses citoyens avaient toujours été attachés aux Bourguignons, et du service de Henri voulurent, avec eux, passer à celui de Charles. La porte Saint-Jacques fut livrée, la nuit, à Adam de Lisle et au comte de Dunois : des chaînes, jetées à travers les rues, empêchèrent l'arrivée des Anglais : le lord Willoughby se retira à la Bastille avec sa garnison : et une capitulation honorable délivra la capitale de la domination des étrangers. Le duc débarqua en Normandie avec huit mille hommes. Il réduisit bientôt les villes qui s'étaient révoltées ou rendues à l'ennemi; et John, lord Talbot, depuis comte de Salisbury, rétablit, par son courage et son activité,

(1) Stow, p. 475. Hall, 129.

l'honneur des armes anglaises. Il défit, auprès de Rouen, un corps de Français qu'avait appelé la perfidie des habitants; et bientôt après, profitant d'une neige qui tombait à flocons, il surprit la ville de Pontoise avec un détachement de soldats qui, habillés de blanc, s'étaient cachés dans le fossé. De là il porta la terreur et la désolation jusque sous les murs de Paris (1).

3° Le duc de Bourgogne avait intention de rester neutre; mais les insultes des Anglais et l'inclination de ses sujets le poussèrent à la guerre. Il ne se montra cependant qu'un très faible ennemi. Quelques uns de ses nobles refusèrent de le seconder, sous prétexte qu'ils avaient juré fidélité au roi d'Angleterre; et il est probable qu'il conserva lui-même quelque scrupule à cet égard. Toujours est-il constant qu'on ne put jamais l'engager à combattre face à face une armée anglaise. (1436, juil.) A la demande des Flamands, il entreprit de réduire Calais; et le duc de Glocester, qui avait reçu l'ordre de délivrer cette ville, envoya au Bourguignon un cartel pour combattre en bataille rangée (2 août.); mais, quatre jours avant son arrivée, Philippe s'était retiré précipitamment sur son territoire. Ce fut en vain qu'il y fut suivi par Glocester, à qui Henri, comme roi de France, avait ridiculement accordé le

(1) Monstrel. II, 127.

comté de Flandre, confisqué, prétendait-il, à raison de la trahison du Bourguignon (1). L'année suivante, Philippe assiégea, avec aussi peu de succès, la ville du Crotoy, à l'embouchure de la Somme. Talbot, pour secourir cette forteresse, quitta la Normandie avec une petite armée de quatre mille hommes. Ils passèrent la nuit à Saint-Valery : le lendemain matin, ils se mirent dans l'eau à Blanchetaque ; et, quoiqu'ils en eussent jusqu'à la poitrine, ils passèrent le gué sans accident. Étonnés de leur audace, les assiégeants se retirèrent dans leurs lignes, et le duc se rendit à Abbeville. Talbot ravagea impunément les campagnes. Les Bourguignons se révoltèrent dans le camp, et la garnison saisit cette occasion pour les poursuivre à une distance considérable.

4° En 1437, le duc d'York fut rappelé, et remplacé par Beauchamp, surnommé le Bon, comte de Warwick, avec le titre de lieutenant-général et de gouverneur de France (2) (16 juillet, 1439.). Aucun évènement remarquable ne distingua sa courte administration ; car il mourut à Rouen sous moins de deux ans (30 avril.). Au lieu des ravages de la guerre, les deux contrées furent exposées à de plus horribles fléaux, ceux de la peste et de la famine (3).

---

(1) Rym. x, 653.
(2) Rym. x, 675.
(3) En Angleterre la valeur du blé s'éleva au prix énorme

En 1439, le comte de Richemont, connétable de France, reprit la cité de Meaux, malgré les efforts du lord Talbot, qui essaya d'en faire lever le siége. Mais cette perte fut compensée l'année suivante par la prise de Harfleur, qui avait été enlevé à Henri, en 1432, avec la plus grande partie du pays de Caux. Le comte de Somerset, Talbot, et plusieurs autres officiers distingués, restèrent plusieurs mois devant cette ville; et ils s'y croyaient dans une telle sécurité, que la comtesse et plusieurs dames consentirent à passer l'été au milieu du camp. Le comte d'Eu, par l'ordre de Charles, essaya de secourir la place. Les assiégeants furent attaqués à la fois sur quatre points, par mer et par terre; mais les efforts tentés pour pénétrer dans leurs retranchements furent sans effet : on repoussa les as-

de trois shillings quatre pences le boisseau : le peuple ne se nourrissait que de pain de pois, de fèves et de vesce, quoique à Londres les marchands, par l'importation du seigle de la Baltique, contribuassent à diminuer la disette. En France, nous le tenons d'un témoin oculaire, le prix des denrées était décuplé, et le nombre de ceux qui mouraient de faim et de maladie dans les basses classes, était immense. Cette affreuse calamité dura deux ans. Voyez Wyrcest. 459. Monst. II, 151, 155, Fab. 435. Quant au danger de la peste, on arrêta qu'aucune personne, lorsqu'elle ferait hommage, n'embrasserait le roi, comme c'était l'usage; mais que l'hommage serait légalement regardé comme accompli, malgré l'omission de cette cérémonie. Rot. parl. v, 31.

saillants avec une perte considérable, et la garnison se rendit (1).

Les plaintes des Parisiens engagèrent Charles à entreprendre le siége de Pontoise (1441, mai.). Il investit cette ville avec douze mille hommes, et l'entoura de bastilles, qu'il fortifia de batteries. Talbot parvint deux fois à jeter des vivres et des renforts dans la place. Le duc d'York, nommé lieutenant du roi pour la seconde fois, arriva avec huit mille hommes, et présenta la bataille à Charles. Mais le monarque français respecta encore la valeur de ses adversaires : il évita un combat qui ne lui offrait aucun avantage marqué, et se contenta de surveiller tous les gués de l'Oise. Pendant la nuit, Talbot fit une fausse attaque sur le pont de Beaumont, tandis que, sur un point plus bas de la rivière, quatre hommes passèrent silencieusement de l'autre côté, dans un bateau de cuir, en en traînant plusieurs autres après eux. Un pont formé de cordes fut alors jeté en travers ; et, avant qu'on s'en fût aperçu, six cents hommes se trouvaient déjà fortement retranchés sur la rive gauche. On essaya vainement de les en déloger : l'armée française se dispersa, et le duc renforça la garnison. Il revint en Normandie, laissant deux mille de ses ennemis dans une

(1) Monstrel. II, 173-174.

des bastilles, trop bien fortifiée pour être attaquée avec impunité; et les plaisanteries des Parisiens forcèrent Charles à recommencer le siége. (16 septembre.) Enfin les Français se mirent en possession de l'église de Notre-Dame, qui dominait les murailles; et, trois jours après, un assaut sanglant, mais heureux, remit cette place importante sous la domination du monarque français (19 septembre.) (1).

Charles, dans les deux années qui suivirent, réduisit plusieurs forteresses de la Guyenne, tandis que les Anglais pénétraient dans la Picardie, le Maine et l'Anjou. Le pape exhortait sans cesse les puissances rivales à déposer les armes, et Isabelle, duchesse de Bourgogne, s'était proposée comme une médiatrice également attachée aux deux partis; à celui de la France, par son mariage avec le duc Philippe, et à celui de l'Angleterre, à raison de la descendance de Jean de Gand, par sa mère, la reine de Portugal. Tous les efforts tentés pour négocier avec la France ne servirent d'abord qu'à augmenter l'irritation des esprits, par les demandes inconciliables des deux cours (2). Mais comme la querelle avec la

(1) Monstrel. II, 187, 191.

(2) Les instructions données aux négociateurs anglais dans une de ces circonstances existent encore, et présentent un exemple très curieux de la finesse diplomatique. On

Bourgogne n'était pas d'un grand intérêt national, on l'apaisa plus aisément : elle avait eu pour motif le ressentiment qu'avait fait naître l'apostasie du duc ; mais l'Angleterre, en voulant le

---

leur ordonnait : 1° de demander à Charles une reconnaissance formelle du titre de Henri à la couronne de France, et de fortifier cette demande, non par aucune recherche sur les droits du roi (ils avaient été mis hors de doute par la décision de son royal père et d'Édouard III), mais en insistant sur la paix de Troyes et le jugement de Dieu, manifesté par les victoires remportées par les Anglais sur les armées innombrables de leurs ennemis. 2° Mais si la demande était repoussée, ils devaient offrir à Charles une principauté au-delà de la Loire, du revenu annuel de vingt millions de couronnes. 3° Ces propositions, cependant, faites pour être rejetées, n'étaient que des fanfaronnades préliminaires. Le lord cardinal de Winchester devait alors paraître sur la scène, non comme négociateur (il n'était pas même nommé dans la commission), mais comme prince de l'église, entraîné au lieu de la conférence par son zèle pour épargner l'effusion du sang humain. Il devait, dans un discours étudié, exhorter les deux partis à terminer la querelle qui avait duré deux cents années, et coûté la vie à plus d'hommes qu'il n'en existait alors dans les deux royaumes. Il devait peindre de vives couleurs les maux de la guerre, les calamités temporelles qu'elle entraîne et la perte spirituelle des âmes, envoyées devant le tribunal de Dieu, souillées de tous leurs péchés : il devait faire observer que la question ne pouvait être décidée que par un de ces deux moyens, la destruction du peuple anglais ou celle du peuple français, ce qui était impraticable; ou un arrangement équitable de toutes les prétentions, qui, si on l'adoptait, ne pouvait l'être trop promptement. 4° Les ministres anglais devaient paraître très touchés de ce discours, et en conséquence se relâcher de leurs

punir par l'interruption de son commerce avec la Flandre, s'était portée à elle-même un coup fatal. En 1443, Isabelle (Henri paraît avoir refusé de traiter avec son mari (1)) conclut une suspension d'armes avec le duc d'York (2). L'année suivante, les efforts qu'elle fit pour étendre ce bienfait à toutes les nations belligérantes furent secondés par l'influence puissante du duc d'Orléans, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et qui, après une captivité de vingt-quatre ans, avait obtenu la permission de revoir sa patrie. Avant son départ, il paya quarante mille nobles, donna caution pour le paiement de quatre-vingt mille autres nobles dans le cours de six mois, et se soumit à l'obligation de revenir à l'expiration de l'année, s'il ne parvenait à amener Charles à une

prétentions, et offrir à Charles toute la France au-delà de la Loire, à l'exception de la Guyenne. Ensuite, plutôt que d'encourir le blâme d'avoir contribué aux maux si fortement décrits par le cardinal, ils devaient se contenter de la teneur et observation fidèle de la grande paix de Brétigny. Mais les ambassadeurs français ne se laissèrent pas éblouir par un artifice aussi grossier. Ils insistèrent pour que Henri abandonnât toutes ses conquêtes, excepté la Normandie, et ne tînt ce duché, ainsi que la Guyenne, que de la couronne de France. Cette proposition fut regardée comme une insulte, et la négociation rompue. Rym. x, 724.

(1) Plusieurs conférences eurent lieu avec elle, aucune avec lui, comme il paraît d'après les documents que l'on trouve dans Rymer, x, 713, 730, 761, 767, 802, etc.

(2) Rym. xi, 24.

paix définitive ; Henri, de son côté, s'engagea à lui rendre l'argent à la signature du traité, ou, dans le cas où elle n'aurait pas lieu, à son retour en captivité (1). On lui rendit cette liberté provisoire vers la fin de l'année 1440 (13 novembre.) : mais, loin de pouvoir remplir le but de sa mission, il se vit exclus de la cour par les intrigues des favoris du roi. Henri fut invité à reculer l'époque fixée pour son retour : et le duc reprit enfin, dans le conseil, cette influence qui était due à son rang et à ses talents. Charles écouta alors ce qu'il lui suggéra en faveur de la paix. Le duc et le comte de Suffolk furent les principaux négociateurs ; et, quoiqu'ils ne pussent parvenir à obtenir de leurs cours respectives qu'elles déterminassent une base générale de pacification, ils conclurent un armistice de deux années (1444, 28 mai.), pendant lequel on espéra découvrir quelque moyen d'accorder des prétentions si diverses, et de concilier les intérêts des deux souverains (2).

Jusqu'ici, l'attention du lecteur ne s'est portée que sur la conduite de la guerre en France ; cette suspension temporaire d'hostilités lui permet de la ramener vers les évènements intérieurs des vingt dernières années, et les divers

(1) Rym. x, 820-829.
(2) Ibid. xi, 59-67.

incidents qui varient l'histoire de cette période. Avant que Jacques, roi d'Écosse, eût été rendu à son trône, une trêve de sept ans avait été conclue entre les deux royaumes (1424, 28 mars.) (1). Le roi l'observa scrupuleusement; non qu'il conservât un grand attachement pour le lieu de sa captivité, mais parcequ'il désirait la paix, afin de contenir l'esprit factieux de ses nobles, et d'encourager les habitudes d'industrie et de subordination parmi son peuple. Ses rapports avec l'Angleterre ne l'empêchèrent pas de recevoir les ambassadeurs de Charles (1428, 17 juillet.). Il renouvela l'ancienne alliance qui avait existé entre les deux couronnes, et consentit à donner la princesse d'Écosse en mariage au dauphin, dès que les époux auraient atteint l'âge de puberté. Sa pauvreté ne lui permettait pas d'offrir, avec sa fille, une dot proportionnée à son rang : mais il accorda, ce qui était encore plus important, un secours de six mille Écossais, qu'une flotte française devait venir chercher (2). Pour gage de son amitié, Charles lui fit don du comté de Saintonge et de la seigneurie de Rochefort, que le roi d'Écosse consentit à tenir de la couronne de France, en s'engageant à envoyer le premier prince de son sang pour rendre

(1) Ibid. x, 329-332.
(2) Du Tillet, 138. Ford. xvi, 11.

l'hommage accoutumé (1). Ces traités alarmèrent le gouvernement anglais. Le cardinal de Winchester obtint une audience particulière de Jacques à Durham (1429, février.); et, soit en raison des avis qu'il suggéra ou de la difficulté de se procurer un nombre suffisant de vaisseaux, le secours d'auxiliaires promis à la France ne quitta jamais l'Écosse (2). Jacques consentit même à renouveler la trève avec l'Angleterre pour cinq ans (1430, 15 décembre.), et à reconnaître que si quelques uns de ses sujets s'embarquaient pour porter secours aux ennemis de Henri, ils pouvaient être traités eux-mêmes comme ennemis, sans que l'harmonie qui existait entre les deux couronnes en reçût aucune atteinte (3).

Le ministère français ne tarda pas cependant à rappeler au roi d'Écosse ses engagements: et le

---

(1) Du Tillet, ibid. Le mois suivant, par un nouvel accord, il fut stipulé qu'après l'expulsion des Anglais de la France, le roi d'Écosse, au lieu de la Saintonge et de Rochefort, recevrait le duché de Berry ou le comté d'Evreux pour être tenus sous les mêmes conditions. Ibid. Dec. 10, 1428.

(2) Rym. x, 409, 416.

(3) Ibid. x, 482-488. Par une clause singulière, on excepta de la trève toutes les terres d'Angleterre au sud du mont Saint-Michel en Cornouailles, et toutes les terres en Écosse, au nord de la rivière de Forn, entre Moray et Ross jusqu'à la mer (Ibid. 484); c'est-à-dire, autant que je puis le comprendre, aucunes terres et toutes.

lord Scroop, de la part de l'Angleterre, sollicita la main de la princesse pour son souverain, offrant, comme moyen de séduction, de céder à l'Écosse les villes de Roxburgh et de Berwick (1433, oct.). Cette proposition divisa le parlement écossais. Durant deux jours de débats, un parti soutint que le roi, par son traité antérieur avec la France, s'était ôté le droit d'écouter les propositions de l'Angleterre : l'autre, qu'aucun prince ne pouvait consciencieusement s'obliger à suivre les principes d'un autre prince, en matière de guerre et de paix, lorsqu'ils étaient contraires aux commandements de l'Évangile et aux intérêts de son peuple. Ils se séparèrent sans en venir à aucun résultat : et les envoyés français et anglais manquèrent également l'objet de leur mission (1).

Deux ans plus tard, sir Robert Ogle se hasarda à passer les frontières, et à prêter assistance à un lord écossais qui avait pris les armes contre le roi. Il fut défait à Piperdan, avec une grande perte, par le comte d'Angus. Jacques, irrité de cette violation de l'armistice, demanda réparation; mais, quoique Henri eût nommé des commissaires, et qu'il eût écrit de sa propre main au roi d'Écosse, le différent ne fut pas accommodé (2). Soupçonneux de ses intentions, le

(1) Ford. XVI, 23, 24.
(2) Rym. 635. Ford. XVI, 9.

conseil ordonna qu'une flotte de cent quatre-vingts vaisseaux allât croiser dans l'océan Germanique, afin d'arrêter la princesse d'Écosse dans son trajet aux côtes de France. Elle fut, cependant, plus heureuse que son père ne l'avait été dans de semblables circonstances : et, en gouvernant au nord de l'Écosse, elle évita l'escadre anglaise, et atteignit le port de La Rochelle (1). Cette nouvelle insulte détermina Jacques à se venger par la force des armes. Il appela sous sa bannière tous les Écossais de l'âge de seize ans à celui de soixante : et si nous en devons croire un écrivain national et contemporain, plus de deux cent mille hommes l'accompagnèrent au siége de Roxburgh (2). L'inconstance du roi empêcha la perte de cette forteresse; car, peu de jours après, sans en donner de raison plausible, il licencia son armée, et précipita sa marche vers Édinbourg. Il serait inutile de rapporter tous les motifs auxquels plusieurs écrivains ont attribué sa conduite : la conjecture la plus vraisemblable suppose qu'il avait reçu quelque avis de la noire et mystérieuse conspiration qui le priva de la vie six mois après (3). Il eut pour successeur

(1) Ford. xvi, 9.

(2) Ibid. xvi, 26.

(3) Ce fut en août qu'il leva le siége : à Noël, il se rendit à sa résidence favorite, le couvent des dominicains de Perth. Le soir du 20 février, après avoir bu le *voidee* ou le coup

son fils, Jacques II, qui atteignait à peine sa cinquième année : et l'un des premiers actes du

---

du départ avec sa compagnie, il se retira dans sa chambre à coucher, et comme il était assis devant son feu, enveloppé dans sa robe de chambre, conversant avec la reine et ses femmes, il fut soudainement alarmé par un bruit d'armes. Effrayé du danger qu'il courait, il pria les dames de fermer la porte au verrou, tandis qu'il s'échapperait par la fenêtre. Mais les barreaux en étaient trop rapprochés pour qu'un homme pût y passer ; et le roi, saisissant les pincettes, se précipita dans un cabinet voisin, enfonça une des planches du parquet, et à travers cette ouverture descendit dans les privés. La planche fut immédiatement remise à sa première place ; et l'on apprit bientôt que le bruit était causé par sir Robert Graham, qui, avec trois cents montagnards, avait escaladé les remparts du monastère. Ils enfoncèrent la porte, rompirent un bras à Catherine Douglas, qui essayait de les repousser, et blessèrent la reine ; alors une voix s'écria : « Quelle » honte! ce n'est qu'une femme. Cherchez son mari. » Ne le trouvant pas dans la chambre à coucher, ils se séparèrent pour visiter les chambres adjacentes. Jacques, profitant du moment, pria les dames de le retirer du lieu où il était. Élisabeth Douglas, en faisant un effort, tomba dans l'ouverture, et pendant la confusion causée par cet évènement, un des assassins entra dans le cabinet. Il en informa ses complices : sir John-Hall sauta en bas et fut suivi de son frère ; mais le roi, doué d'une force athlétique, les saisit à la descente, et s'efforça de les étrangler sur le plancher. Graham courut à leur secours. Aux promesses et aux prières de Jacques, il commençait à s'adoucir ; mais ses complices l'effrayèrent par leurs menaces, et le monarque désarmé périt, percé de seize blessures. Voyez le récit de cet évènement tragique, publié par Pinkerton, vol. 1, App. n° XIII.

nouveau règne fut la conclusion d'une trève avec Henri jusqu'à l'année 1447 (1).

L'Angleterre, durant cette période, donna le spectacle inaccoutumé de deux princesses qui, oubliant l'orgueil de leur naissance, s'allièrent à des familles roturières. Catherine, fille de France, veuve du dernier roi et mère du nouveau souverain, avait épousé Owen-ap-Tudor, simple Gallois, employé près de la cour; et Jaquette de Luxembourg, après la mort du duc de Bedford, s'était mariée à sir Richard Wydevile, chevalier anglais, distingué par la beauté extraordinaire de sa personne. Les deux maris furent mis en prison, Wydevile immédiatement, Tudor après la mort de la reine. On leur reprochait d'avoir témoigné du mépris pour la prérogative royale, en épousant des tenancières de la couronne (chaque princesse l'était par son douaire), sans avoir obtenu d'avance le consentement du roi. Wydevile dut sa liberté au paiement d'une amende de mille livres, et fut, dans la suite, créé comte Rivers (2). Tudor, ennuyé de sa prison, s'échappa de Newgate: mais on le reprit, et on l'enferma étroitement dans le château de Wallingford (3). Il avait eu de Ca-

(1) Rym. x, 689.
(2) Ibid. x, 677. Rot. parl. IV, 498.
(3) Ibid. 685.

therine trois fils : Edmond fut créé comte de Richemond, Jasper comte de Pembroke, et Owen, le plus jeune, se fit moine dans l'abbaye de Westminster.

Le jeune roi avait d'abord été confié à son grand oncle, le duc d'Exeter : mais ce seigneur mourut en 1424, et fut remplacé par le comte de Warwick. (1428, 1er juin.) Les obligations qui lui furent imposées par l'ordonnance de nomination étaient de veiller à la santé et à la sûreté de la personne royale, de s'occuper de l'éducation de son élève pour les mœurs et les vertus, pour la littérature et les langues, pour les formes, la courtoisie, et toutes les qualités qui appartiennent à un grand roi, et de châtier sa négligence ou sa désobéissance, ainsi qu'on avait coutume de le faire à l'égard des autres princes du même âge (1). Mais lorsque Henri eut atteint sa onzième année, Warwick demanda au conseil des pouvoirs plus étendus. Il s'était aperçu que des personnes officieuses, pour faire la cour à leur souverain, avaient rempli son esprit de l'idée de sa propre importance, et qu'il ne voulait plus se soumettre aux punitions qu'il avait été quelquefois nécessaire de lui infliger. En conséquence, le comte demandait qu'on lui confiât l'autorité nécessaire pour conserver ou renvoyer les personnes qui

(1) Rym. x, 399. Rot. parl. IV, 411.

composaient la maison du roi, pour empêcher qu'aucun étranger parlât au roi, si ce n'était en présence d'un des quatre *chevaliers du corps;* et pour le faire voyager d'un lieu à un autre, selon qu'on le jugerait nécessaire pour sa santé ou sa sûreté (1432, 29 nov.). Il pria aussi le conseil d'avertir le roi, par l'organe d'une députation, de la nécessité d'obéir à son précepteur, et de promettre que le conseil prendrait la défense de ce serviteur, si, par cette raison, son élève concevait pour lui quelque antipathie (1). Toutes ces demandes lui furent accordées. Il fut, cependant, impossible d'éloigner tous les flatteurs du prince, qui, à leur instigation, demanda, dès qu'il fut âgé de quatorze ans, à être admis dans le conseil, et à être instruit de la façon dont on conduisait les affaires de son royaume (1434, 12 nov.). Cette réclamation fut repoussée avec fermeté, mais avec respect (2).

(1) Rym. 433, 434.

(2) Les membres du conseil (le duc de Glocester était seul absent.) répondirent que « Dieu, à la vérité, avait doué » le roi d'une intelligence et d'un tact qu'ils n'avaient jamais » vu ou reconnu dans aucun prince ou aucune autre per» sonne de son âge : néanmoins, pour s'acquitter dignement » envers Dieu, le roi et son peuple, ils n'osaient prendre » sur eux de lui donner l'opinion qu'il était doué d'un grand » jugement, de connaissances rares, et d'une sagesse parfaite, » ce qui ordinairement n'est que le fruit de l'expérience, ni » d'une prévoyance et d'une discrétion assez exemplaires pour » discuter des matières d'une si haute importance et d'une si

Cependant Henri, quoiqu'il s'y conformât pour le moment, renouvela ses demandes trois années après (1447, 13 nov.). Pour le satisfaire, on arrêta que le pardon des offenses, la collation des bénéfices, et toutes les grâces spéciales lui seraient réservés : qu'on lui communiquerait tous les débats importants relatifs à sa couronne et à ses prérogatives, et que l'on prendrait sa décision sur toutes les matières où le conseil serait tellement divisé dans ses opinions, que la majorité n'excèderait pas les deux tiers des membres (1). Telle fut la forme du gouvernement jusqu'à ce que le jeune roi eût atteint l'âge de 21 ans.

Le lecteur a déjà vu le commencement de la discussion entre le duc de Glocester et son oncle l'évêque de Winchester. Leur rivalité mutuelle changea de proches parents en ennemis implacables, et donna insensiblement une direction opposée à leurs vues sur le gouvernement de

---

» grande difficulté ; ainsi qu'il serait avantageux pour lui » et pour son peuple. Ils pensaient, d'après cela, qu'il serait dangereux de changer la règle du gouvernement, qui, » avant qu'il fût né, avait été établie pour le bien et la sûreté de sa noble personne et celle de son royaume ; ils espéraient en conséquence, que si on lui faisait aucune proposition de cette espèce, il prendrait, avant d'y consentir, » l'avis de son grand conseil, ou de son conseil ordinaire ; » tel était, à ce qu'ils pensaient et croyaient, le meilleur mode » de conduite qu'on pût lui tracer. » Ibid. 438.

(1) Rym. 438, 439.

la nation. Le duc se proclama l'ardent et irrévocable partisan de la guerre : l'évêque se déclara pour la paix avec une égale véhémence : et comme le conseil balançait continuellement entre l'influence de l'un et celle de l'autre, la guerre ne fut jamais conduite avec vigueur, et des obstacles continuels s'opposèrent à la conclusion de la paix. Les querelles entre ces deux ministres sont au-dessous de la dignité de l'histoire ; mais les conséquences qui en rejaillirent sur la plus grande partie du règne de Henri sont d'une haute importance.

Lorsque Beaufort, pendant la vie du dernier monarque, se rendit au concile de Bâle, il fut nommé, par Martin V, cardinal et légat apostolique en Angleterre, en Irlande, et dans le pays de Galles, avec promesse que sa création et sa nomination seraient dans la suite publiées dans les formes ordinaires (1437, 18 déc.) (1). Cette nouvelle excita la jalousie de l'archevêque Chichely. Les autres légats étaient étrangers, et leur séjour avait été de trop courte durée pour porter aucun préjudice permanent aux droits des métropolitains ; mais Beaufort devait fixer sa résidence en Angleterre, et pouvait, par son autorité supérieure, suspendre ou limiter pendant des années la juridiction qui appartenait aux successeurs de

(1) Ang. Sac., 1, 800.

saint Augustin (1429, 6 mars.). D'après ces réflexions, il écrivit une longue lettre au roi, qui, persuadé par ses arguments, défendit à l'évêque de Winchester d'accepter la dignité qu'on lui avait offerte (1). Tel était l'état de cette affaire lorsque s'éleva la querelle entre ce prélat et son neveu le duc de Glocester. On a déjà remarqué que Beaufort se prêta à faire son apologie, résigna l'office de chancelier, et obtint la permission de voyager : mais il est probable que, par ces concessions, il achetait du roi l'autorisation d'accepter les dignités auxquelles l'avait élevé la cour de Rome. Il fut, bientôt après, déclaré cardinal prêtre de Saint-Eusèbe (26 juin 1426.), et revêtu du costume ordinaire à Calais ; il reçut le chapeau à Mechlin (2 février 1427.), et fut nommé chef général des croisés destinés à combattre les Hussites de Bohême (2). Son absence

(1) Après avoir parlé de l'ambition de Beaufort, il dit au roi, « que jamais on n'avait envoyé dans aucun royaume, » et surtout dans celui d'Angleterre, aucun légat à latere, » sans une cause notoire et importante, et que, lorsqu'ils venaient, ils séjournaient peu de temps, jamais plus d'un » an, quelques uns deux ou trois mois, selon que les affaires l'exigeaient : ajoutez à cela que l'on convenait, avant » qu'ils vinssent dans le royaume, de la manière dont ils exerceraient leur pouvoir, et quelle étendue ils y donneraient.» Voyez toute sa lettre, dans Duck. Vit. Chich., p. 129.

(2) Ang. Sac. 318. Raynald. VI, 92-93.

encouragea peut-être, ou son élévation excita l'ambition du duc de Glocester, qui, à la suivante assemblée du parlement, demanda aux lords une déclaration des pouvoirs dont il était investi comme protecteur. (1428, 3 mars.) On ne sait si ce fut à ce sujet ou à quelque autre, mais le parlement fut prorogé bientôt après. Lorsqu'il s'assembla de nouveau, le duc réitéra sa demande, ajoutant qu'il refuserait de siéger jusqu'à ce qu'on lui eût répondu, et défendant à la chambre de passer aucun bill en son absence. La réponse dut mortifier cruellement son ambition. On lui rappelait que l'acte qui lui donnait le titre de protecteur ne l'investissait d'aucune autorité, si ce n'est dans les cas d'invasion étrangère et de révolte intérieure; « profondément étonnés » de ce qu'après avoir signé cet acte, il voulût prétendre à des pouvoirs additionnels. La chambre déclara aussi qu'au parlement il n'était rien de plus que les autres pairs; elle l'exhorta à reprendre son siége, et à veiller aux intérêts de la nation, comme il y était obligé par obéissance aux volontés du roi. Le duc prit ce parti, quoique à regret (1).

Environ six mois après, le cardinal s'aventura à revenir en Angleterre; et le clergé, le maire et les citoyens vinrent en procession le recevoir

(1) Rot. parl. IV, 326, 327.

à son entrée dans la capitale(1er sept.). Mais on s'aperçut bientôt que, quoiqu'on l'eût reçu avec honneur, sa nouvelle dignité l'avait exposé aux soupçons. En présence du conseil, et à la réquisition du procureur du roi, on l'obligea de promettre que dans l'exercice de ses fonctions, il ne ferait aucun acte qui dérogeât aux droits de la couronne ou des sujets (1) : et quand la Saint-George fut venue, on lui défendit d'y assister comme chancelier de l'ordre de la Jarretière, sous le prétexte qu'il aurait dû quitter cette charge, ainsi que l'évêché de Winchester, le jour même où il avait reçu la dignité de cardinal (2). Beaufort se soumit sans difficulté, pour ne pas nuire, par son opposition, au projet qu'il méditait. Dès que Cunzo, le nonce du pape, eut remis au conseil les lettres de Martin V (1429, 10 mai.), le cardinal produisit la bulle qui le nommait chef

(1) La protestation de Caudrey, le procureur du roi, existe encore. Il soutient que c'est un droit de la couronne, fondé snr un privilége spécial et sur la prescription, à la connaissance et tolérance des pontifes; qu'aucun légat ne devait venir en Angleterre qu'à la demande du roi ; et comme le cardinal était venu sans qu'on l'eût mandé, ce n'était pas l'intention du roi et du conseil d'approuver son arrivée, en dérogation aux lois et aux droits du royaume, de l'admettre pour légat, malgré la constitution, ni de consentir à l'exercice de ses fonctions de légat, en opposition aux règlements faits à ce sujet. Fox., 1, 920.

(1) Rym. x, 414.

suprême de l'expédition contre les Hussites, et sollicita la permission du roi de publier la croisade, et de lever, à cet effet, une armée de cinq cents lanciers et de cinq mille archers. On lui accorda ces deux points (18 juin.), mais à condition qu'il réduirait de moitié le nombre des troupes qu'il demandait, et qu'il employerait les cotisations du peuple à acheter des armes et des provisions dans le royaume (1). Mais il se fit bientôt une transaction déshonorante pour toutes les parties intéressées (1er juill.). Pour une misérable somme de mille marcs, le cardinal consentit à ce que les hommes qu'il avait levés pour la croisade allassent combattre les ennemis du roi en France: et le conseil, de son côté, s'engagea à l'excuser près du pontife de cette violation de ses devoirs. Il reçut leurs engagements; mais il promit de tenir secrète cette partie de la transaction, et de ne point exiger ce paiement, à moins qu'il n'échouât dans la tentative qu'il ferait pour l'obtenir de la régence de France (2). Lors-

(1) Rym. x, 419-324.

(2) Ibid. 424-426. Je crois que toute cette affaire était une fraude depuis le commencement. On accorda, à la demande du cardinal, la permission de lever des troupes, et l'autorisation fut signée le 18 de juin; et cependant le 15 et le 16 du même mois, on avait donné l'ordre de préparer des quartiers pour lui et son armée dans le Kent, et d'équiper une flotte pour leur passage à l'étranger, *pour le service du Roi*; in obsequium nostrum. Ibid. 418.

que Charles vit les croisés s'avancer contre lui, il se plaignit amèrement au pontife, qui protesta hautement de son ignorance de cette transaction frauduleuse, et accusa le cardinal d'avoir compromis la cause de la religion et entaché la réputation du saint-siége. Beaufort chercha à se justifier par des allégations qu'il est difficile de croire : que les ordres intimés par son souverain étaient si formels qu'il n'avait osé lui désobéir, et que ses troupes elles-mêmes avaient déclaré en sa présence qu'elles ne marcheraient pas contre les Hussites, mais qu'elles étaient déterminées à rétablir la supériorité des armes anglaises en France (1).

Si la conduite du cardinal, en cette occasion, irrita la cour de Rome, elle ne fit qu'ajouter à sa popularité en Angleterre; et, quand le parlement se rassembla, les deux chambres semblèrent lutter à qui l'accablerait de plus d'honneurs (1429, 22 sept.). La même objection qui l'avait exclu de la fête de Saint-George, l'avait également exclu du conseil du roi; mais les lords exigèrent alors de lui qu'il reprît sa place dans cette assemblée (18 oct.), pour le service du roi et le bonheur de la nation, et qu'il ne s'absentât que lorsqu'on discuterait des affaires relatives à la

(1) Raynald, VI, 73, 74.

cour de Rome (1). Il accéda sans peine à cette flatteuse requête : et, deux jours après, quand les communes offrirent au roi le don d'un nouveau subside, elles saisirent cette occasion pour se livrer à un grand éloge des vertus et des services du cardinal (2).

On croit généralement que le duc de Glocester, se voyant hors d'état d'exclure par force son rival du cabinet, résolut d'employer l'adresse pour y réussir. Toujours est-il certain que Beaufort, cédant aux instances réitérées du conseil, consentit à accompagner le jeune roi en France : et que, pendant son absence, on fit une tentative peu généreuse pour le perdre à jamais. Dans une nombreuse assemblée de pairs (1431, 6 nov.), le procureur du roi, sous prétexte que la dignité de cardinal était incompatible avec la possession d'un évêché, proposa de lui enlever l'évêché de Winchester, et de le condamner à en rembourser les revenus depuis sa promotion en cour de Rome.

---

(1) Rot. parl. IV, 338.

(2) Facta prius speciali recommendatione reverendissimis Ghristo patris et domini, domini Henrici, permissione divinâ titulo S. Eusebii, presbyteri cardinalis de Angliâ vulgariter nuncupati, per prolocutorem suum ulterius declarabant, etc. Ibid. p. 337. Je cite les mots du rapport, parce qu'ils ont, en général, été mal entendus. On a prétendu qu'ils signifiaient que les communes avaient accordé un second subside à la recommandation du cardinal.

Glocester se leva immédiatement, accusa son oncle d'avoir obtenu, pour lui et son diocèse, une bulle d'exemption de la jurisdiction de Canterbury, et prétendit que, par cet acte, il avait encouru les pénalités du statut de « præmunire. » Mais on n'apporta aucune preuve satisfaisante de cette accusation; et les lords, après un long débat, résolurent d'entendre le cardinal dans sa propre défense; et, dans l'intervalle, de consulter l'autorité des antécédents et de requérir l'opinion des juges (1). Cette attaque, qui fut suivie de la saisie de ses joyaux à Sandwich, évalués à douze mille livres, alarma Beaufort. Au lieu de retourner en Angleterre, il prit congé de Henri à Calais, sous prétexte qu'il avait reçu du pape l'ordre de se rendre en cour de Rome : mais il resta quelques mois en Flandre, surveillant les démarches de ses ennemis, et dirigeant celles de ses amis. On proposa à la chambre des commu-

(1) Rym. x, 497. Les objections qu'on fit alors furent cause que lorsque Eugène, en 1440, nomma cardinaux les archevêques d'York et de Rouen, l'un et l'autre refusèrent cette dignité; et que, pour leur ôter toute appréhension, Henri leur donna la permission de conserver leurs évêchés avec le cardinalat, le pape déclarant solennellement qu'il n'avait pas eu l'intention, en les introduisant au sacré collége, de leur enlever leurs diocèses d'York et de Rouen. Les ordres donnés en cette occasion prouvent combien il était difficile aux ecclésiastiques de ce temps de se soustraire à l'exécution des statuts de *præmunire*. Rym. x, 758, 840.

nes, et l'on fit passer sans opposition, dans l'une et l'autre chambre (1432, 12 mai.), un bill conditionnel d'indemnité pour le soustraire aux pénalités de « præmunire, » s'il lesavait encourues. Peu après, il reparut à sa place, un jour où Henri était présent. Il venait, dit-il, d'obtenir du roi la permission d'aller à Rome, à la réquisition du souverain pontife, quand il avait appris qu'on voulait, en son absence, l'accuser de trahison. Comme sa réputation lui était plus chère que tous les trésors imaginables, il était revenu pour connaître son accusateur. « Qu'il se montre, » ajouta-t-il, quel qu'il soit, et il me trouvera » prêt à lui répondre. » Après quelque délibération entre le duc et les lords, on lui répondit : que personne n'avait eu le projet de lui intenter une pareille accusation, et que le roi le regardait comme un fidèle et loyal sujet. Beaufort remercia son souverain de cette honorable déclaration, et demanda qu'on la lui donnât par écrit et signée de la main du roi : non qu'il songeât à s'en servir dans une future occasion : « il dédaignait » de compter sur d'autres moyens que sa propre » innocence, » mais, afin qu'il fût connu publiquement que nul n'avait osé soutenir contre lui cette accusation. On lui accorda sa demande, et la déclaration fut portée sur les registres (1).

(1) Rot. parl. IV, 390, 391. Rym. X, 516, 517. Il se plaignit

A partir de ce moment, et pendant plusieurs années, l'oncle et le neveu, également jaloux l'un de l'autre, travaillèrent à accroître leur influence par l'avancement de leurs créatures. Glocester, dans toutes les occasions, favorisait Richard, duc d'York, sur la tête duquel étaient réunis tous les droits de la maison de Clarence. Le cardinal épousait toujours les intérêts de son neveu, Henri Beaufort, comte, et ensuite duc de Somerset. Le premier continua à présider le conseil et à s'enrichir des donations qu'il obtenait de la couronne: le second prêtait annuellement au gouvernement des sommes considérables, et conduisait en personne toutes les négociations avec les cours étrangères. Quoique toutes ses dé-

ensuite de la saisie illégale de ses joyaux à Sandwich, et demanda à la justice de son souverain qu'on les lui restituât. Le duc et la plupart des membres du conseil alléguèrent la pauvreté de la couronne et résistèrent à cette demande. On fit et l'on rejeta des propositions; et enfin, les deux partis consentirent à passer un compromis très singulier. Les joyaux furent restitués au cardinal, qui, en retour, avança à Henri six mille livres, à condition que lorsque, dans six ans, il en demanderait le remboursement, les raisons des deux parties seraient soumises au roi, et que de sa décision, quant à la légalité de la saisie, dépendrait la retenue ou le remboursement de l'argent. A la même époque, il prêta au gouvernement la somme de 6,000 liv., outre 8,000 qu'il avait déjà avancées à Henri pendant son séjour en France, et dont le parlement garantit le remboursement sur le premier subside qui serait accordé. Ibid.

marches pour la paix eussent été jusque là infructueuses, elles servaient à augmenter sa popularité. La nation, épuisée par une guerre longue et désastreuse, retira naturellement son attachement au prôneur de la guerre, pour le reporter sur l'avocat de la paix.

Enfin, les deux rivaux firent un grand essai de leurs forces. Le duc d'Orléans avait souvent essayé d'obtenir sa liberté, en promettant d'user de toute son influence pour amener le cabinet français à écouter des propositions de paix (1439.). Le cardinal favorisa ses efforts ; mais le duc s'y opposa. Le premier disait que, dans l'état d'épuisement où se trouvait la nation, il était prudent d'employer tousles expédients qui pouvaient conduire à terminer honorablement la guerre, et qu'à tout évènement la rançon du duc mettrait le roi en état de continuer les hostilités pendant deux ans, sans être obligé de lever aucun impôt additionnel sur le peuple. Glocester fonda son opposition sur les talents du prisonnier et sa parfaite connaissance de la politique et des ressources de l'Angleterre. Charles et son fils étaient, suivant lui, des princes de peu de capacité, conduits par leurs ministres, et opposés l'un à l'autre par les intrigues de leurs favoris : mais si le duc d'Orléans venait à obtenir sa liberté, il réunirait les deux partis, prendrait la direction du cabinet, et apprendrait aux Anglais à condamner la folie

d'avoir fourni à leurs ennemis un conseiller si redoutable (1). Pour détruire l'influence du cardinal, Glocester présenta au roi un mémoire qui contenait, sous vingt principaux chefs, les fautes réelles ou supposées du prélat : mais, quoiqu'il soit probable que, dans un si grand nombre d'accusations, il y en ait eu quelques unes de fondées, la masse prouva plutôt l'inimitié du neveu que la culpabilité de l'oncle (2). Le roi

(1) Rym. x, 765.

(2) Il l'accusa d'ambition, pour avoir recherché la dignité de cardinal, qui avait été prohibée par le dernier roi, et de mépris pour l'autorité royale, en recevant les bulles du pape, en conservant son évêché de Winchester, et en se procurant l'exemption de l'autorité du primat, sans la permission du roi. Mais si ces offenses assujettissaient, comme le prétendait Glocester, à la pénalité de *præmunire*, on doit se rappeler qu'un acte du parlement lui avait depuis long-temps pardonné. Il se plaint ensuite de l'avarice de Beaufort, dont les richesses, disait-il, « étaient trop grandes, pour avoir été honorablement acquises. Il prête, il est vrai, des sommes au roi, mais rarement il s'acquitte de ses engagements avec fidélité ; cherchant des prétextes pour s'approprier les gages qu'il reçoit, et fraudant la couronne aux moyen de ses officiers, qui reçoivent les douanes au port de Southampton. Les services du cardinal dans les ambassades étrangères, si souvent applaudis par le parlement, n'ont, dit-il, procuré d'avantage qu'aux ennemis du roi. Par le congrès d'Arras, il a donné des moyens de réconciliation à Charles et au duc de Bourgogne, et, par la dernière négociation à Calais, aux ducs de Bourgogne et de Bourbon. C'étaient les intérêts particuliers de sa famille qui l'avaient poussé à délivrer le roi d'Écosse sans autorisation ; les mêmes motifs le portaient ac-

lut le mémoire : mais il paraît qu'il ne fit sur son esprit aucune impression défavorable à Beaufort. La négociation avec le duc d'Orléans continua; et, comme les opinions du conseil ne s'accordaient pas, les arguments des deux partis, conformément aux dernières déterminations sur les cas de cette nature, furent soumis, par écrit, au jugement de Henri. Il prononça en faveur du cardinal (2 janv.). Glocester, qui ne put voir sa défaite sans indignation, inscrivit sur les registres de la chancellerie une protestation solennelle et raisonnée contre cette mesure (1); et, pour donner la plus grande publicité à son mécontentement, il se retira dans sa barge, sur la rivière, aussitôt que l'on commença la messe,

tuellement à insister avec tant de force sur l'élargissement du duc d'Orléans. En un mot, il a imaginé de s'arroger toute la puissance du gouvernement à lui-même et à sa créature, l'archevêque d'York. Il tient éloigné du roi tous les prélats et seigneurs qui sont sincèrement attachés à la personne royale. Il s'est, en toute occasion, opposé aux offres du duc de Glocester de conduire une armée en France et de recouvrer pour Henri la totalité de son héritage.» Voyez ce mémoire avec détail dans Hall., 161-166. Mais il l'a placé à une autre année; et il s'est trompé. Il paraît, d'après des preuves certaines, qu'il fut composé après la négociation de Calais, en juin 1439, et avant le renouvellement de cette négociation, en mai 1440, ou la nomination de l'archevêque d'York au cardinalat, le 4 février 1440. Je crois, en conséquence, qu'il fût présenté au roi sur la fin de 1439.

(1) Rym. x, 765-767.

durant laquelle le duc d'Orléans jura sur l'hostie de remplir ses engagements (28 oct.) (1).

Le duc était cependant destiné à éprouver une disgrâce encore plus cruelle. Quoique, par son mariage avec sa maîtresse, il eût légitimé cette union, il n'avait pas relevé sa réputation dans l'estime publique : l'orgueil, l'avarice et les dérèglements de la dame Éléonore (c'est ainsi qu'on l'appelait) la conduisirent enfin à sa ruine. A toutes les époques, il a existé des professeurs de magie noire : et il n'y a pas long-temps que les hommes ont eu le bon sens de se moquer de leurs prétentions. Un des chapelains du duc, Roger Bolingbrooke, fut accusé de nécromancie, et de s'être montré, avec les instruments de son art, à la populace admiratrice, sur une plate-forme devant Saint-Paul : « il était mer» veilleusement équippé, » portant une épée dans sa main droite, dans sa gauche un sceptre, assis dans une chaire aux quatre coins de laquelle étaient fixées quatre épées, dont la pointe se dirigeait sur quatre images en cuivre (2). La se-

(1) Voyez Fenn's original letters, vol. 1, pag. 3.

(2) Clericus famosissimus unus illorum in toto mundo in astronomiâ et arte nigromanticâ. Wil. Wyrcester, 461. C'était probablement à cause de sa science qu'il avait été admis dans la maison du duc. Ce prince était célèbre parmi ses contemporains, comme le patron des gens de lettres. Æneas Sylvius, qui devint pape sous le nom de Pie II, dans une lettre à

conde nuit qui suivit, *dame* Éléonore entra secrètement dans le sanctuaire de Westminster, ce qui naturellement excita des soupçons. Elle fut confrontée avec Bolingbrooke, qui déclara que c'était à son instigation qu'il s'était adonné à l'étude de la magie. Les informations qui suivirent apprirent qu'Éléonore croyait fermement aux mystères de cet art ; que, pour s'assurer les affections du duc, elle avait employé des philtres fournis par Majory Jourdemain, célèbre sorcière d'Eye ; et que, pour apprendre sa fortune à venir (son mari était héritier présomptif de la couronne), elle avait chargé Bolingbrooke de découvrir combien durerait la vie du roi. Bientôt après, on accusa de trahison Bolingbrooke et Southwell, chanoine de Saint-Paul, comme auteurs du crime, et la duchesse comme complice. On dit que Bolingbrooke et Southwell avaient, à la sollicitation d'Éléonore, fabriqué une image en cire, l'avaient exposée à une certaine chaleur, persuadés que la santé du roi s'affaiblirait à mesure que la cire fondrait. Les deux femmes ce-

Adam Molins, qu'il loue à cause de son éloquence, dit : « sed » magnæ ob hanc causam grates clarissimo illi et doctissimo » principi Glocestriæ duci, qui studia humanitatis summo » studio in regnum vestrum recepit, qui, sicut mihi relatum » est, poetas mirificè colit, et orotares magnoperè venera- » tur. » Ep. 64, h. 584.

pendant furent citées devant la cour ecclésiastique (21 oct.) : Jourdemain, comme sorcière relapse, fut condamnée à être brûlée. Éléonore avoua quelques uns des vingt-huit articles de l'accusation portée contre elle, et nia les autres; mais quand on eut entendu les dépositions des témoins (23 oct.) elle cessa de se défendre, et se recommanda à la miséricorde de la cour. Elle fut forcée, pendant trois jours de la semaine, de parcourir, nue tête, un cierge allumé à la main, les rues de la capitale, et ensuite remise à la garde de sir Thomas Stanley (13 nov.), pour être renfermée à vie, avec une pension de cent marcs pour son entretien. Southwell mourut à la Tour avant d'être jugé : deux autres obtinrent leur pardon : mais Bolingbrooke fut convaincu et exécuté, avouant le crime de nécromancie, mais niant celui de trahison (1). Quoiqu'il ne paraisse pas que le duc ait été impliqué dans cette affaire honteuse et tragique, il dut éprouver un vif ressentiment de la disgrâce et du supplice de sa femme.

---

(1) Wil. Wyrcester, 460, 461. Stow. 379, 380. Fabien, 438, 439. Quelques écrivains ont attribué la persécution de *dame* Éléonore à l'inimitié de Beaufort pour son mari; mais leur assertion ne s'appuie que sur de faibles fondements; ce n'est qu'une conjecture de Fox, parceque la magicienne vivait, selon Fabian, dans le voisinage de Winchester, dont Beaufort était évêque. Voyez Fuller, 174.

Le caractère que le duc de Glocester attribuait à Charles de France appartenait avec plus de raison à son neveu, le roi d'Angleterre. Henri n'était point vicieux, mais il était dépourvu de toute capacité. Doux et inoffensif, l'ombre même de l'injustice lui était insupportable ; mais facile et sans volonté, il était toujours prêt à adopter l'opinion de ses conseillers. Il avait alors vingt-trois ans ; son conseil lui suggéra qu'il était temps qu'il se mariât ; et chacun prévit que la reine, quelle qu'elle fût, gouvernerait à son gré l'esprit de son époux. Quand le comte d'Armagnac se brouilla avec le roi de France, on fit entendre que la puissance de ce seigneur serait un boulevard de défense pour la province de Guyenne : on nomma des commissaires chargés d'offrir à sa fille la main du monarque anglais(1) ; mais cette négociation ne put échapper à la vigilance de Charles, qui sur-le-champ envahit les terres du comte, et le fit prisonnier avec sa famille (1442, 20 mai.). Deux ans après, le choix de Henri se porta sur Marguerite, fille de René, roi de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, du Maine et de Bar. Sa beauté la rendait aussi supérieure à la plupart des femmes, que l'énergie de son caractère et l'étendue de son esprit au plus grand nombre des hommes de ce temps. Mais ce ne furent ni les charmes de sa

(1) Rym, xi, 6-8.

personne, ni ses talents, qui la firent remarquer des ministres du roi. Elle était proche parente de Charles, qui l'avait toujours traitée avec des égards marqués; et l'on se berça de l'espoir de conclure, par son entremise, une paix satisfaisante et durable entre les deux royaumes. On chargea William de la Pole, comte de Suffolk, de conduire cette négociation; ce qu'il n'accepta qu'avec une répugnance réelle ou affectée. Il donna à entendre que ses talents étaient au-dessous d'une si grande entreprise. Peut-être craignait-il le ressentiment futur de Glocester, qui était opposé à cette mesure: peut-être éprouvait-il quelque effroi en se rappelant les menaces d'un acte du parlement, passé sous le règne de Henri V, qui condamnait à la peine de mort tous ceux qui concluraient une paix avec Charles, sans le consentement préalable des trois états dans les deux royaumes. Pour le rassurer le roi signa, et le parlement approuva, un acte singulier qui autorisait le comte à conduire le traité du mieux qu'il lui serait possible, et lui pardonnait d'avance toutes les erreurs de jugement dans lesquelles il pourrait tomber (1). Il trouva le duc d'Orléans à Tours (1444, 20 fév.): on y conclut une trève préparatoire: et l'on mit en discussion le mariage projeté. Les Français

(1) Rym. XI, 53.

n'élevèrent aucune objection : mais plusieurs difficultés alarmantes se présentèrent à l'esprit du négociateur anglais. Le père de la princesse, malgré l'éclat de ses titres, était réellement très pauvre. Ce roi nominal de Jérusalem et de Sicile ne possédait pas un pouce de terre dans ces deux contrées ; ses duchés du Maine et d'Anjou étaient, et depuis long-temps, occupés par l'Angleterre, et son territoire de Bar était engagé au duc de Bourgogne pour le paiement de sa rançon. Suffolk consentit à prendre la princesse sans dot. Mais on demanda si le roi d'Angleterre pouvait songer à épouser la fille, tandis qu'il avait lui-même chassé le père de ses domaines patrimoniaux. Le comte sentit toute la force de l'objection; mais il prévit aussi le danger qu'il y aurait à consentir à la restitution. Il céda cependant : on stipula que le Maine et l'Anjou seraient rendus : et à son retour, il réussit à faire approuver sa conduite par la majorité du conseil. Dans une promotion générale de haute noblesse, on le créa marquis de Suffolk ; et de retour sur le continent, il épousa solennellement, pour Henri, la princesse Marguerite, dans la cathédrale de Nanci (28 oct.). La cour fit éclater sa joie pendant huit jours, par des joutes et des tournois. Charles accompagna sa belle parente à quelques milles au-delà de la ville, et la quitta les larmes aux yeux. Son père la suivit à Bar-le-Duc.

(1445.) Elle débarqua à Porchester, épousa Henri à Titchfield, et fut couronnée avec les cérémonies accoutumées, à Westminster (1). (30 mai.)

S'il est vrai que Henri eût espéré que ce mariage amènerait la paix, ses vœux furent bien cruellement déçus. Charles était déterminé, si la chose était possible, à exclure les Anglais du sol de la France : il ne voulait consentir qu'à de courtes prolongations de l'armistice, afin de saisir la première occasion favorable que lui offrirait le hasard, ou l'imprudence de Henri. Ses espérances se virent encouragées par les querelles qui s'élevèrent dans le conseil de son adversaire, dont les ministres étaient trop occupés à se disputer le pouvoir, pour être en mesure de soutenir avec vigueur les intérêts nationaux au dehors. La reine exerçait déjà un grand ascendant sur l'esprit facile de son mari : et Suffolk, devenu leur favori, supplanta peu à peu tous ses collègues. Le cardinal, qui s'était retiré dans son diocèse, après sa dernière discussion avec son neveu, ne reparaissait plus sur la scène que pour subvenir aux pressants besoins de la couronne par des avances d'argent. Glocester assistait encore par occasion au conseil : mais, si nous en croyons les rapports sans authenticité,

(1) Will. Wyrcest. 462, 463.

de quelques écrivains, il s'occupait surtout de s'opposer aux projets du favori, et de se mettre à l'abri de ses intrigues. On peut toutefois révoquer en doute leur véracité. Il est constant qu'il approuva hautement le mariage du roi; et que, lorsque Suffolk fit connaître au parlement les particularités du traité, et que les communes prièrent Henri d'approuver la conduite de ce ministre, le duc fléchit le genou, et appuya leur requête (4 juin.) (1). On ne sait rien de sa conduite à partir de cette époque; et cette ignorance nous a dérobé les causes de la mystérieuse transaction qui suivit. Il se peut que Glocester, fatigué des accusations de ses ennemis, ait formé le projet de se rendre maître de la personne du roi (2): ou que Suffolk, pour se garantir du ressentiment du duc, ait inspiré à Henri des soupçons sur la loyauté de son oncle (3). Quoi

---

(1) Rot. parl. v, 73.

(2) On rapporte qu'il fut accusé dans le conseil d'exécutions illégales, et de s'être enrichi aux dépens de la couronne. Il paraît, d'après un document particulier conservé par Rymer, qu'il avait été forcé de résigner quelques possessions en Guyenne, qui furent immédiatement données à Jean de Foix, lequel avait épousé une nièce de Suffolk; circonstances de nature à irriter un esprit fier et ambitieux. Rym. XI, 147. 22 août 1446.

(3) Nous ne savons quelle preuve en avait le roi; mais rien ne lui put persuader que son oncle fût innocent. Whethamstede, 367.

qu'il en soit, Henri convoqua un parlement, non comme de coutume à Westminster, mais à Saint-Edmond. Les précautions qu'il fit prendre excitèrent la surprise, et donnèrent naissance à de nombreuses conjectures. Les chevaliers du comté reçurent l'ordre de se présenter en armes: on rangea en bataille les soldats de Suffolk: on entoura la résidence du roi de gardes nombreuses : et des patrouilles, pendant la nuit, surveillèrent les routes qui conduisaient à la ville. Le duc de Glocester quitta son château de Devises, et fut présent à l'ouverture du parlement (1447, 10 fév.). Le lendemain (11 fév.), il fut arrêté dans ses appartements par lord Beaumont, connétable d'Angleterre, comme accusé de haute trahison ; et dix-sept jours après (28 février.), on le trouva mort dans son lit, sans aucune marque extérieure de violence. On fit courir le bruit qu'il était mort d'apoplexie, ou de chagrin : mais on soupçonna qu'il avait été secrètement assassiné (1). Quelques chevaliers et écuyers à son

(1) Je suis porté à croire qu'il mourut naturellement, d'après l'autorité de Whethamstede, abbé de Saint-Alban. Cet écrivain, qui avait reçu nombre de bienfaits du duc, était très attaché à sa mémoire, qu'il défendit en toute occasion ; il avait de fortes préventions contre ses ennemis qu'il appelle « canes, scorpiones, impii susurrones. » P. 366. Et cependant, quoiqu'il écrivît dans un temps où le parti du roi était traîné dans la boue, et où par conséquent il n'avait rien à craindre de son ressentiment, il

service s'étaient assemblés à Greenwich, le jour même de son arrestation, et se proposaient de le rejoindre à Bury. Ils furent cependant faits prisonniers; et cinq d'entre eux furent jugés (8 juillet.) et convaincus d'avoir conspiré l'élargissement de dame Éléonore, d'être venus au parlement en armes, d'avoir voulu massacrer le roi, et placer Glocester sur le trône (1). Mais l'humanité de Henri ne permit pas leur supplice. Un sermon sur le pardon des injures, prononcé par le docteur Worthington, célèbre prédicateur, fit sur lui une grande impression, et il déclara qu'il ne pouvait mieux prouver à Dieu sa reconnaissance pour la protection qu'il lui accordait, qu'en pardonnant aux personnes qui, du moins il le croyait, avaient conspiré sa mort (2). La dame

---

avance, plus d'une fois, que le duc tomba malade immédiatement après son arrestation, et mourut de sa maladie. « Fecit eum arrestari, ponique in tam arta custodia, quod » præ tristitia decideret in lectum ægritudinis, et infra » paucos dies posterius secederet in fata. » P. 365. Il ne pouvait donc être en parfaite santé le soir qui précéda sa mort, comme le disent quelques écrivains. Whethamsthede dit encore : « Ce grand guerrier, ce second David, præ tristitiâ » modo deposuit arma sua, recessitque ad regionem illam, » ubi pax est et tranquilla requies, sine inquietudine ulla. » P. 366.

(1) Rym. xi, 178.

(2) Ils furent néanmoins garrottés, comme s'ils devaient être exécutés, dépouillés et marqués, pour être démembrés par le couteau de l'exécuteur. A ce moment, Suffolk leur annonça

Éléonore, à raison de « ses dérèglements passés, » fut déclarée par acte du parlement incapable de se présenter comme veuve du duc (1) ; et le marquis de Suffolk, ses parents et ses adhérents, se partagèrent une grande partie de ses domaines (2). Quoique Glocester n'eût point d'enfants, il laissait beaucoup d'amis, qui travaillèrent à purger sa mémoire de l'infamie qui suit la trahison. A tous les parlements suivants, ils présentèrent des bills en déclaration de loyauté :

---

le pardon du roi. Stow. 386. Cependant on a dit que ce pardon n'était qu'un artifice de Suffolk, pour diminuer la haine qu'il s'était attirée par le meurtre de Glocester. Mais on sait bien que l'humanité de Henri abhorrait la peine infligée pour le crime de trahison. Un jour, voyant une partie du cadavre d'un infortuné qui avait été exécuté, attachée à la Tour, il s'écria : « Emportez cet objet, c'est une » honte de traiter si cruellement un chrétien à cause de » moi. » (Blackman, 301.) Dans le cas présent, le roi affirma que le pardon ne lui avait été suggéré par qui que ce fût, laïque ou ecclésiastique ; mais qu'il y avait été porté par des considérations religieuses, et principalement parceque Dieu avait paru prendre lui-même cette cause en main ; « en touchant et frappant l'année précédente certaines per» sonnes qui l'avaient trahi : » Supremus judex nonnullas personnas nobis infideles tetigit et percussit. Rym. vi, 158. Quels étaient ceux que Dieu avait frappés ? Sans doute Glocester était du nombre, et l'expression prouve qu'il était mort naturellement ; car ce prince religieux ne s'en serait pas servi si le duc eût été assassiné. Mais qui étaient les autres ?

(1) Rot. parl. v, 135.

(2) Rym. xi, 158.

mais aucun argument ne put ébranler la conviction ou le préjugé du roi: le bill fut constamment rejeté par l'influence de la couronne: et si leurs efforts réussirent enfin, ce ne fut que par la protection du duc d'York, qui s'empara lui-même des pouvoirs du gouvernement (1).

Six semaines après (11 avril.), le duc fut suivi au tombeau par son oncle et son ancien compétiteur, le cardinal Beaufort. Ce prélat, depuis sa retraite de la cour, avait résidé dans son diocèse, et s'était appliqué à l'exercice de ses fonctions. Mais qu'il ait expiré dans les agonies du désespoir, c'est une fiction que nous devons à l'imagination de Shakespeare: un témoin oculaire nous apprend que, durant une maladie de langueur, il se dévoua constamment à tous les exercices de la piété (2). Selon les dispositions de son testa-

(1) Whethamstede, 367, 368.

(2) Hall nous dit, d'après le récit de son chapelain, Jean Baker, qu'il se plaignit sur son lit de mort, de ce que l'argent ne pouvait racheter la vie, et que la mort l'enlevait au moment où il espérait obtenir la tiare papale, actuellement que son neveu Glocester n'existait plus. Hall, p. 152. Il est peu probable, néanmoins, qu'une idée semblable ait pu germer dans la tête d'un homme de quatre-vingts ans, attaqué d'une maladie mortelle. Trois semaines après la mort du duc, le cardinal se fit porter dans la grande salle de son palais de Wolvesey, où le clergé de la ville et les moines de la cathédrale étaient assemblés. Il s'y tint assis ou couché, tandis qu'on chantait un service funèbre, et

ment, son bien fut principalement employé en donations charitables : il avait épargné la somme considérable de quatre mille livres pour racheter les prisonniers indigents de la capitale ; et l'hôpital de Sainte-Croix, dans le voisinage de Winchester, existe encore comme un monument durable de sa munificence (1).

La mort du duc et du cardinal anéantit les deux plus fermes soutiens de la maison de Lancastre, et réveilla l'ambition de Richard, duc d'York, qui, du côté de son père, descendait d'Édouard Langley, le plus jeune des fils d'Édouard III, et, du côté de sa mère, de Lionel, troisième fils du même monarque. Mais, s'il commença dès lors à tourner ses regards vers le trône, il eut la prudence de cacher ses intentions, jusqu'à ce que l'incapacité de Henri, ou

qu'on lisait publiquement son testament. Le lendemain matin, ils s'assemblèrent encore ; on célébra une messe de requiem, et son testament fut encore lu, ainsi que plusieurs codicilles. Il prit alors congé de tous, et fut rapporté dans sa chambre. Je ne sais quel fut l'objet d'une si singulière cérémonie ; mais elle excita grandement l'admiration de l'écrivain, qui était présent, et elle détruit suffisamment l'assertion qu'il mourut en désespéré. Cont. Hist. Croyl. 582.

(1) Son exécuteur testamentaire offrit au roi un présent de 2000 liv. Henri le refusa, en disant : « Pendant sa vie il » fut toujours un excellent oncle pour moi ; que Dieu le ré» compense. Remplissez ses intentions. Je ne prendrai pas » son argent. » Il fut distribué aux deux colléges fondés par le roi à Eton et à Cambridge. Blackm. 294.

l'imprudence de ses ministres, lui offrît une occasion de s'emparer de cette proie brillante. Il avait, pendant cinq ans, été nommé régent de France : mais le duc de Somerset, qui cherchait à hériter de l'influence de ses parents, le duc de Glocester et le cardinal, exprima le désir de posséder ce commandement : et l'on amena, non sans peine, le duc d'York à l'échanger contre le gouvernement d'Irlande. Mais cet affront blessa profondément son cœur : dès ce moment, il regarda Somerset comme son rival; et, pour se préparer au combat qui s'approchait, il chercha, par son affabilité et sa munificence, à conquérir l'affection des Irlandais.

Si Henri se félicita de posséder une femme aussi accomplie et aussi belle, le songe de son bonheur fut bientôt troublé par les murmures du peuple. On disait qu'il avait acheté à trop grand prix son union avec Marguerite : qu'aucun ministre ne pouvait être autorisé à aliéner l'héritage de la couronne; et que la cession du Maine et de l'Anjou, les clefs de la Normandie, serait inévitablement suivie de la perte de toutes les conquêtes faites par le père du roi. On méprisa d'abord ces plaintes : mais insensiblement elles devinrent plus vives et plus fréquentes. Suffolk, pour sa propre sûreté, demanda à être confronté à ses accusateurs en présence

du roi et du conseil. On fit droit à sa requête (25 mai.) : on écouta les griefs des deux partis, et le favori, comme on devait bien s'y attendre, triompha au jugement de Henri. On publia une proclamation qui déclarait que Suffolk s'était conduit en parfait et loyal serviteur, et qui imposait silence à ses accusateurs, sous peine de perdre les charges qu'ils tenaient de la couronne (1). Les personnes qui possédaient des dotations en terres dans le Maine s'opposèrent toutefois à la cession de cette contrée : et Charles, fatigué des tergiversations du gouvernement anglais, résolut de couper le nœud avec son épée, et entoura d'une armée la capitale de la province. Henri n'était pas en position de recommencer la guerre : et l'évêque de Chichester, se rendant sur le théâtre des hostilités, livra toute la province, à l'exception de Fresnoi (1448, 11 mars.), et obtint, en retour, une trève de deux ans, et l'assurance que les donataires des fiefs de la couronne d'Angleterre, recevraient de la France une somme d'argent, égale à dix années du revenu des terres qu'ils avaient perdues. En même temps, on déclara, par une protestation, que Henri ne résignait pas les droits à la souveraineté de cette province, mais qu'il en cédait seulement la possession actuelle, à condition que René et Charles

(1) Rym. XI, 173.

d'Anjou, père et oncle de la reine sa femme, jouiraient de son revenu (1).

Le Maine fut bientôt rempli de troupes françaises, et le duc de Somerset, alarmé de leur approche, fit représenter au roi, par ses envoyés, dans une assemblée du parlement, qu'on avait laissé tomber en ruines presque toutes les forteresses de son commandement (1449, janv.): que les trois états de Normandie, sous prétexte de pauvreté, lui avaient refusé tout subside ; et qu'à moins d'un secours prompt et considérable, fourni par l'Angleterre, la province était probablement perdue (2). Charles cependant ne laissa pas à ses ennemis le temps d'envoyer ce secours. Il arriva que des soldats qui s'étaient retirés du territoire cédé, se voyant sans quartiers et sans subsistance, surprirent et pillèrent Fougères, ville de Bretagne. Somerset, voyant quelles pouvaient en être les conséquences, se hâta de désavouer cette action : et Charles, avec une égale activité, demanda une réparation prompte et satisfaisante. Toutefois, comme cette réparation lui eût enlevé tout prétexte honorable de guerre avant la fin de l'armistice, il eut soin de faire estimer le dommage à un million six cent mille couronnes, somme qu'il sa-

(1) Rym. 203-206.
(2) Rot. parl. 147, 148.

vait bien qu'on ne pourrait payer. Tandis que les envoyés anglais offraient des excuses et faisaient des remontrances, Pont-de-l'Arche, forteresse située à douze milles de Rouen, fut surprise par une poignée d'aventuriers (16 mai.): Verneuil subit presque aussitôt le même sort (29 juillet.); et les officiers français déployèrent énergiquement leur loyauté dans les plus hasardeuses entreprises, qui souvent réussissaient. Bientôt la masse de l'armée arriva, sous les ordres du célèbre comte de Dunois, communément appelé le Bâtard d'Orléans, et deux mois après la moitié de la Normandie fut en son pouvoir. Le duc de Somerset, entouré de haines et de trahisons, hors d'état de faire face à l'ennemi en champ de bataille, ne pouvant espérer aucun secours de l'Angleterre, fut forcé de se renfermer dans la capitale, et de contempler du haut des murs du château la chute des forteresses qui l'entouraient. Encouragé par les correspondants qu'il avait dans la cité, Dunois s'approcha avec son armée : au bout de trois jours il décampa : il fut rappelé par ses amis ; et il eut la satisfaction de voir les murailles escaladées par ses soldats, entre deux tours qui avaient été confiées à la garde des citoyens (16 octobre.). Rouen eût été pris ce jour-là, si Talbot, l'étendard à la main, ne se fût élancé sur la brèche, n'eût précipité les ennemis dans le

fossé, et passé les gardes au fil de l'épée. Mais une garnison de douze cents hommes ne pouvait protéger une ville aussi étendue et aussi populeuse, contre une puissante armée au dehors, et un ennemi plus dangereux encore au dedans. (18 octobre.). Le duc, avec une garde de soixante hommes, se vit entouré, dans la rue, par plus de huit cents hommes armés, qui le forcèrent à promettre de traiter avec Charles. Il fut convenu, entre l'archevêque et le roi, que Rouen ouvrirait ses portes, que les Anglais se retireraient avec tous leurs effets, et qu'on ne molesterait en rien ceux qui voudraient rester. Le duc toutefois refusa ces conditions, et fut assiégé dans la citadelle par les citoyens et les troupes françaises. Après deux inutiles tentatives pour obtenir les conditions qu'il avait auparavant repoussées, (4 nov.) il consentit à payer soixante mille francs; à donner pour sa rançon et celle de ses compagnons la plupart des forteresses du district de Caux; et à livrer Talbot et plusieurs autres chevaliers en otages et comme cautions de la ponctuelle exécution de ses engagements (1).

Enfin, le ministère anglais fit un faible effort pour secourir le duc, qui avait fixé à Caen son

(1) Monstrel. III, 10-21. Hall, 163, 164. Wil. Wyrcest. 465.

quartier-général; et sir Thomas Kyriel débarqua avec trois mille hommes, auxquels se joignit un égal nombre de soldats tirés des garnisons voisines, et s'avança pour rejoindre le commandant. Mais, près de Fourmigny, il fut coupé par le comte de Clermont; et, après un combat de trois heures, ses soldats furent effrayés de l'arrivée d'une nouvelle armée aux ordres du connétable de France (1450, 18 avril). Quelques uns se sauvèrent par la fuite: le reste, après une sanglante résistance, fut tué ou fait prisonnier. Comme cette victoire était la première qui, depuis plusieurs années, eût été remportée sur les Anglais en champ de bataille, on en fit habilement circuler le récit dans toute la France, et partout on le reçut avec de grandes acclamations de joie. Avranches, Bayeux, Valognes, ouvrirent immédiatement leurs portes: le duc fut assiégé dans la ville de Caen, qui se rendit lorsque ses murs eurent été battus en brèche (5 juin.); et la citadelle conclut une capitulation, à moins qu'elle ne fût secourue dans un temps déterminé. Cherbourg resta seule fidèle à l'Angleterre: elle fut prise après un siége de courte durée (1er juil.): et, dans l'espace d'un an et six jours (12 août.), la Normandie, avec ses sept évêchés et cent forteresses, fut entièrement recouvrée par le monarque français (1).

(1) Monst. 21, 22. Hall, 165, 166. Wil. Wyrcest. 469.

Charles, cependant, ne se contenta pas de la conquête de la Normandie : au moment où Cherbourg se rendit, son armée commença à marcher vers la Guyenne. Les habitants étaient, par principe, attachés aux descendants de leurs anciens ducs : mais, dépourvus de secours, et pressés par un danger imminent, les plus riches prirent le parti de se soumettre, comme le seul moyen de conserver leurs dignités et leurs propriétés. L'Angleterre n'envoya pas un seul homme pour défendre ce duché : on ne livra pas un combat pour chasser les envahisseurs : pas un gouverneur ne se défendit contre l'ennemi. Toutes les forteresses se rendirent uniformément dès qu'une force respectable parut sous leurs murailles. Avant Noël, tout le territoire des deux rives de la Dordogne était retombé au pouvoir de Charles : et au mois d'août suivant (1451.), la bannière française flottait triomphante depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'aux frontières d'Espagne. Quand il ne resta plus à l'Angleterre que la ville de Calais, Charles fit des propositions de paix. Elles furent rejetées, avec l'inutile menace, que Henri ne remettrait l'épée dans le fourreau qu'après avoir reconquis tout ce qu'il avait perdu (1).

L'esprit public avait été assez exaspéré par la

---

(1) Monstrel. III, 32-38. Hall. 161, 162.

cession du Maine et de l'Anjou; mais quand cette cession fut suivie de l'invasion de la Normandie, quand chaque messager apporta de nouveaux récits des progrès rapides de l'ennemi, on n'entendit plus que des lamentations sur la gloire tombée de l'Angleterre, et tous les lieux retentirent des cris de vengeance appelée sur la tête du ministre. On le représentait comme le mignon de la reine, qui, pour complaire à sa maîtresse étrangère, n'hésitait pas à trahir son souverain et à sacrifier l'héritage de la couronne. Ce fut à lui qu'on imputa l'élargissement du duc d'Orléans, la mort du duc de Glocester, la pauvreté du trésor, et toutes les calamités qui accablaient les armes anglaises sur le continent. Telle était la situation de l'opinion publique lorsqu'on assembla un parlement, dans l'intention de pourvoir à la défense de la Normandie (6 nov.) : mais à peine était-il réuni, que la nouvelle de la perte de Rouen vint exciter le mécontentement du peuple et multiplier les embarras du gouvernement. Six semaines se passèrent en altercations aussi violentes qu'inutiles; et tout ce que l'on conclut avant les vacances, fut l'envoi de sir Thomas Kyriel avec quelques troupes, pour secourir le duc de Somerset. Mais, pendant l'ajournement, deux évènements vinrent présager la ruine de Suffolk. Un soir (24 oct.) on découvrit Guillaume Tailbois caché,

avec plusieurs hommes armés, près la porte de la chambre du conseil. Ce fut en vain que le favori le prit sous sa protection, il fut envoyé à la tour, à la requête de lord Cromwell, le plus actif des ennemis du ministre, jugé sur l'accusation d'avoir comploté la mort de ce seigneur, et condamné à lui payer la somme de trois mille livres de dommages (1). Bientôt après, l'évêque de Chichester, garde du sceau privé, se rendit à Portsmouth afin de payer les soldats et les matelots enrôlés pour l'expédition; mais on ne sut pas plus tôt que c'était le même homme qui avait livré le Maine au roi de France, que la populace se souleva (1450, 9 janv.): le prélat perdit la vie dans le tumulte (2). Soit qu'il ait cherché à conjurer leur indignation, ou que le conte en ait été inventé par les ennemis de Suffolk, on rapporte qu'il déclara avant sa mort que le favori était un traître, qui avait vendu le Maine à l'ennemi, et qu'il s'était vanté d'avoir autant d'influence dans le conseil de France que dans le conseil d'Angleterre. On jugea nécessaire que le duc (il avait été dernièrement élevé à cette dignité) s'occupât de ce rapport: et dès que le parlement fut assemblé après l'ajournement, il se leva, supplia le roi de se souvenir que son père était mort au service

(1) Will. Wyrcest. 466, 467.
(2) Ibid. 467.

de son pays, à Harfleur, et que son frère aîné avait péri à la bataille d'Azincourt; que ses second et troisième frères étaient morts à Jargeau, et que son plus jeune frère avait succombé en France, où il avait été livré comme otage : que lui-même était depuis trente ans chevalier de la Jarretière, en avait passé trente-quatre au service militaire, longue période, pendant la moitié de laquelle il n'avait pas revu sa patrie; que depuis quinze ans il faisait partie du conseil du roi; qu'il était né en Angleterre; que son patrimoine, celui de ses enfants et de sa postérité se trouvaient dans ce royaume. Comment serait-il possible, ajouta-t-il, qu'un tel homme pût devenir traître pour aucune promesse de l'ennemi, quelle qu'elle fût? « C'est pourquoi, » continua-t-il, je demande à votre altesse de la » manière la plus humble, qu'il me soit possible » de faire paraître quiconque m'accuse d'un tel » crime, ou de toute autre offense contre votre » personne royale et ce royaume; qu'il me dise, » à ce sujet, tout ce qu'il pourra alléguer; et » qu'en votre présence, mon souverain lord, je » puisse me faire entendre dans mes excuses et » défenses raisonnables, lesquelles, je l'espère, » seront si complètes et si claires, que votre al» tesse et tout votre royaume seront contents de » moi; car Dieu sait que j'ai été, que je suis et » serai à tout jamais dévoué à vous, mon seigneur,

» et à votre royaume. » A sa requête, on inséra ce discours aux registres (1).

Mais, à cette époque, ses ennemis, dans la chambre des communes, avaient formé un parti conduit en tout, mais secrètement, par les conseils de lord Cromwell (2). Quatre jours après que le duc eut si solennellement proclamé son innocence (26 janv.), une députation des communes demanda que, puisque, selon son propre aveu, il se trouvait soupçonné de trahison, il fût immédiatement traduit à la Tour. Mais les lords, ayant consulté les juges, répondirent qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'ordonner l'emprisonnement d'aucun pair, à moins qu'on ne spécifiât l'accusation qu'on lui intentait (28 janvier.). Deux jours après, l'orateur revint, et l'accusa d'avoir fourni le château de Wallingford de munitions et d'approvisionnements, dans la vue d'aider le roi de France, qui, prétendait-il, faisait alors des préparatifs pour envahir la contrée. Sur cette accusation incroyable et ridicule, on l'arrêta, et on le déposa à la Tour. L'archevêque de Canterbury résigna immédiatement sa charge de chancelier, qui fut donnée au cardinal archevêque d'York (3).

(1) Rot. parl. v, 176.
(2) Domino Cromwell secrete laborante. Will. 28. Wyrcest. 467.
(3) Rot. parl. v, 172, 176, 177.

On employa dix jours à dresser l'acte d'accusation, qui, lorsqu'il fut rédigé, rendit le délit du prisonnier beaucoup plus problématique qu'auparavant. A la vérité, la plupart de nos anciens écrivains, entraînés par le torrent des préjugés populaires, ont prononcé sa culpabilité ; mais l'insuffisance et l'improbabilité des huit articles de trahison allégués contre lui, doivent établir son innocence dans l'esprit de tout lecteur impartial. (7 février.) La première, et conséquemment l'accusation la plus importante, est d'avoir conspiré pour détrôner le roi, et placer la couronne sur la tête de son fils ; d'avoir eu, dans ce dessein, l'intention de donner son fils en mariage à la fille unique du duc de Somerset, afin d'être allié à la famille royale ; et toujours dans cet intérêt, d'avoir sollicité la protection du roi de France. Venaient ensuite les charges ordinaires d'avoir délivré le duc d'Orléans contre l'avis du conseil, et d'avoir livré le Maine et l'Anjou sans consulter ses collègues : et la faiblesse de ces accusations était soutenue par les vagues assertions qu'il avait trahi les secrets du roi, et qu'il entretenait une correspondance avec ses ennemis. Reconnaissant néanmoins la difficulté de prouver les huit articles, les communes envoyèrent, un mois après (7 mars.), un nouvel acte d'accusation en seize points, dans lequel le duc était chargé d'avoir dissipé imprudemment les

fonds publics, en faisant servir les subsides à des objets différents de ceux pour lesquels on les avait d'abord votés; en conseillant au roi de s'appauvrir par des donations sans utilité; en accordant des emplois qui relevaient de la couronne à des personnes suspectes et sans loyauté; et en dérobant aux poursuites de la justice un proscrit bien connu, nommé Guillaume Tailbois. Le duc fut conduit de sa prison à une tour située dans le jardin du palais, afin d'être plus près du parlement (1).

Au jour désigné pour sa réponse, on l'introduisit dans la chambre des lords, où, tombant à genoux devant le roi, il protesta solennellement de son innocence (15 mars.). Au premier article, il répliqua que la chose était ridicule et impossible; il en appelait à plusieurs pairs présents, qui savaient qu'il avait eu l'intention de marier son fils à la fille du comte de Warwick. Quant à la cession de l'Anjou et du Maine, si c'était un crime, il n'en était pas plus responsable que les autres lords du conseil ou les autres pairs du parlement: si ce n'est que les premiers avaient autorisé, et les seconds approuvé cette mesure. Le

(1) Rot. parl. v, 174, 182. Will. Wyrcest. 468. Dans aucune de ces accusations, il n'est fait allusion à la mort du duc de Glocester, ce qui prouve assez clairement qu'on n'avait aucune certitude sur cet assassinat.

reste des accusations était, disait-il, frivole et vexatoire, ne reposant sur aucune preuve, que sur des propos inventés par ses ennemis, ou fondés sur des actes du conseil, qui émanaient de plusieurs de ses juges aussi bien que de lui-même. Il ne tint aucun compte du second article (1).

Mais, quoi qu'il en soit du crime ou de l'innocence de Suffolk, il est évident que ses ennemis étaient altérés de son sang : et les communes ne voulurent accorder aucun subside jusqu'à ce qu'on eût fait taire le cri de leur vengeance. L'adresse de la cour s'étudia donc à trouver les moyens de les satisfaire, sans mettre sa vie en danger. (17 mars.) Il fut encore appelé devant le roi et les lords, et le chancelier, observant qu'il n'avait pas réclamé le privilége de la pairie, lui demanda s'il avait encore quelque chose à dire pour sa défense. Il espérait, répondit-il, avoir suffisamment établi son innocence : il avait prouvé que les accusations portées contre lui étaient fausses, et quelques unes même impossibles ; il avait nié les faits, les temps, les lieux et les conversations ; il répéta qu'il y était aussi étranger que « l'enfant encore dans le sein de sa mère, » et, par conséquent, il s'en remettait sans réserve à la volonté de son souverain. Le chancelier reprit aussitôt : « Sir, puisque vous ne vous êtes pas

(1) Rot. parl. v, 182.

» appuyé de votre dignité de pair pour votre pro-
» cès, le roi ne vous traitera ni en homme coupa-
» ble, ni en homme innocent des trahisons dont
» vous avez été accusé : mais quant à la seconde
» accusation, il vous commande, non comme un
» juge conseillé par les lords, mais comme un ma-
» gistrat à la décision duquel vous vous êtes volon-
» tairement soumis, de quitter ce royaume avant
» le 1er de mai, et vous défend de mettre le pied,
» durant les cinq années prochaines, sur ses pos-
» sessions, soit dans ce royaume, soit outre mer. »
Les lords protestèrent immédiatement, par l'organe du connétable, le vicomte Beaumont, que cet acte était celui du roi seul, et qu'il ne devait pas former un précédent qui les priverait, eux et leurs héritiers, du privilége de la pairie. Le parlement fut bientôt après prorogé, pour se réunir encore, sous un mois, dans la ville de Leicester (1).

Durant cette procédure, l'esprit public avait été dans une agitation continuelle; et aussitôt

---

(1) Rot. parl. v, 182, 183. Si le roi fit prononcer ce jugement de sa propre autorité, il était certainement illégal ; mais il paraît que ce ne fut que la conséquence d'un compromis passé entre les deux partis. Wyrcester dit que ce fut avec le consentement du parlement (p. 468); et le continuateur de l'histoire de Croyland dit, que les ennemis de Suffolk voulaient se défaire de lui avant qu'il quittât le royaume. « Insidias ei ponentes ad tempus. » P. 525.

que la décision du roi fut publiée, on fit circuler les bruits les plus incroyables; on afficha des libelles incendiaires à la porte des églises, et la vie du duc fut ouvertement menacée (1). Deux mille personnes s'assemblèrent à Saint-Gilles (18 mars.), pour l'arrêter à sa sortie de prison : mais, quoiqu'ils s'emparassent de ses serviteurs, l'objet de leur haine s'échappa heureusement, et se rendit sur ses domaines dans le comté de Suffolk (2). Au jour fixé pour son départ (30 avril.), il rassembla les chevaliers et les écuyers du voisinage, et, en leur présence, jura, sur le saint-sacrement, qu'il était innocent des crimes dont ses ennemis l'avaient accusé (3). En même temps, il écrivit à son fils une lettre, aussi tendre qu'éloquente, dans laquelle il lui traça les règles de sa conduite, et lui recommanda, dans les termes les plus formels, ses devoirs de piété envers Dieu, de fidélité envers le roi, et d'obéissance à sa mère. Quiconque a lu cette lettre touchante se persuadera difficilement que son auteur ait été un sujet déloyal ou un méchant homme (4). Il fit voile d'Ipswich avec deux petits vaisseaux; et envoya devant lui une pinasse pour s'informer

(1) Rym. xi, 268.
(2) Will. Wyrcest. 468.
(3) Ibid. 469.
(4) Elle est publiée dans les Lettres originales de Fenn. 1, 33.

s'il lui serait permis de débarquer au port de Calais. Mais la pinasse fut prise par une escadre de guerre ; et, immédiatement, le Nicolas-de-la-Tour, un des plus grands vaisseaux de la flotte, s'avança contre les vaisseaux du duc (30 avril.). On lui ordonna de se rendre à bord, et il fut reçu sur le pont par le capitaine, qui le salua en lui disant : « Sois le bienvenu, traître ! » expression qui lui présageait un triste sort. Il est probable qu'on envoya à terre un messager pour annoncer sa captivité et demander des instructions ; car le duc resta deux nuits sur le Nicolas. Il passa presque tout ce temps à converser avec son confesseur, écrivit une longue lettre au roi, et subit un jugement dérisoire devant les matelots, qui le condamnèrent à mort (2 mai.). Le lendemain, un petit bateau vint longer le bord : il s'y trouvait un billot, une épée rouillée et un bourreau. On y descendit le duc, et l'exécuteur lui ayant dit qu'il devait mourir comme un chevalier, lui abattit la tête au sixième coup. Ses restes furent jetés sur le rivage de Douvres, et gardés par le sheriff de Kent, jusqu'à ce que le roi eût ordonné de les remettre à sa veuve, qui les fit inhumer dans l'église collégiale de Wingfield en Suffolk (1).

(1) Will. Wyrcest. 469, 477. Croyl. Cont. 525. Deux lettres, apud Fenn. 1, 38-45. On peut observer qu'il y a plu-

Ce récit prouve suffisamment l'existence d'un parti qui avait juré la mort du malheureux duc. Loin d'être découragés par l'inutilité de leur poursuite au parlement, ou par la fuite de leur victime quand elle s'échappa de Saint-Gilles, ils envoyèrent une troupe armée pour l'assassiner sur mer. Mais les chefs de ce parti ne nous sont connus que comme des personnages de la plus haute considération dans l'état, et nous ignorons complètement quels étaient leurs motifs immédiats. Quelques écrivains ont attribué ce meurtre à l'ambition trompée, au regret de n'avoir pu détruire l'ascendant du favori dans les conseils de son souverain: d'autres l'ont attribué à la politique du duc d'York, qui crut nécessaire d'éloigner un ministre aussi dévoué, avant de prendre ouvertement aucune mesure pour se placer lui-même sur le trône. Cette dernière hypothèse a paru confirmée par le fait que plusieurs des seigneurs qui épousèrent ensuite ses intérêts, étaient venus au parlement de Leicester accompagnés de centaines d'hommes armés (1).

---

sieurs erreurs dans les remarques de l'éditeur sur ces lettres.

(1) « Le quatrième jour de ce mois, le comte de Devon-» shire arriva avec trois cents hommes bien armés, et le » matin suivant, monseigneur de Warwick avec quatre » cents hommes et plus. Leycestre, le 6 mai. Lettres de Fenn. 1, 44, 46.

La nouvelle de ce tragique évènement plongea le roi et la reine dans la plus profonde douleur. Au bout de quelques jours, ils furent arrachés à leurs tristes réflexions par le danger qui les menaçaiteux-mêmes. Il est difficile de déterminer si les hommes qui ravirent l'existence à Suffolk, contribuèrent à allumer l'incendie qui éclata, ou s'il fut l'effet spontané de l'irritation de l'esprit public. On venait d'apprendre la défaite de sir Thomas Kyriel; dans plusieurs comtés, les communes menacèrent de se soulever et de changer le gouvernement; et la population de Kent fut poussée à une extrême exaspération, par les bruits réitérés de la vengeance éclatante que Henri avait résolu d'en tirer, pour avoir fourni les vaisseaux qui avaient arrêté son ami. Cette crise fut favorable aux vues des malintentionnés. Un aventurier irlandais, dont le nom véritable était Jean Cade, mais qui prit celui de Mortimer, cousin du duc d'York, saisit ce moment pour déployer l'étendard de l'insurrection (28 mai.). A la tête de vingt mille hommes, il marcha vers Blackheath (17 juin.). Henri renvoya immédiatement le parlement, assembla ses forces, et s'avança sur Londres (1). Plusieurs messages furent échangés entre le roi et le faux Mortimer, qui lui fit connaître les volontés de ses compa-

(1) Will. Wyrcest. 469-470.

gnons en deux écrits intitulés : « Plaintes des » communes de Kent, » et « Requête du comman- » dant de la grande assemblée de Kent. » On s'y plaignait de ce que le roi se proposait de punir les habitants de Kent d'un crime dont ils n'étaient pas coupables : de ce qu'il dissipait les revenus de la couronne et s'emparait, pour son propre luxe, des biens du peuple : de ce qu'il écartait de son conseil les lords de sa famille, pour faire place à des hommes d'un rang inférieur, qui opprimaient ses sujets : de ce que les sheriffs, sous-sheriffs, et les collecteurs de taxes, se rendaient coupables d'exactions intolérables : de ce que, dans l'élection des chevaliers de comté, le libre choix du peuple disparaissait devant l'influence des lords ; et qu'on avait inventé de nombreux délais et empêchements pour retarder la prompte administration de la justice. Par leur requête, ils demandaient qu'on bannît de la cour les parents du duc de Suffolk, et que les ducs d'York, d'Exeter, de Buckingham et de Norfolk, ainsi que les comtes et les barons, fussent employés près de la personne du roi : qu'on punît les traîtres qui avaient concerté la mort du duc de Glocester, de leur saint père le cardinal, du duc d'Exeter et du duc de Warwick, et qui avaient causé la perte de la Normandie, de la Guyenne, de l'Anjou et du Maine : que l'on fît cesser toutes les exactions, et que l'on

traduisît en justice les plus grands exacteurs, Sleg, Cromer, Lisle et Robert Est (1).

Henri avait levé de quinze à vingt mille hommes, à la tête desquels il marchait pour dissoudre l'insurrection (23 juin.) : mais Cade se retira à l'approche du roi, et fut poursuivi par un détachement de royalistes, sous les ordres de sir Humphrey Stafford (24 juin.). À Sevenoaks, il revint sur ceux qui le poursuivaient, les mit en fuite, tua leur commandant, et prit lui-même l'armure de chevalier. Quand cette nouvelle parvint à Blackheath, les royalistes commencèrent à s'ébranler : ils regardèrent alors comme plus raisonnables les requêtes des hommes de Kent, et se demandèrent pourquoi ils combattraient contre leurs compatriotes, qui n'avaient pris les armes que pour la défense de leurs libertés nationales. À la persuasion des lords, qui se défiaient ou feignaient de se défier de la fidélité de leurs serviteurs, Henri envoya à la Tour son chambellan, le lord Say (29 juin.), l'un de ses plus dangereux ministres, licencia ses troupes, et se retira au château de Kenilworth. Lord Scales, avec mille hommes, entreprit la défense de la Tour ; Cade reprit sa position à Blackheath, et, deux jours après (1er juillet.), il s'empara de Southwark (2).

(1) Voyez ces deux actes dans Stow. 388-390.
(2) Will. Wyrcest. 470. Fab. 449 et 450.

(3 juillet.) Le maire avait convoqué un conseil général, dans lequel, après de longs débats, il fut résolu de ne faire aucune résistance : et dans l'après-midi, Cade entra armé de toutes pièces, et coupa, en passant, avec son épée les cordes du pont-levis. Il fit observer la plus stricte discipline à ses troupes; et, dans la soirée, pour empêcher le désordre, il les ramena dans le bourg. Il se conduisit de la même manière le jour suivant: il força le maire et les juges de siéger à Guildhall; et, s'étant emparé de lord Say, par des moyens qu'on ignore, il le traduisit devant eux. On forgea sur-le-champ un bill d'accusation contre le prisonnier, contre la duchesse de Suffolk, l'évêque de Salisbury, Thomas Daniel, et plusieurs autres qui, dans le parlement à Leicester, avaient été désignés comme complices du dernier ministre. Heureusement, le reste était absent. Lord Say réclama le privilége de la pairie : mais on le conduisit à l'Étendard, dans Cheapside, où il fut décapité immédiatement. Son beau-fils, Cromer, sheriff de Kent, fut bientôt après découvert, et subit le même sort (1).

(1) Will. Wyrcest. 471. Fab. 451. Mais l'évêque de Salisbury avait été déjà exécuté. Les communes de Leicester l'avaient désigné comme un homme qui méritait la haine publique, et le 29 de juin il fut saisi par ses propres tenanciers à Eddington : il venait d'achever la messe; il fut traîné hors de l'église avec ses vêtements, et conduit sur une émi-

Le troisième jour, on pilla quelques maisons. Les citoyens, craignant les mêmes violences le lendemain matin, résolurent, avec l'assistance de lord Scales, de défendre le pont, et de chasser les insurgés (5 juill.) : Cade eut connaissance de leur dessein : et il s'ensuivit, pendant la nuit, une lutte sanglante. L'avantage fut disputé tantôt par les citoyens, tantôt par les habitants de Kent : mais au bout de six heures, les royalistes se trouvèrent maîtres du pont, et l'on consentit, de part et d'autre, à prendre quelque repos. Les archevêques de Canterbury et d'York, qui se trouvaient dans la Tour, crurent que le moment était favorable pour diviser les insurgés : et l'évêque de Winchester passa la rivière avec une amnistie scellée du grand sceau, qui s'étendait à tous ceux qui se retireraient immédiatement chez eux (1). Après quelque délai, cette proposition fut acceptée avec reconnaissance, et l'armée se dispersa sur-le-champ. Cade néanmoins, deux jours après (8 juillet.), se repentit de sa crédulité : il déploya encore sa bannière, et trouva des hommes disposés à le suivre. Mais ils étaient en trop petit nombre pour attaquer la ville : ils traversèrent Dart-

---

nence, où l'un d'entre eux lui fendit la tête d'un coup d'épée. Fab. 448, 453. Stow. 392.

(1) Will. Wyrcest. 470. Lettres de Fenn. 60. Fab. 450, 453.

ford pour se rendre de Southwark à Rochester, où ils se disputèrent pour le partage du butin (9 juillet.). Leur chef, désespéré, monta à cheval, et s'enfuit vers Lewes en Sussex (11 juil.). Il fut suivi par un écuyer nommé Alexandre Iden, qui le découvrit dans un jardin, et le tua après une défense vigoureuse. Iden reçut mille marcs du roi : c'était la récompense qu'il avait offerte par sa proclamation (1). Quelques complices de Cade furent pris et exécutés ; et plusieurs, si nous en croyons l'acte d'accusation portée ensuite contre le duc d'York, avouèrent sur l'échafaud qu'ils avaient eu l'intention de placer ce prince sur le trône (2).

Pendant l'absence du duc, ses intérêts avaient été confiés aux soins de ses amis : on crut alors qu'il était temps qu'il se présentât en personne sur la scène. Il quitta sans permission son gouvernement d'Irlande ; il débarqua en Angleterre ; et, au grand effroi de la cour, il marcha sur Londres avec une suite de quatre mille hommes. En traversant le Northamptonshire, il envoya

---

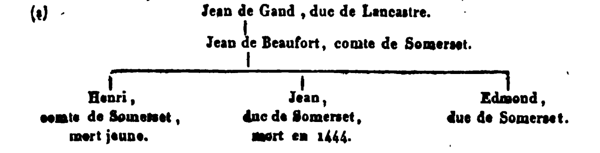
(1) La proclamation publiée contre Cade prouve que s'il accepta sa grâce, il s'en repentit bientôt après. Cette proclamation était datée du 10 juillet. (Apud Stow, p. 391.) C'est pourquoi, dans le bill de proscription porté contre lui, on ne fait aucune mention de la trahison commise par lui avant le 8 de juillet. Rot. parl. v. 224 ; Rym. c. xi, 275.

(2) Rot. parl. v, 346.

chercher William Tresham, l'orateur de la dernière chambre des communes, chef de parti qui s'était distingué par son acharnement à la poursuite de Suffolk : mais à peine Tresham fut-il sorti de chez lui (22 sept.) qu'il fut arrêté et assassiné par un parti d'hommes armés, appartenant à lord Grey de Ruthyn, probablement pour se venger de la part qu'il avait prise à la mort du dernier ministre. York poursuivit son voyage ; il fut introduit près de Henri, se conduisit avec insolence devant lui, lui arracha la promesse de convoquer un parlement, et, dans l'intervalle, se retira à son château de Fotheringay (30 sept.) (1). A peine fut-il parti que le duc de Somerset revint de France (octobre.). Le roi et la reine regardèrent son arrivée comme un bonheur. C'était le plus proche parent de Henri (2) ; et l'on espéra que sa fidélité et ses services serviraient de contrepoids à l'ambition de Richard. Mais malheureusement il quittait la Normandie qu'on venait de perdre; et, dans l'opinion du peuple, il était déjà

(1) En votre présence et forçant les barrières et murailles de votre chambre, etc. Ibid.

(2)



compté parmi ceux qu'on supposait avoir vendu à l'ennemi l'héritage de la couronne (1).

La session du parlement fut inquiète et orageuse. Les chefs rivaux se combattirent avec vigueur ; et quoique la vie de Somerset fût menacée, quoique ses trésors eussent été pillés par la populace, ses adversaires ne purent obtenir aucun avantage décidé. Young, l'un des députés de Bristol, prétendit que, comme Henri était sans enfants, on devait déclarer le duc d'York héritier présomptif : mais il ne fut que faiblement appuyé, et bientôt après on l'envoya à la Tour (2). On rendit un décret dans la chambre des communes pour flétrir la mémoire du duc de Suffolk, et un autre pour éloigner de la cour le duc de Somerset, la duchesse de Suffolk, et la plupart des amis du roi : mais Henri refusa de souscrire au premier (3), et répondit au second,

(1) Will. Wyrcest. 473. Rot. parl. v, 211.

(2) Will. Wyrcest. 475.

(3) Dans ce bill on adoptait le langage des insurgés de Kent : on y accusait Suffolk d'avoir causé l'arrestation et la mort du duc de Glocester, et d'avoir abrégé les jours d'autres princes du sang. Rot. parl. v, 226. Cependant, durant sa vie, ils n'osèrent jamais reproduire ces accusations ; silence qui, en considérant toutes les circonstances, prouve l'innocence de Suffolk. Les autres princes mentionnés dans le mémoire de Cade étaient le duc de Warwick, qui descendait d'Édouard Langley, duc d'York, et mourut le 11 juin 1445 ; le cardinal de Beaufort, qui mourut le 11 d'a-

qu'il ne pouvait se passer des services des lords et de quelques autres qui, depuis longues années, étaient auprès de lui ; mais qu'il ordonnerait au reste de s'absenter pendant une année, durant lequel temps on pourrait examiner leur conduite, si quelque charge leur était imputée (1). A la même époque, la duchesse de Suffolk et les personnes accusées de trahison à Guildhall, pendant l'insurrection, demandèrent à être jugées, et furent promptement acquittées (2).

Pendant la session, le duc d'York tint souvent conseil avec ses amis ; le résultat amena la détermination d'en appeler à l'épée à la première occasion favorable (3). Durant plusieurs mois, la nation fut agitée par les querelles élevées entre les adhérents des deux partis, par des actes de violence, par des meurtres et par des efforts in-

vril 1447, et Holand, duc d'Exeter, qui avait épousé la petite-fille du duc de Glocester, et mourut le 5 août 1447.

(1) Rot. parl. v, 216.

(2) La duchesse fut jugée devant les pairs, conformément à un acte passé en 1442; (Rot. parl. v, 561.) les autres devant les juges. Will. Wyrcest. 475. Les meurtriers de Tresham furent bannis. Rot. parl. 211.

(3) Ses principaux amis étaient le duc de Norfolk, les trois chefs de la famille de Nevil, Richard comte de Salisbury, Richard comte de Warwick, et William, lord Falconberg, le comte de Devon et les lords Cromwell, Bergavenny, Latimer et Cobham.

fructueux pour effectuer une réconciliation (1). Enfin le duc se rendit à son château de Ludlow; et, tandis qu'il levait les tenanciers de la maison de Mortimer dans les Marches de Galles, il publia une proclamation (1452, 9 janv.) dans laquelle il faisait hautement profession de loyauté, et offrait de jurer fidélité à Henri sur le saint-sacrement, devant l'évêque de Hereford et le comte de Shrewsbury. Le roi, à la tête d'une armée, marcha immédiatement contre lui : mais York, se dérobant à la vue des royalistes, s'avança vers Londres par un chemin différent, et, trouvant les portes fermées, se rendit à Dartford, dans l'espoir de réunir sous

(1) J'ai omis dans le texte les trois principaux évènements de cette année, parceque, ignorant leurs causes, il est difficile de les lier ensemble. Au printemps, le comte de Devon assiégea le château de Taunton, commandé par lord Bonville, royaliste. Le duc d'York se joignit au comte, et Bonville se rendit. Wyrcest. 475. Au mois d'août Thomas Nevil, fils du comte de Salisbury, épousa une nièce de lord Cromwell. En revenant du mariage, Percy, lord Egremont, prit querelle avec le comte de Salisbury près d'York. Tel fut, dit l'écrivain, le commencement des plus grandes calamités de l'Angleterre. (Id. p. 476.) Un grand conseil se tint à Coventry; plusieurs personnes furent tuées dans une querelle entre les domestiques de Somerset et les citoyens armés. On proposa d'arrêter le duc d'York : le duc de Buckingham, franc royaliste, l'empêcha. Il fut convenu que tous les différents seraient remis à la décision des pairs. Id. 476. Lettres de Fenn, 1, 26. L'éditeur me paraît avoir donné une fausse date à cette lettre.

sa bannière les habitants de Kent. Henri le suivit, et de Blackheath, il envoya les évêques de Winchester et d'Ely pour lui demander l'explication de sa conduite. Le duc répondit à l'ordinaire par des protestations de loyauté; se plaignit de ce qu'avant son départ pour l'Irlande, et depuis son retour en Angleterre, on avait tenté de l'arrêter en l'accusant de trahison; et termina en assurant qu'il ne venait que pour défendre son innocence, et réduire pour toujours la question au néant. Le roi, de son côté, lui rappela que, depuis qu'il avait déloyalement tué l'évêque de Chichester (1), ses partisans avaient ouvertement parlé de son prétendu droit à la succession; d'après quoi il n'était pas étonnant que les conseillers de la couronne eussent adopté provisoirement des mesures de précaution : mais il ajouta que, pour mettre son esprit à l'aise à ce sujet, il le regardait encore comme un fidèle et dévoué serviteur, et comme son bien-aimé cousin. York demanda alors que toute personne suspecte ou accusée de trahison fût arrêtée et emprisonnée à la Tour, jusqu'à ce qu'on pût la juger; et le roi répondit, qu'on nommerait un nouveau conseil, dont il ferait partie, et que toutes les questions en litige seraient décidées

(1) Le meurtre de l'évêque à Portsmouth fut imputé aux émissaires du duc.

par la majorité de ce conseil (1). Pour le satisfaire néanmoins, il fit garder à vue le duc de Somerset : York, en conséquence, licencia son armée, et se soumit à visiter Henri dans sa tente, sans armes et nu-tête. Là, les deux rivaux se virent : ils se rejetèrent mutuellement l'accusation de trahison : et le duc, en quittant le roi, fut immédiatement arrêté. Si l'on eut suivi l'avis de Somerset, on l'eût mis à l'instant en jugement ; on l'eût forcé à tout avouer par la terreur, et on l'eût exécuté. Mais Henri ne put soutenir l'idée de répandre le sang de son cousin. Le bruit que le comte de March s'avançait à la tête d'une armée pour délivrer son père intimida le conseil ; et l'on offrit au duc sa liberté, s'il voulait encore jurer fidélité au roi. Il prêta ce serment sur la sainte hostie, à Saint-Paul, devant les lords et une nombreuse assemblée ; et on lui permit de se retirer à son château de Wigmore (2).

Au moment où Henri se voyait délivré de toute appréhension relative à la possession de son trône, arriva une députation des habitants de la Guyenne, qui, impatients du joug de leur nouveau maître, offraient de renouveler leurs ser-

(1) Ces documents ont été conservés par Stow, 393-395. Le dernier est aussi dans Fenn. I, 65.

(2) Voyez le serment dans Stow, 395. Whethamstede, 349. Rot. parl. V, 346.

ments d'allégeance, et sollicitaient le secours d'une armée anglaise. On s'empressa d'accepter cette offre, et le commandement fut donné à Talbot, le vétéran comte de Shrewsbury, qui avait atteint sa quatre-vingtième année. Il s'embarqua pour la Guyenne, avec quatre mille hommes (17 oct.); son fils, lord Lisle, lui amena un renfort du même nombre d'hommes; et avant l'hiver, Bordeaux, tout le Bordelais, et Châtillon en Périgord se soumirent. Au printemps suivant, il ouvrit la campagne par la prise de Fronsac: mais de ce moment la victoire lui devint infidèle: les maréchaux français Loheac et Jalagnes s'avancèrent à la tête de vingt-deux mille hommes: et le comte de Penthièvre investit l'importante forteresse de Châtillon. Talbot entreprit de la délivrer: le matin, de bonne heure, il surprit et défit un nombreux corps d'ennemis; mais les fuyards donnèrent l'alarme, et les Français se retirèrent dans un camp retranché, bordé de trois cents pièces de canon (1). Talbot, cédant à l'ardeur de ses troupes, ordonna un assaut: et l'on voyait déjà plier les ennemis, lorsque le comte de Penthièvre, arrivant avec un corps de troupes fraîches, décida du sort de la bataille. Le comman-

(1) Æneas Sylvius, oper., pag. 441. Il dit que ces pièces avaient été amenées sur des chariots, et qu'elles lançaient trois cents pierres au milieu des Anglais.

dant anglais, qui avait eu son cheval tué sous lui et une jambe cassée, fut achevé d'un coup de baïonnette; son fils, quoiqu'on le pressât maintes fois de se retirer, succomba en essayant de délivrer son père; et l'armée, après la mort de son chef, se dispersa. Mille guerriers, qui s'étaient frayé une route, l'épée à la main, jusque dans la forteresse, furent faits prisonniers (1453, 20 juil.).

De Châtillon, Charles poursuivit le cours de ses victoires jusqu'à ce qu'il eût atteint les portes de Bordeaux. Cette ville fut vaillamment défendue par six mille citoyens armés et quatre mille Anglais : mais la famine les força à se rendre, après un siége de sept semaines (19 oct.). Les Anglais se retirèrent avec tout ce qui leur appartenait, et le vainqueur accorda protection à tous les Bordelais, sauf un petit nombre d'exceptions. Dès ce moment, la Guyenne fit partie des possessions du monarque français (1).

Pendant que la nation anglaise se livrait sans réserve à la joie que lui causaient les premiers succès de Talbot, Henri convoqua un parlement qui vota des sommes immenses en argent, et arrêta qu'on leverait et qu'on solderait, aux dépens de plusieurs comtés, une armée de vingt mille archers (2). On voulait d'abord que le roi

(1) Monstrel. III, 41-59. Hall. 165-166. Æneas Sylv. Ibid.
(2) Rot. parl. 230-33. On ne dit pas sur quelles bases

se mît à la tête de ses troupes, mais ce projet fut renvoyé à une autre époque, et enfin abandonné, parceque sa santé déclinait de jour en jour. Si cette circonstance ranima l'espoir des *Yorkistes*, il s'en présenta une autre qui l'anéantit. En automne, la reine accoucha d'un fils qu'elle nomma Édouard. Ce fut en vain que les ennemis du roi voulurent jeter des doutes sur la légitimité du jeune prince, la voix unanime de la nation imposa silence à leurs soupçons; et les amis de la tranquillité publique accueillirent avec joie l'espoir d'éviter une guerre civile pour le partage de la couronne (1).

Malheureusement Henri tomba, à cette époque, dans une incapacité absolue d'esprit et de corps (2). Son triste état, qu'on ne pouvait ca-

---

furent fixées les différentes répartitions; mais si ce fut sur celles de la population, il s'ensuit que le Norfolk contenait plus d'habitants qu'aucun autre comté. On y devait mettre sur pied 1012 hommes : ensuite Lincoln en devait fournir 910, York 713, Kent 575, et Wiltz 478. Les cités et les villes, qui en même temps étaient comtés, devaient y coopérer comme suit : Londres 1137, York 152, Norwich 121, Bristol 86, Coventry 76, Newcastle 58, Hall 50, Southampton et Lincoln 44, Nottingham 30. Ibid.

(1) Fab. 456.

(2) Apud Claryngtone subitò occidit in gravem infirmitatem capitis, ità quòd extractus à mente videbatur. Wyrcest. 477. Ut sensa pro tempore careret et memoriâ..... Nec valeret pedibus pergere, nec sursùm erigere verticem, nec de loco in quo sedebat, benè se movere. Whetham. 349.

cher, rendit nécessaire la prorogation du parlement, et rappela le duc d'York au cabinet. Il l'emporta bientôt sur son rival, et Somerset fut envoyé à la Tour (1). Lorsque le parlement se rassembla, il ouvrit la session au nom du roi (14 fév. 1454.), et sous le titre de lieutenant. Les communes s'étaient déjà montrées entièrement dévouées à la cause royale; mais le duc avait trouvé moyen de faire emprisonner leur orateur, Thomas Thorp, l'un des barons de l'échiquier. Dans un procès qu'il lui avait intenté pour un délit (vrai, ou supposé, c'est ce que nous ignorons), il avait obtenu en sa faveur une sentence qui condamnait Thorp à lui payer, pour dommages, une somme de mille livres : et Thorp avait été envoyé à la Flotte (2), jusqu'à ce qu'il pût donner une caution pour cette somme, et payer une amende proportionnée à la couronne. En vain les communes demandèrent l'élargissement de leur président (16 fév.) les lords s'y refusèrent, et l'on choisit un nouvel orateur (3). Il est difficile de donner une idée nette des opérations de cette session du parle-

(1) Rym. XI, 362. Rot. parl. v.

(2) C'est une prison de Londres. (*Note du traducteur.*)

(3) Rot. parl. v, 238-240. Les lords consultèrent les juges, qui refusèrent de donner leur opinion : « car, la cour du » parlement est si haute et si puissante en elle-même, qu'elle » peut faire que ce qui est loi le soit, ou ne le soit pas. La dé- » termination et l'examen de ce privilége appartiennent aux » lords du parlement et non aux juges. » Ibid.

ment, par la confusion et le désordre qui règnent seuls dans les registres. Il paraît que plusieurs lords, s'étant absentés, furent forcés à y assister, sous peine d'amendes considérables (1). Lord Cromwell obtint un décret pour obliger le duc d'Exeter à conserver la paix, sous une grave pénalité (2). Le comte de Devonshire, autre Yorkiste, fut accusé de trahison, jugé et acquitté par ses pairs. Le duc, voyant que l'accusation retombait sur lui, se leva, et dit : « Je déclare que cette » accusation, en ce qui me concerne, est entiè» rement fausse et controuvée ; je déclare que je » suis, que j'ai toujours été, et serai toujours, fidèle » et dévoué au roi, mon respectable souverain, » et que je n'ai jamais eu ou énoncé, en secret » ni ouvertement, une opinion contraire : j'en » prends Dieu à témoin et tous les saints du Pa» radis. » Les lords ne manquèrent pas de répondre qu'il ne leur restait aucun doute, après une protestation aussi solennelle (3).

---

(1) Ibid. 284. Le duc de Somerset et lord Cobham furent exemptés, parcequ'ils étaient en prison. Cobham était partisan de la maison d'York.

(2) Ibid. 204. Il paraît d'après les lettres de Fenn, que le duc d'York tînt, une partie de cette année, le duc d'Exeter en sa puissance ; qu'il fut ensuite élargi, et qu'il vint secrètement à Londres. « Dieu, » ajoute l'écrivain, « lui envoya » de bons conseils dans la suite. » Fenn, I, 72, 76. Il fut ensuite emprisonné à Pontefract. Rym. XI, 365.

(3) Rot. parl. V. 249, 250.

Un comité de pairs fut alors nommé pour visiter le roi : et, dès qu'ils eurent rapporté qu'il était incapable de se livrer aux affaires, on rendit un décret qui déclarait le duc protecteur, (27 mars.) avec un salaire annuel de deux mille marcs. Les lancastriens, néanmoins, eurent assez d'influence pour faire respecter les droits du roi. On déclara, conformément aux précédents, que le titre de protecteur n'emportait aucune autorité : qu'il ne donnait que la présidence au conseil et le commandement de l'armée en temps d'invasion ou de révolte : que le roi pouvait le révoquer à son gré : qu'il ne porterait aucun préjudice aux droits de son fils, déjà créé prince de Galles et comte de Chester ; et que si l'incapacité de Henri continuait, le protectorat serait dévolu à ce prince aussitôt qu'il serait en âge (1). La direction des affaires maritimes fut confiée, pour sept ans, à cinq personnes choisies dans les deux partis, les comtes de Salisbury, de Shrewsbury, de Worcester, de Wiltshire, et lord Stourton (2) ; mais

(1) Ibid. 242-244.

(2) Ibid. 244-246. Les registres de l'année 1443, nous fournissent un exemple de la manière dont on faisait ordinairement des dispositions pour la sûreté de la mer. La flotte se composait de huit grands vaisseaux « pontés, » portant chacun 150 hommes ; huit barges, portant 80 hommes ; huit balandres portant 40 hommes ; quatre pinasses,

le gouvernement de Calais, le plus important asile en cas de malheur, fut enlevé à Somerset et remis, pour le même temps, au duc d'York (1).

La maladie du roi eut quelque relâche. Vers Noël, il retrouva la santé, et, avec elle, l'usage de sa raison (2). Quoiqu'il reçût le duc d'York avec sa tendresse ordinaire, il mit fin au protectorat, et fit sortir de la Tour le duc de Somerset. (1455 fév.) D'abord ce seigneur donna caution qu'il paraîtrait à Westminster pour répondre aux

---

25. Chacun des grands vaisseaux avait un capitaine, qui était chevalier, outre un maître. Les barges et les « balandres » avaient aussi des maîtres. La dépense des provisions pour chaque homme, était estimée à 2 pences par jour, et sa paye à 2 shillings par mois. Les maîtres avaient en outre une gratification de 3 shill., 4 d. par mois. Les vaisseaux devaient tenir la mer de la Chandeleur à la Saint-Martin, et dans le cas où ils feraient quelques prises, la valeur en devait être divisée en deux portions, dont l'une appartenait aux maîtres, quartiers-maîtres, matelots et soldats, et l'autre était subdivisée en trois parties égales, dont deux revenaient aux propriétaires des vaisseaux, barges, « balandres » et pinasses, et la troisième aux capitaines qui la divisaient encore en huit portions, deux pour le commandant en chef, et une pour chacun des autres. Ibid. 59, 60.

(1) Rot. parl. v., 254-256.

(2) Lettres de Fenn, 1, 80. « Le lundi dans l'après-midi, » la reine vint à lui, et amena avec elle le jeune prince; le » roi demanda quel était le nom du prince, « Édouard, » ré- » pondit la reine, et alors il leva les mains vers le ciel pour » en remercier Dieu, et il dit alors que jusqu'à ce moment, » il n'avait su ni ce qu'on lui disait, ni où il avait été pen- » dant tout le temps de sa maladie. »

accusations portées contre lui ; mais, comme il en appela au conseil pour se plaindre de ce qu'on l'avait emprisonné sans cause légitime, on le dispensa de cette obligation. Henri fit tous ses efforts pour réconcilier les deux ducs. Comme le gouvernement de Calais, ôté à Somerset et donné à York, était une source permanente de dissensions, le roi le prit pour lui-même : et il parvint à obtenir de tous deux, de soumettre, sous peine de payer une amende de vingt mille marcs, tous leurs autres différents à la décision de huit arbitres, qui devaient présenter leur jugement avant le 20 de juin (1).

York, toutefois, n'avait aucune intention d'attendre ce jugement : mais il saisit la première occasion pour se retirer de la cour, invita ses amis à le rejoindre dans les marches de Galles, et se trouva bientôt à la tête de trois mille hommes, avec le duc de Norfolk et les comtes de Salisbury et de Warwick. A cette nouvelle, Henri quitta Londres ; et le matin, de bonne heure, comme il entrait à Saint-Alban, il fut surpris de voir les bannières des Yorkistes s'avancer vers la ville. On

(1) Rym. 361-364. Les arbitres étaient l'archevêque de Canterbury, l'évêque d'Ély, le duc de Buckingham, les comtes de Wiltshire et de Worcester, le vicomte Beaumont et les lords Cromwell et Stourton. Ibid. Le duc d'Exeter fut aussi élargi ; il était enfermé à Pontefract. Rym. xi, 365.

répondit au duc de Buckingham, qui demandait la raison de ces démonstrations hostiles, par des protestations de loyauté; mais on exigea que le duc de Somerset et ses adhérents se rendissent prisonniers. Henri s'y refusa avec fermeté, et déclara que, « plutôt que d'abandonner aucun des » lords qui lui étaient fidèles, il était prêt à mou» rir pour les défendre (1). » York attaqua les barrières, qui furent vivement défendues par le lord Clifford : mais Warwick pénétra dans la rue par les jardins : une action assez vive s'engagea, et dès que les barrières furent forcées, les royalistes s'enfuirent. Henri s'était retiré dans la maison d'un tanneur, où le duc vint immédiatement le visiter : il se mit à genoux avec une apparente humilité, engagea le roi à se réjouir de ce que le traître (c'est-à-dire Somerset) avait eu ce qu'il méritait; et, le prenant par la main, il le conduisit d'abord au tombeau de Saint-Alban, et ensuite à son appartement, dans l'abbaye. Il paraît que la bataille avait été gagnée par les archers (22 mai.). Henri était blessé au cou, le duc de Buckingham et lord Sudley au visage, et le comte de Stafford au bras, tous par des flèches. Le duc de Somerset, le comte de Northumberland et lord Clifford étaient tués. A peine étaient-ils tombés que leurs soldats avaient jeté

(1) Whetham. 352. Stow, 398.

leurs armes et s'étaient enfuis (1). Quelques écrivains rapportent que le nombre des morts s'élevait à plusieurs milliers ; mais une lettre, écrite trois jours après la bataille, le réduit à cent vingt (2).

Le monarque infortuné, dans les mains et à la merci de ses ennemis, fut forcé de sanctionner les actes mêmes qui le privaient de sa liberté. Quand le parlement s'assembla, on annonça qu'York et ses adhérents n'avaient consulté, dans toutes leurs démarches, que les sentiments de la plus pure loyauté : que leur but unique avait été de lui démontrer clairement les pratiques honteuses de ses ministres, et de l'aider de leurs conseils pour soulager les maux de la nation : qu'avant la bataille, ils lui avaient déclaré leurs motifs et leurs vues par des lettres, soustraites à ses regards par les artifices du dernier duc de Somerset, de Thorp, ancien orateur de la chambre des communes (3), et de William Joseph, le confident de ces traîtres : qu'enfin ils s'étaient déterminés à lui soumettre

(1) Rot. parl. v, 347.

(2) Stall à 8000 (p. 168.) Stow, 5000 (p. 400.) ; Crane dans sa lettre à son cousin John Paston ; datée du jour de la Pentecôte, avait d'abord écrit dix vingtaines ; mais il se corrigea ensuite, et il écrivit six vingts. Lettres de Fenn, 1, p. 100.

(3) Thorp était à la bataille ; mais il échappa. Stow, 400.

en personne tous leurs sujets de plaintes; mais qu'à leur entrée dans la ville de Saint-Alban, où ils venaient à cette intention, ils avaient été attaqués par Somerset, qui, dans l'affaire qui avait suivi, avait payé de sa vie son infâme trahison. Le roi, feignant d'ajouter foi à ce conte incroyable, pardonna à York, à Warwick et à Salisbury leurs déloyales menées, les déclara bons et fidèles sujets, et leur accorda une amnistie générale pour toutes les offenses commises avant le premier jour de la session. Les pairs renouvelèrent leurs serments de fidélité (18 juil.), les lords spirituels, en posant leur main droite sur leur poitrine, et les lords temporels, en plaçant leurs mains dans celles du roi. Le dernier jour de juillet, le parlement fut prorogé au 12 de novembre (1).

---

(1) Rot. parl. v, 275-283. Les Yorkistes semblent s'être querellés entre eux. Le jour où ils firent le serment de fidélité, « il y eut quelques propos entre milord de War- » wick et Cromwell devant le roi; lord Cromwell vou- » lait s'excuser de toutes les intrigues qui avaient amené » la bataille de Saint-Alban; lord de Warwick ayant ap- » pris ce qui se passait, se rendit en hâte auprès du roi, » et jura que lord Cromwell ne disait point la vérité, qu'il » avait été réellement le meneur de toute la journée de Saint- » Alban; de sorte que ce jour-là, il y eut si grande noise » entre ces deux lords, que le comte de Shrewsbury se » logea à l'hôpital de St.-Jacques, à côté des écuries, con- » formément aux désirs de lord Cromwell, et pour sa » sauvegarde. » Lettre de Fenn, 1, 110. Dans cette session

Vers la fin d'octobre, on fit courir le bruit que Henri était retombé dans ses anciennes infirmités, et le duc d'York ouvrit la session en qualité de lieutenant du roi. Le lendemain les communes requirent les lords de demander au roi que, s'il était hors d'état de se livrer aux affaires publiques, il voulût bien désigner immédiatement un protecteur. Deux jours après, elles renouvelèrent leur requête, ajoutant que jusqu'à ce qu'on y eût fait droit, elles suspendraient l'examen de tout autre objet. Dès qu'elles eurent quitté la chambre, les lords conjurèrent le duc d'York de se charger de cette fonction; mais, avec une modestie affectée, il allégua sa propre incapacité, et les pria de choisir dans leur corps un pair plus digne de cet honneur et plus propre à soutenir ce fardeau. Les lords, en réponse, renouvelèrent leurs instances, en le comblant d'éloges sur ses talents et sa sagesse : quand cette discussion burlesque eut duré assez long-temps, il consentit à accepter le protectorat, à condition qu'il ne serait pas, comme auparavant, révocable « à la volonté du roi; » mais par le roi, en parlement, et de l'avis et con» sentement des lords spirituels et temporels (1). »

---

on rendit un arrêt qui déclarait que le duc de Glocester avait été jusqu'à sa mort un fidèle sujet. Whetham. 665. Rot. parl. v, 335.

(1) Dans l'acte qui confirmait cette nomination, ainsi que dans celui qui confirmait la précédente, on intro-

Les pouvoirs du gouvernement ne lui furent pourtant pas directement confiés, mais on en investit les membres du conseil : disposition qui n'avait d'autre but que de fasciner les regards de la nation; car il s'était d'avance assuré d'une majorité dans le conseil, et la charge de chancelier et le gouvernement de Calais furent donnés à ses partisans, les comtes de Salisbury et de Warwick (1).

Après ces arrangements, le protecteur pouvait se croire solidement établi, et attendre une époque favorable pour changer son titre actuel contre un titre plus élevé. Mais le caractère doux et inoffensif de Henri lui avait conservé des amis, qui n'entendaient pas qu'on le dépouillât de son autorité; et l'esprit altier de la reine ne laissait échapper aucune occasion de combattre les prétentions des Yorkistes. Lorsque le parlement se rassembla après les vacances, Henri avait recouvré sa santé. Pour fortifier son parti, York avait fait entrer dans la chambre des pairs (1456, 14 janv.) sir Thomas Stanley et sir Richard West : mais la majorité rechercha la faveur du roi : Henri se rendit en personne au parlement (25 février.), et la charge

duisit une clause qui transférait le protectorat au prince de Galles, aussitôt qu'il aurait atteint l'âge de discrétion. Ib. 288.

(1) Rot. parl. v, 283-290, 41. Young, qui avait été emprisonné pour ses menées en faveur du duc d'York, présenta une pétition en dommages résultants de son emprisonnement. Ibid. 337.

de protecteur fut formellement révoquée (1).

York descendit de ce poste élevé sans regrets apparents : le comte de Salisbury résigna le grand sceau : et les charges du gouvernement furent encore remplies par des amis du roi. Deux années s'écoulèrent sans évènement important, mais ce furent deux années de méfiancé et d'alarmes : les parents des lords tués à Saint-Alban demandaient hautement vengeance, et leurs adversaires s'entouraient d'hommes armés et de serviteurs dévoués. Henri appela un grand conseil à Coventry ; et, par l'organe de son chancelier, il communiqua à plusieurs reprises au duc d'York ses plaintes et ses désirs. Enfin le duc de Buckingham, comme orateur de la chambre, récapitula tous les délits réels ou supposés dont on avait accusé ce prince : et quand il eut terminé, les pairs se jetèrent à genoux pour supplier le roi de déclarer que, désormais, il ne ferait plus grâce au duc, ni à aucune autre personne qui attenterait aux droits de la couronne, ou troublerait la paix du royaume. Henri s'y engagea. York renouvela son serment de fidélité et en remit au roi une copie signée de sa main. On en exigea autant du comte de Warwick. Enfin tous les lords s'obligèrent à ne jamais user dorénavant de violence pour se faire rendre jus-

(1) Rot. parl. v, 421.

tice, mais de s'en rapporter dans leurs discussions à l'équité de leur souverain (1).

Par suite de cette résolution, Henri, qui, seul de tous les hommes de son royaume, s'était conduit avec impartialité, essaya de calmer le ressentiment des deux partis : et il eut enfin quelque raison d'espérer que le succès couronnerait ses efforts. Ils s'accordèrent unanimement à venir à Londres avec leur suite (1458, 26 janv.) (2). Les loyalistes se logèrent hors la ville, et les Yorkistes à l'intérieur : le maire, à la tête de cinq mille hommes armés, se chargea de maintenir la tranquillité. Le duc rassemblait ses partisans tous les matins à Black-Friars : le primat et les autres prélats communiquaient leurs résolutions aux loyalistes, qui se réunissaient à White-Friars (3) : l'après-midi on soumettait tout ce qui s'était fait dans le jour au roi, qui, avec plusieurs juges, résidait à Berkhamstead. Enfin, comme leur arbitre souve-

(1) Tel est le compte qu'en rendent les registres, v, 347. Nos chroniqueurs disent que York, Salisbury et Warwick étaient arrivés près de Coventry, quand ils furent informés d'une conspiration tramée contre leur vie, et qu'ils prirent immédiatement la fuite; York se retira à Wigmore, Salisbury à Middleham et Warwick à Calais. Fab. 462. Stow, 402.

(2) Le duc d'York n'avait que 180 chevaux, le nouveau duc de Somerset 200, le comte de Salisbury 400, outre quatre-vingts chevaliers et écuyers. Lettres de Fenn, I, 151.

(3) *Black-friars* et *white-friars*, les moines noirs et les moines blancs. (*Note du traducteur.*)

rain, il prononça son jugement. Dans le cours des deux années suivantes, une chantrerie devait être fondée aux frais du duc d'York et des comtes de Salisbury et de Warwick, pour les âmes des trois lords tués à la bataille de Saint-Alban: on devait regarder comme fidèles sujets, et ceux qui avaient péri, et ceux qui avaient causé leur mort: le duc d'York paierait à la duchesse douairière de Somerset et à ses enfants, la somme de cinq mille marcs, et le comte de Warwick, à lord Clifford, celle de mille marcs: le comte de Salisbury rendrait à Percy, lord Egremont, tout ce que celui-ci avait été forcé de lui donner, à condition que lord Egremont s'obligerait à maintenir la paix pendant dix ans (1). Le lendemain, Henri, accompagné de toute sa cour, se rendit en cortége à Saint-Paul. En signe de réconciliation, la reine fut conduite par le duc d'York; les lords des deux partis marchaient devant eux, en se donnant le bras comme des amis ou des frères. Tous ceux qui virent ce spectacle osèrent croire au rétablissement de la paix et de la concorde; mais aucune cérémonie extérieure ne put étouffer l'ambition et la haine qui fermentaient toujours en secret dans leurs cœurs (2).

(1) Ceci est détaillé tout au long dans Whethamstede, 418-428. Voyez aussi Rot. parl. v, 347.

(2) Fab. 464. Holingshead, 647. Hall. 172.

Peu de temps avant, le roi avait ôté la direction de la marine au duc d'Exeter, et en avait chargé le comte de Warwick pour cinq ans. Son but était probablement d'attacher ce seigneur entreprenant aux intérêts du trône, ou de le tenir à certaine distance de ses affidés. Au mois de mai (29 mai.), l'on apprit à Calais qu'une flotte étrangère, de vingt-huit voiles, avait été rencontrée en mer : et le comte de Warwick, avec l'intrépidité qui le caractérisait, entreprit de la combattre avec cinq grands vaisseaux seulement et sept petits. La bataille dura depuis quatre heures du matin jusqu'à dix. Quoique les Anglais eussent pris six vaisseaux, ils furent forcés de se retirer à Calais, après avoir éprouvé une perte considérable (1). Cette flotte, ou du moins les marchandises qu'elle portait, appartenaient aux citoyens de Lubeck, dont le commerce, jusqu'à ce moment, s'était fait sous la foi des traités passés entre cette ville et l'Angleterre. Les victimes se plaignirent, et l'on nomma une commission pour s'informer des causes de l'engagement : Warwick, en conséquence, fut sommé de paraître au conseil de Westminster (2). Un

(1) John Jernyngham qui assistait à ce combat, reconnaît la défaite. « On dit qu'il n'y a pas eu de si fameuse bataille » sur mer depuis 40 ans, et nous avons été en vérité complè» tement battus. » Lett. de Fenn, I, 161.

(2) Rym. XI, 415.

jour, comme il quittait la cour, un de ses gens se prit de querelle avec un des serviteurs du roi: le tumulte devint bientôt alarmant, et le comte crut ou affecta de croire que sa vie était en danger. Il se rendit avec promptitude dans le nord, pour consulter son père, le comte de Salisbury et le duc d'York; et après avoir, d'accord avec eux, dressé un plan d'opérations pour l'avenir, il alla reprendre son poste à Calais (1).

L'hiver se passa en préparatifs pour les débats qui devaient avoir lieu. Les trois lords sollicitèrent vivement l'assistance de leurs partisans; et Warwick, en particulier, appela sous sa bannière les vétérans qui avaient servi dans les dernières guerres de la Guyenne et de la Normandie. La cour distribua, avec profusion, des garnitures de peau de cygne, la livrée ou le signe de ralliement du jeune prince; et, par des lettres sous le sceau privé, invita tous les amis du roi à se rendre en armes dans la ville de Leicester. (1459, 10 mai.) La dissension ne se borna plus aux hautes classes de la société, elle divisa toutes les familles de la nation; elle pénétra dans les couvents des moines et dans les cabanes du pauvre. Un parti soutenait que le duc d'York était un prince outragé, qui, avec ses associés, se voyait foulé aux pieds par les mignons

(1) Hall, 172, 173.

de la cour, et qu'il avait été forcé de s'armer pour défendre sa vie : l'autre le considérait comme un traître qui, sous de faux prétextes, cherchait à se placer sur le trône, et qui ne devait qu'à la clémence du roi une vie dont la loi l'aurait depuis long-temps privé (1). La plus grande partie de l'été se passa sans aucun événement important. Enfin, le comte de Salisbury quitta son château de Milddleham pour se joindre au duc d'York, sur les frontières du pays de Galles. Le lord Audeley, avec une armée de dix mille hommes, empêcha leur jonction à Blore-heath, près de Drayton, en Staffordshire. Salisbury, dont les forces étaient peu considérables, fit semblant de fuir (23 sept.). Les loyalistes le poursuivirent en désordre; mais dès qu'une moitié d'entre eux eut passé un torrent rapide, les fugitifs firent volte-face, tombèrent sur les assaillants dans le vallon, et remportèrent facilement une victoire complète. Audeley, avec plus de deux mille hommes, resta sur le champ de bataille; le lord Dudley fut fait prisonnier ainsi que plusieurs chevaliers et écuyers. Le comte conduisit ses troupes, sans être désormais inquiété, jusqu'à Ludlow, où il trouva le duc d'York; et, quelques jours après, son fils vint de Calais le rejoindre avec une troupe considérable de vétérans, sous les ordres

(1) Fenn, 1, 175.

de sir John Blount et de sir Andrew Trollop (1).

Le roi, avec une armée de soixante mille hommes, campait à Worcester, et avait envoyé l'évêque de Salisbury vers ses adversaires, pour leur faire des offres de réconciliation et de pardon, s'ils se soumettaient dans l'espace de six jours. Ils répondirent qu'ils n'avaient aucune confiance en ses promesses : que ses amis, comptant sur leur propre faveur, transgressaient toujours ses ordres : et que le comte de Warwick avait failli, l'année dernière, perdre la vie par leur perfidie. Il s'avança jusqu'à Ludiford (10 oct.), à un demi-mille de leur camp: et alors ils lui envoyèrent un second message, pour lui déclarer que s'ils avaient pris les armes, ce n'avait été que pour leur propre défense ; que, bien qu'ils eussent pu se venger eux-mêmes de leurs ennemis, ils s'étaient arrêtés par respect pour lui : et que, maintenant même qu'ils s'étaient retirés jusqu'aux frontières de son royaume, ils étaient résolus à ne point tirer l'épée contre leur souverain, à moins que la nécessité ne les y forçât (13 octobre.) (2). Les Yorkistes étaient retranchés derrière plusieurs batteries de canon, qui ne cessaient de tirer sur l'armée royale. Pour relever le courage de ses soldats, le duc avait répandu le bruit que Henri

(1) Hall. 173. Stow, 405. Whetham. 445. Rot. parl. v, 384.
(2) Whetam. 468. Stow, 406.

était mort la veille; et, le matin, il ordonna de chanter une messe pour le repos de son âme. Trollop, le maréchal des insurgés, était en réalité attaché à son souverain : jusqu'ici sa loyauté avait été surprise par les beaux discours de ceux qui l'employaient : mais, dans la soirée, on lui révéla l'intention où était York de s'emparer du trône; et, quand le jour vint à tomber, il partit avec ses vétérans pour offrir ses services au roi. La méfiance et la consternation s'emparèrent à l'instant de tout le camp; et, vers le milieu de la nuit, les lords confédérés s'enfuirent avec précipitation jusqu'au centre du pays de Galles. Là, ils se séparèrent. York s'embarqua pour l'Irlande avec un de ses fils (2 nov.); les autres accompagnèrent Warwick dans le comté de Devon, d'où il se rendit à Calais (1).

Cette victoire, peu meurtrière, satisfit les dispositions indulgentes de Henri, qui, dès le lendemain, accorda une amnistie aux insurgés abandonnés par leur chef, et convoqua un parlement à Coventry (20 novembre.). Son principal emploi fut de rédiger un acte d'accusation contre le duc et la duchesse d'York, contre leurs enfants les comtes de March et de Rutland, contre le comte et la comtesse de Salisbury, contre leur fils le comte de Warwick, le lord Clinton et quelques

---

(1) Rot. parl. v, 349. Whetham. 461. Hall. 174. Fab. 466.

autres chevaliers et écuyers (1). Henri n'acquiesça qu'avec douleur à cet acte de sévérité. Lorsqu'on le lut devant lui, avant la dissolution du parlement, il insista pour qu'on y ajoutât une clause qui lui laissât la faculté de soustraire à la proscription tous ceux qu'il jugerait convenable ; et il refusa entièrement son assentiment à la partie de l'acte qui confisquait la propriété de lord Powis, et de deux autres, qui, d'eux-mêmes, étaient venus s'en remettre à sa merci, le lendemain de la fuite de leurs chefs (2).

Dans cette situation critique, l'espoir et la fortune des Yorkistes ne reposaient plus que sur les talents et la popularité du comte de Warwick, à qui, par la plus fatale erreur, on avait permis de conserver le commandement de la flotte et le gouvernement de Calais. Le duc d'Exeter et le duc de Somerset furent alors nommés pour le remplacer ; l'un, dans le premier de ces deux emplois, l'autre dans le second. Mais lorsque Somerset voulut entrer dans le port, le feu des batteries le força de se retirer ; et, dès qu'il fut débarqué à Guisnes, ses propres mariniers conduisirent ses vaisseaux à leur favori, le commandant de Calais. Ce fut une acquisition importante pour Warwick, qui, tandis que Somer-

(1) Rot. parl. v, 345-351.
(2) Ibid. 350. Whetham. 473.

set et ses vétérans restaient dans l'inaction à Guisnes, surprit deux armements successifs préparés par les royalistes dans les ports de Kent. Il s'embarqua même pour Dublin, afin de concerter ses mesures avec le duc d'York (1460, 1er juin.); et, à son retour, il fut accompagné par le duc d'Exeter. Mais ce commandant, alarmé par quelques symptômes d'irritation qui se manifestaient dans sa flotte, revint à Dartmouth, et Warwick rejoignit ses amis à Calais (1).

L'objet de la conférence de Dublin fut bientôt éclairci. On envoya des émissaires à tous les amis du parti, pour les avertir de se tenir prêts à agir : on fit courir le bruit que Henri n'avait pas donné son assentiment à l'acte d'accusation; qu'il était encore convaincu de l'innocence des exilés; et qu'au lieu d'être libre, ce n'était qu'un captif retenu malgré lui par une faction. En même temps, le duc d'York publia un appel à la nation, dans lequel il énumérait tous les fardeaux que le peuple avait, disait-il, à suppor-

(1) Wyrcest. 478, 479. Whetham. 476. Dans une de ces expéditions, lord Rivers fut surpris au lit. « Il fut conduit » à Calais, et devant les lords, avec cent soixante flambeaux, » et là, lord Salisbury l'apostropha, en lui disant : qu'un fils » de laquais comme lui n'aurait jamais dû être assez rustre » pour l'appeler traître, ainsi que les autres lords; car, » on verrait toujours en eux de véritables sujets liges du » roi, tandis qu'au contraire on ne trouverait en lui qu'un » traître. » Lettres de Fenn, 1, 178.

ter : il accusait les comtes de Shrewsbury et de Wiltshire et le lord Beaumont de diriger le roi dans un sens contraire à ses intérêts ; il se plaignait de l'acte d'accusation porté contre lui et ses amis ; il affirmait qu'on avait envoyé des lettres au roi de France pour l'engager à assiéger Calais ; et aux Irlandais, pour les inviter à chasser les Anglais ; et il déclarait que les lords fugitifs étaient de loyaux sujets, et qu'ils avaient l'intention de prouver leur innocence devant leur souverain (29 juin.) (1). Ce manifeste fut suivi de l'arrivée de Warwick, qui, avec quinze cents hommes, débarqua dans le Kent, comté très attaché à la maison d'York. Il fut rejoint par le lord Cobham, avec quatre cents hommes ; par l'archevêque de Canterbury, qui devait sa dignité à la faveur du duc pendant le protectorat, et par la plupart des habitants du voisinage. À mesure qu'il avançait, son armée s'accroissait, et elle s'éleva bientôt à vingt-cinq mille, d'autres disent à quarante mille hommes. (2 juillet.) Londres lui ouvrit ses portes : le comte se rendit à l'assemblée, où il affirma sa loyauté sous serment : et il réussit à se faire accompagner par cinq évêques, sous prétexte d'être introduit près de son souverain. Henri avait rassemblé son armée à Coventry, et il s'avança vers Northampton, où il se re-

(1) Stow, 407, 408.

trancha. Les royalistes semblaient certains de la victoire : mais ils furent trahis par le lord Grey de Ruthyn, qui, au lieu de défendre son poste, introduisit les Yorkistes au milieu du camp. Quoique le combat ne durât qu'un temps très court, le duc de Buckingham, le comte de Shrewsbury, le vicomte Beaumont, le lord Égremont, furent tués avec trois cents chevaliers et gentilshommes (1) ; car la politique de Warwick avait toujours été, et était encore, de donner à ses soldats l'ordre d'épargner le peuple, mais de refuser quartier à la noblesse. Henri se retira dans sa tente, où il reçut des vainqueurs toutes les démonstrations possibles de respect. La reine s'enfuit avec son fils jusqu'à Chester; et, quoiqu'ils fussent pillés par leurs propres serviteurs, ils atteignirent le pays de Galles, d'où, après plusieurs aventures, ils firent voile vers l'un des ports de l'Écosse (2).

Le monarque captif fut conduit à Londres. Mais quoiqu'il fît son entrée dans la capitale en grande pompe, le comte de Warwick à cheval, tête nue, et portant l'épée devant lui, il fut obligé de donner la sanction de son autorité à toutes les mesures qu'il plut au vainqueur de proposer; de publier des arrêts par lesquels il approuvait la loyauté de ceux qui avaient porté

(1) Wyrcest. 431. Whetham. 479-481.
(2) Wyrcest. 481, 482.

les armes contre lui; et de convoquer un parlement, sous le prétexte de concilier tout débat entre les deux partis. A peine avait-il annulé les actes passés dans le dernier parlement, à Coventry (1), que le duc d'York (10 oct.) entra dans la ville avec une suite de cinq cents cavaliers, et, se rendant à Westminster, il traversa la salle d'assemblée, et s'y arrêta quelque temps en posant sa main sur le trône. Il parut aux spectateurs qu'il n'attendait qu'une invitation pour s'y placer; mais aucune voix ne rompit le silence. Il se retourna vers les députés, et il promenait sur eux ses regards, lorsque le primat se hasarda à lui demander s'il ne visiterait pas le roi, qui se trouvait dans l'appartement de la reine. « Je ne connais personne dans ce » royaume, répondit-il, qui ne doive plutôt » me visiter : » et quittant la chambre, il s'appropria la partie du palais qui avait toujours

(1) Rot. parl. v, 374. Les raisons qu'on en donna furent, qu'il n'avait pas été dûment convoqué ; et que plusieurs des membres y avaient siégé, les uns, sans que leur élection eût été libre et légale, et d'autres sans élection aucune. Nous ignorons ce qu'il y avait de réel dans ces circonstances ; on doit cependant observer que les shériffs demandèrent un bill d'indemnité, non pour avoir envoyé des députés non élus, comme l'ont rapporté quelques écrivains, mais pour avoir ouvert les élections afin d'obéir à l'ordonnance, après que l'année de leur charge était expirée et en contravention aux statuts royaux. Ibid. 367.

été consacrée au logement du monarque (1).

Ce fut le premier essai que fit le duc pour dévoiler publiquement ses prétentions : mais, quoiqu'il possédât en réalité l'autorité royale, le peuple n'était pas disposé à priver Henri de la couronne. Le caractère doux et inoffensif du roi intéressait fortement en sa faveur. Sa famille était assise sur le trône depuis trois générations : il avait lui-même régné trente-neuf ans : la plupart de ses adversaires lui devaient leurs dignités, plusieurs d'entre eux ne tenaient leurs domaines que de sa bonté. York lui-même, pour s'approprier l'héritage du comte de March dont il se réclamait, avait juré fidélité à Henri et lui avait fait hommage : quand il avait accepté le gouvernement de la Normandie, quand il avait été nommé lieutenant en Irlande, quand on l'avait promu au protectorat pendant l'incapacité du roi, il l'avait reconnu pour son souverain, sous son propre sceau et sur les registres du parlement ; et, dernièrement encore, il avait de nouveau juré, sur le saint-sacrement, de lui être fidèle, de le maintenir sur le trône, et d'augmenter même, s'il était possible, la dignité royale. D'après cela, la plupart de ses partisans ne pouvaient se persuader qu'il songeât à détrôner Henri : et quand il en fit la tentative, il vit

(1) Whetham. 483. Wyrcest. 483.

soudain ses espérances repoussées par leur apathie, et par les murmures du peuple (1).

Le neuvième jour de la session, le duc d'York remit à l'évêque d'Exeter, le nouveau chancelier, un mémoire qui établissait ses droits à la couronne, et il demanda qu'on lui donnât une prompte réponse (16 oct.). Les lords déclarèrent que, puisque tout individu qui s'adressait à cette cour, de quelque rang qu'il fût, élevé ou abject, avait le droit d'être entendu, on lirait la pétition du duc, mais qu'on n'y ferait aucune réponse sans l'ordre préalable du roi. Dans cet écrit, il faisait remonter son origine jusqu'à Henri III, par Lionel, troisième fils d'Édouard III; il observait ensuite qu'après l'abdication de Richard II, Henri, comte de Derby, fils de Jean de Gand, le plus jeune des frères de Lionel, contre toute espèce de droits, s'était arrogé la couronne d'Angleterre et de France, et la seigneurie d'Irlande, qui, légitimement, appartenait à Roger Mortimer, comte de March, arrière-petit-fils dudit sir Lionel: d'où il concluait que, par droit, loi et coutume, cette couronne et cette seigneurie lui revenaient à lui-même, comme

(1) Et illo die pauci dominorum sibi favebant, sed solummodo absentabant. Wyrcest. 484. Cœpit protinus status omnis et gradus, ætas et sexus, ordo et conditio, contra eum murmurantes agere. Whetham. 485.

représentant la ligne de Roger Mortimer, et de préférence à tout autre qui ne réclamerait que comme descendant de Henri, comte de Derby (1).

Le jour suivant, Richard exigea une réponse immédiate, et les lords résolurent d'aller trouver le roi, et de lui demander ses ordres. Quand on s'ouvrit à Henri sur ce sujet, il répondit (17 oct.) : « Mon père était roi, » son père était également roi : j'ai porté quarante ans la couronne depuis ma naissance : » vous m'avez juré fidélité comme à votre souverain, et vos pères en ont agi de même » envers mes pères. Comment peut-on aujourd'hui me disputer mon droit (2) ? » Il termina en recommandant ses intérêts à leur loyauté, et leur ordonna « de rechercher, autant qu'il leur » serait possible, tout ce que l'on pourrait objecter et établir contre les prétentions et le titre » dudit duc. » Les lords, le lendemain, mandèrent les juges (18 oct.), et leur ordonnèrent de défendre, du mieux qu'il serait en leur pouvoir, les droits du roi. Ils demandèrent toutefois à s'en exempter : leurs fonctions ne leur permettaient pas de donner des conseils à tel ou tel parti, et ne les autorisaient qu'à juger, confor-

(1) Whetham, 375.
(2) Blackm. 305.

mément à la loi, toutes les matières qu'on leur soumettait : la question présente était hors de toute loi : il ne leur appartenait pas de s'en occuper : elle ne pouvait être décidée que par les lords de la famille du roi, et par la haute cour du parlement. On ordonna (20 oct.) aux avocats et aux procureurs du roi de comparaître : ils présentèrent aussi des excuses ; mais elles ne furent point admises, parceque leur office les obligeait á donner des avis à la couronne (28 oct.).

Après plusieurs discussions, dans lesquelles chaque lord donna son opinion avec l'apparence de la liberté, on envoya au duc les objections suivantes : 1° qu'ainsi que les lords, il avait juré fidélité à Henri, et qu'en conséquence son serment lui défendait de présenter sa réclamation, comme le leur de l'admettre ; 2° que plusieurs actes passés en divers parlements sous les ancêtres du roi, pouvaient être opposés aux prétentions de la maison de Clarence, et que ces actes avaient une force suffisante pour détruire son titre, quel qu'il fût ; 3° que ses droits ne lui venaient que du côté des femmes, droits totalement annulés par plusieurs substitutions faites en faveur des héritiers mâles ; 4° qu'il ne portait pas les armes de Lionel, troisième fils d'Édouard III, mais celles d'Edmond, cinquième fils de ce prince ; 5° enfin, que Henri IV avait déclaré qu'il ne montait sur le trône que comme légitime héritier de

Henri III. Le conseil du duc répondit aux trois premières objections : que, comme la priorité d'origine était évidemment en sa faveur, il s'ensuivait que son droit à la couronne était incontestable, et que ce droit ne pouvait être annulé ni par des serments, ni par des actes du parlement, ni par des substitutions ; que la seule substitution faite à l'exclusion des femmes était celle de la septième année du règne de Henri IV, substitution à laquelle on n'aurait jamais pensé, si ce prince avait réclamé la couronne d'après les règles ordinaires de l'hérédité ; que la raison qui l'avait jusqu'alors empêché de prendre les armes de Lionel était la même que celle qui l'avait détourné de réclamer la couronne, le danger auquel une telle démarche l'aurait exposé ; et enfin que si Henri IV s'était déclaré l'héritier légitime de Henri III, il avait affirmé une chose qu'il savait lui-même controuvée. Comme, toutefois, ses adversaires fondaient leur principal appui sur les serments qu'il avait prêtés, et que l'on prétendait considérer comme une résignation formelle de ses droits par son propre fait, il avançait qu'on ne se trouvait jamais obligé par aucun serment contraire à la vérité et à la justice : que la vertu d'un serment est de confirmer une vérité et non de la combattre : et que, comme l'obligation de remplir un serment est un point placé sous la juridiction des

tribunaux spirituels, il voulait bien, devant un tribunal de cette nature, répondre à toute personne qui aurait quelque chose à lui reprocher.

Enfin les lords arrêtèrent que le titre du duc d'York ne pouvait être contesté (24 oct.); cependant ils refusèrent de faire le second pas, qui devait détrôner le roi. Pour « tenir à leurs serments » et sauver leurs consciences, » ils proposèrent un compromis : Henri devait posséder la couronne durant le cours de sa vie; et le duc, ainsi que ses héritiers, lui succèderaient après sa mort. Les deux partis y consentirent. Le duc et ses deux fils, les comtes de March et de Rutland, jurèrent de ne point inquiéter le roi, mais de le maintenir sur le trône : et Henri donna son royal assentiment au bill qui déclarait le duc d'York héritier présomptif : il concéda, par ce motif, certains domaines au duc et à ses fils, et déclara tout attentat contre sa personne crime de haute trahison. A la conclusion de cette importante affaire, le roi, la couronne sur la tête, et accompagné du duc, comme héritier présomptif, se rendit en cérémonie à Saint-Paul, pour offrir des actions de grâce à Dieu (1).

---

(1) Rot. parl. 375-383. D'après l'histoire de cette discussion, telle qu'elle est inscrite sur les registres, il paraît que les sentiments et les opinions des lords étaient en faveur de Henri. Ce défaut originaire de sa descendance,

Mais, quoique ce monarque infortuné eût consenti à abandonner les intérêts de son fils, ils furent toujours soutenus par la reine et les lords restés fidèles à la maison de Lancastre. Le comte de Northumberland, les lords Clifford, Dacres et Nevil rassemblèrent une armée à York : le duc de Somerset et le comte de Devon se joignirent à eux avec les tenanciers de leurs comtés. Cette union alarma le parti vainqueur : York et Salisbury se hâtèrent de prévenir leurs desseins (2 déc.); et, quoique Somerset eût surpris l'avant-garde des Yorkistes à Worksop (21 déc.), ils atteignirent le fort Sandal avant Noël. Soit que le duc d'York fût forcé d'envoyer au fourrage des corps considérables, ou que son orgueil ne pût soutenir les railleries de ses ennemis, il leur livra bataille avec des forces inférieures, près de Wakefield; et il fut tué dans le combat, ou pris et décapité sur le lieu même. Deux mille de ses soldats, avec

---

avait été suppléé par le consentement de la nation, par la paisible possession de la couronne dans sa famille durant soixante ans, et par les serments sans nombre que tous lui avaient prêtés, et son compétiteur lui-même. Aucune considération ne pouvait les amener à le détrôner. Tout ce que put arracher le parti victorieux, fut un compromis qui assurait au roi la couronne pendant sa vie ; mais ils l'enlevèrent à son fils, auquel ils n'avaient jamais prêté serment de fidélité, et la donnèrent à une autre branche de la famille royale.

la plupart de leurs chefs, restèrent sur le champ de bataille (30 déc.); et le comte de Salisbury, que l'on prit dans la nuit, fut décapité le lendemain à Pontefract. Mais personne ne fut plus regretté que le jeune comte de Rutland, à peine âgé de douze ans. Il avait fui, avec son tuteur, loin du théâtre du combat, et on l'arrêta sur le pont de Wakefield. Quand on lui demanda son nom, frappé de terreur et incapable de parler, il tomba à genoux; et son tuteur, croyant le sauver, s'écria que c'était le fils du duc : « Donc, s'écria Clifford, » comme ton père a tué le mien, je veux aussi » te tuer, toi et tous les tiens; » et plongeant son poignard dans le sein du jeune homme, il renvoya le gouverneur, et lui ordonna d'en porter la nouvelle à la mère de cet enfant. A l'arrivée de la reine, on lui présenta la tête de son ennemi : elle la fit entourer d'un diadème de papier, et ordonna de la placer sur les murs d'York (1).

(1461.) A partir de ce moment, la guerre reprit un nouveau caractère : et la soif de la vengeance inspira aux combattants des deux partis une férocité qui leur avait été jusqu'alors étrangère. Édouard, comte de March, et l'héritier du dernier duc d'York, était à Glocester, quand il reçut la funeste nouvelle du sort de son père et de

---

(1) Rot. parl. v, 466. Wyrcest. 484, 485. Whetham. 489. Cont. Croyl. 530. Hall. 183.

son frère : il compléta ses levées, et se hâta de placer une armée entre les royalistes et la capitale. Il fut poursuivi de près par une force inférieure composée de Gallois et d'Irlandais, et commandée par le frère utérin du roi, Gaspard ou Jasper, comte de Pembroke ; mais craignant d'être entouré, il fit soudain volte-face (1er février.), et remporta la sanglante victoire de la Croix de Mortimer, près Wigmore. Les royalistes perdirent environ quatre mille hommes. Pembroke s'échappa ; mais son père, Owen Tudor, fut pris, et ainsi que Throgmorton et sept autres capitaines, décapité à Hereford, comme un sacrifice aux mânes de ceux que l'on avait exécutés après la bataille de Wakefield (1).

Tandis qu'Édouard était ainsi engagé à l'ouest, la reine, avec son armée victorieuse, s'avançait sur la route de Londres, où elle ne rencontra aucun obstacle jusqu'à la ville de Saint-Alban. Elle était occupée par le comte de Warwiek, qui avait rangé ses troupes sur de petites hauteurs, du côté du sud. Les royalistes pénétrèrent jusqu'à la Croix du Marché (17 fév.), mais ils furent repoussés par un corps considérable d'archers. Ils se frayèrent ensuite un passage par une autre rue jusqu'à Barnet-Heath, où, après un long combat, ils mirent en fuite les gens de Kent. La nuit

(1) Wyrcest. 486. Cont. Croyl. 550.

sauva les Yorkistes d'une entière destruction. Ils s'enfuirent et se dispersèrent en plusieurs directions, laissant le roi dans sa tente aux soins de lord Montague, son chambellan. Il y fut bientôt rejoint par Marguerite et son fils, et il les embrassa avec des transports de joie. On trouva sur le champ de bataille environ deux mille morts. Le lendemain (18 fév.) le lord Bonville et sir Thomas Kyriel furent décapités, en représaille des exécutions de Hereford (1).

Ce fut ainsi que, par une révolution inattendue, Henri fut rendu à ses amis, et placé à la tête d'une armée victorieuse. S'il eût pu conduire immédiatement cette armée à sa capitale, les citoyens lui eussent ouvert les portes. Mais ses soldats étaient presque tous des frontières, accoutumés à vivre de rapine; et ils ne s'étaient rendus auprès du roi que parcequ'on leur avait promis le pillage. Les prohibitions ni les prières ne purent les obliger à marcher en avant; ils se

(1) Wyrcest. Whethamsted. 497. Cont. Croyl. 550. On a dit souvent que Bonville et Kyriel accompagnaient le roi, et qu'ils se seraient enfuis, si Henri ne les eût engagés à rester, en leur donnant sa parole qu'ils n'avaient rien à craindre. Ces écrivains contemporains n'en parlent point, et Wyrcester affirme que ce fut lord Montague que l'on prit avec Henri; néanmoins dans l'acte de condamnation rendu dans la première année du règne d'Édouard IV, il est dit qu'ils en avaient reçu une promesse de protection. Rot. parl. v, 477.

dispersèrent pour piller la contrée ; et la nécessité de protéger leurs propriétés attacha à la maison d'York les citoyens de Londres et les habitants des comtés voisins. Henri annonça par proclamation que son assentiment aux dernières mesures lui avait été arraché par violence. Il donna des ordres pour l'arrestation immédiate d'Édouard, dernier comte de March, et fils du feu duc d'York (22 fév.) (1). Mais Édouard avait déjà réuni ses troupes à celles du comte de Warwick, et la supériorité du nombre engagea les royalistes à se retirer promptement dans les comtés du nord. Ils ne furent point poursuivis. Édouard avait en vue un objet plus important, et il entra dans Londres avec toute la pompe d'un monarque victorieux(25 fév.). Sa jeunesse (il était dans sa dix-neuvième année), sa beauté et tous ses avantages naturels, la cruelle destinée de son père et de son frère, la renommée de ses derniers succès, et les ravages causés par les royalistes, tout concourut à multiplier le nombre de ses adhérents. Afin de sonder les dispositions des citoyens, le lord Falconberg passa (2 mars.) une revue de quatre mille hommes dans les champs ; et l'évêque d'Exeter saisit cette occasion pour haranguer les spectateurs sur les droits peu fondés de Henri et son incapacité, ainsi que sur le

(1) Rot. parl. v, 466.

juste titre et les talents d'Édouard. On considéra les acclamations dont ce discours fut couvert comme une preuve des sentiments du peuple : et le jour suivant on décida, en grand conseil, que Henri, en se joignant aux troupes de la reine, avait violé le compromis et perdu la couronne, au profit d'Édouard, l'héritier de Richard, dernier duc d'York (4 mars.). Dès qu'on eut annoncé cette résolution, le prince se rendit en cortége à la salle de Westminster, et montant sur le trône, il rappela au public les droits de sa famille. Il entra alors à l'église, y répéta son discours, qui y fut accueilli comme la première fois par les cris de « Vive long-temps le roi Édouard. » Il fut immédiatement proclamé, suivant l'usage, dans tous les quartiers de la ville par des hérauts (1).

Ce jour vit expirer le règne de Henri VI, prince dont le caractère personnel commandait le respect de ses ennemis même, et dont les infortunes méritent la commisération du lecteur. Il était vertueux et religieux, rempli d'humanité, miséricordieux et bienveillant : mais la nature lui avait refusé cette vigueur corporelle et cette fermeté d'esprit qui l'eussent rendu capable de surmonter les difficultés particulières de sa position. Il serait injuste d'attribuer ces difficultés à des erreurs de conduite: elles dérivaient de causes

(1) Contin. Croy. 511-514. Wyrcest. 488, 489.

sur lesquelles il n'avait aucun pouvoir, le défaut originaire de sa descendance, la durée de sa minorité, les querelles de ses oncles, et les attaques fréquentes de ses infirmités corporelles, généralement accompagnées de la perte de la raison. Quelques unes de ces causes, néanmoins, donnèrent naissance à des actes très intéressants pour les personnes qui désirent connaître les principes de notre ancienne constitution. Il paraît, d'après ces actes, que bien que le roi, en cas d'absence temporaire du royaume, pût nommer un régent et lui déléguer son autorité, pendant son absence, il ne pouvait cependant, sans le concours des trois états, pourvoir au gouvernement durant la minorité de son successeur : que, lorsque le monarque régnant, soit à cause de son extrême jeunesse, soit par aliénation mentale, était incapable de remplir les fonctions de la royauté, l'exercice de l'autorité royale appartenait exclusivement à la chambre des pairs, qui nommait les grands officiers de l'état et les membres du conseil, en leur conférant les pouvoirs nécessaires pour vaquer aux travaux ordinaires du gouvernement, mais en reprenant ces pouvoirs, toutes les fois qu'elle était assemblée en parlement ou en grand conseil; et que la reconnaissance de ces doctrines fût exigée des premiers princes du sang, les ducs de Bedford, de Glocester et d'York, qui, à différentes époques,

reconnurent que, pendant la minorité du roi, ou son incapacité, ils n'avaient droit à aucune autre autorité qu'à celle de chaque pair en particulier, à moins qu'elle ne leur fût conférée par tout le corps (1). Par la même raison, quand la succession à la couronne était disputée, les prétentions de chaque parti étaient soumises à l'examen de la chambre des lords, comme le seul tribunal légitime qui possédât l'autorité nécessaire pour prononcer sur une question si importante. Les communes n'auraient pas osé y intervenir, et on ne l'eût pas souffert. Elles pouvaient à la vérité représenter l'urgence du cas à la chambre haute ; elles pouvaient demander à être instruite de ses résolutions, et, si un acte de parlement devenait nécessaire, elles pouvaient donner leur assentiment : mais la nomination du protecteur et des conseillers était faite, et leurs pouvoirs déterminés, par les pairs seuls : et les fonctions des deux chambres étaient soigneusement distinguées dans la rédaction des statuts qui attribuaient la nomination au roi, de l'avis et de l'assentiment des lords, et du consentement seulement des communes (2).

Les communes toutefois, durant ce règne, apportèrent la plus grande attention à conserver

(1) Voyez Rot. parl. IV, 326 ; V, 242, 409, 411.
(2) Ibid.

l'importance qu'elles devaient à leurs prédécesseurs. Elles continuèrent à voter et à spécialiser les subsides : leur concours était reconnu nécessaire à la rédaction des statuts, et elles exerçaient le droit de mettre en jugement les ministres qui avaient perdu la confiance de la nation. Si elles avaient souffert qu'on attentât à la liberté de parler et au privilége de l'inviolabilité de leurs personnes, lors de l'emprisonnement de Thorp par l'influence du duc d'York, et de Young par l'ordre du roi, on doit considérer que ces actes illégaux ne furent commis que dans un moment où les esprits étaient en effervescence par les débats des prétendants à la couronne, et qu'ils ne formèrent pas de précédents pour les temps de tranquillité. Les communes obtinrent de Henri ce que ses prédécesseurs avaient refusé ou éludé, une loi relative à la sûreté personnelle de tous les membres du parlement dans l'exercice de leurs fonctions (1); et l'on fit plusieurs statuts pour régulariser le mode des élections, prévenir les nominations frauduleuses, et fixer les conditions requises des candidats et des votants. Le shériff reçut l'ordre de procéder à l'élection dans la première cour du comté, après la réception de l'ordonnance du roi, entre neuf et onze heures du matin, de

(1) Rot. parl. IV, 453.

ne plus admettre les votes de tous ceux qui se présenteraient; mais d'examiner chacun sous serment, et d'exclure ceux qui ne résidaient pas dans le comté, ou qui n'y possédaient pas un tènement libre de la valeur annuelle de quarante shillings, déduction faite de toute charge: de ne permettre la nomination d'aucun candidat, s'il n'était chevalier « ou écuyer notable, » ou gentilhomme de naissance, apte à devenir » chevalier, » et de constater les noms des personnes nommées, par un procès-verbal scellé du sceau de tous les votants. On arrêta aussi que les représentants des cités et des bourgs, devaient être habitants de ces bourgs et cités; que lorsque les maires ou baillifs enverraient leur nomination au sheriff, celui-ci en donnerait son reçu (1); et que toute frauduleuse nomination serait suivie de l'emprisonnement, d'une amende au profit du roi, et du paiement de dommages et intérêts au candidat lésé (2).

Le revenu héréditaire de la couronne avait été, depuis plusieurs règnes, continuellement en décroissant: sous Henri, il décrut plus ra-

(1) Cette mesure avait pour objet d'empêcher que les sheriffs n'envoyassent au parlement des personnes autres que celles que désignaient les villes et bourgs; ce qui était souvent arrivé. (*Note du traducteur.*)

(2) Rot. parl. IV, 331, 350, 402; V, 7, 115.

pidement encore, à raison des énormes dépenses causées par la guerre de France, et des gratifications nombreuses qu'on obtenait facilement de la bonté de son caractère. En 1429, il est constant que l'argent absorbé annuellement par la guerre, excédait le revenu d'environ vingt mille marcs(1), et quatre ans plus tard, les recettes, loin de suffire aux dépenses du gouvernement, laissaient un déficit annuel de trente-cinq mille livres, auquel on doit ajouter les dettes de la couronne, qui se montaient à plus de cent quarante-quatre mille livres(2). Le seul moyen d'y

(1) Rym. x, 413. Les recettes dans la onzième année du règne de Henri se montaient à trente-cinq mille livres; mais cette somme était réduite à moins d'un quart par les pensions, les gages, et les rentes qui avaient été accordées par la couronne à différents individus, et payables sur ces fonds, avant leur envoi au trésor royal. Mais au revenu ordinaire, on doit ajouter le revenu extraordinaire, qui consistait en droit sur la laine et les peaux, en tonnage et pondage, que le parlement accordait généralement, quoiqu'il le refusât quelquefois. Les déductions ordinaires étant faites, ces revenus se montaient, dans un cours de trois années, à une somme d'environ vingt-sept mille livres. Les dépenses annuelles qui devaient être couvertes par ces fonds, furent classées comme suit: maison du roi, 13,700 liv.; gouvernement d'Irlande, d'Aquitaine et des marches d'Écosse, 10,900 liv.; de Calais, 11,000 liv.; de la marine, des prisonniers, etc., 3,700 liv.; pensions et annuités payables à l'échiquier 11,150 liv, et autres annuités à volonté 5,500. Rot. parl. IV, 433, 438.

(2) Ibid. 436-438.

remédier qui se présenta aux financiers de ce temps fut le retrait général des concessions faites par le roi, depuis son avènement; mais quoiqu'on eût décrété ces reprises plus d'une fois, elles devenaient toujours dérisoires par l'introduction d'exceptions, à la demande du roi, ou des membres qui cherchaient à soustraire leurs amis aux résultats de l'opération (1). A cette époque, le revenu ordinaire de la couronne se trouvait réduit à la modique somme de cinq mille livres, et il devint nécessaire de prendre des mesures dans le parlement pour soutenir la maison du roi. Cela se fit en différentes fois, en autorisant le trésorier à consacrer à cet objet une certaine somme, prise sur les fonds votés pour divers services; puis en d'autres circonstances, en consacrant une certaine partie du revenu à l'usage du roi, avant de satisfaire à aucune autre obligation (2). Nonobstant ces expédients, les dettes du roi continuèrent à s'accroître, et long-temps avant la fin de son règne, elles montaient à la somme de trois cent soixante-douze mille livres. (3)

(1) Ibid. v, 183, 199, 217, 224, 300, 320.
(2) Ibid. v, 7, 32, 174, 246.
(3) Rot. parl., v, 183, 217.

CHAPITRE III.

ÉDOUARD IV.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMP. D'ALLEMAG.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Frédéric III.	Jacques III.	Charles VII, 1461. Louis XI.	Henri IV, 1474. Isabelle. } Ferdinand. }	Pie II, 1465. Paul II, 1471. Sixte IV.

Édouard est couronné. — Infortunes de la maison de Lancastre. — Henri VI est fait prisonnier. — Mariage d'Édouard. — Insurrection. — Le roi est emprisonné par les Nevils. — Il est relâché. — Autre insurrection. — Clarence et Warwick quittent le royaume. — Leur retour. — Édouard est chassé. — Henri est rétabli. — Édouard revient. — Sa victoire à Barnet. — Capture et mort de Henri. — Bataille de Tewksbury. — Guerre avec la France. — Paix. — Condamnation de Clarence. — Mort du roi.

Quoique Édouard eût pris le titre de roi, il ne pouvait ignorer qu'il n'en était que le possesseur très précaire. Les pertes et les avantages des deux partis se trouvaient à peu près balancés : et s'il était reconnu par les comtés du sud, son rival pouvait compter sur le secours des comtés septentrionaux. Le comte de War-

wick, pressé d'amener la question à sa fin, sortit de Londres à la tête d'un corps de vétérans (1461, 7 mars.): Édouard, peu de jours après, le suivit avec le reste de l'armée : et au moment où il arrivait à Pontefract (12 mars.), quarante-neuf mille hommes s'étaient rassemblés sous sa bannière. Les préparatifs de la maison de Lancastre étaient également formidables. Le duc de Somerset avec soixante mille hommes d'infanterie et de cavalerie campait dans le voisinage d'York : et la reine qui, réunie à son époux et à son fils, avait consenti à rester dans la ville, employa toute son adresse à encourager leur loyauté et à ranimer leur courage. Les deux armées s'avancèrent vers Ferrybridge (28 mars.). Lord Fitzwalter, du parti d'Édouard, s'était emparé du passage : mais ce guerrier fut surpris et tué par lord Clifford, qui, peu d'heures après, éprouva le même sort, dans le même lieu, de la main de lord Falconberg. Le lendemain la bataille se donna entre les villages de Towton et de Saxton (29 mars.), et elle fixa la couronne sur la tête d'Édouard. L'engagement commença à neuf heures du matin, sous les flocons d'une neige qui tombait avec violence : et l'acharnement des combattants fit durer la bataille jusqu'au soir. Alors les Lancastriens commencèrent à se retirer, lentement d'abord et en bon ordre, mais voyant que leur

retraite était interceptée par la rivière de Cock, ils s'abandonnèrent au désespoir ; et tandis que quelques uns se plongeaient dans le torrent, d'autres se livraient eux-mêmes, sans résistance, à l'épée de l'ennemi. Édouard avait défendu à ses partisans d'accorder aucun quartier, et la moitié des Lancastriens fut égorgée. Le comte de Northumberland et six barons tombèrent sur le champ de bataille. Les comtes de Devonshire et de Wiltshire furent arrêtés dans leur fuite et décapités. Les ducs de Somerset et d'Exeter eurent le bonheur d'atteindre la ville d'York, et ils conduisirent Henri et sa famille jusqu'aux frontières. La victoire fut décisive ; mais elle coûta à la nation des torrents de sang. Indépendamment de ceux qui périrent dans les eaux, un écrivain contemporain nous assure que trente-huit mille hommes restèrent sur le champ de bataille (1) : nous ne pouvons raisonnablement l'accuser d'exagération, puisque Édouard lui-même dans une lettre confidentielle à sa mère, tout en essayant de cacher ses propres pertes, lui fait savoir que les hérauts, chargés de compter les cadavres, avaient trouvé que les Lancastriens seuls perdaient vingt-huit mille hommes (2).

---

(1) Cont. Hist. Croyl. 533.
(2) Lettres de Fenn, 1, 217.

Le vainqueur quitta cette scène de carnage pour se rendre à York, où il entra le lendemain matin. La fuite de Henri contrariait ses espérances : mais, pendant son séjour dans la ville, il ordonna d'exécuter plusieurs prisonniers, et de substituer leurs têtes sur les murailles, aux têtes de son père et de son frère. D'York il se rendit à Newcastle, recevant sur son passage l'hommage des habitants, et surveillant les mouvements des fugitifs. Henri, pour acheter l'assistance des Écossais, leur avait donné la ville de Berwick (25 avril.) ; et, tandis qu'avec une puissante armée, ils entreprenaient la réduction de Carlisle, il pénétra, suivi d'un petit nombre d'amis fidèles, dans le comté de Durham. Ce ne fut qu'à grande peine qu'il échappa au nombre immense de ses ennemis, et Carlisle fut secouru par lord Montague, qui tua six mille des assiégeants. Mais Édouard avait déjà quitté le théâtre de la guerre (1er juin.) pour se rendre à Londres. Il fut couronné à Westminster avec les solennités d'usage, et il créa ducs de Clarence et de Glocester ses deux jeunes frères, George et Richard, qui étaient revenus de leur asile en Flandre (1).

Quand le parlement s'assembla, les deux

(1) Hall. 86-89. Monstrel., III, 84. Rym. XI, 476. Fenn. I, 230-235.

chambres s'empressèrent de témoigner leur attachement à leur nouveau souverain. Elles déclarèrent d'abord que les trois derniers règnes n'avaient été qu'une usurpation tyrannique ; que c'était à juste titre qu'Édouard s'était emparé de la couronne et qu'il avait recueilli l'usufruit de la royauté, à partir du 4 du mois de mai dernier, ainsi qu'en jouissait Richard II, à la fête de saint Matthieu, dans la vingt-troisième année de son règne. A quelques exceptions près, on révoqua les concessions faites par Henri IV, V et VI ; mais on ratifia leurs actes judiciaires, et les titres honorifiques qu'ils avaient conférés (1). Vint ensuite un long et épouvantable bill de proscription, qui s'étendait à presque tous les hommes qui s'étaient distingués dans la cause de la maison de Lancastre. Henri VI, la reine sa femme, Édouard leur fils, les ducs de Somerset et d'Exeter, les comtes de Northumberland, de Devonshire, de Wilts et de Pembroke, le vicomte Beaumont, les lords Roos, Nevil, Rougement, Dacre et Hungerford, ainsi que cent trente-huit chevaliers, prêtres et écuyers, furent livrés à toute la rigueur des peines prononcées

(1) Rot. parl. v, 463-475, 489; mais on n'accorda ces titres qu'à condition que ceux qui les portaient recevraient du roi de nouvelles reconnaissances des pensions qui y étaient attachées. Ibid.

contre la trahison, la perte de leurs dignités, la confiscation de leurs domaines, et une mort ignominieuse, si déjà le champ de bataille ne leur avait servi de tombeau (1). Afin d'excuser cette sévérité sans exemple, on allégua l'avantage d'anéantir d'un seul coup toute la puissance du parti; et à ce motif on en ajouta probablement un autre, la nécessité de se procurer des fonds, au moyen desquels Édouard pût satisfaire aux demandes et aux espérances de ceux dont les services lui valaient la couronne. Avant de dissoudre le parlement, il parla aux communes en ces termes : « Jacques Strangways (c'é» tait l'orateur), et vous qui êtes députés par les » communes du pays, je vous remercie, aussi sin» cèrement que je le puis, de la fidélité et du tendre » intérêt que vous avez montrés pour mes droits » et mon titre; je vous remercie aussi de l'at» tachement véritable que vous m'avez témoigné » en vous souvenant qu'il fallait venger le meur» tre horrible, et la mort cruelle de mon seigneur » et père, de mon frère Rutland, et de mon cou» sin Salisbury; et de plus, je veux être pour » vous, avec la grâce du Dieu tout-puissant, un » souverain aussi bon et aussi bienveillant que » jamais aucun de mes nobles ancêtres a pu l'être » pour ses sujets et hommes liges. Je vous remer-

(1) Rot. parl. v, 476, 486.

» cie encore de tout mon cœur de votre fidélité
» et de votre amour, ainsi que des grands labeurs
» que vous avez rendus et soutenus pour moi;
» afin que je recouvrasse ce même droit et ce
» même titre que je possède actuellement; et
» si j'avais quelque autre bien plus précieux que
» mon corps à vous offrir, vous l'auriez. Ce corps
» sera toujours prêt à vous servir de rempart; il
» ne vous abandonnera jamais, et n'évitera au-
» cun danger qui vous puisse menacer, en vous
» priant de m'accorder votre courageux secours
» et votre fermeté, ainsi que je serai moi-même
» pour vous un juste, équitable et affectionné
» seigneur lige (1). »

La cause de la rose rouge semblait alors désespérée; cependant le courage et l'adresse de Marguerite la soutenaient encore. La remise de Berwick lui avait donné droit à la protection du gouvernement écossais: et la promesse d'un duché anglais, avec des terres d'un revenu annuel de deux mille marcs, lui avait assuré les services du puissant comte d'Angus: tandis qu'Édouard, pour servir de contre-poids, achetait, par une pension annuelle, la fidélité du comte de Ross,

(1) Ibid. 487. Dans ce parlement, on arrêta qu'aucun lord ou autre ne laisserait jouer aux dés ou aux cartes dans sa maison ou ailleurs, s'il pouvait l'empêcher, excepté durant les douze jours de Noël. Ibid. 488.

lord des Iles, et songeait à amuser Marie, reine douairière d'Écosse (1), par une trompeuse proposition de mariage (2). Afin de chercher des soutiens à sa cause, Marguerite résolut de passer sur le continent, et d'inviter tous les vrais chevaliers à venger les outrages dont on comblait un monarque malheureux. Elle partit de Kirkeudbright et débarqua en Bretagne (1462, 8 avril.). Le duc fit à cette royale suppliante un présent de douze mille couronnes. De la Bretagne, elle se rendit à Chinon, où se tenait la cour de France. Louis XI (son père Charles VII était mort) parut insensible aux larmes de la beauté et aux droits de la parenté; mais quand elle lui offrit Calais comme garantie, il lui prêta vingt mille couronnes, et permit à Brézé, le sénéchal de Normandie, de s'attacher à sa fortune avec deux mille hommes. Elle revint, après une absence de cinq mois (oct.); elle échappa aux poursuites de la flotte anglaise, et appela sous son étendard ses alliés d'Écosse, habitants des frontières, et les amis de sa famille dans le Northumberland. Ses espérances se relevèrent par de légers succès. Trois forteresses considérables, Bambo-

(1) Son mari, Jacques II, avait été tué par accident, en 1460, de l'éclat d'un canon.

(2) Hume, Douglas, II, 21. Rym. XI, 484-488. Wyrcest. 493.

rough, Alnwick et Dunstanbourg, tombèrent en son pouvoir (1). Mais quand le comte de Warwick s'avança avec vingt mille hommes, et qu'on apprit qu'Édouard marchait à la tête d'un égal nombre de soldats, les lancastriens se séparèrent afin de mettre des garnisons dans les places conquises; et la reine, avec ses auxiliaires français, se rembarqua sur la flotte. Les vents et les vagues semblèrent alors conspirer contre elle. Une partie de sa flotte, qui portait tous ses trésors, fut brisée contre les rochers; cinq cents étrangers, qui s'étaient retranchés dans Holy-Island, furent tués ou faits prisonniers par le lord Ogle; et Marguerite et Brezé, dans un bateau de pêcheurs, portèrent cette malheureuse nouvelle à leurs amis de Berwick. Édouard ne dépassa pas Newcastle. Il était en proie à des maladies causées par ses excès. Mais Warwick, divisant en trois corps l'armée royale (9 déc.), assiégea les trois forteresses en même temps. Elles firent une honorable et vigoureuse résistance (2); enfin Bamborough et Dunstanbourg se rendirent (24 déc.), à condition que le duc de Somerset, sir Richard Percy et quelques autres, pourraient prêter serment de fidélité à Édouard (1463, 5 jan.),

(1) Wyrcest. 493, 494. Duclos. Hist. de Louis XI. Monstrelet, III, 95.
(2) Fab. 493. Fenn, I, 273-279. Stow, 416.

qu'ils recouvreraient leurs biens et dignités; et que le comte de Pembroke, le lord Roos, et ce qui restait des deux garnisons, seraient conduits sains et saufs en Écosse (1). Alnwick continua à braver les assiégeants, et une armée de lancastriens s'avança, dans l'intention apparente de secourir cette place. Warwick disposa ses forces pour la recevoir; mais lord Hungerford, le fils de Brezé et un petit nombre de chevaliers, ayant coupé le chemin à leurs amis dans une sortie, l'armée de Marguerite se retira; et la garnison, abandonnée de ses chefs, capitula. Édouard fut satisfait de la conduite que tinrent en cette occasion Somerset et Percy; il anéantit, du consentement du parlement, l'acte qui les proscrivait, leur rendit leurs terres, accorda une pension à Somerset, et rétablit Percy dans la possession de Bamborough et de Dunstanbourg. Mais Alnwick fut donné à sir John Ashley, au grand mécontentement de sir Ralph Gray, partisan de la maison d'York, qui jadis avait conquis cette place pour Édouard, et qui s'attendait à la posséder encore (2).

Le caractère et l'activité de Marguerite l'expo-

(1) La raison de cette différence, c'est qu'il n'était pas au pouvoir du roi de rendre à ceux-ci leurs biens, parcequ'ils avaient été donnés à ses amis. C'est ainsi que je comprends Wyrcester, 495.

(2) Wyrcest. 494-496. Rot. parl. v, 511.

fut engagé à se mettre à la tête d'un corps d'exilés et d'Écossais; Somerset, nonobstant sa soumission, se hâta de quitter son propre comté, traversa le pays de Galles et le Lancashire pour rejoindre ses anciens amis : Percy rassembla tous les partisans de sa famille; et le ressentiment de Gray le poussa à s'emparer du château d'Alnwick et à tourner ses armes contre Édouard. Mais leurs projets furent déconcertés par la célérité de Nevil, lord Montague, gouverneur des marches de l'est. Il défit et tua Percy, au marais de Hedorey, près de Wooller (1) (1464, 25 avril.), et s'avança avec quatre mille hommes pour surprendre Somerset dans son camp, sur les rives de la Dilswater, près d'Herham. Cet infortuné guerrier, dont les forces ne dépassaient pas cinq cents hommes, essaya de se sauver par la fuite; mais il fut pris, décapité le même jour, et enterré dans l'abbaye (15 mai.). Trois jours après, les lords Roos et Hungerford éprouvèrent le même sort, sur la colline de Sable, à Newcastle, et plusieurs de leurs compagnons furent exécutés successivement dans cette ville, et à York (2). La plupart de ceux qui échappèrent suivirent Gray à

(1) Les autres s'enfuirent ; Percy résista, « et mourut en » homme. » « Comme home fuit occise. » Year-Book, Term. Pasch. 4. Éd. IV, 19.

(2) Wyrcest. 497, 498. Fab. 494. Fenn, I, 284.

Bamborough, qui fut immédiatement assiégé par le comte de Warwick (18 mai.). Cette forteresse inexpugnable aurait bravé ses efforts, si, par malheur, un pan de muraille ne fût tombé sur le commandant. La garnison, le croyant dans un état désespéré, se hâta de capituler, sans faire aucune stipulation en sa faveur (juill.). Mais les vainqueurs eurent la cruauté de faire donner des soins à Gray, et le réservèrent pour le honteux supplice des traîtres. Il fut conduit devant le roi à Lancastre; et la sentence suivante lui fut prononcée par Tiptof, comte de Worcester et connétable d'Angleterre : « Sir Ralph Gray, pour » te punir de ta trahison, le roi a ordonné que tes » éperons fussent brisés à tes talons par le chef » de cuisine ici présent. De plus, il a mandé ici, » comme tu peux le voir, les rois d'armes et les » hérauts pour t'arracher ta cotte d'armes, afin » que tu sois dégradé de tes titres, de ta noblesse, » de tes armes et de ta dignité de chevalier. Voici » un autre surcot portant tes armes renversées, » lequel tu vas revêtir pour te rendre à l'échafaud » de mort, ainsi que la loi le veut de toi. Cependant, quoique tu sois dégradé de ta dignité de » chevalier, de tes armes et de ta noblesse, le » roi te pardonne, en considération de ton noble » aïeul, qui fut persécuté pour la cause des plus » nobles prédécesseurs du roi. Maintenant, sir » Ralph, voici quel sera ton châtiment : Tu iras

» à pied à l'extrémité de la ville, tu y seras livré » au bourreau, tu monteras à un échafaud pré» paré pour toi, tu auras la tête tranchée, ton » corps sera inhumé par les moines, et ta tête sera » placée où le roi le trouvera bon. » Cette sentence fut immédiatement exécutée (1).

Henri, qui s'était échappé de Herham avant l'arrivée de Montague, fut poursuivi de si près, que trois de ses gens furent pris vêtus de robes de velours bleu. On trouva sur eux sa toque de cérémonie, brodée de deux couronnes d'or et ornée de perles. Il eut néanmoins le bonheur d'échapper, et chercha un asile parmi les habitants du Lancashire et du Westmoreland, peuples sincèrement dévoués à ses intérêts (2). Leur fidélité lui fournit la possibilité de se soustraire, pendant plus d'une année, à la vigilance et aux recherches du gouvernement: mais il fut trahi par la perfidie d'un moine d'Abingdon, et pris par les gens de sir James Harrington, au moment

(1) Wyrcest. 499. Stow. 418. Dans le Year-Book, il est dit que la partie dégradante de las entence fut sur-le-champ exécutée, et « le cause de cel punishment de luy » en tiel maner, fuit per cause de son perjury et double» nesse que il avait fait al roy Henry le size, jadis roy, etc. » — Et auxy al roy Édouard le quart, qui ore est. » Term. Pasch. 4. Édouard IV, 20.

(2) Il fut à cette époque souvent caché dans la maison de Jean Machell, à Crakenthorp en Westmoreland. Rym. xi, 575.

où il commençait à dîner, à Waddington-Hall, au comté d'York (1465, juill.). A Islington, ce monarque infortuné fut remis au comte de Warwick, qui défendit par proclamation à qui que ce fût de lui témoigner aucun respect, lui mit des courroies aux pieds, comme à un prisonnier, lui fit faire trois tours à un pilori, et le conduisit à la Tour. Il y fut traité avec humanité, mais tenu dans la réclusion la plus rigoureuse, pendant quelques années (1).

Après la fuite de Hexham, les lancastriens abandonnèrent le débat : et le vainqueur eut le loisir de récompenser ses partisans, et de travailler à l'affermissement de son trône. Lord Montague fut créé comte de Northumberland, et lord Herbert, comte de Pembroke : une longue série de proscriptions contribua à épuiser les ressources de ses ennemis, et à augmenter celles de ses partisans : et l'on rendit un acte de reprise des biens, qui pouvait donner au roi la faculté de vivre des revenus de sa couronne; mais on y fit tant d'exceptions, que son exécution n'a-

(1) Rym. XI, 548. Wyrcest. 504. Fab. 494. Monstrel. III, 119. Harrington reçut pour prix de ses services les terres appartenant à Tunstal de Thurland-Castle en valeur de cent liv. par an ; ses affidés qui étaient principalement des Tempests et des Talbots, eurent des pensions, jusqu'à ce qu'on put leur donner des terres. Rot parl. v, 584.

mena aucun avantage (1). De la politique intérieure, il tourna ses regards vers ses relations avec les puissances étrangères. Il avait déjà notifié son avènement au pape, et lui avait envoyé le détail des motifs sur lesquels il fondait ses droits. La réponse de Pie II fut polie, mais réservée : et tandis que le pontife félicitait le roi sur son élévation à la dignité royale, il s'abstenait de toute expression qu'on pût regarder comme une approbation de son titre (2). Édouard

(1) Rot. parl. v, 511-548. Dans ce parlement, on fit une loi sur l'habillement, défendant à tout homme et femme du rang de lord, de porter un vêtement d'or ou travaillé en or, ou des fourrures de zibeline; à toute personne du rang de chevalier de porter du velours, du satin ou étoffes de soie semblables au velours ou au satin, ou des fourrures d'hermine; à tout propriétaire roturier de porter des garnitures à son pourpoint, si ce n'est sur les bords; à tout homme du rang de lord de porter robe, jaquette ou manteau qui ne descendît pas jusqu'aux cuisses, ou des souliers avec des pointes de plus de deux pouces de long. Rot. parl. v, 504. « Depuis » l'année 1382, » dit Stow, « les pointes de souliers ou de bot» tes étaient d'une telle longueur, qu'on était obligé de les at» tacher aux genoux avec des chaînes d'argent, ou au moins » des lacets de soie. » Stow. 429. Ces interventions dans les dépenses privées étaient très communes et très inutiles. Leur objet, comme nous l'apprennent les registres, était d'empêcher « l'appauvrissement du royaume » par des sommes d'argent envoyées chez « l'étranger », en échange des articles de luxe. Rot. parl. ibid.

(2) Rym. xi, 489. Ce pontife avait toujours soutenu Henri; quoique son légat, Francesco Copini, évêque de

conclut une paix de quinze ans, prolongée ensuite jusqu'à vingt-cinq, avec l'Écosse, qui avait si long-temps offert des asiles à ses ennemis. On ne sait à quelles mesures s'arrêta la politique de Louis de France; mais ce monarque était si occupé de la guerre du « bien public, » comme on l'appelait, qu'il n'eut ni le loisir ni la tentation de se mêler des affaires des états voisins; et les deux plus puissants princes de France, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, étaient entrés dans une alliance défensive et offensive avec le roi d'Angleterre. Des traités à peu près semblables furent signés entre Édouard et les rois de Danemark et de Pologne, au nord et à l'est, et ceux de Castille et d'Aragon au sud, de sorte qu'il pouvait se regarder comme lié d'amitié aux plus grandes puissances de l'Europe (1).

Terni, eût favorisé Richard, duc d'York, et son fils Édouard. Il avait même osé excommunier leurs ennemis; en conséquence, le pontife l'avait déposé et envoyé dans un monastère pour faire pénitence le reste de ses jours. Raynald. VII, 68, 122, 123. Il paraîtrait qu'il fut ensuite mis en liberté, puisque Édouard le nomma son procureur en cour de Rome, lui fit une pension de 100 liv., lui accorda la permission de donner la livrée royale à douze de ses amis, l'autorisant, lui et ses deux frères, à porter sur le haut de leurs cottes d'armes la rose blanche, devise de la maison d'York. Tous ces dons furent confirmés par acte du parlement. Rym. XI, 779, 780.

(1) Rot. parl. V, 622. Rym. XI, 525, 532, 536, 551, 557, etc.

Dans ces circonstances, le roi n'hésita plus à faire connaître publiquement le mariage qu'il avait contracté, en secret, quelque temps auparavant. Depuis la bataille de Towton, il avait abandonné le maniement des affaires à la prudence et à l'activité des Nevils, et s'était entièrement livré à ses plaisirs. On l'avait plus d'une fois engagé à s'allier à quelque noble ou royale famille, qui lui donnerait un nouvel appui contre les efforts de son compétiteur : mais le roi ne semblait pas d'humeur à porter les chaînes du mariage ; et les princes étrangers n'étaient pas disposés à offrir leurs filles à celui dont la couronne était disputée, et dont la possession était encore précaire. Il advint qu'Édouard alla visiter Jacquette, duchesse de Bedford, et son époux Wydevile lord Rivers, à Grafton : il y vit leur fille Élisabeth, dont l'extrême beauté et les perfections l'enchantèrent. Elle était veuve de sir John Gray, partisan de Lancastre, qui avait été tué au second combat de Saint-Alban. Lady Gray saisit cette occasion pour se jeter aux pieds de son souverain, et le supplier d'annuler l'acte de proscription qui pesait sur son mari défunt, en faveur de ses malheureux enfants. Le roi eut pitié de la suppliante, et bientôt cette pitié devint de l'amour. Il eût été dangereux de vouloir épouser une femme d'un rang aussi inférieur au sien, sans l'avis de son conseil, et dans un moment où son

trône était ébranlé. Mais la vertu d'Élisabeth résista à tous les soins de son royal amant, et la passion d'Édouard dédaigna les froids calculs de la prudence. Vers la fin d'avril 1464, au moment où les amis de Henri rassemblaient leurs forces dans le Northumberland, il se rendit à Stony-Stratford, d'où, sur le grand matin du premier de mai, il partit en secret pour Grafton. La cérémonie du mariage fut accomplie par un prêtre en présence de son secrétaire, de la duchesse de Bedford et de deux autres femmes de sa suite. Une ou deux heures après, Édouard revint à Stony-Stratford, et se prétendant fatigué de sa chasse, il se renferma dans sa chambre : deux jours plus tard il se donna lui-même une invitation pour Grafton (3 mai.). Afin de distraire l'attention des courtisans, il occupa tous leurs loisirs aux plaisirs de la chasse : et le roi et Élisabeth ne se voyaient en particulier que lorsque la duchesse leur avait assuré que la maison était livrée aux douceurs du repos. Il passa ainsi quatre jours ; et, de retour à Londres, il donna ordre à son armée de le rejoindre dans le Yorkshire. Mais, avant son arrivée dans le nord (10 mai.), la guerre s'était terminée par les deux victoires de Hedgley-moor et de Hexham : et, après son retour, l'objet principal de sa sollicitude fut de s'ouvrir à ses conseillers, et d'obtenir leur approbation (1).

---

(1) Tous nos anciens historiens, à l'exception de l'auteur

Dans cette intention, il convoqua pour la Saint-Michel un conseil général des pairs à l'abbaye de Reading. Le duc de Clarence et le comte de Warwick, quoiqu'on ait supposé qu'ils désapprouvaient ce mariage, prirent Élisabeth par la main, et la conduisirent près des autres lords, qui, en présence du roi, la reconnurent pour reine et la complimentèrent (29 sept.). Bientôt après, on tint un second conseil à Westminster (déc.), et on lui fixa un revenu annuel de quatre mille marcs (1). Mais malgré cette marque extérieure d'approbation, plusieurs d'entre eux en murmurèrent en particulier,

---

inconnu du fragment publié par Hearne à la fin de Sprot, fixent le mariage d'Édouard au premier de mai 1464. Ce écrivain le date de l'année précédente (p. 293), et l'on a dit, pour défendre cette date, qu'Édouard, en 1464, étai trop occupé de la guerre pour songer à se marier, et que l'auteur anonyme réfute par son propre témoignage, ceux qui le placent plus tard. Carte, II, 770. Mais on peut observer que selon les dates citées par Rymer, le ro n'avait convoqué son armée que neuf jours après l'accomplissement de son mariage; et que l'auteur anonyme réfute, non ceux qui datent le mariage d'une année différente de la sienne, mais ceux qui disent que le roi s'était marié à la reine douairière d'Écosse, p. 293, 294. A la vérité, il se contredit lui-même : car, quoiqu'il mette le mariage en 1463, il dit que ce fut l'année même de la bataille de Hexham (292) qui certainement fut donnée en 1464. Pour les particularités du mariage, voyez cet écrivain et Fabien, p. 494, 495.

(1) Wyrcest. 500, 501.

et ne purent cacher leur jalousie de voir élever au trône une femme dont le père, quelques années auparavant, n'était qu'un simple chevalier. Pour excuser le roi, ses amis firent circuler le bruit que son inexpérience avait été séduite par les artifices de la duchesse et de sa fille; qu'on avait employé des philtres et des sortiléges pour lui arracher son consentement; qu'il s'était depuis repenti de sa précipitation, et qu'il essayait vainement de faire dissoudre son mariage (1). Mais Édouard lui-même, pour imposer silence aux gens qui reprochaient à Élisabeth l'obscurité de sa naissance, invita son oncle maternel, Jacques de Luxembourg, qui, avec une suite de cent chevaliers et gentilshommes, assista au couronnement (2). A la fête de l'Ascension, le roi créa trente-huit chevaliers du Bain (1465, 22 mai.), dont quatre furent prudemment choisis parmi les citoyens de Londres. Le lendemain, le maire, les aldermen et diverses compagnies, se rendirent au-devant de la reine, à Shooter's-Hill, et la conduisirent en cérémonie à la Tour. Le samedi, pour satisfaire la curiosité du peuple, elle parcourut les principales rues dans une litière portée sur des chevaux, et précédée par les nouveaux chevaliers. Son couronnement eut lieu le di-

(1) Fab. 495.
(2) Monstrelet, III, 105.

manche (26 mai.), et le reste de la semaine fut consacré aux fêtes ou tournois, et aux réjouissances publiques (1).

L'élévation d'Élisabeth amena celle de sa famille. Par l'influence du roi, ses cinq sœurs furent mariées au jeune duc de Buckingham, et aux héritiers des comtes d'Essex, d'Arundel, de Kent, et de lord Herbert : son frère Antoine épousa la fille de feu lord Scales, dont il obtint les possessions et le titre : son plus jeune frère, John, dans sa vingtième année, fut marié à Catherine, la douairière et opulente duchesse de Norfolk, âgée de quatre-vingts ans (2) : et son fils Thomas, issu de son premier mariage, épousa Anne, nièce du roi, fille et héritière du duc d'Exeter. Un contemporain nous assure que la noblesse vit ces grands mariages d'un œil jaloux. Plusieurs étaient forcés de renoncer aux projets qu'ils avaient formés pour l'avancement de leurs propres enfants, et particulièrement le comte de Warwick, qui avait auparavant sollicité la main de l'héritière d'Exeter pour son propre neveu : et

(1) Wyrcest. 501, 503. Fragment ad fin. Sprot., 294, 295.

(2) Juvencula ferè octoginta annorum. Wyrcest. 501, faisant allusion à la disparité de leur âge, l'appelle, maritagium diabolicum ; mais il ajoute, vindicta Bernardi inter eosdem postea patuit. Ibid. Qu'était-ce qu vindicta Bernardi ?

tous regardèrent l'élévation subite de cette nouvelle famille comme une injure personnelle. Pour ajouter à leur mécontentement, le lord Mountjoy, trésorier d'Angleterre, fut destitué, pour faire place au père de la reine, que l'on créa comte Rivers, et bientôt après, sur la résignation du comte de Worcester, lord grand-connétable (1).

Georges, évêque d'Exeter, le plus jeune des trois Nevils, avait reçu les sceaux à l'avènement d'Édouard, et avait été dernièrement promu au siége archiépiscopal d'York (2). Le second, le lord Montague, était gouverneur des marches orientales de l'Écosse, et, avec le titre de comte de Northumberland, il avait obtenu les possessions des Percy. Le comte de Warwick, le troisième, avait été jusqu'ici le principal ministre du roi et son général. Il avait la garde des frontières de l'ouest, la charge de chambellan, le gouvernement de la ville de Calais, le poste le plus lucratif et le plus important que pût donner le souverain (3). Jusqu'à ce moment, ils avaient gouverné le roi et le royaume: ils s'aper-

---

(1) Wyrcest. 500, 501, 505, 506, 507.

(2) Le lecteur peut voir les particularités de la fête de son installation et les noms des conviés dans Lel. Coll. vi, 1-14.

(3) Comines, qui alla souvent à Calais, nous rapporte,

çurent bientôt de la diminution de leur influence par l'élévation d'une famille rivale. Édouard était fatigué de l'état de tutelle où ils le tenaient : les Wydeviles l'engagèrent à se délivrer du contrôle de ses propres serviteurs : ses affections passèrent, insensiblement, de ceux qui lui avaient donné le titre de roi, à ceux qui l'exhortaient à en exercer l'autorité. Ce refroidissement devint public dans l'année 1467, quand il fut question d'un mariage entre Marguerite, sœur du roi, et Charles, comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, qui, descendant de la maison de Lancastre, avait toujours favorisé les amis de Henri, mais qui actuellement, par des motifs de politique, recherchait l'alliance d'Édouard, pour se faire un protecteur contre son adversaire, le roi de France. Warwick, qui s'était depuis long-temps déclaré l'ennemi de Charles (1),

sur l'autorité du principal officier de l'étape, que le gouvernement de cette ville valait 15000 couronnes par an. Com. l. III, c. 4. Stow ajoute que Warwick était le grand favori du peuple, à raison de son hospitalité. « Quand » il vint à Londres, il tint une telle maison, qu'on man- » geait six bœufs à déjeuner, et toutes les tavernes étaient » fournies de ses vivres : car quiconque avait des rela- » tions dans cette maison, devait avoir autant de viande » (bouillie et rôtie) qu'il en pouvait porter sur un long » poignard. » Stow. 421.

(1) Cont. Hist. Croyl. 551. Capitali odio prosecutus est hominem illum, scilicet Carolum. Ibid.

blâma ce projet, et conseilla un mariage avec un des princes français. On opposa à ses objections les avantages qui pouvaient résulter de l'alliance projetée, pour le roi, en se faisant un ami de l'ennemi de sa famille, et pour la nation, en donnant plus de facilités aux communications commerciales entre l'Angleterre et les Pays-Bas. Édouard, peut-être pour se délivrer d'un conseiller si impérieux, chargea Warwick de traiter avec le roi de France, qui le reçut à Rouen avec tous les honneurs dus à un prince souverain, lui donna pour sa résidence la maison qui joignait la sienne, et, par une porte dérobée, le visita souvent en secret, dans le cours de douze jours(1). Pendant l'absence du comte, le bâtard de Bourgogne arriva à Londres (1467, 6 mai.), sous prétexte de rompre une lance avec lord Scales, mais en même temps pour négocier le mariage projeté. Quand le parlement s'assembla (3 juin.), le chancelier se trouva absent, à raison d'une maladie véritable ou simulée; mais Édouard, dont les soupçons s'étaient réveillés par les conférences de Warwick et du roi de France, se rendit chez le prélat avec une suite nombreuse (8 juin.), le requit de lui rendre les sceaux, et, en vertu d'un acte de retrait passé au même temps, il lui reprit deux manoirs que la couronne lui avait

(1) Monstrel, app. 22, fragment 297.

jadis concédés (1). La transaction pour le mariage fut cependant interrompue par la mort imprévue du duc de Bourgogne et le départ soudain du négociateur, en conséquence de cette nouvelle. Warwick revint sur-le-champ (1er juill.), amenant avec lui des ambassadeurs français, dont la mission avait pour but de prévenir une alliance entre Édouard et Charles. On les avait chargés d'offrir au roi une pension annuelle de la part de Louis, et de consentir à ce que les prétentions d'Édouard sur la Normandie et l'Aquitaine fussent soumises à la décision du pape, qui s'engagerait à rendre son jugement sous quatre années. Mais Édouard les reçut froidement, quitta la capitale, et nomma un agent inférieur pour écouter, ou plutôt pour rejeter leurs propositions. Le comte, en redoublant d'égards, chercha à leur faire oublier la négligence du roi : mais il n'épargnait ni les insinuations ni les menaces quand il était entouré de ses amis; et, au départ des ambassadeurs, il se retira fort mécontent dans son château de Middleham, en Yorkshire (2). Pendant son absence, la princesse donna son consentement au mariage (1er oct.), dans un grand conseil de pairs tenu à Kingston; et, bientôt après, un émissaire de Marguerite, qui avait été pris dans les Galles,

(1) Rym. XI, 578.
(2) Wyrcest. 510. Duclos, Histoire de Louis XI.

informa le roi que Warwick était regardé à la cour de France comme un partisan secret de la maison de Lancastre. Comme le comte refusa de quitter son château, on le confronta avec son accusateur à Middleham : et quoique l'accusation eût été déclarée dénuée de fondement, le roi désigna parmi ses gardes un corps de deux cents archers, qui reçurent l'ordre de veiller sans cesse sur sa personne. Tout semblait menacer d'une rupture, quand leurs amis communs intervinrent : par leur entremise, l'archevêque d'York et le comte Rivers se virent à Nottingham, et arrêtèrent les conditions de la réconciliation (1468, 8 janv.). Le prélat conduisit son frère à Coventry, où le roi le reçut gracieusement: tous les sujets d'inimitié entre lui et les lords Herbert, Stafford et Andeley, furent réciproquement pardonnés, et l'archevêque, en récompense de ses services, rentra en possession de ses deux manoirs (1). Durant l'année suivante, Warwick parut publiquement à la cour. Quand Édouard conduisit sa sœur sur la côte, à son voyage en Flandre, elle traversa, précédée par le comte, les rues de la capitale (2): et lorsque l'on découvrit une conspiration en

(1) La donation de ces manoirs est datée de 1469, dans Rymer (x, 642), ce qui prouve que Wyrcester se trompe, à moins que ce ne fût une seconde donation pour plus de sécurité.

(2) Elle fut mariée à Charles, alors duc de Bourgogne,

faveur de Henri, il siégea parmi les juges qui prononcèrent la sentence de l'accusé. Mais ces apparences extérieures de bon accord et de confiance ne trompèrent pas le peuple : il prévit l'orage qui s'amassait, et, tandis qu'il compatissait aux outrages réels ou imaginaires qu'éprouvait son favori, il en rejetait tout le blâme sur l'ambition de la reine et de sa famille (1).

Je me suis permis d'entrer dans tous ces détails, afin que le lecteur puisse observer l'origine et le progrès des tracasseries et dissensions qui rompirent tout lien d'amitié entre Warwick et Édouard, et qui amenèrent la fuite de ce roi et la restauration de Henri (2) ; mais il se conten-

---

à Damme, le 23 de juin, à cinq heures du matin. Fenn. II, 4.

(1) Voyez en particulier Wyrcest. 510-515.

(2) Plusieurs écrivains nous disent que l'inimitié de Warwick vint d'un mécontentement causé par le mariage clandestin d'Édouard avec Élisabeth. Si nous les en croyons, le comte, à cette époque même, était en France, où il négociait pour le roi son mariage avec Bonne de Savoie, sœur de la reine de France, et ayant réussi dans sa mission, il ramena avec lui le comte de Dampmartin, comme ambassadeur de Louis. Ce récit ne me paraît qu'une fiction. 1° On ne le trouve dans aucun des anciens historiens : 2° Warwick n'était pas en France à cette époque. Le 20 d'avril, dix jours avant le mariage, il s'occupait à négocier une trève avec les envoyés français à Londres (Rym. XI, 521), et le 26 de mai, environ trois semaines après, il fut envoyé pour négocier une autre trève avec le roi d'Écosse (Rym. XI, 424). 3° Il ne pouvait non plus ramener avec lui Damp-

tera d'une narration moins étendue sur la plupart des événements suivants : car bien qu'ils soient extraordinaires par leur nature, et très importants dans leurs résultats, il est cependant impossible de découvrir, dans les mémoires confus et mutilés de ce temps, les causes immédiates qui leur donnèrent naissance, ou les rapports secrets qui les liaient entre eux.

George, l'aîné des frères vivants d'Édouard, avait reçu, avec le titre de duc de Clarence, un revenu proportionné à son rang, et il avait été nommé lieutenant en Irlande, emploi qu'à raison de son âge on lui permit de faire remplir par son délégué, le comte de Worcester. Ce jeune prince, mécontent de l'ascendant des Wydeviles, s'absentait souvent de la cour, et

martin à Londres; car ce seigneur fut mis à la Bastille en septembre 1463, et y resta jusqu'au mois de mai 1465. Monstrel. III, 97, 109. Trois écrivains contemporains et bien informés (les deux qui continuèrent l'histoire de Croyland et Wyrcester) attribuent son mécontentement aux mariages et aux honneurs accordés aux Wydeviles, et au mariage de la princesse Élisabeth avec le duc de Bourgogne; et un quatrième historien nous dit tenir de la bouche d'Édouard lui-même, que le soupçon du roi sur la fidélité de Warwick, vint des secrètes conférences de ce seigneur avec Louis à Rouen. Voyez Cont. Hist. Croyl. 542, 555. Wyrcester, 504-510. Fragment, 299. La fin des Annales de Wyrcester en 1468. Une lettre dans Fenn, II, 112. Il donne comme probable qu'il mourut en 1472.

préférait la société du comte de Warwick à celle de son frère. On peut trouver peut-être une autre cause de cette préférence dans son attachement pour Isabelle, fille du comte. Clarence était cependant le plus proche héritier mâle du trône : et Édouard, connaissant l'ambition de Warwick, fit tous ses efforts pour empêcher le mariage de ces jeunes gens. Ils furent infructueux : la cérémonie s'effectua, sans son consentement, dans l'église de Saint-Nicolas, à Calais, par l'oncle de l'épousée, l'archevêque d'York (11 juill. 1469.).

C'est un singulier hasard, qu'à l'époque même où le prélat et son frère se trouvaient à Calais pour célébrer ce mariage, en dépit du roi, une insurrection éclatât dans la partie du royaume où ils exerçaient le plus d'influence. Le prétexte ostensible fut la détermination des fermiers du Yorkshire de résister à la demande d'un impôt d'un certain nombre de mesures de blé par charrue, faite par le gardien de l'hôpital de Saint-Léonard. Cet impôt avait toujours été payé depuis le temps du roi Athelstan : depuis peu on l'avait refusé ; et quand les employés essayèrent de le lever de force, les paysans coururent aux armes, choisirent pour leur chef Robert Hilyard, communément appelé Robin de Redesdale, et menacèrent de marcher vers le sud, afin de réformer les abus du

gouvernement. Les citoyens d'York s'effrayèrent à l'approche de quinze mille insurgés; mais le comte de Northumberland, frère de Warwick, pour prévenir la destruction de la ville, les attaqua et les défit, en leur causant une perte considérable: leur chef fut exécuté sur le champ de bataille.

Cette circonstance semble acquitter un des Nevils de toute participation à l'insurrection: cependant son inactivité subséquente, et la conduite de ses deux frères, prouvent, quelle qu'en soit la cause originelle, qu'ils voulaient du moins s'en servir pour leurs propres intérêts. Northumberland pouvait, s'il l'eût voulu, éteindre à l'instant cet incendie : il n'y fit aucune attention, jusqu'à ce qu'il éclatât en conflagration générale. Les rebelles, quoique repoussés, ne furent ni dispersés, ni poursuivis : et au lieu du chef qu'ils avaient perdu, ils en trouvèrent deux autres, de noms plus illustres et de familles plus puissantes, les fils des lords Fitz-Hugh et Latimer, l'un neveu et l'autre cousin germain de Warwick. Ces jeunes gens, quoique nominalement à la tête de l'armée, obéissaient en réalité à sir John Conyers, officier d'un grand âge et très expérimenté. La réclamation de l'hôpital n'était plus ce qui les stimulait : leur objet avoué était de se réunir au comte de Warwick, afin que, de son consentement, ils pussent chasser du conseil du ro

les Wydeviles, inventeurs des taxes qui appauvrissaient la nation, et auteurs des calamités qui l'accablaient. Au nom de Warwick, ses tenanciers accoururent de tous les quartiers, et en peu de jours le nombre des insurgés se montait, dit-on, à soixante mille hommes (1).

A la première nouvelle de l'insurrection du York-

(1) Durant cette insurrection, on fit circuler le bruit que Jacquette, belle-mère du roi, se servait de sortiléges. Elle présenta ensuite la plainte suivante à Édouard : « Votre très » humble et très dévouée sujette Jacquette, duchesse de Bed- » ford, porte aux pieds du roi, son souverain, ses plaintes et » ses larmes... Elle a toujours cru et croit encore en Dieu, » selon la foi de la sainte église, comme le doit faire une » femme vraiment chrétienne; cependant Thomas Wake, » écuyer.... a fait courir, dans votre royaume, le bruit in- » fâme qu'elle usait de sortiléges, l'accusant d'avoir em- » ployé des charmes et des enchantements, de telle façon » que ledit Wake a fait apporter à Warwick, la dernière » fois que vous étiez ici, vous, seigneur, souverain des lords » qui étaient ici présents (Édouard à cette époque était » gardé par Clarence, Warwick et l'archevêque), il a » fait apporter, dis-je, une image en plomb, représen- » tant un homme d'armes, de la longueur du doigt, » cassée par le milieu, et fixée par un fil de métal, disant » que c'était la suppliante qui l'avait fait faire, pour l'em- » ployer à la magie et sorcellerie dont elle a parlé; ce qui » n'a jamais été fait ni par elle, ni pour elle, ainsi que » Dieu le sait. » Édouard reconnut à l'instant son innocence. Rot. parl. VI, 232. J'ai parlé de ce fait, afin que le lecteur voie sur quelles bases frivoles on établissait des accusations, et combien il fallait que les plus grands personnages fussent en garde contre elles.

shire, Édouard avait convoqué tous ses partisans : et, dans cet intervalle, s'avançant de monastère en monastère, dans le Norfolk et le Suffolk, il fixa son quartier général au château de Fotheringay. L'approche des insurgés, leur nombre toujours croissant, et leurs menaces de vengeance, y causèrent de grandes alarmes : et il fut résolu que les Wydeviles quitteraient l'armée, et se cacheraient dans leurs différents domaines de la contrée. De Fotheringay, le roi se rendit à Newark; mais, effrayé des signes de haine qu'il observait partout, il revint au château de Nottingham. De là, il écrivit de sa propre main des lettres à son frère le duc de Clarence, au comte de Warwick et à l'archevêque, pour les requérir de se rendre promptement auprès de lui à Nottingham, avec la même suite qui les accompagnait ordinairement en temps de paix. Dans son billet à Warwick, il ajoutait ces mots remarquables : « Et nous ne pouvons croire que vos dispo- » sitions à notre égard soient telles que le bruit » en court ici, en considérant la confiance et l'a- » mitié que nous vous portons. Et, cousin, ne » croyez autre chose, sinon que vous serez le » bienvenu (1). » Mais les seigneurs sur l'attache-

(1) Fenn. II, 41. Les lettres sont datées de Nottingham, 9 juillet, sans l'année. Je les ai placées en 1469, parceque Édouard était alors à Nottingham. Clarence, Warwick et

ment et les services desquels il fondait ses principales espérances, étaient les lords Herbert et Stafford, dernièrement créés comtes de Pembroke et de Devon. Le premier, qui avait réduit la formidable forteresse de Hardlough, quitta promptement les Galles pour venir au secours de son souverain, avec huit mille hommes; l'autre, avec cinq mille hommes, le rejoignit à Banbury: mais une malheureuse querelle, au sujet des quartiers, irrita Stafford, et il conduisit ses troupes dans une autre ville, à la distance de douze milles. Un parti nombreux d'insurgés saisit cette occasion pour attaquer les royalistes, le jour suivant (26 juill.), à Edgecote; ceux-ci, sans archers et abandonnés par leurs amis les Gallois, laissèrent à leurs ennemis une facile victoire. Cinq mille d'entre eux restèrent sur le champ de bataille, avec leur chef. En poursuivant les autres, les vainqueurs découvrirent le comte Rivers et sir John Wydevile, le père et le frère d'Élisabeth, dans la forêt de Dean. Ils furent saisis, menés à Northampton, et exécutés par l'ordre réel, ou prétendu, de Clarence et de Warwick. Stafford lui-même ne put échapper. Il fut décapité à Brid-

---

l'archevêque étaient ensemble à Calais, et pouvaient conséquemment recevoir des lettres par le même messager, et quelques semaines après, tous trois étaient auprès du roi. Voyez Cont. Hist. Croyl. 542, 543.

gewater : les uns affirment que ce fut par ordre du roi, pour se venger de la perte de la bataille ; d'autres, avec plus de probabilité, disent qu'il succomba à la fureur du peuple, qui le haïssait comme un ami des Wydeviles (1).

Clarence, Warwick et l'archevêque débarquèrent alors en Angleterre, et, prenant avec eux l'archevêque de Canterbury, ils s'avancèrent à la rencontre du roi: ils le trouvèrent à Olney, plongé dans la plus profonde tristesse par la défaite de Pembroke, le meurtre des Wydeviles et la désertion de ses amis. A la première entrevue, ils l'abordèrent avec ces démonstrations de respect dues par les sujets à leur souverain ; et Édouard, trompé par ces apparences, leur fit part franchement de ses soupçons et de son mécontentement : mais il s'aperçut bientôt de son imprudence ; et il reconnut qu'en réalité il était leur prisonnier. Il se hâta d'accepter des excuses qu'il eût été dangereux de refuser. Le peu de royalistes restés avec le roi se sépara, avec la permission de Warwick ; par son ordre, les insurgés retournèrent chez eux chargés de butin ; et Édouard suivit les deux frères à Warwick, d'où, pour plus de sûreté, on l'envoya à Middleham, sous la garde de l'archevêque (2).

(1) Voyez Cont. Hist. Croyl. 543, 551. Fragment 300, 301. Stow. 422.

(2) Cont. Hist. Croyl. 543, 551. Les écrivains modernes

L'Angleterre présentait en ce moment le spectacle extraordinaire de deux rois rivaux, tous

---

ont repoussé avec dédain la captivité d'Édouard. Hume dit qu'elle est contredite par les mémoires, Carte et Henri déclarent qu'elle est incroyable et romanesque. Mais si cela était, ils auraient dû rendre raison de ce qui dans ce cas est bien plus inconcevable, la mention qu'en font presque tous les historiens de cet âge, étrangers ou anglais, même Commines (III, 4), qui dit avoir entendu les principaux incidents de l'histoire d'Édouard, de la bouche d'Édouard lui-même, et l'annaliste de Croyland (551), qui possédait à un haut degré la confiance de ce monarque. Les arguments de Hume sont : 1° que les Mémoires de Rymer ne laissent aucun intervalle pour l'emprisonnement d'Édouard en 1470; 2° qu'il n'en est point fait mention, ainsi qu'on l'eût fait, si cela eût été, dans la proclamation de Henri contre Clarence et Warwick dans la même année. Mais, en premier lieu, il s'est trompé sur la date de l'emprisonnement, qui ne fut pas en 1470, mais en 1469 (eâ æstate quæ contingebat anno nono regis, qui erat annus domini 1469. Cont. Croyl. 551) : et en second lieu, la proclamation ne devait pas en parler, parcequ'elle se borne à énumérer seulement les délits commis après la grâce qu'on leur accorda à Noël, 1469. (Rot. parl. VI, 233.) Mais il y a un document qui met la réalité de cet emprisonnement hors de doute, c'est le bill de proscription de Clarence, dans lequel le roi compte sa détention parmi les offenses du duc : comme «d'avoir mis la dignité royale du roi en danger, » tenant sa personne en étroite garde et menaçant sa vie, » lui enlevant toute espèce de liberté, et lui inspirant de » grandes craintes.» Rot. parl. VI, 193. Je dois ajouter que dans les Mémoires de Rymer pour l'année 1469, il y a un intervalle suffisant de trois mois, depuis le 12 de mai jusqu'au 17 d'août, et c'est l'époque même assignée pour l'insurrection et l'emprisonnement.

deux emprisonnés, Henri à la Tour, Édouard dans le Yorkshire. Quelles que fussent les intentions de Warwick, elles furent déconcertées par les amis de Henri, qui saisirent cette occasion pour déployer son étendard dans les marches d'Écosse, sous les ordres de sir Humphrey Nevil (1). La conduite du comte prouva que les soupçons que l'on avait conçus de sa connivence avec les partisans de ce monarque, étaient sans fondement. Il somma tous les hommes liges d'Édouard de s'opposer aux rebelles : mais ses sommations furent dédaignées, et l'on refusa de combattre pour la défense d'un prince dont on ignorait la destinée. Il crut alors nécessaire de faire paraître le roi en public à York, après en avoir obtenu préalablement la charge de justicier des Galles du sud, et toutes les dignités que possédait le dernier comte de Pembroke. (17 août.) D'York il marcha vers le nord, défit les lancastriens, et conduisit leur chef devant Édouard, qui le condamna à perdre la tête sur l'échafaud. Nous ne savons par quels arguments ou promesses le roi recouvra sa liberté. Un traité particulier fut signé : il revint dans la capitale accompagné de

---

(1) Sir Humphrey s'était échappé de la déroute de Hexham en 1464, et s'était caché pendant cinq ans dans une caverne, qui donnait sur la rivière de Derwent. Year-book. Ter. pasch. 4. Éd. IV, 20.

plusieurs lords du parti: et ses amis mêmes regardèrent son retour comme une espèce de prodige. On assembla un conseil de pairs (6 nov.) devant lequel, après plusieurs négociations, Clarence et son beau-père consentirent à justifier leur conduite. Édouard reçut leur apologie avec une apparente satisfaction; on accorda une amnistie générale à tous ceux qui avaient porté les armes contre le roi, depuis la première insurrection du Yorkshire, sous Robin de Redesdale, jusqu'à l'époque où ils furent congédiés par le comte de Warwick, à Olney (1).

(1) Le récit de la fuite d'Édouard tel qu'on le fait généralement, est que l'archevêque lui permettait de chasser, et qu'un jour qu'il prenait cet exercice, il fut enlevé par ses amis. (Hall. 203.) Celui que je donne est fondé sur l'autorité de l'historien de Croyland, qui tout en regardant comme miraculeuse la délivrance du roi, affirme néanmoins que Warwick y avait expressément consenti. « Præter omnem spem penè miraculosè, non tam evasit quam » de expresso ipsius comitis consensu dimissus est, p. 551. » Stow parle des promesses d'Édouard, et dit qu'il devait rester à York jusqu'après l'exécution de sir Humphrey Nevil, p. 421. Il y a dans Fenn une lettre sans date, qui, je crois, se rapporte à cette époque; elle relate le retour du roi, d'York à Londres, accompagné de l'archevêque, qui cependant n'eut pas la permission d'entrer dans la capitale avec lui; mais qui reçut ordre de rester à sa terre de Moor, dans le comté de Hertford. Le comte d'Oxford, partisan des Lancastres, fut traité de la même manière. « Le roi, ajoute l'historien, croit » au doux langage des lords de Clarence et de Warwick et de » my lords d'York et d'Oxford, qui se disent ses meilleurs

Élisabeth n'avait pas encore donné de fils à son mari ; et quoique sa fille aînée n'eût que quatre ans, Édouard, dans une assemblée, demanda l'avis des lords, sur l'époux qu'il donnerait à la jeune princesse. Il avait le désir de la marier à George, fils du comte de Northumberland, et héritier présomptif des trois Nevils. Son choix fut unanimement approuvé ; et le jeune lord, afin que son rang le rapprochât plus encore de celui de sa fiancée, fut créé duc de Bedford. Deux suppositions ont expliqué cette mesure extraordinaire ; l'une que le roi, alarmé du mariage de son frère et de la fille de Warwick, cherchait à faire naître des intérêts nouveaux et opposés dans sa famille ; l'autre que, comme prix de sa libération, il avait promis de donner sa fille à ce jeune seigneur, fils du frère qui ne l'avait jamais offensé, et neveu des deux frères qui l'avaient tenu prisonnier.

La réconciliation parut sincère à ceux qui n'étaient pas dans la confidence des partis. Pour plus de sûreté, on accorda à Clarence et à Warwick le pardon de toutes les offenses qu'ils avaient commises avant Noël ; et, en conséquence du rétablissement de la paix dans le royaume, on pro-

---

» amis ; mais les gens de sa maison parlent autrement, de » telle sorte que je ne puis dire ce qui arrivera bientôt.» Fenn. I, 294.

posa de tenter une invasion en France, de concert avec le beau-frère du roi, le duc de Bourgogne. Les ambassadeurs français, qui probablement étaient venus en Angleterre (1470.) afin de prendre connaissance de la situation des divers partis, y furent tellement trompés, que Louis XI, par suite de leurs rapports, donna l'ordre à tous ses sujets de le rejoindre, sous les armes, au premier de mai, afin de se tenir prêts à repousser l'invasion dont on le menaçait (1). Malgré cette apparence de bon accord, la méfiance et le ressentiment régnaient dans les cœurs; et un incident singulier prouva combien peu l'on devait ajouter foi aux protestations faites de part et d'autre. L'archevêque avait invité le roi à se trouver avec Clarence et Warwick à une grande fête qu'il avait dessein de donner, à sa terre de Moor dans le Hertfordshire. Comme Édouard se lavait les mains avant le souper, John Ratcliffe, depuis lord Fitz-Walter, lui dit à l'oreille que cent hommes armés se tenaient cachés afin de le surprendre et de le conduire en prison. Sans s'informer des fondements de ce rapport, il s'élança vers la porte, monta à cheval, et se rendit au galop à Windsor (fév.). Ce départ subit réveilla toutes les anciennes inimitiés; on tint de nouvelles conférences au château de Baynard, sous la

(1) Monstrel. add. p. 33.

médiation de Cécile, duchesse d'York, mère du roi; et il se fit une autre réconciliation aussi peu sincère que toutes celles qui l'avaient précédée (1).

Pendant ces conférences, les communes du Lincolnshire prirent les armes. On ne peut douter qu'elles ne fussent excitées secrètement par Clarence et Warwick : elles se plaignirent hautement des exactions des officiers de la maison du roi, chassèrent sir Robert Burgh, pourvoyeur, hors du territoire du comté, brûlèrent sa maison et pillèrent ses domaines. Le roi, au grand étonnement de ses amis (2), chargea le duc et le comte de lever des troupes pour son service; et, avant de quitter Londres, envoya chercher le lord Welles, père de sir Robert, qui était le chef des insurgés. Ce lord indécis obéit d'abord aux ordres du roi; puis, se repentant de sa parole, il se cacha, avec sir Thomas Dymock, dans un sanctuaire; et ensuite, sur promesse de pardon, ils repa-

(1) Fragment, 302. Fab. 499. L'auteur du fragment est bien singulièrement malheureux dans ses dates. Il place cet évènement dans l'année actuelle, après Pâques. Cependant des mémoires authentiques et les évènements postérieurs font foi que si cela eut lieu, ce dut être avant le carême.

(2) Rym. XI, 652. Sir John Paston dit dans une de ses lettres : « My lord de Warwick, comme on le croit, ira » avec le roi dans le Linconshire : quelques uns disent que sa » visite y fera du bien, d'autres qu'elle fera du mal. » Fenn. II, 32.

rurent à la cour. Édouard voulut qu'il déployât son autorité paternelle et qu'il ordonnât à son fils de s'en remettre à la merci du roi : mais le jeune homme reçut en même temps des lettres de Clarence et de Warwick, qui l'exhortaient à persévérer, et lui promettaient un secours prompt et puissant. Quand le roi eut atteint Stamford, et trouvé que sir Robert était encore sous les armes, il fit décapiter, en violation de ses promesses, le lord Welles et Dymock : et envoya alors une seconde sommation à sir Robert, qui répondit avec indignation qu'il ne se fierait jamais à l'homme perfide qui avait assassiné son père. Cette réponse n'était cependant dictée que par le désespoir. Le roi attaqua les insurgés (12 mars.) à Elsingham, dans le Rutlandshire : son artillerie balaya leurs rangs ; leurs chefs furent pris ; et, tandis qu'on renvoyait les prisonniers vulgaires, sir Charles Delalaunde et sir Robert Welles expièrent leur crime sur l'échafaud (15 et 19 mars.). Avant l'exécution, ils témoignèrent leur obstination, en refusant la grâce du roi, accordée aux instances de Clarence et de Warwick (1).

(1) Rot. parl. vi, 144. « Ainsi que ledit sir Robert Wells, etc., » l'ont ouvertement avoué et confessé devant sa majesté, les » lords de son sang et la multitude de ses sujets qui l'ac» compagnent dans son armée, à cette époque même... Ils » en soutiennent la vérité, fût-ce aux dépens de leurs » jours ; nul ne les a forcés, excités ou priés, leur déclara-

Le comte de Worcester avait été nommé lord connétable; et, sous ce cruel personnage, lord Willoughby fut décapité à York, et plusieurs chevaliers et gentilshommes furent livrés aux supplices les plus barbares et les plus ignominieux (1).

Par la défaite prématurée des insurgés du Lincolnshire, Clarence et Warwick se trouvèrent eux-mêmes dans une situation critique. Ils s'étaient proposé de rejoindre sir Robert Welles le lendemain; se voyant actuellement hors d'état de tenir tête au roi, ils s'avancèrent dans le comté d'York, après avoir préalablement ordonné, par proclamation, à tout homme en état de porter les armes de se joindre à eux sous peine de mort (2). Le roi était à Doncaster, quand ils atteignirent Esterfield : à la distance de vingt milles, et après avoir disposé ses troupes pour les recevoir (20 mars.), il envoya Garter, son roi d'armes, les sommer de paraître devant lui, et de se justifier des crimes dont ils étaient accusés. Ils se dirigèrent immédiatement vers l'ouest, et marchèrent sur Manchester, pour solliciter le secours de lord Stanley, qui avait épousé la sœur de Warwick. La di-

» tion est le résultat de leur amour pour la vérité. » Ibid, p. 833.

(1) Je ne veux pas affliger la sensibilité du lecteur en rapportant les horreurs mentionnées par Stow, 422.

(2) Rot. parl. v, 283.

sette de vivres empêcha l'armée royale de les poursuivre, et Édouard se rendit précipitamment à York (23 mars.), où il publia une proclamation dans laquelle il énumérait leurs offenses, mais en les exhortant à rentrer dans leur devoir sous un temps limité, les assurant que, s'ils pouvaient prouver leur innocence, il recevrait leur justification avec plaisir, et que s'ils ne le pouvaient, il se souviendrait toujours qu'ils lui étaient alliés par le sang, et qu'ils avaient jadis compté parmi ses plus chers amis (1). En même temps, il ôta à Clarence la lieutenance d'Irlande, et la donna au comte de Worcester; il rendit à Henri Percy le comté de Northumberland et sa charge de gardien des marches de l'est, et donna, en compensation, au frère de Warwick, qui les possédait depuis la bataille de Towton, le vain titre de marquis de Montague (25 mars.); et, instruit que les fugitifs, n'ayant pu corrompre la fidélité de lord Stanley, avaient marché vers le midi, il envoya des commissaires pour armer la population de tous les comtés par lesquels il était probable qu'ils passeraient (26 mars.). D'York il se rendit en hâte à Nottingham, où, comme le délai fixé était expiré (31 mars.), il les déclara traîtres; et, après avoir offert des récompenses aux gens qui les saisiraient, il poursuivit sa marche avec une

(1) Rot. parl. 233, et Fenn. II, 36.

grande célérité. Mais ils fuyaient plus rapidement encore qu'il ne pouvait les poursuivre: et quand il fut arrivé à Exeter, ils avaient rassemblé des navires à Dartmouth, d'où ils firent voile vers le port de Calais (15 avril.) (1).

Warwick avait confié le gouvernement de Calais à un gentilhomme gascon, nomme Vauclerc, chevalier de la Jarretière. A son grand étonnement, les batteries de la place tirèrent sur lui, quand il essaya d'entrer. Ce fut en vain qu'il envoya un officier pour se faire connaître. Vauclerc, instruit de ce qui s'était nouvellement passé en Angleterre, avait résolu de jouer un jeu qu'il croyait sûr. Il chercha à se justifier près de Warwick, en lui disant que la garnison ne lui était pas attachée, et qu'elle le trahirait infailliblement s'il débarquait. Au même moment, il envoyait un messager à Édouard pour l'assurer de sa loyauté, et de la résolution où il était de conserver à son souverain une si importante forteresse. On ignore quelle fut l'impression que ses raisons produisirent sur l'esprit de Warwick; mais Édouard récompensa Vauclerc, en lui donnant le gouvernement de

(1) Ibid. Rym. 654-657. La récompense était de 100 liv. par an en fonds de terre, ou 1000 liv. en argent. D'où nous pouvons conclure que les terres à cette époque se vendaient au denier dix.

Calais, et le duc de Bourgogne lui fit une pension de mille couronnes. Les fugitifs, après une courte délibération, dirigèrent leur course vers la Normandie, prirent tous les vaisseaux marchands flamands qu'ils rencontrèrent, et furent reçus à Harfleur avec de grands honneurs par l'amiral français (1).

Louis XI, jusqu'à ce moment, n'avait épousé que faiblement la cause de la maison de Lancastre : mais il s'aperçut alors de l'avantage qu'il pouvait tirer de l'arrivée de Warwick et de ses amis, et il ordonna de les recevoir, eux et leurs femmes, dans les villes voisines, en leur procurant toutes les commodités possibles. Clarence et le comte furent invités à la cour d'Amboise, où ils trouvèrent la reine Marguerite d'Anjou, femme de Henri. Jamais peut-être deux personnes ne s'étaient fait d'aussi sérieux affronts que le comte et cette princesse ; mais le malheur avait amorti la violence de leur haine mutuelle ; et l'intérêt présent les engageait à oublier leur inimitié passée. On arrangea promptement une réconciliation : Édouard, fils de Marguerite, épousa Anne, seconde fille de Warwick (juin.) : on convint que les deux partis se réuniraient pour replacer Henri sur le trône ; et que, dans le cas où la descendance de ce prince viendrait à s'é-

(1) Commines, III, 4. Monstrel., add. 34.

teindre, la couronne, à sa mort, reviendrait au duc de Clarence (1).

Les seules personnes mécontentes de cet arrangement furent ce duc et la duchesse. Clarence, jusque là, n'avait été induit à suivre les conseils de Warwick que par l'espoir de succéder à son frère sur le trône; mais il voyait alors un autre compétiteur s'interposer entre lui et le but de son ambition; et sa chance de succès ne dépendait plus que d'un évènement éloigné et bien incertain. Son mécontentement fut artificieusement fomenté par les intrigues d'un agent femelle. Une lady, de la maison de la duchesse, avait été, dans le tumulte de la fuite, laissée en Angleterre, mais on lui permit de la suivre : ostensiblement, comme une marque d'attention du roi pour sa belle-sœur, mais en réalité pour porter des instructions particulières à Clarence. Elle représenta à ce prince combien il était peu naturel qu'il combattît contre son frère, et qu'il défendît la cause d'une famille dont la prospérité ne pouvait arriver que par la destruction de la sienne. Ces insinuations germèrent promptement dans un esprit déjà disposé à les recevoir; le duc trouva les moyens d'assurer Édouard que, lorsque l'occasion s'en offrirait, il se

(1) Com. Ibid. Hall. 206, 207. Frag. 304. Lel. Coll., II, 503.

montrerait sujet loyal et parent affectionné (1).

La conduite de ce prince, durant cet intervalle, est presque inexplicable. Si nous exceptons l'exécution de quelques uns des partisans de Warwick, et le bannissement de quelques autres, il ne prit aucune précaution pour éviter l'orage qui s'approchait, et ne fit aucun préparatif pour s'en défendre. Il perdit son temps en galanteries et en amusements : les deux frères de Warwick rentrèrent en faveur; et l'un d'eux, le marquis de Montague, fut honoré de la confiance royale (2). En ces circonstances, personne, excepté le monarque infatué, ne douta un moment du résultat, si Warwick effectuait une descente. Le comte avait toujours été le favori du peuple; son exil l'en avait rendu l'idole; une ballade n'était populaire dans les villes et les villages, que lorsqu'elle répétait ses louanges; et chaque spectacle, ou exposition publique, faisait allusion à ses infortunes et à ses vertus. Mais si Édouard était indolent, son beau-frère, le duc de Bourgogne, était extrêmement actif. Il envoya, à Calais, des émissaires pour surveiller la conduite de Vauclerc; il se plaignit au parle-

(1) Commines III, 5.

(2) Quoiqu'on eût permis à l'archevêque de demeurer au Moor dans le comté de Hertford, « on y laissa plusieurs des » serviteurs du roi, » évidemment pour surveiller ses mouvements. Fenn. II, 48.

ment de Paris de la réception qu'on avait faite à son ennemi ; il chercha, par des menaces et des préparatifs de guerre, à intimider le roi Louis ; il saisit toutes les marchandises françaises qui étaient sur son territoire, comme une indemnité pour les prises faites par Warwick ; et il envoya une puissante escadre pour bloquer l'embouchure de la Seine. Mais une tempête dispersa les vaisseaux de la Bourgogne : et le lendemain matin les exilés, protégés par une flotte française, levèrent l'ancre (13 sept.) ; ils traversèrent la Manche, et débarquèrent sans opposition à Plymouth et à Dartmouth (1).

L'imprudent Édouard avait été attiré à York, par une ruse de lord Fitz-Hugh, beau-frère de Warwick, qui parut vouloir opérer une insurrection dans le Northumberland, et qui, à l'approche du roi, se retira sur les frontières d'Écosse (2). Les comtés du sud se trouvèrent ainsi abandonnés aux envahisseurs. Les habitants du comté de Kent s'étaient levés en armes : à Londres, le docteur Godard avait prêché, à Saint-Paul, en faveur des droits de

(1) Commines, ibid. Hall. 207, 208. Le duc de Bourgogne écrivit avec une chaleur inaccoutumée sur ces objets. « Par saint George, dit-il dans une de ses lettres, si » l'on n'y pourvoid, à l'aide de Dieu, j'y pourveoirai, sans » vos congiés ny vos raisons. » Apud Duclos, II, p. 11.

(2) Fab. 500. Fenn. II, 48.

Henri VI : Warwick proclama ce monarque, ordonna à tout individu de seize à soixante ans de rejoindre son étendard, et marcha, avec une armée qui s'accroissait à toute heure, en droite ligne vers Nottingham. Le négligent Édouard affecta de traiter cette invasion avec sa légèreté ordinaire : il était heureux que ses ennemis se fussent enfin mis en son pouvoir, et il espérait que le duc de Bourgogne les empêcherait de s'échapper par mer. Mais son illusion se dissipa promptement. Un petit nombre seulement de ceux qu'il avait convoqués, revint à ses quartiers de Doncaster, et, dans ce petit nombre, plusieurs saisirent la première occasion pour en repartir. Au moment de ses repas, à celui de son coucher, il n'entendait autre chose, si ce n'est que Warwick continuait à s'approcher avec une extrême rapidité : et il ne revint de sa surprise que lorsqu'un autre messager l'informa que six mille hommes qui, jusqu'ici, avaient porté la rose blanche, venaient de quitter cette devise, à l'instigation de Montague, et que, jetant leurs bonnets en l'air, ils s'étaient écriés : « Dieu bénisse » le roi Henri! » On dépêcha immédiatement un bataillon de gardes pour s'assurer du pont voisin, et le roi, après une courte délibération avec ses amis, montant à cheval, courut sans s'arrêter jusqu'à la ville de Lynn. Il trouva dans le port un vaisseau anglais et deux bricks hollan-

dais, et s'y embarqua avec quelques gentilshommes et environ huit cents hommes. Il força les matelots à lever l'ancre, et à faire voile sur-le-champ pour la côte de Hollande (3 oct.). Les fugitifs furent découverts par une flotte de pirates des villes anséatiques : et pour échapper à la poursuite de ces ennemis inconnus, le roi fut obligé de porter son vaisseau à la côte. Il débarqua près d'Alkmaar : et il fut reçu avec de grandes marques de respect par Grutuse, gouverneur de la province, qui le conduisit à la Hague, où il devait rencontrer le duc de Bourgogne. Ce fut ainsi que, par sa présomption et son inactivité, Édouard perdit la couronne, sans avoir pu frapper un seul coup pour la conserver (1).

La reine Élisabeth, avec sa famille, était restée à la Tour : mais s'apercevant que le flot de la loyauté se reportait vers Henri, elle quitta secrètement cette forteresse, et se réfugia (1er oct.), ainsi que sa mère et ses trois filles, dans le sanctuaire de Westminster, où, peu de temps après, elle accoucha d'un fils (6 oct.) (2). Peu de jours après, Clarence et Warwick firent leur entrée triomphale dans la capitale. Henri fut immédiatement con-

(1) Cont. Croyland. 554. Commines III, 5. Fragment, 306. Stow. 422. Hall, 209. Édouard, après sa restauration, donna pour récompense à Grutuse le comté de Winchester, que Henri VII lui reprit ensuite.

(2) Stow. 422, 423. Fenn. II, 52.

duit de la Tour au palais de l'évêque: de là il se rendit en procession solennelle, la couronne sur la tête, à la cathédrale de Saint-Paul (13 oct.). Ses amis attribuèrent sa restauration à l'évidente intervention du ciel (1). Les nations étrangères la virent avec surprise, ou la couvrirent de ridicule. On ne sait si, pour lui-même, ce fut une source de joie ou de regret: il avait été captif d'Édouard; il était actuellement esclave de Warwick (2).

Un parlement, convoqué au nom du roi réhabilité, déclara Édouard usurpateur (26 nov.): ses adhérents furent proscrits, et tous les actes de son autorité annulés. La seconde mesure fut de ratifier le traité d'Amboise. Un règlement nouveau transporta la couronne à la descendance mâle de Henri VI; et, à défaut de cette descendance, au duc de Clarence et à ses enfants; et l'on nomma ce prince, ainsi que son beau-père, protecteurs du royaume durant la minorité d'Édouard, le

---

(1) Cont. Croyl. 554, qui ajoute, quoiqu'il fût yorkiste, qu'à cette époque les lancastriens formaient le parti le plus nombreux. Ibid.

(2) Un étranger écrivant à ce sujet au cardinal de Pavie, dit: « Ridebunt posteri, credo, aut ut miracula mirabuntur, cùm audierint tantùm esse hujus comitis ingenium ut indomitam gentem tam facilè regat, novos reges fecerit, his denuò pulsis veteres revocarit et ipse pulsus intrà vertentem annum, multis intrà et extrà regnum adversantibus, in idem regnum redierit, etc. » Hesdini, oct. XI, 1470. Apud Raynal, eodem anno.

prince de Galles actuel. Tous les seigneurs qui avaient été victimes de leur attachement à la cause de Henri VI recouvrèrent leurs titres et leurs propriétés : Clarence fut institué héritier de feu son père Richard duc d'York, promu à la lieutenance d'Irlande, et en remplacement de quelques manoirs, qui avaient appartenu aux lancastriens, il reçut d'autres concessions d'une valeur égale, si elle n'était supérieure : Warwick reprit ses charges de chambellan d'Angleterre et de commandant de Calais, auxquelles on ajouta le titre de grand amiral : on confia de nouveau les sceaux à son frère l'archevêque ; et le marquis, son autre frère, reprit le gouvernement des Marches. Mais si les vainqueurs eurent soin de se dédommager ainsi, on doit ajouter, à leur louange, que leur triomphe ne fut point ensanglanté. Le seul homme que l'on exécuta fut le comte de Worcester, dont la cruauté, dans ses fonctions de connétable, lui avait mérité le surnom de « boucher, » et lui avait attiré la haine du peuple (1).

Personne ne fut plus satisfait de cette révolution soudaine que Louis de France. Il ordonna d'en remercier le ciel par des réjouissances publi-

(1) Cont. Croyl. 554. Rym. xi, 661-679, 693-696, 699-705. Quand les actes du parlement de Henri furent annulés dans la suite, il est probable qu'ils furent aussi biffés. On ne les trouve pas sur les registres. Rot. parl. vi, 191.

ques qui durèrent trois jours; et Marguerite fut reçue à Paris avec les mêmes honneurs que la reine de France. Une pompeuse ambassade se rendit à Londres pour complimenter Henri (1471, 13 fév.), et un traité de paix et de commerce, pour quinze années, cimenta l'union entre les couronnes (1). Le duc de Bourgogne, au contraire, se trouva dans un grand embarras. Édouard s'était rendu près de lui, et sollicitait son secours. Pouvait-il le refuser au frère de sa femme? Les ducs d'Exeter et de Somerset arrivèrent à sa cour, et lui rappelèrent qu'il descendait des mêmes ancêtres que Henri. Pouvait-il contribuer à détrôner un prince de son propre sang? En assistant Édouard, il provoquait Henri à épouser les intérêts de Louis, qui lui avait déjà enlevé un territoire riche et peuplé : en refusant de le secourir, il s'exposait à un égal danger par l'amitié qui unissait les deux couronnes. Enfin, il adopta une politique tortueuse, mais qui lui réussit dans cette circonstance ; c'était de méconnaître en public la cause de l'exilé, et de la favoriser en particulier. Par une proclamation, il défendit à ses sujets, sous des peines sévères, de prêter aucune assistance à Édouard : il lui fit présent, en secret, de cinquante mille florins : il fit équiper, pour son usage, quatre grands vaisseaux à Vere

(1) Rym. XI, 633; 690.

en Hollande; et loua quatorze vaisseaux, aux villes anséatiques, pour le transporter en Angleterre(1).

A la mi-carême, la flotte hostile fut signalée sur la côte de Suffolk : mais les préparatifs qui avaient été faits, et l'activité d'un frère du comte d'Oxford, l'empêchèrent d'approcher de terre(12 mars.). Continuant sa course vers le nord, Édouard entra dans le Humber, et, avec quinze cents hommes, débarqua à Ravenspur (14 mars.), au lieu même où Henri IV avait débarqué quand il détrôna Richard II. L'esprit peu favorable des habitants l'engagea à imiter la dissimulation et la fausseté de ce monarque. Il produisit un prétendu sauf-conduit du comte de Northumberland; il protesta qu'il ne venait point réclamer le trône, mais l'héritage de feu son père, le duc d'York. Il portait à son bonnet une plume d'autruche, devise d'Édouard, le prince de Galles lancastrien ; et il ordonna à ses compagnons de crier « longue vie au roi Henri » dans les villes et villages par où ils passaient. Aux portes d'York, et ensuite à l'autel de la cathédrale, il fut obligé de jurer, en présence des chefs de la commune et du clergé, qu'il abjurait toutes ses prétentions à la couronne. Une telle réception ne devait pas flatter ses espérances;

(1) Commines, III, 6. Il avait neuf cents Anglais et trois cents Flamands armés de mousquets et de fusils. Lel. Coll. II, 503.

mais il sacrifiait sa vie à la possibilité du résultat : il résolut de s'avancer ; et l'audace et la fermeté qui distinguèrent sa conduite et qui contrastaient avec l'inactivité, la timidité et l'irrésolution de ses adversaires, justifièrent le soupçon qu'il avait des ressources, et qu'il était encouragé par des promesses que nous ignorons. A Pontefract, il trouva le marquis de Montague avec une armée assez nombreuse pour écraser les envahisseurs. Une courte correspondance s'établit entre Édouard et ce commandant. Le premier s'avança jusqu'à quatre milles dans les cantonnements de son adversaire, et l'on ne tira pas une épée pour arrêter ou retarder sa marche. Mais, tout en s'avançant, ce faible ruisseau se grossissait des tributs d'innombrables torrents : à Nottingham, l'exilé se vit à la tête de cinquante ou soixante mille hommes : et, dans ses proclamations, il reprit le titre de roi, et somma tout sujet loyal d'accourir à la défense de son souverain. Clarence alors jeta le masque. Il avait levé un corps nombreux de troupes, par l'ordre de Henri : il leur ordonna de porter la rose blanche sur leur gorgerin (1), et rejoignit son frère près de Coventry, où les comtes de Warwick et d'Oxford avaient concentré leurs forces. Ils refusèrent obstinément la bataille que leur présentait Édouard,

(1) Fenn. II, 62.

et les yorkistes dirigèrent rapidement leur marche vers la capitale, que l'on avait confiée aux soins de l'archevêque. Mais ce prélat était déjà incertain. Le matin (11 avril.), il conduisit Henri, revêtu des insignes de la royauté, à travers les rues de la ville; et, dans l'après-midi, il ordonna à l'assesseur Worswick de recevoir Édouard dans les murs, par une poterne. Pour s'excuser, il allégua que le parti de la maison d'York avait acquis un grand ascendant sur les citoyens; que les plus riches marchands étaient créanciers d'Édouard; que son affabilité et ses fêtes en avaient attaché un grand nombre à ses intérêts; et que les sanctuaires contenaient deux mille de ses partisans, prêts, au premier signal, à tirer l'épée en sa faveur. Quoi qu'il en soit, l'archevêque s'assura de sa grâce pour lui-même, et perdit la cause de ses frères (1). Warwick et Montague poursuivirent leur adversaire, espérant le trouver campé devant la capitale; mais Édouard, qui avait

(1) « Il fut traître (comme on le suppose) au roi Henri, » et le tint à Londres, quand il aurait voulu être à West- » minster. Il avait des lettres d'Édouard, qui lui ordonnaient » de le garder hors du sanctuaire. » Lel. Coll. II, 508. Il jura fidélité à Édouard sur l'hostie, le matin du jour qui précéda le départ du roi pour Barnet. Rym. XI, 710. Cependant il fut enfermé à la Tour pendant quelques jours, soit pour cacher sa trahison, soit par méfiance. Fenn. II, 64. Son pardon comprend toutes les offenses commises avant la veille de Pâques. Rym. XI, 709.

tout à craindre de la part des lancastriens renfermés dans ses murailles, la quitta sur-le-champ, et, emmenant Henri avec lui, il alla au-devant de ceux qui le poursuivaient jusqu'à Barnet. Clarence, qui éprouvait quelques remords du rôle qu'il avait joué, offrit ses services comme médiateur entre son beau-père et son frère. « Va dire » à ton maître, répondit le comte avec indigna» tion, que Warwick, fidèle à sa parole, est un » autre homme que le faux et parjure Clarence. » Il en avait appelé à son épée, et ce fut le seul arbitre qu'il voulut admettre entre lui et ses ennemis (1).

Ce fut dans la soirée de la veille de Pâques que les deux armées se trouvèrent en présence l'une de l'autre; avant l'aurore du lendemain, leurs chefs les avaient rangées sur le champ de bataille. (14 avril.) Cette action fut plus remarquable par les conséquences qui en résultèrent que par le nombre des morts ou l'acharnement des combattants; mais ce serait une tâche difficile, même impossible, de la décrire, d'après les récits imparfaits et contradictoires qui nous sont parvenus. On convient qu'elle dura six heures; qu'il y eut un moment où les yorkistes songèrent à se retirer, et que la nouvelle de leur entière défaite parvint à leurs amis dans la capitale.

---

(1) Cont. Croyl. 554. Speed., 881. Commines, III, 7.

Le sort de la journée fut changé; si nous en croyons quelques historiens, par les efforts de la réserve d'Édouard; selon d'autres, par l'erreur funeste du comte de Warwick, dont les guerriers chargèrent, comme ennemies, les troupes du comte d'Oxford, et les forcèrent à crier « trahison! » et à s'enfuir du champ de bataille (1). Le comte de Warwick fut tué, en combattant au milieu de l'ennemi, ou en voulant se cacher dans un bois : son frère Montague périt aussi, soit qu'il se fût précipité lui-même vaillamment sûr les épées ennemies, ou qu'il eût excité le ressentiment des siens, en prenant la livrée d'Édouard. Le duc d'Exeter fut laissé pour mort; mais ses gens le trouvèrent dans l'après-midi respirant encore, et le transportèrent dans le sanctuaire de Westminster. De tous les chefs lancastriens, le comte d'Oxford seul s'échappa; et, rejoignant le comte de Pembroke dans le pays de Galles, il continua à braver la puissance de la maison d'York. Édouard perdit les lords Say et

(1) Les soldats des deux partis se distinguaient par les devises de leurs chefs, qu'ils portaient sur leur sein et sur leur dos. Ce jour même, Édouard avait choisi pour sa devise un soleil avec ses rayons, et Oxford une étoile avec ses rayons. Il était aisé de se tromper et de prendre l'un pour l'autre. Lel. Coll., II, 504.

Cromwell, et le fils de lord Berners (1). Quelques écrivains portent à plusieurs milles le nombre des morts : un des Pastons, qui était présent à l'action, le réduit à mille ou onze cents (2).

La mort de Warwick était, pour Édouard, de plus grande importance qu'aucune victoire. Ce guerrier, par une longue suite de succès, avait acquis le surnom de faiseur de rois, et la superstition du vulgaire le portait à croire que la cause qu'il défendait devait infailliblement triompher. Son corps, et celui de son frère Montague, furent exposés durant trois jours dans l'église de Saint-Paul, et ensuite déposés parmi les dépouilles mortelles de leurs aïeux, à l'abbaye de Bilsam. Édouard entra en triomphe dans la ville, reconduisit l'infortuné Henri à sa cellule de la Tour, et reprit l'exercice de l'autorité souveraine (3). Mais il ne lui fut pas permis de jouir long-temps du repos ou des plaisirs. Le dimanche l'avait vu combattre à Barnet : le vendredi suivant, il fut encore appelé sur le champ de bataille (19 avril). La reine Marguerite, qui, durant de longues semaines, avait été retenue sur les côtes de France par le mauvais

(1) Cont. Croyl. 555. Lel. Col. 504, 505. Hall. 217, 218. Fab. 504.

(2) Fenn. II, 64.

(3) Fab. 504.

temps, avait enfin fait voile, et, après une traversée orageuse de dix-sept jours, elle avait débarqué à Plymouth avec un corps d'auxiliaires français. C'était le jour même de la bataille de Barnet. A peine était-elle remise des fatigues du voyage, qu'un courrier lui apporta la fatale nouvelle. Toutes ses espérances disparurent à l'instant : elle s'évanouit de désespoir; mais, revenue à elle-même, elle se rendit en hâte, avec son fils, au sanctuaire de Beaulieu. Mais les lords lancastriens qui restaient fidèles à sa cause, l'engagèrent à quitter cet asile, la conduisirent à Bath, et levèrent un corps de troupes considérable pour combattre sous sa bannière. Si cette armée avait pu rejoindre celle du comte de Pembroke dans le pays de Galles, la couronne eût peut-être encore été replacée sur la tête de Henri. Mais les citoyens de Glocester avaient fortifié le pont sur la Severn; et quand elle atteignit Tewksbury (4 mai.), Édouard s'y trouvait déjà avec une armée plus nombreuse. Les lancastriens, postés derrière un retranchement élevé, repoussèrent facilement les assaillants : et le duc de Somerset, orgueilleux d'un succès momentané, sortit, afin de les harceler dans leur retraite. Mais un petit nombre d'hommes seulement suivirent ce brave commandant; le reste fut retenu par la trahison ou la timidité du lord Wenlock. Les yorkistes revinrent à la charge, repoussèrent

ceux qui les poursuivaient jusqu'au pied du retranchement, et en passèrent un grand nombre au fil de l'épée. La défiance et le découragement se mirent dans les rangs des lancastriens : le rempart ne fut que faiblement défendu : l'étendard du duc de Glocester d'abord, et bientôt celui d'Édouard, flottèrent au milieu du camp : et Somerset, désespéré, s'élança sur le lord Wenlock, et, d'un seul coup d'épée, lui fit jaillir la cervelle. La reine et son fils furent faits prisonniers. On réserva la première pour orner le triomphe du vainqueur ; l'enfant fut conduit à la tente d'Édouard ; et quand on lui demanda ce qui l'avait amené en Angleterre, il répondit fièrement, mais ingénuement : « Je suis venu défendre la » couronne de mon père et mon propre héritage. » Édouard eut la barbarie de frapper le jeune prince au visage, avec son gantelet : Clarence et Glocester, ou peut-être les chevaliers de leur suite, le tuèrent à coups d'épée (1).

Il est probable que plusieurs des chefs lancastriens auraient pu se sauver par la fuite, s'ils n'eussent cherché un asile dans l'église. Tandis qu'ils étaient triomphants, ils avaient constamment respecté le droit du sanctuaire, et l'on espérait que la gratitude qu'Édouard devait conserver aux asiles qui avaient sauvé sa

(1) Cont. Croyl. 556. Hollingshead, 1240. Stow, 424.

femme, ses enfants et deux mille de ses partisans, l'empêcherait de violer un privilége, auquel il était si redevable; mais le meurtre du jeune prince n'avait fait qu'irriter son ardeur sanguinaire. Il voulut entrer dans l'église l'épée haute : un seul prêtre, portant l'hostie sainte, courut à la porte et refusa d'en quitter le seuil jusqu'à ce qu'Édouard eût promis, quoiqu'à regret, d'épargner tous ceux qui s'étaient réfugiés dans ses murailles. Pendant deux jours il fut fidèle à cette promesse ; mais le troisième, un corps d'hommes armés s'élança dans l'église (6 mai.), s'empara du duc de Somerset, du lord de Saint-John, de six chevaliers et de sept écuyers : et traînant leurs victimes à l'échafaud, ils leur tranchèrent la tête (1).

Il ne restait qu'une seule personne dont l'existence pût inquiéter Édouard. Tant que le fils vivait, et qu'il pouvait réclamer la couronne de son père, le sang de Henri ne valait pas la peine qu'on le répandît; mais actuellement que le jeune prince n'était plus, disposer de la vie du vieux roi, c'était détruire la dernière espérance de ses partisans. Le matin du jour qui précéda l'Ascension (22 mai.), Édouard fit son entrée à Londres : Henri périt à la Tour le même soir. Afin de satisfaire les gens crédules, on rapporta

(1) Lel. Collect. II, 506.

qu'il était mort de chagrin : mais, quoique le vainqueur imposât silence à ses sujets, il ne pouvait exercer le même pouvoir sur leur croyance, ni sur leurs plumes(1) : et les écrivains qui vécurent sous la dynastie suivante, non seulement déclarent que Henri fut assassiné, mais encore attribuent ce forfait, sinon au poignard, du moins aux avis du plus jeune des trois frères, Richard, duc de Glocester (2). Le corps, en-

(1) Parcat, dit le moine de Croyland, Deus et spatium pœnitentiæ ei donet, quicumque tam sacrilegas manus in Christum domini ausus est immittere. Undè et agens tyranni; patiensque, gloriosi martyris titulum mereatur. Il écrivait sous le règne de Richard. Cont. Croyl. 556.

(2) M. Laing, dans une dissertation imprimée à la fin de l'histoire de Henri (vol. XII, p. 393), essaie de justifier Richard du meurtre de ce roi. Dans cette vue, il cherche à prouver que Henri ne mourut pas dans la soirée du jour où Édouard entra à Londres, parceque, comme l'observe Malone (Shakespeare, XI, 653.), « il appert des comptes » des sommes accordées par l'échiquier pour l'entretien de » ses nombreux serviteurs à la Tour, qu'il vécut jusqu'au » 12 juin, vingt-deux jours après l'époque fixée à son assas- » sinat. » On trouve ces comptes dans Rymer, XI, 712; mais ils ne prouvent point que Henri ait vécu jusqu'au 12 juin. La dernière date de toute dépense particulière est celle de Guillaume Sayer pour la nourriture de Henri et de dix gardes durant une quinzaine, qui commençait le 11 de mai et finissait par conséquent le jour même où l'on dit que le roi fut enterré. L'erreur vient de ce que Malone a pris le jour du mois où les sommes furent accordées par l'échiquier pour le jour où cessèrent les dépenses ; ce qui est si loin du cas présent, que ce compte appartient à une autre

touré de gardes et de torches, fut conduit à Saint-Paul, et de là à l'abbaye de Chertsey, où il fut inhumé. Les amis de la maison de Lancastre révérèrent Henri comme un martyr. On fit bientôt courir le bruit qu'il s'était opéré des miracles sur sa tombe; et Richard III, redoutant l'impression que de tels récits pouvaient produire sur l'esprit public, fit enlever son corps de Chertsey pour le transporter à Windsor. Henri VII le plaça, ou il eut l'intention de le placer, dans les tombeaux de ses ancêtres, à l'abbaye de Westminster (1).

Avant de poursuivre le règne d'Édouard, il n'est pas hors de propos de rapporter l'histoire des partisans de Henri VI qui lui survécurent.

1° Marguerite fut renfermée d'abord à la Tour, ensuite à Windsor, et enfin à Wallingford, avec l'unique allocation de cinq marcs par semaine

---

année, 1472 et non pas 1471, comme on le voit par les deux comptes suivants, qui portent l'allocation du 24 de juin, tandis que les dépenses se rapportent au mois de septembre et d'octobre de 1471. Voyez-les dans Rym., XI, 713, 714.

(1) Row, 217. Rym. XIII, 103. Le pape Jules, dit dans son bref sur la mort de Henri : antè diem facto, ut creditur, æmulorum debitum naturæ persolvit : et relativement au transport du corps, qu'il fut fait par les mêmes æmuli, quâ mente, ducti ignoratur. Ibid. Cependant Henri VII donne la raison ci-dessus mentionnée. Wilk. Con. III, 653.

pour elle et ses serviteurs. Après une captivité de cinq ans, sa rançon fut payée par Louis de France, et elle mourut, l'an 1482, dans sa patrie.

2° Henri Holand, duc d'Exeter, et arrière-petit-fils de Jean de Gand, par sa seconde fille Élisabeth, avait été transporté, comme l'a vu le lecteur, du champ de bataille au sanctuaire de Westminster. On pensait qu'il obtiendrait son pardon par l'influence de sa femme Anne, sœur aînée d'Edouard; mais elle sollicita et obtint le divorce en 1472, et elle épousa sir Thomas Saint-Léger (12 nov.). Le duc était à cette époque sous la garde du roi, qui lui allouait un demi-marc par semaine : l'année suivante, son cadavre fut trouvé flottant sur la mer, entre Douvres et Calais (1).

3° Vere, comte d'Oxford, s'était enfui de Barnet, en Écosse, et de là en France : mais, dédaignant une existence inactive, il rassembla une petite escadre de douze voiles (1473, mai.), croisa dans les détroits, jeta les comtés maritimes dans de perpétuelles alarmes, et par de fréquentes captures s'enrichit, ainsi que ses compagnons. Avec environ quatre cents hommes, il surprit la forteresse du mont Saint-Michel en Cornwall, et de là (30 sept.), il fit des incursions répétées dans les comtés voisins, recevant des secours des amis

(1) Stow, 426.

de la maison de Lancastre, et faisant tomber sa vengeance sur ceux de la maison d'York. Par l'ordre d'Edouard, sir Henri Bodrugan assiégea cette forteresse : mais on soupçonna sa fidélité, et il fut bientôt remplacé par sir John Fortescue. Celui-ci avait été lancastrien et ami de Vere : il eut recours aux promesses et à la persuasion ; et le comte, craignant quelque trahison de la part de ses gens, rendit la place (1474, 15 fév.) sous condition qu'il aurait la vie sauve, lui et sa suite ; on n'en excepta que le lord Beaumont et sir Richard Laumarth. Pendant les onze années suivantes, il fut étroitement gardé dans le château de Ham ; tandis que la comtesse sa femme, la sœur du grand Warwick, n'avait d'autre moyen d'existence que les présents que lui faisaient en secret ses amis, et le produit de son travail (1).

4° Quoique l'archevêque eût rendu plusieurs services au roi, Edouard ne se croyait pas en sûreté sur son trône, tant qu'un Nevil resterait en liberté. Ils avaient chassé ensemble à Windsor, et, en retour, le roi promit au prélat de chasser avec lui à sa terre de Moor, dans le comté de Hertford. On fit les plus magnifiques préparatifs pour le recevoir (1473) : toute l'argenterie que l'ar-

(1) Stow, 426. Lel. Coll. II, 508, 509. Fenn. II, 133, 139, 142, 156. Rot. parl. VI, 149. Nous le verrons encore combattre victorieusement pour la maison de Lancastre.

chevêque avait cachée depuis la mort de ses frères, avait été réunie, et la principale noblesse du voisinage était invitée à la fête. Mais Edouard le fit venir à Windsor, et l'arrêta, sous le prétexte qu'il avait prêté de l'argent au comte d'Oxford. On saisit les revenus de son évêché; son argenterie fut confisquée; sa mitre convertie en couronne; et ses joyaux partagés entre le roi et le prince de Galles. Le prélat languit en prison pendant trois années, moitié en Angleterre, moitié à Guisnes : et on ne lui rendit sa liberté que quelques semaines avant sa mort, en 1476 (1).

5° Le comte de Pembroke, frère utérin de Henri, partit du pays de Galles avec son neveu, le jeune comte de Richemond, et fut jeté par la tempête sur les côtes de Bretagne. Le roi, comme s'il avait prévu la sévère vengeance que ce jeune prince était destiné à faire retomber un jour sur la maison d'York, employa des sollicitations et des promesses de toute nature pour se faire livrer et l'oncle et le neveu. Mais le duc François, bien qu'il eût le plus grand besoin de l'assistance d'Edouard, refusa positivement de trahir ses hôtes malheureux. Il s'engagea à les surveiller, de telle façon qu'ils ne pussent donner aucune cause raisonnable d'inquiétude ; mais il ne consentit point à exposer les exilés, auxquels il avait pro-

(1) Lel-Coll. II, 508. Stow, 426. Rym. 28.

mis protection, à la vengeance, ou aux conséquences des mesures politiques de leur ennemi. Durant le règne d'Edouard, ils restèrent dans une retraite heureuse et honorable, et le lecteur les verra encore en Angleterre sous son successeur(1).

6° Dès que la mort de Henri et celle de son fils eurent éteint les espérances des partisans de la maison de Lancastre, les principaux d'entre eux s'abaissèrent à implorer la clémence d'Edouard, et ce prince, n'ayant plus de compétiteur à craindre, donna quelque attention à leurs requêtes. Cela fit que plusieurs bills de proscription furent rapportés, au suivant parlement, en faveur d'individus dont les services pouvaient être utiles, ou dont l'influence n'était pas assez grande pour inspirer des craintes. Il en est deux que je dois mentionner, le docteur Morton, recteur de Blokesworth (2), et sir John Fortescue, lord grand juge, qui avait assisté à la bataille de Towton, et qu'un acte du parlement avait proscrit. Dans leurs pétitions à Edouard, ils se servirent presque des mêmes expressions: «ils étaient »remplis de douleur, et se repentaient autant

(1) Com. v, 18. Stow. 426, 429.

(2) Le recteur d'une paroisse en Angleterre est l'ecclésiastique que nous nommons le curé. Plusieurs provinces de France, entre autres la Bretagne, ont conservé cette dénomination, et le prêtre qui y porte le nom de curé n'en est que le vicaire. (*Note du traducteur.*)

» que le pouvait une créature de tout ce qu'ils » avaient fait au déplaisir de sa majesté le roi ; ils » protestaient qu'ils étaient et seraient toujours » de bons hommes liges et obéissants sujets de » leur souverain seigneur. » Edouard, qui connaissait les talents de Morton, lui avait déjà accordé sa grâce, et il le fit garde des archives. Bientôt après, il l'éleva au siége épiscopal d'Ely. Son attachement aux fils de son bienfaiteur lui valut la haine de Richard III : et l'on attribua dans la suite à ses conseils la déposition de cet usurpateur, la terminaison des discordes civiles, et l'union des deux rois par le mariage de Henri VII avec la princesse Elisabeth. Sir John Fortescue accompagna Marguerite et son fils, durant leur exil ; et, sous le titre de chancelier, on lui confia l'éducation des jeunes princes. Lorsqu'il était avec Henri, en Ecosse, il avait publié un traité qui prouvait le droit de la maison de Lancastre, au détriment de la maison d'York ; mais il pouvait défendre avec la même habileté les deux côtés de la question : et, après la mort de Henri, il écrivit un second traité qui prouvait le droit de la maison d'York contre la maison de Lancastre. Ce dernier ouvrage paraît avoir été exigé comme le prix de son pardon. Dans sa pétition, il assure au roi « qu'il a si nettement » repoussé tous les arguments allégués contre son » droit et son titre, qu'il ne reste actuellement au-

» cune couleur ou matière d'argument qui puisse » troubler ce même droit ou titre, ni l'attaquer » par quelque raison écrite que ce soit; mais » que ce droit même et ce titre en restent d'au- » tant plus clairement et positivement constatés » par la nullité des faits publiés contre eux (1). »

---

(1) Voyez Rot. parl. VI, 26, 69. Il disait dans son premier ouvrage que Philippa, fille de Lionel, duc de Clarence, de qui provenait le droit de la maison de Lancastre, n'avait jamais été reconnue par son père; dans le second, qu'elle était sa fille et son héritière légitime. Voyez des extraits des deux traités dans « le droit héréditaire dé- » montré, » p. 234, 235, et App. I. II; tiré des MS. Otho, B. I, de la bibliothèque de Cotton. Mais le plus important des ouvrages de ce savant magistrat est son traité De laudibus legum Angliæ, qu'il écrivit dans l'exil pour l'instruction du jeune prince, assassiné après la bataille de Tewksbury. Il apprend à son pupille royal, que la monarchie anglaise n'est pas absolue, mais limitée. Dans le premier genre de gouvernement, enfant de la force et de la conquête, la volonté du prince fait la loi : dans l'autre, provenant d'une élection libre d'hommes, pour leur sûreté et leur avantage, le roi ne peut ni faire les lois, ni prendre les biens de ses sujets, sans leur consentement. (C. 9, 12, 13, 14.). Le prince ne pouvait avoir aucun doute sur la supériorité des avantages de ce dernier gouvernement. S'il voulait comparer la situation des dernières classes de la société dans sa patrie, avec les classes correspondantes en France, il trouverait que les Anglais sont mieux vêtus, mieux nourris et jouissaient en plus grande abondance des commodités de la vie. (C. 35, 36.) Il s'avance alors jusqu'à donner l'avantage aux lois anglaises sur les lois romaines : 1° parceque le jugement par jury est meilleur que le jugement par témoignage, et il répondit au jeune prince qui

Ce fut ainsi qu'après plusieurs batailles sanglantes, et les plus étonnantes vicissitudes de la fortune, le chef de la maison d'York se plaça sur le trône d'Angleterre, sans compétiteur apparent. Son fils aîné, qui était né dans le sanctuaire, pendant son exil, et que l'on avait aussi nommé Édouard, fut alors créé prince de Galles et comte de Chester (26 juin.). Il fut reconnu comme héritier présomptif, dans un grand conseil de prélats et de pairs (3 juill.) (1). Les partisans de la maison de Lancastre n'avaient plus de chef en Angleterre : les expéditions du comte d'Oxford étaient devenues des sujets de risée plutôt que de terreur ; et le roi se remit de toutes ses craintes relatives à l'Écosse, par l'état avantageux de ses négociations avec ce royaume (2). Ses plus gran-

---

lui demandait pourquoi les autres nations ne les adoptaient pas, qu'elles ne le pouvaient pas, parcequ'on ne trouverait nulle part un aussi grand nombre de personnes instruites, propres à servir de jurés : 2° parcequ'elles déclarent bâtards les enfants nés avant le mariage, tandis que la loi civile les rend légitimes : 3° parcequ'elles font suivre à l'enfant la condition du père et non celle de la mère : 4° parcequ'elles refusent la tutelle des orphelins à ceux qui légalement pourraient hériter de leurs domaines, etc. Ce traité mérite qu'on y fasse attention, parcequ'il montre quelles étaient les idées qui prévalaient à cette époque sur la nature de la constitution anglaise, et les libertés des sujets.

(1) Rym. XI, 713.

(2) Ibid. XI, 718, 733, 748.

des inquiétudes naquirent de l'insatiable avidité de ses deux frères, Clarence et Glocester. L'immense domaine du feu comte de Warwick provenait de deux sources, l'héritage de son père le comte de Salisbury, et les possessions d'Anne, sa femme, héritière de la noble et riche famille de Beauchamp. Clarence, qui avait épousé la fille aînée de Warwick, voulut s'emparer de toute la succession : Glocester se proposa d'en réclamer pour lui-même une portion considérable, en épousant la plus jeune fille de Warwick, veuve du dernier prince de Galles. Pour déjouer le projet de son frère, Clarence déroba la veuve aux poursuites de Glocester. Mais, quelques mois après, on la découvrit déguisée en fille de cuisine, et, pour plus de sûreté, on la conduisit au sanctuaire de Saint-Martin. Clarence ne put empêcher le mariage ; mais il jura que Glocester ne partagerait pas « le lin de la quenouille avec lui. » Le roi essaya de réconcilier les deux frères. Ils plaidèrent à différentes fois leur cause, devant lui et au conseil. On désigna des arbitres, et à la fin on prononça une sentence, qui, après avoir déterminé la portion qui appartenait à Anne, laissait le reste de la propriété à Isabelle, sa sœur aînée (1). Ceci se passait du-

(1) Fenn. II, 90. Durant la querelle, sir Jean Paston écrivait ainsi : « Que le monde ici me semble dégoûtant. La plupart

rant la vie de la comtesse leur mère, à qui, selon la loi, revenaient les biens de son frère et de son père, aussi bien que le douaire que lui avait assigné son mari (1). Mais on ne fit aucune attention à ses intérêts. Un acte du parlement décida que les deux sœurs hériteraient comme si leur mère était morte (1474, mai): que si l'une des deux mourait avant son mari, celui-ci continuerait à jouir de la part de sa femme pour le reste de sa vie : et que, si l'on prononçait le divorce entre Anne et Richard, Richard jouirait du bénéfice de cet acte, si elle se remariait ou si elle cherchait encore à se marier (2). Les deux frères ne furent pas cependant rassurés. Afin de prévenir toute réclamation de la part du fils du marquis de Montague, frère de Warwick, on

» de ceux qui sont autour du roi ne cherchent ici qu'à s'arrondir. On tient pour certain que le duc de Clarence se » grossit lui-même autant qu'il peut, faisant semblant de ne » vouloir que s'entendre avec le duc de Glocester ; mais le » roi élève ses espérances plus haut que tous les deux. Bien » des gens pensent qu'il y a quelque dessein caché, quelque » trahison méditée ; mais je ne saurais dire ce qui arrivera. » Fenn. II, 127. 13 avril 1473.

(1) Elle était restée depuis la mort de son mari dans le sanctuaire de Beverly ; mais elle fut conduite dans le nord, en juin 1473, par sir J. Tyrrel. Édouard y avait consenti, Clarence en fut très mécontent.

(2) Rot. parl. VI, 100, 101. C'est ce que dit le continuateur de l'histoire de Croyl. Parùm aut nihil veræ dominæ relictum est. P. 556, 557.

arrêta que Clarence et Glocester, et leurs héritiers, jouiraient de certaines terres, ancienne propriété du comte, aussi long-temps qu'il existerait quelque descendant mâle du marquis. Les actes du parlement, la concession de différentes dignités et de grands émoluments satisfirent enfin les frères du roi : mais une haine secrète fermentait dans leur sein, et elle était toujours prête à éclater à la première et à la plus légère provocation (1).

Délivré enfin de tout sujet d'inquiétude au dedans, Édouard porta son attention aux affaires étrangères. Louis, roi de France, et Charles, duc de Bourgogne, avaient long-temps été ennemis implacables : le dernier, avec son allié, le duc de Bretagne, sollicita Édouard de reproduire les anciennes prétentions des monarques anglais à la couronne de France. Sa reconnaissance pour les services que lui avait rendus son beau-frère, le désir de se venger sur Louis des secours qu'il avait fournis à la maison de Lancastre, et surtout l'avantage d'employer à une guerre étrangère ceux qui, par d'anciens attachements, pouvaient être portés à cabaler contre son gouvernement, l'induisirent à prêter une oreille favorable à ce projet. Il conclut avec les deux ducs des alliances offensives et défensives : on régla le partage des

(1) Rot. parl. VI, 124.

conquêtes : et le nombre des troupes à fournir par chacun, ainsi que leur paiement, fut arrêté à la satisfaction de tous. La France, d'après ces traités, devait être divisée en deux états indépendants, dont l'un, comprenant les provinces du nord et de l'est, eût appartenu au duc de Bourgogne, sans aucune obligation de vassalité ou d'hommage : l'autre eût été possédé par Édouard, comme héritier incontestable des anciens monarques (1) (De 1572, 6 oct., à 1475, 24 mars.). Le roi trouva la nation disposée à s'engager dans cette entreprise romanesque : le clergé, les lords et les communes lui donnèrent séparément le dixième de leurs revenus: et le parlement qui, par différentes prorogations, continua de siéger pendant deux ans et demi, vota subsides sur subsides, sans se donner même le temps d'en examiner la nécessité (2). Mais le roi, par sa propre adresse, obtint encore un secours additionnel. Il prit effrontément le ton d'un mendiant ; il appela devant lui les plus riches citoyens, et demanda à chacun d'eux un présent pour subvenir à ses besoins. Aucun n'osa se refuser à la prière de son souverain; et il se procura ainsi des sommes considérables de la fausse honte, de l'espoir ou des craintes des donateurs.

---

(1) Rym. xi, 804-814.
(2) Rot. parl. vi, 3-153

Les monarques, ses prédécesseurs, avaient souvent emprunté sur leur propre garantie, ou sur celle du parlement : Édouard fut le premier qui demanda des présents, et appela plaisamment « don gratuit » l'argent qu'il avait extorqué (1). On peut croire que les sommes provenues de ces différentes sources excédèrent les trésors amassés par aucun de ses prédécesseurs ; mais il est constant que son historien ne possédait pas le don de prophétie, quand il affirmait que jamais on ne pourrait les égaler, en aucune occasion subséquente (2).

Quoique l'Europe eût depuis long-temps retenti du bruit de ces préparatifs, on fut forcé, par divers évènements, de remettre l'expédition projetée, d'une année à l'autre. Édouard toutefois employa ce délai à s'assurer de l'amitié du roi d'Écosse. Les commissaires offrirent une ample indemnité pour tous les dommages qu'avaient éprouvés les marchands écossais : la longue trève fut réciproquement confirmée; un mariage se conclut entre le duc de Rothsay, le fils aîné de Jacques, et Cécile, la seconde fille d'Édouard, et on fixa la dot de cette princesse à vingt mille

(1) Inaudita impositio muneris, ut per benevolentiam quisque daret quod vellet, imò verius quod nollet. Cont. Croyl. 558.

(2) Ad eas summas, quarum summæ neque anteà visæ, neque in futurum de verosimili simul videndæ sunt. Ibid.

marcs, payables en dix ans, par termes égaux, mode de paiement qui rendait le roi d'Écosse pensionnaire du roi d'Angleterre, et l'attachait à ses intérêts (1). Enfin Édouard se rendit à Sandwich (1475, 20 juin.). Son armée, composée de quinze cents hommes d'armes, et de dix fois ce nombre en archers, fut transportée à Calais: et Charles, duc de Bourgogne, reçut l'invitation, selon le traité, de rejoindre le roi avec ses troupes. Mais ce prince, qui avait déjà compromis ses ressources par une expédition romanesque et infructueuse en Allemagne, n'arriva au camp anglais qu'avec une faible suite, et donna les meilleures raisons qu'il put de l'impossibilité où il était de remplir ses engagements. Édouard l'accompagna à Péronne, où son chagrin fut encore augmenté par le soin soupçonneux avec lequel Charles exclut tous les Anglais de la ville. On envoya de là un détachement pour occuper Saint-Quentin; mais le connétable de Saint-Pol, qu'on avait regardé comme un allié, tira dessus du haut des murs. Le roi ne put retenir plus long-temps l'expression de son mécontentement, et le duc le quitta, en lui promettant de revenir bientôt à la tête d'une nombreuse armée.

Conformément aux lois de la chevalerie, Garter, roi d'armes, avait été, de Sandwich, en-

(1) Rym. xi, 821-832.

voyé à Louis, pour lui faire la demande formelle de la couronne de France. Le monarque l'écouta tranquillement, l'emmena dans son cabinet, lui témoigna beaucoup d'estime pour le caractère d'Édouard, et un désir sincère de vivre en amitié avec un prince aussi illustre. Il mit alors trois cents couronnes dans la main du héraut, et lui en promit un millier de plus à la conclusion de la paix. Gagné par sa libéralité et par sa confiance apparente, Garter lui conseilla de s'adresser à lord Howard ou à lord Stanley, qui détestaient la guerre, et se trouvaient très avancés dans la faveur de leur souverain. Louis le renvoya immédiatement, et se prépara à profiter de cette information (1).

Tandis qu'Édouard campait devant Péronne, réfléchissant à l'inexplicable conduite du duc de Bourgogne, un héraut français s'adressa aux lords Howard et Stanley, et demanda à être introduit auprès du roi. Ayant été admis, il assura Édouard que Louis n'avait jamais entretenu de projet hostile contre sa personne, et que si, dans une circonstance, il avait prêté assistance au comte de Warwick, ce n'avait été que par haine pour le duc de Bourgogne : il insinua que l'amitié prétendue de Charles était feinte et peu sincère ; qu'il n'avait attiré les Anglais en France

(1) Com. IV. C. 5-7.

que pour son avantage personnel, et qu'il les abandonnerait, au moment où il croirait obtenir de meilleurs arrangements : il ajouta qu'avec un peu de condescendance des deux côtés, il serait aisé à deux princes, qui s'estimaient réciproquement, de prévenir l'effusion du sang chrétien, et de parvenir à un accommodement également avantageux à leurs sujets. Edouard, déjà mécontent, reçut ces insinuations avec plaisir. Il convoqua un conseil d'officiers, et il y fut résolu que le roi retournerait avec son armée en Angleterre, si Louis consentait à lui payer immédiatement soixante-cinq mille couronnes ; à lui en assurer annuellement, durant sa vie, encore cinquante mille ; à conclure une trève et un traité de commerce entre les deux nations, pour sept ans ; et à marier son fils aîné à la fille aînée d'Édouard, ou, en cas qu'elle mourût, à sa sœur Marie, qui, à l'âge de puberté, serait envoyée en France, aux frais de Louis, et recevrait un revenu annuel de soixante mille francs. Les motifs de cette résolution, donnés par les membres du conseil, sont l'approche de l'hiver, la pauvreté du trésor et la mauvaise foi de Charles (1) : mais à ceux-là on pouvait ajouter les présents que Louis avait distribués parmi les favoris du roi, et la perspective d'un secours

(1) Rym. xi, 14, 15.

en argent, objet d'une haute importance pour un prince voluptueux et indigent. On nomma, de chaque côté, des commissaires, qui durent se réunir dans un village voisin (29 août.). Louis consentit à tout ce qui fut demandé : et l'on convint, en outre, que Marguerite d'Anjou serait mise en liberté pour une rançon de cinquante mille couronnes, et qu'on soumettrait les différends des deux rois à quatre arbitres, le cardinal de Canterbury et le duc de Clarence, de la part d'Édouard ; et l'archevêque de Lyon et le comte de Dunois, de la part de Louis : ils s'engagèrent à prononcer leur décision dans l'espace de trois années (1). Dès que ces conditions eurent été mutuellement échangées, on jeta un pont sur la Somme, à Pequigny, près d'Amiens, et l'on établit au milieu une barrière grillée, en bois. Ce fut là que se rencontrèrent les deux monarques ; ils se donnèrent la main à travers la grille, et jurèrent sur le Missel d'observer leurs engagements. Ils entrèrent alors en conversation familière, et l'imprudent Louis invita son nouvel ami à venir à Paris. Édouard, ardent à la poursuite des plaisirs, ne le refusa pas ; et il fallut toute l'adresse du monarque français pour ajourner indéfiniment cette visite. Les rois anglais, observa-t-il ensuite au milieu de ses confidents,

(1) Rym. XI, 15-21 ; XII, 52.

avaient été trop accoutumés à visiter la France : il les aimait mieux de l'autre côté de l'eau (1).

Toutes les conditions immédiates du traité furent fidèlement accomplies. Édouard reçut l'argent au jour marqué, et dirigea sur-le-champ sa marche vers la côte ; la trêve fut publiée et prolongée d'un an après la mort de l'un ou de l'autre roi : la pension annuelle, et la somme stipulée pour la rançon de Marguerite furent soigneusement payées : Édouard abandonna tous ses droits sur cette princesse comme sa captive, et Louis s'engagea à ne jamais faire aucune demande en sa faveur ; elle-même, après avoir été remise (1476, 9 janv.) aux commissaires français à Rouen, signa une renonciation formelle à tous ses droits comme reine douairière d'Angleterre (2). Les deux rois s'applaudirent du résultat de cette expédition. Édouard avait non seulement rempli ses coffres, mais il s'était assuré un subside annuel. Louis, par une dépense comparativement petite, avait évité une guerre dangereuse, et d'un puissant ennemi, s'était fait un fidèle allié. Pour s'assurer ces avantages, il acheta les services de plusieurs membres du conseil, qui n'hésitèrent point à imiter l'exemple de leur souverain. Le lord Hastings, princi-

(1) Com. IV, 5-10.
(2) Rym. XII, 21. Du Tillet, 145.

pal favori d'Édouard, et le chancelier, acceptèrent une pension annuelle de deux mille couronnes chacun : et douze mille autres furent distribuées annuellement au marquis de Dorset, aux lords Howard et Cheney, à sir Thomas Montgommery, à Thomas Saint-Léger et à quelques autres. La plupart d'entre eux ne rougirent pas de s'avouer pensionnaires du roi de France : le lord Hastings seul, quoiqu'il acceptât l'argent de très grand cœur, ne se laissa jamais persuader de signer un reçu (1).

Mais quelle que fût la satisfaction d'Édouard, l'armée et le peuple ne cachèrent pas leur mécontentement. Beaucoup de militaires accusèrent le roi d'avarice, et menacèrent de la vengeance publique les conseillers qui s'étaient laissé gagner par Louis : mais ils furent soigneusement surveillés et sévèrement punis de l'imprudence de leurs paroles. Quelques autres, dès que l'armée fut licenciée, formèrent des associations, extorquèrent violemment de l'argent, et jetèrent plusieurs comtés dans la désolation par des vols et des meurtres répétés. Afin de réprimer ces désordres, le roi ordonna de mettre strictement les lois à exécution ; il accompagna lui-même les juges dans leurs tournées, et refusa inexorablement de pardonner aux coupables, quels que

(1) Com. IV, 8 ; VI, 1-2.

fussent leur rang et leurs services. Mais le mécontentement du peuple devint la source des plus grandes inquiétudes. Il était évident qu'il ne lui manquait qu'un chef pour diriger ses efforts, et que l'imposition de nouvelles taxes le porterait infailliblement à l'insurrection. De là vint que la politique du roi s'attacha sérieusement à pourvoir aux dépenses de sa maison et de son gouvernement, sans charger la nation d'un impôt additionnel. Dans cette vue, il ordonna aux officiers des douanes d'exiger les droits avec sévérité; il arracha de fréquents dixièmes au clergé, leva des sommes considérables sur la restitution des revenus temporels des abbés et des évêques, retira plusieurs concessions dernièrement faites par la couronne, et força les tenanciers de l'état, qui avaient omis quelques unes des nombreuses minuties de leurs tenures féodales, à composer par de fortes amendes pour les rentes qu'ils avaient reçues jusqu'à ce moment. Il ne dédaigna pas non plus les avantages qu'il pouvait attendre des transactions commerciales : ses vaisseaux étaient annuellement chargés d'étain, de laine et de toile ; et la marchandise du roi d'Angleterre était publiquement exposée en vente dans les ports d'Italie et de la Grèce. En peu de temps il devint riche : et bien qu'un grand nombre d'individus eût des motifs pour se plaindre, la nation fut satisfaite ; et elle s'attacha insen-

siblement à un prince qui parvenait à maintenir la splendeur du trône, sans puiser dans la bourse de ses sujets (1).

Toutefois, un évènement vint, avant peu, reverser l'amertume sur les jours d'Édouard. Son frère, le duc de Clarence, par l'acte de retrait, avait été privé de plusieurs domaines, et il paraît qu'il considéra cette perte comme une agression injustifiable. Il se retira de la cour; on ne pouvait que rarement l'engager à manger à la table du roi, et il gardait au conseil le plus obstiné silence. Sa femme, après la naissance de son troisième enfant, tomba dans un état de faiblesse qui, dans le cours de deux mois, la conduisit au tombeau : et Ankaret Twynhyo, l'une de ses servantes, fut jugée (1476, 22 déc.), condamnée et exécutée, sur l'accusation d'avoir administré du poison à la duchesse (2). Il arriva que vers le même temps le duc de Bourgogne périt à la bataille de Nancy, et que ses immenses possessions se trouvèrent dévolues à Marie, sa fille unique et sa seule héritière. Clarence sollicita sa main : il fut aidé dans sa recherche de toute l'influence de sa sœur, bellemère de Marie : et l'on pense qu'il eût réussi,

---

(1) Nous devons ces particularités intéressantes à l'historien de Croyland, p. 559.

(2) Rot. parl. VI, 173, 174.

sans l'opposition formelle d'Edouard. Le roi se méfiait beaucoup de l'ambition de ce frère, qui pouvait user de toute la puissance de la Bourgogne pour lui arracher la couronne d'Angleterre; et il craignait aussi d'encourir l'inimitié de Louis, qui déjà s'était emparé d'une partie considérable de l'héritage de Marie. De ce moment, les deux frères se considérèrent l'un l'autre comme ennemis, et ils conservèrent à peine dans leurs relations les formes extérieures de la bienséance. Comme ils étaient ainsi irrités l'un contre l'autre, soit que ce fût l'effet du hasard, ou le premier pas que fit Clarence vers sa ruine, Stacey, l'un de ses chapelains, fut accusé de s'occuper de magie et d'avoir fondu certaines images de plomb pour hâter la mort de lord Beauchamp. Mis à la question, il nomma, comme son complice, Thomas Burdett, gentilhomme attaché à la maison du duc de Clarence. Ils furent cités ensemble devant les juges et plusieurs des pairs temporels; et, après une délibération de peu de durée, condamnés et exécutés. Mais ils protestèrent tous les deux sur l'échafaud contre leur sentence : Clarence se déclara aussitôt le défenseur de leur innocence; et le jour suivant, il introduisit dans la chambre du conseil le docteur Godard, théologien distingué, qui déposa leurs déclarations de mort. Quand ces particularités, exagérées peut-être par des amis officieux, eu-

rent été communiquées à Édouard, il hâta sa marche de Windsor à Londres, fit demander le duc, et, après lui avoir reproché d'insulter à l'administration de la justice, il l'envoya à la Tour, en présence du maire et des sherifs (1).

Un parlement fut alors convoqué (1478, 16 janv.), et l'infortuné Clarence parut à la barre de la chambre des lords, sous l'accusation de haute-trahison. Aucun des pairs n'osa ouvrir la bouche: le roi produisit ses témoins et dirigea la poursuite. Il décrivit la tendre affection qu'il avait autrefois portée à son frère, et les vastes possessions dont il l'avait enrichi. Cependant ce prince ingrat s'était déclaré contre son bienfaiteur, s'était ligué avec ses ennemis, l'avait privé de sa liberté, et, durant son exil, avait conspiré pour le détrôner. Tout avait été oublié. Toutefois quelle en était la récompense? Clarence avait de nouveau formé le projet de lui arracher son héritage, à lui et à ses enfants. Dans cette intention, il avait chargé ses serviteurs de donner des fêtes, pendant lesquelles ils insinueraient que Burdett était innocent du crime pour lequel il avait subi la mort: que le roi était lui-même un magicien, et conséquemment sans mission pour gouverner un peuple chrétien; que, bien plus, il était bâtard, et n'avait aucun droit à la couronne.

(1) Cont. Croyl. 561, 562.

Outre cela, Clarence avait engagé plusieurs personnes à jurer qu'elles lui seraient fidèles et loyales, sans aucune réserve de l'allégeance due au souverain; il avait déclaré qu'il entendait reprendre pour lui-même, et pour eux, les terres qu'ils avaient perdues par l'acte de résomption ou retrait; il avait obtenu et conservé une copie authentique de l'acte qui le déclarait héritier direct de la couronne, à l'extinction de la descendance mâle de Henri VI; il avait envoyé à tous ses vassaux et partisans l'ordre de se tenir prêts à le rejoindre à une heure marquée; et il avait essayé de substituer à son propre fils, l'enfant d'une autre personne, afin d'envoyer son fils hors du royaume, comme si sa vie se trouvait menacée par l'inimitié de son oncle (1). Il est impossible d'établir jusqu'à quel point ces charges contre Clarence étaient vraies, et s'il était allé au-delà des simples précautions qu'il pouvait prendre contre la méchanceté de ses ennemis : car, bien que nous sachions qu'il répliqua avec beaucoup d'aigreur et de feu, sa réponse n'a pas été conservée. Les pairs se trouvèrent tous persuadés par les arguments du royal accusateur : Clarence fut reconnu coupable; et le duc de Buckingham, qui avait été nommé grand sénéchal dans une

(1) Voyez ce long et pénible bill de condamnation dans Rot. parl. vi, 193, 194

autre occasion, prononça contre lui la sentence de mort (7 fév.) (1). Bientôt après, un arrêt fut rendu qui annula le jugement d'Ankaret; et la chambre des communes demanda au roi que justice fût faite de son frère (2). Mais Édouard parut reculer à l'idée d'une exécution publique. Environ dix jours après, on publia que le duc était décédé à la Tour. Le genre de mort qu'il subit n'a jamais été bien connu : mais on fit courir le bruit ridicule qu'il avait été noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie (3).

L'un des points les plus singuliers comme des plus remarquables de la politique du roi, c'est qu'il négociait des mariages pour ses enfants, au moment même de leur naissance. Élisabeth était

(1) Rot. parl. vi, 195.

(2) Ibid. 173. Dans le même temps, George Nevil, qui avait été créé duc de Bedford, fut privé de son titre, sous le prétexte qu'il n'avait pas un revenu suffisant pour le soutenir. Ibid. Et un arrêt fut rendu « pour la sûreté de tous les lords, » gentilshommes, et autres fidèles serviteurs et sujets du » roi, » rapportant tous les arrêts rendus dans le parlement convoqué par Henri VI, durant l'absence d'Édouard, plus de sept ans auparavant. Rot. parl. vi, 191.

(3) L'historien de Croyland dit seulement : factum est id, qualecumque erat, genus supplicii, 562. Je suppose que la cause principale des soupçons d'Édouard contre Clarence vint de ce que ce dernier avait été déclaré le plus proche héritier après Édouard, fils de Henri VI. En supposant la validité de cet acte, il était même alors l'héritier de droit. Le roi eut soin de le faire révoquer. Rot. parl. ii, 191.

fiancée depuis long-temps au dauphin de France, Cécile au fils et héritier du roi d'Écosse, Anne à l'infant, fils de Maximilien, archiduc d'Autriche, et son fils aîné à la fille aînée du duc de Bretagne. Il fut traversé dans tous ses projets, mais complètement trompé pour deux d'entre eux. Les arrérages de la somme qui devait être donnée avec Cécile, avaient été régulièrement payés pendant quelques années : en 1478, ils furent suspendus ; et, en 1480, la guerre se déclara entre l'Angleterre et l'Écosse. Quelques écrivains ont attribué cette rupture aux intrigues de Louis, qui engagea secrètement le roi Jacques à rompre son alliance avec Édouard : d'autres l'ont rejetée sur la politique d'Édouard, qui voulut faire tourner à son avantage les dissensions élevées entre le roi et les nobles de l'Écosse. D'après les documents publics, il paraît que les deux princes étaient grandement exaspérés l'un contre l'autre. Édouard reprochait à Jacques la bassesse de sa conduite et son infidélité : et Jaques rétorquait le compliment, en lui appliquant l'outrageante épithète de voleur, allusion probable à la façon dont son ennemi s'était emparé de la couronne(1). On fit de grands préparatifs. Jacques se mit lui-même à la tête des Écossais, le duc de Glocester

---

(1) Rym. XII, 115, 117. Ac es de Black, fol. 56.

à celle de l'armée anglaise; les habitants des frontières recommencèrent leurs déprédations: cependant, il s'écoula deux années avant que la guerre prît un aspect formidable. Le roi d'Écosse, qui désirait acquérir la réputation d'un homme de goût et de savoir, avait long-temps évité la société de ses nobles orgueilleux, mais ignorants, et n'admettait en sa compagnie qu'un petit nombre d'artistes, distingués à la vérité dans leurs professions respectives, mais nés dans les dernières classes de la société, et qui semblaient haïssables aux indigènes, parceque la plupart d'entre eux étaient étrangers. Le mécontentement de la noblesse était partagé par le duc d'Albany et le comte de Mar, frères de Jacques, qui, pour intimider les factieux, les fit arrêter inopinément tous les deux, et les confina dans des prisons séparées, le premier, au château d'Édinbourg, l'autre, dans celui de Craigmillar. Albany, par le secours du capitaine d'un vaisseau français, parvint à s'échapper, et à se soustraire à la vengeance de son frère, en s'exilant volontairement à Paris. Le malheureux Mar, sur la douteuse accusation de pratiques de sorcellerie essayées contre la vie du roi, fut condamné par le conseil, et conduit à Cannongate, où on le mit à mort, en lui ouvrant les veines. La soif de la vengeance enflamma le cœur d'Albany, qui, encouragé par les hostilités qui com-

mençaient entre les deux puissances, se rendit en Angleterre, sollicita la protection d'Édouard, et, sous prétexte que son frère était illégitime, se proclama lui-même roi d'Écosse (1). Il fut convenu qu'Édouard emploierait ses forces à placer Albany sur le trône (1482, 10 juin.); que celui-ci, en retour, livrerait la ville et le château de Berwick; qu'il tiendrait sa couronne comme vassal du roi d'Angleterre; qu'il renoncerait à toute alliance nationale avec la France, et qu'il épouserait une des princesses anglaises, si les lois de l'église le permettaient (car on supposait alors même, qu'il avait deux femmes vivantes). Accompagné du duc de Glocester, qui se trouvait à la tête d'une armée de vingt-deux mille cinq cents hommes, il mit le siége devant Berwick. La ville ouvrit ses portes, mais le château fit la résistance la plus opiniâtre. Jacques avait rassemblé tous ses vassaux, et s'était avancé jusqu'à Lauder, ignorant le danger qui le menaçait. C'était généralement durant les expéditions militaires que les barons écossais résistaient avec le plus de succès à l'autorité du souverain. Ils formaient alors un corps véritable; ils étaient entourés de leurs clans et de leurs vassaux; et, s'il eût régné quelque union entre eux,

---

(1) Sa mère, Marie de Gueldres, ne jouissait pas d'une réputation sans tâche. Voyez Wyrcest. 492.

ils auraient dès long-temps envahi plutôt que balancé le pouvoir de la couronne. Ils s'étaient assemblés, pour délibérer, dans l'église de Lauder, lorsque Cochran, l'architecte que Jacques, dans sa folie, avait dernièrement créé comte de Mar, entra imprudemment dans le lieu de la réunion. Il fut saisi à l'instant : six autres des favoris du roi furent arrachés de sa tente : et tous furent pendus sur le pont. Les chefs confédérés licencièrent immédiatement l'armée, et conduisirent le roi au château d'Édinbourg, le menaçant d'un emprisonnement perpétuel, s'il n'accordait une grâce entière aux meurtriers de ses amis (1).

L'armée devant Berwick eut bientôt connaissance de cette révolution extraordinaire : et Albany et Glocester, avec soixante mille hommes, s'empressèrent de marcher vers Édinbourg. Cette capitale les reçut en amis : et l'on s'attendait à ce que le sceptre de l'Écosse passât des faibles mains de son possesseur dans celles de son frère, lorsqu'au grand étonnement des deux nations, Albany signa un arrangement avec deux pairs écossais et deux prélats, par lequel il s'engageait à agir en sujet fidèle, tandis qu'ils s'obligeaient à négocier pour lui un pardon sans réserve, et la restitution de ses domaines et de ses dignités.

---

(1) Abercromb. II, 446. Buch. 234.

On stipula cependant (2 août.) que, pour satisfaire le roi d'Angleterre, le château de Berwick lui serait livré, et que le prevôt et les marchands d'Édinbourg seraient cautions de la restitution de tout l'argent avancé pour la dot de Cécile, à moins qu'Édouard ne consentît à confirmer le premier contrat. Le roi aima mieux demander l'argent, qui lui fut fidèlement rendu. Albany prit d'assaut le château d'Édinbourg, et délivra son frère. En témoignage de leur réconciliation, ils se rendirent tous deux au palais de Holyrood sur un seul cheval, et couchèrent dans le même lit. Cependant l'esprit inquiet du duc ne put rester en paix. Il renouvela ses négociations avec Édouard (1483, 11 fév.). On découvrit ses desseins perfides, et il s'enfuit de nouveau en France; à la fin, il fut proscrit par un acte du parlement écossais (1).

L'attente d'Édouard fut encore cruellement trompée relativement au mariage projeté entre sa fille Élisabeth et le dauphin de France. Lorsqu'elle eut atteint sa douzième année, on attendait que Louis, suivant son engagement, don-

(1) Rym. XII, 155-163, 172-179. Cont. Hist. Croyl. 563. Il nous apprend que le roi d'Angleterre fut mécontent du résultat de l'expédition qui lui avait coûté plus de 100,000 liv. La possession de Berwick était sans doute un avantage; mais cette place coûtait chaque année une somme de 10,000 marcs. Ibid.

nât des ordres pour qu'on lui amenât la princesse, et qu'il constituât en sa faveur la pension annuelle de soixante mille francs que l'on avait stipulée; mais quatre années s'écoulèrent, et elle resta en Angleterre. On fit des remontrances; mais Louis trouvait toujours quelque réponse plausible. Le parlement crut devoir avertir le roi des artifices de la cour de France: il refusa encore de soupçonner la sincérité de son beau-frère. Un évènement imprévu lui ouvrit enfin les yeux. La princesse Marie de Bourgogne, qui avait donné à son mari Maximilien deux enfants, Philippe et Marguerite, fut tuée inopinément par une chute de cheval : et Louis, oubliant la princesse Élisabeth, demanda aussitôt la main de Marguerite pour le dauphin. Maximilien hésita en vain à la lui accorder : la ville de Gand, à la garde de laquelle les deux enfants avaient été confiés, lui arracha son consentement : il remit Marguerite aux ambassadeurs de Louis: et les provinces que ce monarque avait enlevées à la mère de cette princesse, devinrent la dot de Marguerite. Lorsque la nouvelle en parvint à Édouard, il lui prit un véritable accès de rage. Dès ce moment, toutes ses pensées furent constamment fixées, et ses conversations dirigées sur les moyens de tirer vengeance de la perfidie du roi de France. Mais, par suite de l'extrême agitation de son esprit, ou des débauches auxquelles il s'abandonnait, une légère

indisposition, que l'on avait traitée avec négligence, développa soudain les plus dangereux symptômes. (1483, 9 avril.) Il consacra le peu de jours qui précédèrent sa mort aux exercices de la religion, et voulut que sur les trésors qu'il laissait après lui, on fît entière restitution à toutes les personnes auxquelles il avait causé quelque tort, ou extorqué de l'argent, sous le nom de « don gratuit » ou bon vouloir. Il mourut dans la vingt-unième année de son règne.

On rapporte qu'Édouard était un prince accompli, et, avant de prendre trop d'embonpoint, *le plus bel homme* de son siècle (1). L'amour du plaisir fut sa passion dominante. Peu de princes ont été plus magnifiques dans leurs vêtements (2), ni plus licencieux dans leurs amours : peu se sont autant abandonnés aux jouissances de la table (3).

---

(1) On donne ces folles louanges à la plupart des grands de la terre. Leur exagération seule devrait en dégoûter les princes; et il n'est plus convenable que les historiens en fassent le texte de leurs éloges, car c'est un mensonge. En créant les hommes, Dieu n'a pas exclusivement réservé la beauté ou l'élégance des formes à une classe favorisée.
(*Note du traducteur.*)

(2) Le jour de Noël, qui précéda sa mort, il se montra revêtu d'un nouveau costume. Ses vêtements avaient des manches extrêmement longues et pendantes : elles étaient bordées des plus précieuses fourrures, et retombaient sur ses épaules. « Novum, dit l'historien, et singulare intuenti- » bus spectaculum. » Cont. Croyl. 563.

(3) In homine tam corpulento, tantis sodalitiis, vanitatibus, crapulis, luxui, et cupidatibus dedito. Ibid. 564.

Mais des occupations de ce genre se trouvèrent souvent incompatibles avec ses devoirs, et enfin le rendirent incapables de tout exercice. Dans sa jeunesse même, lorsqu'il combattait pour le trône, il était toujours le dernier à rejoindre son armée; et dans l'âge viril, quand il s'y trouva solidement assis, il abandonna entièrement la conduite des affaires militaires à son frère le duc de Glocester (1). Il se montra cruel et implacable envers les principaux chefs du parti opposé: le sang qu'il fit couler effraya ses amis autant que ses ennemis : et sous son règne, les lords et les membres de la chambre des communes, au lieu de combattre, comme leurs prédécesseurs, pour la reconnaissance de leurs droits et l'abolition des abus, firent leur principale étude de condescendre au bon plaisir royal (2). Il était aussi soupçonneux que cruel. Tous les employés du gouvernement, tous les intendants de ses fermes et manoirs étaient occupés à espionner la conduite de leurs voisins : ils faisaient régulièrement au roi des rapports sur la situation des en-

(1) Pendant la guerre d'Écosse, les postes furent établies pour la première fois en Angleterre. Des hommes à cheval étaient placés à la distance de vingt milles l'un de l'autre sur la route d'Écosse à Londres; ils se remettaient les dépêches de manière à parcourir un espace de cent milles par jour. Croyl. 571.

(2) Ibid. 562, 564.

virons; et telle était la fidélité de sa mémoire, qu'il était difficile de parler d'un individu de quelque importance, fût-il retiré dans les contrées les plus éloignées, sans que son caractère, son histoire et son influence, ne lui fussent parfaitement connus (1). De là vint que tout projet d'opposition à son gouvernement fut étouffé dès sa naissance : et qu'Édouard aurait pu se promettre un règne long et florissant, si son penchant excessif pour les plaisirs n'eût altéré sa constitution, et déterminé les germes de la maladie qui le conduisit au tombeau dans la quarante-unième année de son âge. Il fut enterré avec le cérémonial accoutumé, dans la nouvelle chapelle de Windsor (2).

Le roi laissa deux fils, Édouard, âgé de douze

---

(1) On chercherait en vain sur les registres les pétitions, telles qu'elles étaient présentées au roi par les communes sous les premiers règnes; mais il se fit bientôt une amélioration : ce fut de rédiger les pétitions sous la forme d'un acte du parlement; ce perfectionnement même prévint la plupart de ces altérations dans les statuts, dont se plaignait la chambre des communes. Les secrétaires n'eurent alors autre chose à faire que de copier les mots de la pétition et d'y ajouter que le roi y avait donné son assentiment.

(2) On peut lire la cérémonie de son enterrement dans Sandford (Hist. généal., p. 4-13.) Immédiatement après sa mort, il fut exposé sur un lit pendant dix heures, nu jusqu'à la ceinture, afin qu'il pût être vu par tous les lords spirituels et temporels, et par le maire et les échevins de Londres. Ibid.

ans, qui lui succéda, et Richard, moins âgé d'un an que son frère, qui fut duc d'York et comte maréchal. Ce jeune prince avait été marié, dans sa cinquième année, à Anne, seule héritière de John Mowbray, duc de Norfolk, et devint lui-même héritier des biens immenses de ce seigneur. Édouard laissa aussi cinq filles. Quatre d'entre elles, qu'il s'était inutilement, et avec tant de peines, efforcé de placer sur des trônes étrangers, se marièrent en Angleterre. Élisabeth, fiancée au dauphin, épousa Henri VII; Cécile, destinée au prince d'Écosse, se maria au vicomte Welles; Anne, qui avait été promise à Philippe de Bourgogne, s'unit à Thomas Howard, duc de Norfolk; et Catherine, désignée comme femme de l'infant d'Espagne, prit pour époux William Courtenay, comte de Devonshire. Bridget, ou Brigitte, se fit religieuse au couvent de Dartford.

CHAPITRE IV.

ÉDOUARD V.

EMP. D'ALLEMAG.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Frédéric III.	Jacques III.	Louis XI.	Isabelle et Ferdinand.	Sixte IV.

Conduite du duc de Glocester. — Arrestations. — Le duc est fait protecteur. — Meurtres de lord Hastings et du comte Rivers. — Punition de Jeanne Shore. — Le duc aspire à la couronne. — Sermon en sa faveur. — Discours du duc de Buckingham. — Offre de la couronne à Glocester. — Il accepte.

On peut jeter quelques lumières sur les ténébreuses opérations qui suivirent la mort du dernier roi, en recherchant quelle était la situation des partis à l'expiration de ce règne. Soit qu'Édouard s'y trouvât forcé par les importunités de sa femme, soit qu'il mît de l'orgueil à agrandir la famille de celle qu'il avait placée sur le trône à ses côtés, il avait successivement élevé ses parents de la condition de chevaliers et d'écuyers, aux plus hautes dignités et aux emplois

les plus considérables de l'état. La noblesse ancienne ne vit leur élévation rapide qu'avec jalousie, et elle en conserva du ressentiment : et leur influence, quoiqu'elle parût très grande tant qu'elle fut soutenue par la faveur du roi, devint par la suite presque nulle, et se borna au petit nombre de familles dans lesquelles ils s'étaient mariés. Le marquis de Dorset, fils de la reine par son premier mariage, et son frère, le vertueux, mais infortuné comte Rivers, possédaient les premières places au conseil; ils avaient perpétuellement pour adversaires les lords Hastings, Howard et Stanley, amis personnels du roi, surtout le premier, qu'Édouard avait choisi pour le compagnon de ses plaisirs, et qui, par ce même motif, était devenu odieux à la reine. Le monarque, tant qu'il fut en santé, avait, par sa prudence, balancé la rivalité, et, par son autorité, réduit au silence, les discussions des deux partis : à son lit de mort, instruit par la malheureuse minorité de Henri VI, il les fit appeler dans sa chambre, les exhorta à se pardonner réciproquement, et leur commanda de s'embrasser en sa présence. Ils obéirent avec une joie apparente : mais leurs cœurs démentaient les sentiments qu'ils étaient forcés d'exprimer, et il suffit de peu de jours pour apporter la preuve de la fausseté de leur réconciliation ; quand Édouard, par les ordres

piraît à se saisir d'une grande partie de l'autorité duquel elle s'était faite, ne fut plus là pour les obliger à tenir leurs serments (1).

Dès que le roi fut mort, le conseil s'assembla, et résolut de proclamer son fils aîné sous le nom d'Édouard V (9 avril.); mais l'unanimité s'arrêta à ce point. Le jeune prince, accompagné de son oncle, le comte Rivers, et de son frère utérin, lord Gray, avait été envoyé à Ludlow, dans le Shropshire, sous prétexte que sa présence servirait à contenir les habitants du pays de Galles, mais, en réalité, pour qu'en grandissant sous leur direction, il devînt plus attaché aux parents de sa mère. On soupçonna que, suivant l'exemple d'Isabelle, mère d'Édouard III, la reine as-

(1) Œuvres de More ou Morus, 38-40, éd. de 1557. Nous devons la connaissance des évènements de cette époque au continuateur de l'histoire de Croyland et à sir Thomas Morus. Le premier était contemporain. Son nom est inconnu; mais il paraît, d'après son ouvrage, qu'il était docteur en théologie, quelquefois membre du conseil sous Édouard IV, et employé par lui dans quelques circonstances, comme envoyé auprès des puissances étrangères. (P. 557.) Il annonce qu'il écrit avec vérité et impartialité. « Sine ullas cita inter- » mixtione mendacii, odii, aut favoris. » 575. Sir Thomas More naquit en 1482 : en 1513, lorsqu'il était sous-sheriff de Londres, il écrivit son Histoire de Richard III, d'après les mémoires des contemporains. En substance, il s'accorde généralement avec l'écrivain précédent : en quelques circonstances peu importantes, ils diffèrent quelquefois l'un de l'autre; mais dans ce cas, je préfère toujours l'autorité du continuateur.

durant la minorité de son fils; et, pour déjouer ses projets, les ennemis des Wydeviles attendirent avec anxiété l'arrivée des deux princes du sang, le duc de Glocester, oncle du roi, et le duc de Buckingham, descendant en ligne directe de Thomas de Woodstock, le plus jeune des fils d'Édouard III. Lorsque Élisabeth proposa que Rivers et Gray conduisissent Édouard, de Ludlow à la métropole, sous la protection d'une armée, Hastings et ses amis prirent l'alarme. Glocester et Buckingham étaient encore absents; la Tour était au pouvoir du marquis de Dorset; le roi n'était entouré que des créatures de la reine: et le secours d'une armée devait mettre ses opposants à sa merci, et donner aux Wydeviles les moyens de consolider leur autorité. Où voyait-on, demandèrent-ils la nécessité d'une armée? quels étaient les ennemis contre lesquels on devait la diriger? Les Wydeviles cherchaient-ils les moyens de se soustraire à la réconciliation qu'ils avaient jurée? Une longue et vive altercation s'ensuivit: Hastings déclara qu'il quitterait la cour et se retirerait dans son gouvernement de Calais: la reine jugea prudent de céder; et, dans un moment malheureux, on prit la résolution de ne composer la suite du jeune roi que de deux mille hommes à cheval (1).

(1) Cont. Croyl. 565. More, 41.

Richard, duc de Glocester, était dévoré d'une ambition insatiable, et il savait cacher les projets les plus sanguinaires sous le voile de l'affection et de la loyauté. Nommé commandant de l'armée contre les Écossais, il était employé aux frontières à l'époque de la mort de son frère : mais dès qu'il fut informé de cet évènement, il revint à York, avec une suite de six cents chevaliers et écuyers, revêtus d'habits de deuil; il fit faire des obsèques au roi défunt, dans la cathédrale, avec une magnificence toute royale, convoqua les gentilshommes du comté pour prêter serment d'allégeance à Édouard V; et, pour leur donner l'exemple, ce fut lui qui, le premier, prêta le serment. En même temps, il envoya des lettres où il exprimait son affection et son attachement à son neveu, gémissait avec Élisabeth sur la perte de son mari, et offrait son amitié au comte Rivers et aux autres seigneurs de la famille de la reine. Ayant augmenté le nombre des personnes de sa suite, il continua sa marche vers le sud, dans le dessein avoué d'assister au couronnement, qui avait été fixé par le conseil au 4 du mois de mai (1).

Les messages secrets qui se succédèrent, durant cet intervalle, entre le duc, Buckingham et Hastings nous sont inconnus; mais nous pouvons

(1) Cont. Croyl. 565. More, 41.

nous former une idée de leur importance par les évènements qui arrivèrent immédiatement. Le jeune Édouard avait atteint Stony-Stratford, sur la route de Londres (29 avril.), le jour même où son oncle arrivait à Northampton, à environ dix milles devant lui. Les lords Rivers et Gray revinrent à l'instant sur leurs pas, pour recevoir Glocester au nom du roi, et soumettre à son approbation les ordres qu'ils avaient donnés relativement à l'entrée du roi dans la capitale. Ils furent accueillis avec distinction, et invités à dîner avec le duc, qui leur prodigua des marques d'estime et d'amitié. Sur le soir, arriva le duc de Buckingham avec une suite de trois cents cavaliers. Après souper, Rivers et Gray se retirèrent à leurs quartiers très satisfaits de la réception qu'on leur avait faite. Les deux princes, laissés à eux-mêmes, disposèrent leur plan de conduite pour le jour suivant.

Le matin, on découvrit que toutes les issues de la ville avaient été étroitement gardées pendant la nuit, dans le but, disait-on, d'empêcher qu'aucune personne ne rendît ses respects au roi, avant l'arrivée de son oncle (30 avril.). Cette circonstance éveilla les soupçons : mais les quatre lords, à leur entrée dans Stony-Stratford, chevauchaient de compagnie, et, selon les apparences, en grande amitié, lorsque Glocester accusa soudain Rivers et Gray de lui avoir enlevé la

tendresse de son neveu. Ils repoussèrent l'accusation; mais ils furent immédiatement arrêtés et conduits sur les derrières. Les deux ducs se rendirent à la maison qu'habitait le roi, s'en approchèrent en fléchissant le genou, et lui parlèrent de leur loyauté et de leur attachement, mais, après cette démonstration extérieure de respect, ils s'emparèrent de sir Thomas Vaughan et de sir Richard Hawse, ses domestiques de confiance, ordonnèrent au reste de sa suite de se disperser, et défendirent, par proclamation, à aucun d'eux de se présenter devant le roi, sous peine de mort. Le prince, abandonné et effrayé, fondit en larmes: mais Glocester le conjura à genoux de chasser ses terreurs, de se fier à l'affection de son oncle, et de croire que ces précautions étaient devenues nécessaires par la perfidie des Wydeviles. Il reconduisit Édouard à Northampton, et ordonna que les quatre prisonniers fussent menés, sous une forte escorte, au château de Pontefract (1).

Le même soir, cette opération mystérieuse fut confidentiellement annoncée au lord Hastings, et bientôt après communiquée à la reine mère, qui, redoutant la destruction de sa famille, se retira en toute hâte, avec son second fils Richard, ses cinq filles et le marquis de

(1) Cont. Croyl. 565. More, 41, 42.

Dorset, dans le sanctuaire de Westminster. Cet asile avait été autrefois respecté par son plus grand ennemi, le comte de Warwick : elle pensa qu'il ne serait pas violé par un beau-frère. La capitale se trouva, dans un moment, en tumulte. Les citoyens prirent les armes; quelques uns se rendirent auprès d'Élisabeth, à Westminster, d'autres près du lord Hastings, à Londres. Ce seigneur déclara, en termes généraux, à ses amis, ce qu'il croyait probablement lui-même, que les deux ducs étaient de loyaux sujets : mais leur projet réel était caché sous un voile impénétrable; et les partisans de la reine, sans chef et sans aucune information, attendirent les résultats dans la plus grande incertitude (1).

Le 4 de mai, le jour originairement désigné pour le couronnement, Glocester amena son neveu captif à la métropole. Ils rencontrèrent à Hornsey-Park le lord maire et les aldermen, en habits écarlate, suivis de cinq cents citoyens habillés de violet (4 mai). Le jeune roi portait un long manteau de velours bleu; les gens de sa maison étaient vêtus de deuil : Glocester, à cheval devant lui, la tête découverte, le désignait aux acclamations des citoyens. Il fut logé, avec tous les honneurs dus à la royauté, dans le palais de

(1) Cont. Id. 565, 566. More, 43.

l'évêque, et reçut immédiatement le serment de fidélité et l'hommage des prélats, des lords et des membres de la chambre des communes qui se trouvaient présents. Un grand conseil avait été convoqué, et il continua à siéger durant plusieurs jours. Sur la motion du duc de Buckingham, le roi fut transporté à la Tour : on fixa, pour le couronnement, un jour éloigné, le 22 juin : cinquante lords et gentilshommes furent convoqués pour recevoir l'ordre de la chevalerie : cette cérémonie précédait celle du couronnement : on ôta les sceaux à l'archevêque d'York, pour les donner à l'évêque de Lincoln : plusieurs officiers de la couronne furent renvoyés, et firent place aux adhérents du parti dominant : et Glocester, qui avait été nommé protecteur, prit le titre pompeux de « frère et oncle de rois, protecteur et défenseur, grand chambellan, connétable, et lord grand amiral d'Angleterre (1). »

Quel qu'ait été le projet originaire de ce prince, on ne peut le connaître que par conjecture. On se lance souvent dans la carrière sans connaître le but auquel on parvient définitivement. Le flux des évènements emporte, et les succès obtenus conduisent à de plus grandes entreprises. Si le duc n'eût aspiré qu'au protectorat, son ambition

(1) Cont. Croyl. 566. More, 47. Rym. XII. Buck, 522 185. Fab. 513. Drake's Eborac. 115.

ne saurait être blâmée. C'était une dignité que l'exemple des deux dernières minorités semblait avoir destinée à l'oncle du roi. Mais on s'aperçut bientôt qu'il n'avait pu s'approcher aussi près du trône sans désirer de s'y asseoir, et que lorsqu'il avait une fois pris sa résolution, aucune considération de parenté, de justice ou d'humanité, ne pouvait le détourner de son but. Il s'avança cependant avec cette prudence et cette dissimulation qui distinguaient son caractère: ses desseins ne se développèrent que graduellement et partiellement: il n'avoua ouvertement ses prétentions à la couronne que lorsqu'il eut éloigné du roi ses amis les plus dévoués, et trouvé dans les autres la certitude qu'il pouvait agir contre ce prince avec succès.

Tandis que l'on donnait des ordres et que l'on faisait des préparatifs pour le prochain couronnement, Glocester s'occupait à mûrir ses plans et à envoyer des instructions à ses partisans. Avec tout l'art d'un diplomate consommé, il parvint à diviser le conseil, et il ordonna aux membres connus par leur attachement à Édouard, de tenir leurs séances dans la Tour, tandis que ceux auxquels il osait confier le secret de son ambition, se réunissaient à Crosby-Place, où il demeurait, à Londres. La séparation du conseil éveilla les soupçons de lord Stanley, qui les communiqua à Hastings: mais ce ministre

répondit qu'il n'y voyait aucun motif d'alarme, et qu'il entretenait à Crosby un confident qui lui rapportait fidèlement tous les secrets du duc. Le lendemain (13 juin.), le protecteur prit place au conseil assemblé dans la Tour. Après un moment de silence, il frappa la table de son poing; une voix du dehors cria à la trahison; et un corps d'hommes armés pénétra dans la chambre. Hastings et Stanley, ainsi que les prélats d'York et d'Ély, personnages qu'il désespérait de gagner, à raison de leur attachement aux fils du dernier roi, furent aussitôt arrêtés. Trois d'entre eux furent enfermés dans des prisons séparées; on avertit Hastings de se préparer pour son immédiate exécution. Ce fut en vain qu'il en demanda la cause: l'ordre du protecteur n'admettait aucun délai. Le premier prêtre qui s'offrit à lui reçut sa confession, et une pièce de charpente qui se trouvait par hasard dans la cour, à la porte de la chapelle, devint le bloc sur lequel il fut décapité. Le même jour, après midi, on fit une proclamation, qui annonçait que Hastings et ses amis avaient conspiré contre la vie des ducs de Glocester et de Buckingham, qui n'avaient échappé que par miracle aux embûches dressées pour leur destruction (1).

Le même jour (et l'on doit faire attention à

(1) Cont. Croyl. 566. More, 53, 54.

cette époque), Ratcliffe, un des plus zélés partisans du protecteur, pénétra, à la tête d'un corps nombreux d'hommes armés, dans le château de Pontefract, et se rendit maître du comte Rivers, de lord Gray, de sir Thomas Vaughan et de sir Richard Hawse. On annonça aux spectateurs qu'ils avaient été déclarés coupables de trahison; mais on n'observa envers eux aucune forme judiciaire, et les têtes des victimes tombèrent en présence de la multitude (1). Deux jours après (15 juin.), Ratcliffe remit au maire et aux citoyens d'York une lettre du duc, qui les informait des desseins criminels imputés à Élisabeth et aux Wydeviles; et quatre jours plus tard, on publia, dans les comtés du nord, des proclamations qui recommandaient à tous « de prendre » les armes, et de se rendre à Londres, sous les » ordres du comte de Northumberland et du lord » Nevil, pour aider à soumettre, châtier et punir, » la reine, sa famille et ses autres adhérents, » qui avaient formé le dessein d'assassiner et de » détruire le protecteur, et son cousin le duc » de Buckingham, et tout l'ancien sang royal » du royaume(2). »

(1) Cont. Croyl. 567. More dit que ce fut le même jour, 54.

(2) Voyez les originaux dans l'Eboracum de Drake, 115. On doit remarquer que le 8 du même mois, Richard écrivit aux citoyens d'York une lettre remplie de cajoleries, pro-

Les habitants de Londres ignoraient encore ce qui venait de se passer dans le nord : mais le meurtre de Hastings et l'arrestation de Stanley et des deux prélats, avaient délivré Richard de toute appréhension de la part des personnes les plus attachées à la famille du dernier roi. L'aîné de ses deux fils, détenu à la Tour, ne pouvait s'en échapper : le plus jeune restait encore à Westminster, dans le sanctuaire, sous les yeux d'Élisabeth. Le protecteur résolut de l'en séparer, pour le tenir à sa disposition; et, avant que la terreur que devait inspirer la dernière exécution se répandît, il se rendit à Westminster dans sa barge, accompagné de plusieurs seigneurs et prélats, et suivi d'un corps nombreux de gens armés. On ne peut mettre en doute qu'il n'eût l'intention d'employer la force s'il l'eût jugé nécessaire : mais il se détermina à essayer d'abord l'influence de la persuasion, et il ordonna à une députation de lords, le cardinal de Canterbury à leur tête, d'entrer et de demander le jeune prince à sa mère. Les argu-

mettant de les récompenser de leur attachement constant à sa personne : deux jours après, le 10 de juin, mais trois jours avant les assassinats commis dans la Tour et à Pontefract, il leur écrivit de nouveau pour les instruire des complots formés contre sa vie par la reine et ses amis ; la lettre fut cinq jours en route. Drake, 115. On peut présumer que l'ordre donné à Ratcliffe fut envoyé vers la même époque.

ments ingénieux que sir Thomas More attribue au prélat, et les réponses touchantes qu'il a mises dans la bouche de la reine, sont probablement de l'invention de cet écrivain (1) : une meilleure autorité nous assure qu'Élisabeth, convaincue de l'inutilité de la résistance, affecta d'acquiescer avec joie à la demande qui lui fut faite. Elle appela son fils, lui donna en hâte un dernier baiser, et, se retournant, elle fondit en larmes. L'innocente victime fut conduite en grande pompe à la Tour : et, tandis que la mère s'abandonnait aux tristes pressentiments de son cœur, ses fils jouissaient du bonheur d'être réunis, soupçonnant peu la fourberie et la cruauté de leur oncle dénaturé (2).

Les partisans du protecteur étaient alors occupés à faire circuler les bruits les plus étranges et les plus incroyables. Quelques uns faisaient revivre le conte, autrefois inventé par Clarence, que le dernier roi, quoique réputé fils du duc d'York, était en réalité le fruit d'un commerce adultère, entre sa mère Cécile et un chevalier au service de son mari. D'autres, et c'était le plus grand nombre, affectaient de jeter des doutes sur la validité de son mariage avec Élisabeth, et par conséquent sur la légitimité des enfants qu'il en

(1) More, 48-51.
(2) Cont. Croyl. 566.

avait eus. Pour donner de la force à ces impressions, le protecteur revêtit un nouveau caractère, celui de défenseur et de vengeur des mœurs publiques. Parmi les femmes mariées, connues pour avoir cédé aux désirs coupables d'Édouard, se trouvait Jeanne, la femme de Shore, jeune et riche citoyen. Dès le moment où sa séduction était devenue publique, elle avait été abandonnée par son mari : et malgré l'inconstance de son amant, elle était parvenue à conserver la première place dans les affections du roi jusqu'à l'époque de sa mort. Richard marqua cette femme pour la livrer au châtiment. Il s'appropria d'abord très prudemment son argenterie et ses bijoux, de la valeur de trois mille marcs : et il remit sa personne à une cour ecclésiastique, afin qu'elle fût punie suivant les canons. Jeanne Shore, en chemise, les pieds nus, portant dans ses mains un cierge allumé, et précédée de la croix, fut forcée de parcourir les rues de la capitale, suivie d'un immense concours de peuple (1).

(1) More, 56, 57. Il lui donne, sous un rapport, un caractère recommandable. «Le roi en avait plusieurs; mais celle-ci » l'aimait véritablement : et pour dire la vérité (car ce » serait même un péché que de calomnier le diable), elle » n'abusa jamais de sa faveur pour faire tort à qui que ce » fût; mais au contraire, elle porta à beaucoup de personnes des consolations et des secours.... Et actuellement » elle mendie près des gens qui eussent mendié eux-mêmes, » si elle n'avait pas été ce qu'elle fut. » Ibid.

Il est évident que ce châtiment ne pouvait porter aucune atteinte au titre des enfants d'Édouard: mais il servit à fixer l'attention du public sur la conduite dissolue de ce monarque, et à préparer tous les esprits à la scène étrange qui allait bientôt se développer.

Un corps de Gallois, levé par le duc de Buckingham, était alors arrivé à Londres: les bandits qui avaient assassiné les prisonniers de Pontefract se trouvaient dans le voisinage: et l'armée, sous les ordres du comte de Northumberland, était, pensait-on, suffisante pour arrêter toute opposition dans le nord. Dans cette situation, l'aveu public des desseins de Glocester ne pouvait amener aucun danger. Le dimanche suivant, il choisit le docteur Shaw, frère du lord maire, pour prêcher à la Croix de Saint-Paul. Celui-ci prit pour texte le passage suivant du livre de la Sagesse: « Les tiges bâtardes ne produiront pas » de profondes racines. » Ayant démontré, par différents exemples, qu'il était rarement donné aux enfants de jouir du fruit de l'iniquité de leur père, il se mit à décrire le libertinage bien connu du feu roi, qui, disait-il, avait l'habitude de faire des promesses de mariage à toutes les femmes qu'il trouvait difficiles à séduire. Ainsi au commencement de son règne, pour satisfaire sa passion, il n'avait pas hésité à contracter un mariage clandestin avec Éléonore, veuve du lord Boteler de

Sudely (1) : il avait ensuite épousé de la même manière Elisabeth, veuve de sir Jean Gray. A une époque subséquente, il avait jugé à propos de reconnaître ce second mariage : mais une telle reconnaissance ne pouvait annuler le droit antérieur d'Éléonore, qui, aux yeux de Dieu et des hommes, était la véritable femme du roi. Le prédicateur disait, en concluant, qu'Élisabeth ne pouvait être considérée que comme une concubine, quoiqu'elle eût été reconnue pour reine d'Angleterre; et que les enfants qu'elle avait eus d'Édouard, n'avaient aucun droit légitime à la succession de leur père. Il doutait aussi qu'Édouard fût véritablement le fils de Richard, duc d'York, et l'héritier réel de la couronne. Tous ceux qui avaient connu le duc pouvaient dire qu'il n'existait aucune ressemblance entre Édouard et lui. « Mais » s'écria-t-il (et au même instant, comme par hasard, le protecteur, traversant la foule, se montra sur un balcon auprès de la chaire), « nous retrouvons dans le duc de Glo- » cester le vrai portrait de ce héros : chacun de » ses traits nous rappelle ceux de son père. » On s'attendait qu'à ces mots les citoyens allaient s'écrier, « Vive le roi Richard ; » mais ils se regardè-

(1) Thomas More substitue Élisabeth Lucy à lady Boteler; ce n'est qu'une erreur involontaire : car toutes deux avaient été les maîtresses d'Edouard. More, 61.

rent les uns et les autres, dans l'étonnement et le silence. Le protecteur prit un air de mécontentement, et le prédicateur s'étant pressé de terminer son sermon, se sauva chez lui. On dit que depuis cette aventure, il n'osa jamais passer la porte de sa maison, mais qu'il languit désormais, livré à la honte et aux remords (1).

Richard toutefois ne fut pas déconcerté de cet accident, mais il confia sa cause à l'éloquence d'un plus noble avocat. Le mardi suivant, le duc de Buckingham, accompagné de plusieurs lords et gentilshommes, harangua les citoyens des Hustings (2), à Guildhall. Il leur rappela la tyrannie d'Édouard, les sommes qu'il avait arra-

(1) More, 60, 61. L'authenticité de ce sermon est attaquée par l'auteur des Doutes historiques. Il est en effet probable que plusieurs des discours rapportés par sir Thomas More ne sont que de simples morceaux de rhétorique ; mais il est également probable qu'en rapportant ce sermon public et célèbre, qui était encore dans le souvenir de plusieurs de ses lecteurs, il en a du moins conservé la substance. La partie la plus essentielle de son discours est, de plus, appuyée du témoignage de Fabian (p. 514, 515.), qui probablement était présent. A l'objection que le protecteur vivait en grande familiarité avec sa mère, et que par conséquent il ne pouvait souffrir que son caractère fût attaqué, on peut répondre qu'il n'existe aucune preuve satisfaisante de cette amitié, et que l'homme qui répandait le sang de ses deux neveux pour s'assurer la couronne, ne devait pas reculer quand il ne s'agissait que de calomnier le caractère de sa mère, pour arriver au même but.

(2) Les hustings sont les lieux préparés pour les élec-

chées sous le nom «de dons gratuits,» et les familles qu'il avait rendues malheureuses par ses amours. Il saisit cette occasion pour faire allusion au sermon qu'ils avaient entendu le dimanche précédent, à l'histoire du mariage antérieur avec lady Boteler, à son union subséquente avec lady Gray, et à l'illégitimité des enfants nés de ce prétendu mariage. Il ajouta que le droit à la couronne appartenait évidemment à Richard, duc de Glocester, le seul véritable descendant du duc d'York, et que les lords et les communes des comtés du nord avaient juré de ne jamais se soumettre au gouvernement d'un bâtard. Contre son attente, les citoyens gardèrent encore le silence : il leur demanda enfin une réponse : étaient-ils pour ou contre le protecteur ? et quelques personnes payées à cet effet, et placées au milieu de la salle, jetèrent en l'air leurs bonnets, en s'écriant « Le roi Richard. » Le duc remercia l'assemblée de son assentiment, et l'invita à l'accompagner le lendemain au château de Baynard, résidence du duc de Glocester (1).

Dans la matinée, Buckingham, suivi de plusieurs lords et gentilshommes, et Shaw, avec les principaux citoyens, se rendirent au palais et demandè-

---

tions publiques des membres de la chambre des communes. (*Note du traducteur.*)

(1) More, 61, 65. Fab. 515.

rent audience (25 juin.). Le protecteur affecta d'être surpris de leur arrivée ; il exprima des craintes pour sa sûreté personnelle ; et enfin, quand il consentit à se montrer à une fenêtre, il parut devant eux avec les marques visibles de l'embarras et du trouble. Buckingham, avec sa permission, lui présenta une adresse qui, ayant été depuis insérée dans un acte du parlement, existe encore pour l'instruction de la postérité. Elle porte le titre de « considération, élection et pétition des lords spirituels et temporels, et des communes du royaume d'Angleterre ; » et, après une peinture exagérée du bonheur et de la prospérité du royaume dans les anciens temps, et de ses misères sous le feu roi, elle continue ainsi : « Nous remarquerons aussi comment le prétendu » mariage entre le susdit roi et Élisabeth Gray » se fit de grande présomption, sans le porter à » la connaissance des lords ni requérir leur assenti- » ment, et cela au moyen des enchantements et » sortiléges de ladite Élisabeth et de sa mère Jac- » quette, duchesse de Bedford, ainsi que l'affirme » l'opinion commune du peuple ; opinion et bruit » public que nous prouverons suffisamment en » temps et lieu, si le cas l'exige ; et nous remar- » querons encore que ce prétendu mariage ne s'est » fait qu'en particulier et en secret, sans publica- » tion de bans, dans une chambre particulière, » dans un lieu profane, et non ouvertement en face

» de l'église, suivant la loi de Dieu, mais d'une » manière contraire aux louables coutumes de » l'église d'Angleterre ; et qu'aussi, à l'époque où » se contractait ce prétendu mariage, et avant, » et long-temps après, ledit roi Édouard était et res» tait fiancé et marié à une certaine Éléonore But» teler, fille du vieux comte de Shrewsbury, avec » laquelle ledit roi Édouard avait fait jadis un con» trat de mariage, bien avant qu'il épousât Élisa» beth de la manière et comme nous l'avons déjà » dit : ces prémisses étant d'une vérité incontes» table et sans réplique, il paraît, il s'ensuit » évidemment que ledit roi Édouard, durant sa » vie, a vécu avec Élisabeth dans un commerce » criminel et damnable, et en adultère devant » les lois de Dieu et celles de son église ; il pa» raît évidemment et il s'ensuit que toute la des» cendance et les enfants dudit roi Édouard sont » bâtards, et qu'ils n'ont aucun droit et ne peu» vent nullement prétendre à aucune portion d'hé» ritage par les lois et les coutumes anglaises. » Il est ensuite question de la proscription du duc de Clarence, par laquelle ses enfants furent exclus de la succession, d'où l'on infère que le protecteur est le plus proche héritier de Richard, dernier duc d'York ; « et par conséquent, conti» nue la pétition, nous désirons humblement, » nous prions et supplions votre noble grâce, » conformément à cette élection faite par nous,

» les trois états du royaume, d'accepter et de » prendre ladite couronne et la dignité royale, » avec toutes les choses qui y sont annexées et » lui appartiennent, comme à vous revenant de » droit, aussi bien par héritage que par une élec- » tion légale (1). »

Le protecteur n'eut garde de discuter l'exactitude de ces assertions. Mais il répondit modestement qu'il n'était point ambitieux : que la royauté n'avait aucun charme pour lui; qu'il était très attaché aux enfants de son frère, et résolu à conserver la couronne qui devait orner le front de son neveu. « Sir, répliqua le duc de Buckin- » gham, le peuple libre d'Angleterre ne s'abais- » sera jamais sous la férule d'un bâtard ; et si l'hé- » ritier légitime refuse de prendre le sceptre, on » sait où en trouver un autre qui le recevra avec » empressement. » A ces mots, Richard affecta de réfléchir, et répondit, après un court silence : « Qu'il était de son devoir d'obéir à la voix de son » peuple : que, puisqu'il était l'héritier légitime, » et qu'il avait été choisi par les trois états, il » accédait à leur demande, et qu'il prendrait, » à partir de ce jour, la dignité royale, la préé- » minence, et le gouvernement des deux nobles » royaumes d'Angleterre et de France; que ses hé- » ritiers et lui gouverneraient le premier, et, si

(1) Rot. parl. VI, 240, 241. Cont. Croyl. 367.

»Dieu le voulait de sa grâce et munificence, il »parviendrait à s'emparer du second et à le sub»juguer (1). »

Ainsi finit cette scène d'hypocrisie. Le lendemain, Richard se rendit à Westminster en cérémonie, et prit possession de son prétendu héritage, en se plaçant sur le siége de marbre dans la grande salle, ayant à sa droite le lord Howard, depuis duc de Norfolk, et le duc de Suffolk à sa gauche. Il fit observer au peuple qu'il avait désiré commencer son règne en ce lieu même, parceque l'administration de la justice était le premier devoir d'un roi. Il fit publier des proclamations, par lesquelles il pardonnait toutes les offenses commises envers lui jusqu'à ce moment. De Westminster il se rendit à Saint-Paul, où il fut reçu processionnellement par le clergé, et salué par les acclamations du peuple. Il data de ce jour, 26 de juin, le commencement de son règne (2).

(1) More, 66.

(2) Ibid. 67. Fab. 515. Cont. Croyl. 566, et la lettre même de Richard à la garnison de Calais. Buck, p. 252. Voyez la note A à la fin du volume.

CHAPITRE V.

RICHARD III.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMP. D'ALLEMAG.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Frédéric III.	Jacques III.	Louis XI, 1463. Charles VIII.	Isabelle. Ferdinand.	Sixte IV, 1484. Innocent VIII.

Couronnement de Richard. — Mort de ses deux neveux. — Conspiration déjouée. — Il se réconcilie avec Élisabeth. — Il veut épouser sa nièce. — Il lève une armée contre le comte de Richemont. — Il est tué à la bataille de Bosworth.

Les préparatifs que l'on avait faits pour le couronnement du neveu, servirent à hâter celui de l'oncle. (1483, 6 juillet.) Quinze jours après avoir accédé aux demandes qu'on lui avait présentées au château de Baynard, Richard fut couronné à Westminster avec son épouse Anne, fille du feu comte de Warwick. On n'épargna aucune dépense pour augmenter la splendeur de la cérémonie : la plupart des pairs et pairesses l'embel-

lirent de leur présence; et l'on remarqua que le cortége du roi fut dirigé par le duc de Buckingham, et celui de la reine par la comtesse de Richmond, tous deux descendants de Jean de Gand, et les premiers de la maison de Lancastre (1).

Le nouveau roi consacra les commencements de son règne à des actes de faveur et de clémence. Le lord Stanley, mari de la comtesse de Richmond, rentra en grâce, et fut nommé sénéchal de la maison du roi: l'archevêque d'York obtint sa liberté: Marton, évêque d'Ély, fut retiré de sa prison, à la Tour, et confié à la garde du duc de Buckingham, au château de Brecknock; le lord Howard obtint la charge de comte maréchal, avec le titre de duc de Norfolk: son fils fut créé comte de Surrey; plusieurs nobles furent élevés à de plus hauts rangs, et les trésors, amassés et laissés par Édouard, prodigués

(1) Cont. Croy. 567. Hall. 25, 26. Dans les Doutes historiques (p. 65), on nous rapporte que le prince déposé faisait partie du cortége, parcequ'il paraît qu'on lui fit faire des costumes, ainsi qu'à ses valets ou pages: cette assertion est loin d'être prouvée, puisque les vêtements portés sur les registres (Archæol. 1, 372, 373) sont probablement ceux qu'on avait commandés ou faits pour le couronnement même d'Édouard. Il eût été dangereux de le forcer à paraître dans cette occasion; et certes les écrivains contemporains n'auraient pas laissé échapper un fait si important.

pour récompenser les services passés, et acheter ceux de l'avenir.

Richard avait affecté dernièrement un zèle extraordinaire pour l'abolition du crime et la réformation des mœurs. Avant le départ des lords, il les fit appeler, et les engagea à maintenir la paix dans leurs comtés, et à prêter secours à ses officiers pour l'arrestation et la poursuite des criminels. Peu de jours après, il les suivit lui-même, en déclarant que son intention était de parcourir son royaume dans le même but. Sa marche fut lente. Dans toutes les grandes villes, il administrait la justice en personne, écoutait les pétitions et dispensait des grâces (1). Les habitants d'Oxford, de Woodstock, de Glocester et de Worcester furent honorés de sa présence. La reine le rejoignit à Warwick, ainsi que les ambassadeurs espagnols, et beaucoup de membres de la noblesse: et la cour, après s'être arrêtée une semaine dans cette ville, se rendit à York, en passant par Coventry, Leicester, Nottingham et Pontefract (2). On avait d'avance engagé les habitants à faire éclater leur joie par des démonstrations publiques, afin que les lords du sud

(1) Apud Drake, Eborac. 116.

(2) Rouse, 217. Je m'attache spécialement à décrire ce voyage, parceque Laing l'a renfermé dans le court espace de sept jours, p. 420.

pussent remarquer « comment ils distribuaient » leurs faveurs. » Les gentilshommes du voisinage avaient reçu l'ordre de se présenter au roi et de lui faire hommage : et l'on avait fait venir de Londres la garde-robe royale, afin que le roi et la reine parussent dans leur plus magnifique appareil. Afin de plaire aux habitants du nord, parmi lesquels il avait été, pendant quelques années, d'une grande popularité, il se fit encore couronner avec sa femme : et la cérémonie fut accomplie avec la même pompe et le même éclat qu'on avait déjà déployés dans la capitale (1).

Tandis que Richard employait ainsi ses journées à York dans une apparente sécurité, il apprit qu'un orage s'amassait derrière lui. La terreur qu'inspirait sa présence avait imposé silence aux soupçons du public ; mais il ne fut pas plus tôt parti, que l'on se communiqua librement ses pensées, qu'on déplora le sort du jeune Édouard et de son frère, à la Tour, et que l'on condamna ouvertement l'usurpation de la couronne par un oncle dénaturé. On imagina divers projets. Quelques uns proposèrent d'arracher les deux princes de leur prison : d'autres préférèrent la mesure, moins dangereuse, de transporter au-delà des

(1) « Drake's Eborac. » 116, 117. Cont. Croyl. 567.

mers une ou deux de leurs sœurs, afin que, quelle que fût la politique ultérieure de Richard, la postérité de son frère pût survivre, pour réclamer et peut-être recouvrer la couronne. Mais le roi, quoique la chose fût encore secrète, avait déjà prévenu la possibilité de l'exécution du premier de ces projets par le meurtre de ses neveux; et, pour déjouer le second, il ordonna à John Nesfield d'entourer le sanctuaire de Westminster d'un corps d'hommes armés, et d'en refuser l'entrée ou la sortie à qui que ce fût, sans une permission expresse (1). Pendant ce temps, les amis des princes poursuivaient leur projet avec ardeur. Dans le Kent, l'Essex et le Sussex, dans les provinces de Berk, Hanst, Wilts et Devon, on forma des réunions secrètes : on prit la résolution de recourir aux armes : et l'accession inattendue d'un puissant allié accrut les espérances des confédérés. On chercherait vainement à découvrir ce qui, dans l'espace de quelques semaines, avait pu faire du duc de Buckingham l'ennemi déclaré du nouveau roi, d'ami zélé qu'il avait paru. S'il avait rendu de grands services à Richard, il en était amplement récompensé. On l'avait fait connétable d'Angleterre, justicier du pays de Galles,

(1) Cont. Croyl. 567, 568.

gouverneur des forteresses royales dans cette principauté, et intendant des domaines du roi dans le comté de Hereford et dans le Shropshire : et il avait, de plus, obtenu l'immense héritage de Humphrey de Bohun, que le dernier roi avait injustement annexé à ses propres domaines (1). Peut-être la connaissance qu'il avait de la cruauté et du caractère soupçonneux de l'usurpateur, lui donna-t-elle à craindre que Richard ne le choisît pour sa première victime, parceque les lancastriens recherchaient sa protection : peut-être aussi, comme on l'a dit, ses opinions furent-elles changées par les observations adroites et éloquentes de son prisonnier Morton. Quoi qu'il en soit, Buckingham, dont la femme était sœur d'Élisabeth, s'engagea à rendre la couronne au jeune prince qu'il avait contribué à détrôner, et sa résolution de se mettre à la tête du parti fut communiquée par lettres aux principaux conjurés. Mais, au moment même où leurs cœurs s'ouvraient à toute la confiance du succès, leurs espérances furent anéanties par la funeste nou-

(1) Bohun avait laissé deux filles qui se partagèrent ses biens ; l'une épousa Henri IV, l'autre un des ancêtres du duc. Quand la postérité de Henri IV s'éteignit avec Henri VI, Buckingham réclama la portion de la seconde sœur ; mais Édouard IV la lui refusa. La plupart des écrivains disent que Richard la lui refusa aussi ; mais on voit le contraire dans « Dugdale's Baronage » I, 168.

veille de la mort des deux princes pour lesquels ils voulaient combattre (1).

On a toujours couvert d'un profond secret la date du jour où ils périrent, et la façon dont on commit le crime. Le récit qui suit est le plus plausible et le plus probable : on l'a tiré des aveux faits par les meurtriers, sous le règne suivant. Peu après son départ de Londres, Richard avait en vain tenté de séduire Brakenbury, le gouverneur de la Tour. Il envoya, de Warwick, sir Jacques Tyrrel, maître de ses écuries, avec l'ordre de prendre, pour vingt-quatre heures, les clefs et le commandement de la forteresse. Dans la nuit, Tyrrel, accompagné de Forest, un assassin connu, et de Dighton, un de ses palefreniers, monta l'escalier qui conduisait à la chambre où reposaient les deux princes. Tandis que Tyrrel veillait au dehors, Forest et Dighton entrèrent dans la chambre, étouffèrent leurs victimes sous les couvertures, appelèrent celui qui les employait, afin qu'il vît les cadavres, et, par ses ordres, les enterrèrent au pied de l'escalier. Le lendemain matin, Tyrrel rendit les clefs à Brakenbury, et rejoignit le roi avant son couronnement à York. Certain de l'exécration à laquelle l'exposerait la publicité d'un aussi noir forfait, Richard fit tous ses efforts pour l'empêcher de

(1) Cont. Croyl. 568.

transpirer; mais quand il sut qu'on avait pris les armes pour délivrer les deux princes, il laissa publier la nouvelle de leur mort, pour déconcerter les projets de ses ennemis et réveiller leurs craintes (1).

Cette nouvelle fut reçue avec horreur par les amis et les ennemis de l'usurpateur; mais si elle changea le but des conspirateurs, elle ne détruisit pas leur union. Ils ne pouvaient revenir sur leurs pas avec sûreté: et, puisque les princes pour lesquels on voulait combattre n'étaient plus, il devint nécessaire de susciter un nouveau compétiteur à Richard. L'évêque d'Ély proposa d'offrir la couronne à Henri, le jeune comte de Richmond, et représentant, du droit de sa mère, de la maison de Lancastre (2), mais à condition

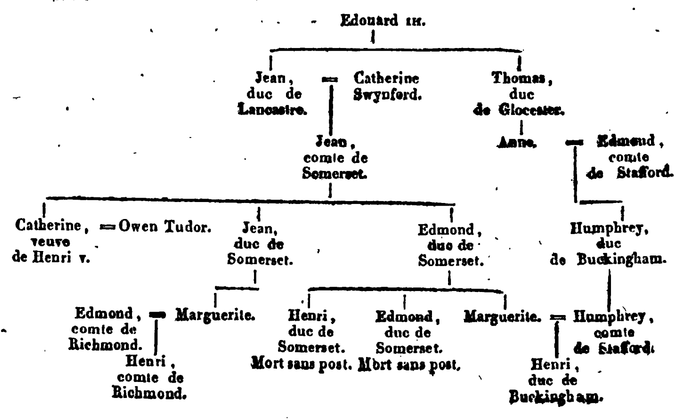
---

(1) Voyez le récit du meurtre dans More, 67, 68. On y a fait des objections; mais j'espère prouver, dans une note à la fin de ce volume, que l'on a complètement tort. Carte attribue l'histoire de la mort des princes à Buckingham et à ses amis, comme si on eût voulu par là faciliter une insurrection. (III, 822.) Il paraît constant, d'après l'historien de Croyland, que d'autres la publièrent, et qu'elle eut d'abord l'effet de déconcerter tous les projets. Cont. Croyl. 568.

(2) Ibid. Si Marguerite, comtesse de Richmond, était l'arrière-petite-fille de Jean de Gand, Marguerite, comtesse de Stafford, mère de Buckingham, l'était aussi; mais comme le père de la première était un frère aîné, elle fut regardée comme la branche aînée de la maison de Lancastre; elle avait épousé Edmond, comte de Richmond, fils de la reine Catherine par Owen Tudor. Buckingham descen-

qu'il épouserait la princesse Élisabeth, à qui les droits de la maison d'York étaient alors dévolus. Ce mariage, observait le prélat, devait unir les partisans des deux familles dans la défense d'une même cause, leur donner la possibilité de triompher du meurtrier, et mettre fin aux dissensions qui déchiraient et dépeuplaient la nation depuis si long-temps. Cette idée reçut l'approbation de la reine douairière, du duc de Buckingham, du marquis de Dorset et de la plupart de leurs amis: la comtesse de Richmond donna son assentiment au nom de son fils : on dépêcha un courrier en Bretagne (24 sept.) pour informer le comte de ce dont on était convenu, hâter son retour en An-

dait aussi de Thomas, duc de Glocester, sixième fils d'Édouard III. La table suivante éclaircira toutes ces particularités.



gleterre, et lui annoncer que le 18 d'octobre était le jour fixé pour le soulèvement général en sa faveur (1).

Le nouveau plan des confédérés échappa à la vigilance du roi, qui, loin de prévoir ce danger, se rendit de la ville d'York, dans le comté de Lincoln : mais, sous quinze jours, on reçut la réponse de Henri ; et on ne l'eut pas plus tôt communiquée à ses amis, qu'elle arriva aux oreilles de Richard. Pour se préparer à soutenir le combat, il somma tous ses partisans de le joindre, avec leurs vassaux, à Leicester, déclara Buckingham traître (15 oct.), et envoya, de Londres, chercher le grand sceau (2). Au jour marqué (18 oct.), le soulèvement eut lieu. Le marquis de Dorset proclama Henri à Exeter : l'évêque de Salisbury se déclara pour lui, dans le comté de Wilts : les gentilshommes de Kent se réunirent dans le même dessein à Maidstone ; ceux du Berkshire, à Newbury, et le duc de Buckingham déploya son étendard à Brecknock (23 oct.) (3).

Cinq jours après, Richard rejoignit son armée à Leicester, où il publia la plus singulière proclamation. Il y commence par se vanter de son zèle pour les mœurs et l'administration de la justice : il appelle ses ennemis « des traîtres, des

(1) Cont. Croyl. 568.
(2) Drake, Eborac. 119. Rym. XII, 203.
(3) Rot. parl. VI, 245, 246.

» adultères et des débauchés infâmes (1). » Il affirme que leur objet est « non seulement de dé» truire le trône, mais qu'ils veulent encore l'abo» lition de toute vertu et la damnable protection » du vice. » Il accorde un pardon général aux bourgeois et gens des communes qui ont été trompés par les fausses prétentions des rebelles : il menace du châtiment de la trahison tous ceux qui désormais leur prêteront assistance, et finit par promettre des récompenses à ceux qui lui amèneraient Buckingham et ses associés (2). Mais le bonheur de Richard le servit mieux que ses troupes et ses proclamations. Si Henri eût débarqué, ou que le duc fût parvenu à rejoindre les autres insurgés, le règne de l'usurpateur eût été probablement terminé. Mais, quoique Henri eût fait voile de Saint-Malo avec une flotte de quarante bâtiments, le temps se trouva si orageux, qu'un petit nombre put le suivre et traverser le canal; et quand il atteignit la côte de Devon, l'insuffisance de ses forces l'empêcha de débarquer. Buckingham fut encore plus malheureux. De Brecknock, il s'était avancé, à travers la forêt de Dene, jusqu'à la Severn ; mais les ponts se trouvèrent rompus, et la rivière tellement grossie que les gués étaient impraticables. Il revint vers Webly, où se trouvait lord Ferrers : mais les Gallois qui

(1) *Bawds*, maq......
(2) Rym. XII, 204.

l'avaient suivi se débandèrent, et la nouvelle de leur désertion porta les autres corps d'insurgés à songer à leur propre sûreté. Ce fut ainsi que le roi triompha sans tirer l'épée. Webly fut surveillé de très près, d'un côté par sir Humphrey Stafford, de l'autre par le clan des Vaughans, auquel, pour récompense, on avait promis le pillage de Brecknock. Morton se sauva sous un déguisement dans l'île d'Ély, et de là sur les côtes de Flandre : le duc, sous un pareil vêtement, atteignit la cabane de Banister, l'un de ses serviteurs, dans le Shropshire, où il fut trahi par la perfidie de son hôte, ou par l'imprudence de ceux qui connaissaient le lieu de sa retraite. S'il espéra son pardon en considération de ses premiers services, c'est qu'il se trompait sans doute sur le caractère de Richard. Ce prince était déjà arrivé à Salisbury avec son armée : il refusa de voir le prisonnier, et ordonna de faire tomber immédiatement sa tête sur la place du marché (2 nov.). De Salisbury, il se rendit dans le Devonshire. Les insurgés se dispersèrent. Le marquis de Dorset, et Courteney, évêque d'Exeter, traversèrent la Manche pour se rendre en Bretagne: les autres cherchèrent un refuge dans la fidélité de leurs voisins, et dans le respect qu'on avait encore pour les sanctuaires. Saint-Léger seul fut pris. Ce chevalier avait épousé la duchesse d'Exeter, sœur de Richard III. Ce fut en

vain que les sentiments de la parenté plaidèrent en sa faveur, et qu'on offrit une somme immense pour sa rançon, il fut exécuté à Exeter, par ordre du roi (1).

Lorsque le vainqueur eut traversé les comtés méridionaux, et se fut délivré par maintes exécutions de tous les ennemis qui lui étaient tombés entre les mains, il revint à sa capitale, et convoqua un parlement. Cette assemblée, comme celles du dernier règne en pareilles circonstances, prouva sa loyauté par son empressement à prévenir tous les désirs du monarque (11 nov.) (2). Elle adopta et confirma la célèbre pétition présentée à Richard pendant son protectorat, le déclara « roi incontestable de ce royaume d'Angleterre, » autant par droit de consanguinité et d'hérédité » que par légitime élection, consécration et couronnement; » et fixa à jamais la couronne sur sa postérité directe, et particulièrement sur son fils Édouard, prince de Galles, dont les lords spirituels et temporels s'obligèrent à favoriser la succession. On la fit suivre d'un bill de proscription, mesure mise trop souvent en usage dans ces temps de troubles, mais qui fut, dit-on, encore plus

---

(1) Cont. Croyl. 568, 570.

(2) L'historien attribue la conduite de ce parlement à la crainte, propter ingentem in constantissimos cadentem metum. Cont. Croyl. 570.

sévère, et s'étendit plus loin que celles qui avaient précédé. Un duc, un marquis, trois comtes, trois évêques, un grand nombre de chevaliers et de gentilshommes, furent dépouillés de leurs domaines, de leurs dignités et de leurs droits. On employa le produit des confiscations, partie à augmenter le revenu de la couronne, partie à récompenser les partisans septentrionaux du roi, qui se trouvèrent alors transplantés dans les comtés du sud, et convertis en surveillants des sentiments peu affectueux de leurs voisins. Parmi les condamnés on comptait la comtesse de Richmond. Mais on lui épargna la mort, à l'intercession de son mari le lord Stanley, qui parvint à convaincre Richard de sa propre loyauté, et qui, d'après la promesse de veiller à la conduite de sa femme, fut autorisé à conserver la possession de ses domaines pendant sa vie (1).

Comme le mariage d'Édouard IV et d'Élisabeth Gray était actuellement déclaré nul, par l'approbation donnée à la pétition présentée au château de Baynard, leur fils fut officiellement appelé « Édouard le Bâtard, autrefois Édouard V : » on désigna sa mère sous le nom d'Élisabeth, jadis femme de sir John Gray, et l'on annula les lettres-patentes qui lui assuraient un douaire comme reine d'Angleterre (1). Le roi était en-

(1) Rot. parl. VI, 240-251.

core sérieusement alarmé de l'idée d'un mariage entre le jeune comte de Richmond et l'aînée des filles d'Elisabeth. A la dernière fête de Noël, dans une réunion solennelle en Bretagne, Henri avait juré de la faire reine, dès qu'il aurait triomphé de l'usurpateur ; et les exilés, au nombre d'environ cinq cents, lui avaient, à cette condition, juré vassalité et fait hommage comme à leur souverain. Ce n'était pas que Henri eût par lui-même à faire valoir aucun droit à la couronne. Du côté de son père, il descendait d'Owen Tudor et de Catherine, veuve de Henri V : par sa mère, de Jean Beaufort, comte de Somerset, fils naturel de Jean de Gand par Catherine Swynford. Somerset, il est vrai, avait été légitimé : mais l'acte même qui avait accordé cette faveur, l'avait expressément exclu, lui et sa postérité, de la succession à la couronne. Il y avait encore en Espagne et en Portugal des princes et princesses de la maison de Lancastre : mais ils dédaignaient ou négligeaient un titre disputé, et les partisans de la famille jetèrent les yeux sur Henri et sa mère, comme leurs chefs naturels. Aucune circonstance, et encore moins celle-ci, n'eût amené les lords, attachés à la maison d'York, à admettre les prétentions du comte de Richmond. Mais, convaincus de la

(1) Rym. XII, 259. Rot. parl. VI, 263.

mort des deux fils d'Edouard, ils regardèrent sa fille aînée comme leur légitime souveraine; et au moment où Henri fit serment d'épouser cette princesse, ils lui jurèrent fidélité comme au mari de celle qui, par succession, devait être reine d'Angleterre.

La politique de Richard avait actuellement pour objet principal la destruction de ce projet. Afin d'engager la dernière reine à quitter le sanctuaire, il essaya de l'éblouir par les promesses les plus flatteuses, et de l'épouvanter par les plus terribles menaces. Ils échangeaient réciproquement message sur message, et enfin on conclut un traité particulier (1484, 1er mars.) par suite duquel il jura, devant plusieurs lords et prélats, devant le maire et les aldermen, de la traiter, elle et ses filles, comme ses parentes; de garantir leur existence de tout danger; de faire à la mère une pension annuelle de sept cents marcs pendant sa vie; et à chacune de ses filles, une pension de deux cents marcs, s'engageant à ne les marier qu'à des gentilshommes (1). Gagnée par ces promesses, elle reparut à la cour, avec sa famille. La mère et les filles furent reçues avec tendresse, et l'on prodigua des marques d'une distinction particulière à la jeune Élisabeth, à la main de laquelle Richard destinait probablement son fils Edouard. Mais ce prince mourut (avril.)

(1) Buck, Apud Kennet, p. 528.

subitement à Middleham, et le roi et la reine parurent long-temps inconsolables de cette perte (1). On ne sut point alors quels étaient les nouveaux desseins de Richard sur Élisabeth : mais il l'attacha à la compagnie de la reine, et la tint de cette façon dans une captivité réelle, bien qu'honorable.

A la fin, le roi eut le loisir de porter son attention sur la Bretagne, où le comte de Richmond et les exilés concertaient les moyens de le chasser du trône. On n'épargna aucune dépense pour obtenir des informations précises sur leur nombre et leurs projets : et l'on acheta, par des présents considérables, le secours important de Landais, ministre de Bretagne. Le duc François prêta l'oreille par degrés aux insinuations de son favori : un armistice entre les deux nations ouvrit le chemin à des relations plus fréquentes : le roi leva un corps de mille archers pour le service de son nouvel ami; et l'on trama de noirs complots pour se saisir de Henri et de ses principaux partisans (2). Ils seraient infailliblement tombés dans les filets de leur habile ennemi, s'ils n'eussent été avertis du danger par Morton, et s'ils n'eussent trouvé un plus sûr asile dans les domaines de Charles VIII, roi de France; ils y employèrent plus d'une année à faire de nou-

(1) Cont. Croyl. 571.
(2) Rym. XII, 226, 229. Argentré XIII, 26.

veaux préparatifs pour l'expédition projetée.

Durant cet intervalle, Richard mit fin aux hostilités importunes et destructives, sans cesse renouvelées entre les Écossais et ses sujets. Le duc d'Albany et le comte Douglas avaient reçu de lui la même protection que, dans une occasion antérieure, leur avait accordée son frère : mais il était trop occupé de ses propres affaires pour leur prêter un secours efficace; et leurs efforts se bornèrent à quelques irruptions par terre et quelques pillages de pirates par mer. Durant l'été, ils avaient essayé de surprendre les marchands, à la foire de Lochmaben : mais ils avaient été repoussés avec une perte considérable, et Douglas fut pris, ainsi que plusieurs de ses associés anglais. (21 sept.) Ce malheur toutefois fut plus que compensé par les succès des croiseurs anglais contre le commerce d'Écosse; et, à la sollicitation de Jacques, un armistice de trois années, et une alliance, cimentée par des mariages entre les familles royales des deux nations, furent conclus à Nottingham. Il est vrai que Richard, après la mort de son fils, se trouvait sans enfants légitimes : mais il avait désigné pour héritier présomptif John, comte de Lincoln, et fils de sa sœur la duchesse de Suffolk; et il fiança la sœur de ce jeune prince, Anne de la Pole, au fils aîné du roi d'Écosse. On stipula mutuellement que le mariage s'accomplirait dès que

les parties atteindraient l'âge de pubèrté (1).

A Noël, le roi tint sa cour au palais de Westminster. Soit politique ou inclination, il affecta une magnificence extraordinaire : les vacances se passèrent en festins, bals et amusements ; et l'on remarqua avec surprise que sa nièce Élisabeth portait toujours des robes exactement semblables à celles de la reine. Avant qu'on pût expliquer la cause de cet arrangement inaccoutumé, la reine tomba soudain malade ; et Richard, dans l'attente de sa mort, offrit sa main à sa nièce. Sa mère, dit-on, ne désapprouva pas cette union contre nature ; et elle en écrivit à son fils le marquis de Dorset, alors à Paris, en lui ordonnant de ne plus paraître aux conseils de Henri (1485, fév.). La princesse elle-même, dans une lettre qu'elle écrivit au duc de Norfolk, montra combien elle était éblouie des splendeurs de la royauté. Elle sollicitait les bons services de ce seigneur, protestait que le roi « faisait sa joie » et son bonheur en ce monde, et qu'il la por- » tait dans son cœur et dans sa pensée ; et elle té- » moignait sa surprise de la longueur de la ma- » ladie de la reine, et ses craintes qu'elle ne mou-

(1) Rym. XII, 235-246. Rouse nous apprend que le jeune comte de Warwick, fils du dernier duc de Clarence, fut d'abord regardé comme héritier présomptif ; mais qu'après quelque temps on l'éloigna, on le mit en prison, et on lui substitua le jeune comte de Lincoln, p. 218.

» rût jamais (1). » Ses appréhensions toutefois furent bientôt apaisées : en moins d'un mois la reine expira (mars.) ; Élisabeth se flatta de l'espoir de monter sur le trône, et Richard, de celui de déjouer par ce mariage les machinations de son rival. Mais quand le roi communiqua son projet à Ratcliffe et à Catesby, ses confidents, dont l'avis lui servait généralement de règle, il éprouva de leur part une opposition imprévue et opiniâtre. Leur objection venait peut-être, comme le suppose l'historien, de la crainte assez fondée qu'Élisabeth, une fois sur le trône, voulût venger sur eux le meurtre de son oncle et de son frère à Pontefract : mais leurs arguments, quels que fussent leurs motifs secrets, méritaient toute l'attention de leur maître. Ils lui représentèrent que ce mariage incestueux serait un objet d'horreur pour le peuple, et probablement condamné par le clergé : qu'on le soupçonnait déjà d'avoir empoisonné la reine pour faire place à sa nièce (2) ; que s'il l'épousait, dans les circonstan-

(1) Voyez Buck. p. 568.

(2) D'après les expressions de la lettre d'Élisabeth ci-dessus mentionnée, il y a lieu de craindre que le soupçon ne soit trop vrai. Il est évident que non seulement Richard avait promis de l'épouser, mais qu'il lui avait dit que la reine mourrait en février. D'où naît l'observation qu'elle fit, que le mois de février était presque écoulé et que la reine vivait encore. Buck. p. 568.

ces actuelles, il changerait les soupçons en certitude, et se priverait en conséquence de ses plus fidèles partisans, les habitants des comtés du nord, dont il avait dû le secours au respect qu'ils portaient à la reine défunte, comme fille du grand comte de Warwick. Le roi se rendit à leurs raisons, mais non sans se faire violence. Dans la grande salle du Temple, il assura le maire, les aldermen et les gens des communes qu'il n'avait jamais songé à ce mariage; et, dans une lettre adressée aux citoyens d'York, il les engagea à ne point ajouter foi aux contes calomnieux qu'on avait fait circuler, et les pria de saisir et d'amener devant le conseil toute personne dénoncée comme ayant avancé ou propagé ces bruits à son préjudice (1).

Comme on voyait s'approcher l'époque où se devait décider le sort de la couronne, l'esprit de Richard se montra en proie aux incertitudes et aux craintes. Le sommeil interrompu, les spectres qui troublaient son imagination, les terreurs soudaines dont parle sir Thomas More,

---

(1) Voyez tout le récit dans l'historien de Croyland, 572. La lettre des citoyens d'York se trouve dans Drake's Eboracum, p. 119. Cet écrivain suppose qu'elle fut écrite en 1484; mais comme elle fait allusion aux bruits de mariage, et qu'elle dit que le roi avait déjà tout expliqué aux citoyens de Londres, ce que l'historien de Croyland affirme qu'il fit quelque temps avant Pâques, je crois pouvoir la dater de l'année actuelle

sont des fictions de ses ennemis (1). Mais, dépourvu de moyens pécuniaires, et soupçonneux de la fidélité de ses partisans, il ne pouvait envisager, sans éprouver d'horribles alarmes, un conflit où il s'agissait de sa couronne et de sa vie. Les trésors laissés par son frère, les sommes provenues des dernières confiscations, et les trois dixièmes obtenus du clergé, tout avait été dépensé. Il n'osa pas convoquer un parlement pour demander un subside, ni solliciter un don gratuit, quand lui-même les avait déclarés illégaux et inconstitutionnels. Cependant la nécessité le força d'adopter cette mesure, en lui donnant un autre nom : et, en arrachant aux plus riches citoyens diverses sommes qui remplirent ses coffres, il perdit le peu d'affection

(1) J'ai entendu raconter par des gens qui avaient le secret de son intérieur, « que son esprit n'était jamais tranquille, » et qu'il ne se croyait jamais en sûreté. Quand il sortait, il » roulait les yeux de tous côtés, il avait le corps plastronné et » portait sans cesse la main à son poignard; sa contenance, » ses manières étaient celles d'un homme prêt à frapper. Il » ne dormait point la nuit, il restait éveillé sur son lit, » plongé dans des réflexions profondes; les soucis et les » craintes l'accablaient de fatigue; il sommeillait et ne reposait pas; d'effrayants fantômes le poursuivaient, quelquefois il se levait en sursaut, sortait de son lit, et courait » autour de la chambre; ainsi ce cœur, toujours agité, » était sans cesse en proie à des impressions fatigantes, » et au souvenir terrible de ses abominables forfaits. » More, 69.

qu'ils lui avaient encore conservée (1). Il ne savait plus à qui se fier ni de qui se méfier. Des défections journalières l'amenèrent à soupçonner la fidélité de ses amis les plus dévoués. Sir Walter Blount, le gouverneur de Ham, passa au service de Henri avec son prisonnier le vieux comte d'Oxford : plusieurs officiers de Calais, et les sheriffs de quelques comtés suivirent cet exemple, et de nombreuses émigrations de la côte doublèrent les rangs des exilés. Mais nul ne lui donna plus d'inquiétude que lord Stanley, seigneur dont l'influence était immense dans le Cheshire et le Lancashire. D'un côté, il avait servi Richard avec un zèle infatigable : de l'autre, il avait épousé la mère du prétendant à la couronne. Afin de l'attacher encore plus à ses intérêts, le roi l'avait comblé de faveurs ; mais en même temps, pour l'avoir toujours sous ses yeux, il l'avait fait intendant de sa maison. Et enfin, lorsque lord Stanley lui demanda, au nom de ses anciens services, la permission de visiter ses possessions, Richard n'y consentit qu'avec peine, et il retint à la cour le lord Strange, comme caution de la fidélité de son père (2).

Enfin le roi fut informé par ses émissaires que

(1) Comme le roi ne voulait pas qu'on donnât le nom de « don gratuit » à ces exactions, le peuple les appela « don forcé. » Cont. Croyl. 572.

(2) Cont. Croyl. 573.

le comte de Richmond, avec la permission de Charles, avait levé une armée de trois mille aventuriers, la plupart Normands, et qu'une flotte se tenait à l'embouchure de la Seine pour les transporter en Angleterre (23 juin.). Il affecta de recevoir ces nouvelles avec joie; et sur-le-champ, pour préparer le public à l'évènement, il publia une proclamation longue et artificieuse. Il y établissait que « les rebelles et traîtres au » roi, morts civilement et proscrits par l'autorité » de la haute cour du parlement, et dont plusieurs » étaient connus pour assassins, adultères et vo» leurs, avaient renoncé à leur pays natal, et s'é» taient en premier lieu voués à l'obéissance du » duc de Bretagne, auquel ils avaient fait des pro» messes si dénaturées et si abominables que ce » prince les avait rejetées; qu'ils s'étaient ensuite » livrés à l'ancien ennemi du roi, Charles, qui se » qualifiait du titre de roi de France, et avaient » choisi pour leur chef Henri Tudor, qui n'était » qu'un descendant bâtard et par son père et par » sa mère, et qui par conséquent n'aurait jamais » à la couronne d'Angleterre d'autre droit que » celui de la conquête; que ce même Henri Tu» dor, pour achever son détestable projet, à l'aide » de l'ancien ennemi du roi, Charles de France, » était convenu avec lui d'abandonner à perpé» tuité tous les droits du roi d'Angleterre à la » couronne de France, la Normandie, l'Anjou,

» le Maine, la Guyenne, Calais et les frontières, » et de séparer les armes de France des armes » d'Angleterre pour toujours; que, pour preuve » de son projet de conquête, ledit Henri Tudor » avait disposé des archevêchés, évêchés et autres » dignités spirituelles, ainsi que des duchés, » comtés, baronies et autres héritages que les » chevaliers, écuyers et gentilshommes possé- » daient dans le royaume; qu'il avait dessein de » changer et de renverser les lois d'Angleterre, » et de se livrer à de cruels assassinats, meur- » tres, rapines, exhérédations, comme on ne » l'avait jamais vu dans aucun royaume chrétien. » C'est pourquoi le roi voulait que tous ses sujets, » en bons et fidèles Anglais, s'engageassent de » tout leur pouvoir à la défense de leurs person- » nes, de leurs femmes, de leurs enfants, de » leurs biens et héritages, et à agir comme lui, » prince diligent et courageux, qui dévouerait sa » personne royale à toutes les peines et à tous les » travaux en cette circonstance, pour le bonheur » et la sûreté de ses fidèles sujets : il voulait aussi » que ses fidèles sujets se tinssent prêts, dans leur » meilleur équipement, pour l'accompagner à la » guerre quand il en donnerait l'ordre par pro- » clamation ou autrement, afin de résister aux- » dits rebelles, traîtres et ennemis du roi (1). »

(1) Fenn. II, 318-326. J'ai abrégé cette proclamation,

Après avoir donné des instructions à ses amis des comtés maritimes, et établi des postes de cavalerie sur les grandes routes, pour transmettre promptement les nouvelles, Richard envoya chercher le grand sceau, et fixa son quartier-général à Nottingham. Il s'y trouvait plus rapproché de ses partisans du nord, sur la fidélité desquels il comptait principalement, et de là, comme d'un centre, il pouvait veiller aux extrémités du royaume. Le 1er d'août, son compétiteur partit d'Harfleur : le 7, il débarqua au port de Milford, et dirigea sa marche à travers les districts du nord du pays de Galles, contrée toute dévouée aux intérêts des Stanleys. Il ne rencontra ni opposition, ni encouragement. Si les chefs gallois n'arrêtèrent pas sa marche, peu d'entre eux rejoignirent son étendard; et, quand il prit possession de Shrewsbury,

---

mais j'ai conservé autant que possible les mots mêmes, afin que le lecteur puisse voir combien ce langage approche du langage actuel. Elle est datée du 23 de juin an 2; que Fenn. dit être l'année 1484; mais comme Richard ne commença à régner que le 26 de ce mois, ce devrait être l'année 1485*.

* Cette note, faite pour attirer l'attention du lecteur anglais sur le langage de la proclamation, n'a d'intérêt que pour les Français qui parlent la langue anglaise, et qui voudraient consulter l'original. Je la supprimerais si elle ne fixait une date. C'est le seul motif qui m'ait engagé à la conserver. (*Note du traducteur.*)

son armée n'excédait pas quatre mille hommes. Une semaine s'écoula avant que Richard eût connaissance de son arrivée ; mais il envoya sur-le-champ des ordres à tous ses sujets pour le rejoindre à Leicester, menaçant ceux qui y manqueraient des plus terribles châtiments. Le duc de Norfolk obéit avec les habitants des comtés de l'est, le comte de Northumberland avec les troupes levées dans le nord, le lord Lovel avec celles du Hampshire, et Brakenbury avec celles de Londres ; mais l'homme qu'il redoutait le plus, le lord Stanley, répondit qu'il était retenu au lit par suite d'une transpiration arrêtée. Cette feinte ne trompa nullement le roi, et lord Strange, craignant pour sa vie, essaya de s'échapper. Il fut découvert, pris, et forcé d'avouer que son oncle, sir William Stanley, chambellan des Galles du nord, et sir John Savage, s'étaient engagés à se joindre aux envahisseurs ; mais il protesta que son père ignorait leurs intentions, et déclara qu'il était déjà en route pour rejoindre l'étendard royal. On lui permit d'écrire à lord Stanley, et de l'engager à accélérer sa marche, s'il voulait sauver la vie de son fils (1).

A Leicester, le roi se vit à la tête d'une armée nombreuse et bien équipée, qui, si elle eût été attachée à son chef, aurait pu écraser le petit

(1) Cont. Croyl. 573.

nombre de soldats qui suivaient la bannière de son compétiteur. Mais Henri, rassuré par les promesses de ses partisans secrets, continua de hâter sa marche, comme s'il eût été pressé de courir lui-même à sa propre destruction. Il passa la Severn à Shrewsbury : à Newport, il fut rejoint par les tenanciers de Talbot : à Stafford, il eut une conférence secrète avec sir Guillaume Stanley ; il consentit, afin de sauver, s'il était possible, la vie de lord Strange, à ce que les Stanleys parussent conserver une apparence d'hostilité, et reculassent constamment devant lui à mesure qu'il avancerait. Le 21 d'août, Richard partit de Leicester, la couronne en tête, et campa à deux milles environ de la ville de Bostworth. La même nuit, Henri s'avança de Tamworth à Atherston, où il retrouva les Stanleys, et où il fut encouragé par l'arrivée de nombreux déserteurs de l'ennemi. Le matin, les deux armées (celle de Richard était deux fois plus forte) s'avancèrent vers Redmore : et les avant-gardes, commandées par le duc de Norfolk et le comte d'Oxford, engagèrent le combat. Richard fut étonné de reconnaître les Stanleys dans l'armée ennemie, de voir le comte de Northumberland rester dans l'inaction à son poste, et ses troupes prêtes à fuir ou à passer à son compétiteur. Dans l'espoir de rencontrer Henri, il se détermina à tout risquer dans cette journée, ou à périr dans la tentative. Il piqua

son cheval; et, s'écriant : « trahison! trahison!
» trahison(1)! » il tua de sa main sir William Brandon, qui portait l'étendard ennemi, renversa sir John Cheney, et porta un coup terrible à son rival; mais il fut accablé par le nombre, renversé de son cheval, et tué sur-le-champ. Lord Stanley, lui arrachant la couronne, la plaça sur la tête de Henri, et le vainqueur fut immédiatement salué des cris de « longue vie au roi Henri! » Dans la bataille et à la poursuite, furent tués le duc de Norfolk et le lord Ferrers, quelques chevaliers et environ trois mille hommes. Les vainqueurs perdirent peu de monde : et, pour ajouter à leur satisfaction, lord Strange, que Richard, au commencement de la bataille, avait ordonné de décapiter, s'échappa dans la mêlée, et vint retrouver son père. Le cadavre du feu roi fut dépouillé, placé sur un cheval derrière un poursuivant d'armes, et conduit à Leicester, où, après avoir été exposé pendant deux jours, il fut inhumé, avec peu de cérémonie, dans l'église de Grey-friars (moines gris). Henri fit son entrée dans la ville avant le corps, et avec la même pompe qui environnait Richard quand il en sortit la veille. Il eut soin toutefois de ne pas ensanglanter son triomphe. De tous les prisonniers, trois seulement furent mis à mort, le fameux

(1) Boss. 218.

Catesby et deux personnes du nom de Brecher, qui probablement avaient mérité cette distinction par leurs crimes (1).

Il est inutile de nous étendre sur le caractère de Richard. S'il fut coupable de tous les crimes dont on l'accusa, ce ne fut qu'un monstre sous la forme humaine. Il a existé, à la vérité, dans les temps modernes, des écrivains qui ont essayé de prouver son innocence: mais leurs arguments sont plus subtils que concluants, et ne paraissent que des conjectures sans fondement, qui s'évanouissent devant l'évidence qu'on peut toujours invoquer contre eux (2).

(1) Cont. Croyl. 573-575. Ross. 218. Fab. 520.
(2) Voyez la note B à la fin du volume.

CHAPITRE III.

HENRI VII.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMP. D'ALLEMAG.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Frédéric III. 1493. Maximilien.	Jacques III, 1487. Jacques IV.	Charles VIII, 1498. Louis XII.	Isabelle. 1504. Ferdinand.	Innocent VIII, 1492. Alexandre VIII, 1503. Pie III, 1503. Jules II.

Conduite du parlement. — Mariage du roi. — Insurrection en faveur d'un prétendu comte de Warwick. — Couronnement de la reine. — Guerre en Bretagne. — Imposture de Perkin Warbeck. — Il est exécuté — ainsi que le comte de Warwick. — Traité avec la France. — Avec l'Écosse. — Avec l'Espagne. — Mariage et mort du prince Arthur. — Rapacité de Henri. — Sa maladie et sa mort. Son caractère.

Les longs débats entre les maisons de Lancastre et d'York avaient fait couler des ruisseaux de sang en Angleterre : par un heureux concours de circonstances, il fut donné à Henri de Richmond, un exilé, un aventurier, sans richesses et sans titre, de réunir les intérêts des « deux roses, » et de léguer à sa postérité les

avantages d'une succession non disputée. Des champs de Bosworth, il se rendit à Leicester. La victoire avait mis la couronne sur sa tête; l'absence de tous rivaux lui assurait la possession actuelle de la souveraineté. Mais une question embarrassante se présenta : Sur quel titre fondait-il ses droits? Était-ce sur son extraction directe? mais l'hérédité, en supposant même qu'elle appartînt à la maison de Lancastre, et non à la maison d'York, ne pouvait passer à une branche illégitime, qui, pour éviter tout sujet de discussion, avait été originairement déclarée inhabile à succéder par un acte du parlement. Les faisait-il dépendre de son mariage arrêté avec la princesse Élisabeth? mais son orgueil s'abaisserait-il à recevoir le sceptre d'une femme qui représentait une famille rivale et détestée? c'eût été justifier le détrônement de Henri VI, se reconnaître soi-même roi par courtoisie, et exclure ses enfants du trône, s'il venait à contracter un autre mariage. Restait le droit de conquête; mais, quoiqu'il pût présenter sa dernière victoire comme la preuve que le ciel approuvait ses prétentions(1),

(1) On était généralement persuadé, à cette époque, que dans les duels particuliers, ainsi que dans les batailles, l'événement confirmait le droit du parti vainqueur. Henri y fait allusion dans le parlement. Rot. parl. VI, 268. La même doctrine avait été ouvertement maintenue pour Édouard IV. « Dans les querelles et les discussions qui s'élèvent entre deux

il n'osait prononcer le mot de conquête; car il eût jeté à la fois ses amis et ses ennemis dans une ligue commune contre lui (1). La question devint le sujet d'une délibération longue et embarrassante; et l'on résolut enfin de suivre une marche qui, en assurant la couronne au roi et à ses héritiers en général, ne mettrait en discussion ni son droit, ni celui de la princesse (2).

Le lecteur a vu que Richard, avant sa mort, avait désigné pour son successeur, Jean de la Pole, comte de Lincoln, son neveu. Henri ne montra que du dédain pour sa personne et ses droits prétendus : mais il existait un autre prince, Édouard Plantagenet, fils du dernier duc de Clarence, qu'il ne voyait qu'avec une extrême jalousie. Après l'exécution de Clarence, Édouard avait fait venir cet enfant à sa cour, et l'avait créé comte de Warwick, titre que portait son aïeul. Richard même, quand il eut perdu son propre fils, lui avait d'abord conféré les honneurs

---

» princes au sujet de la royale puissance souveraine, la » preuve la plus évidente de la vérité, du bon droit et de la » volonté de Dieu ne se peut établir que par l'argument de » la raison, de l'autorité, et surtout de la victoire dans les » combats. » Rym. XI, 710.

(1) Parceque l'on pensait qu'un conquérant pouvait déposséder de leurs fiefs tous ceux qui les tenaient du prince vaincu. (*Note du traducteur.*)

(2) Bacon, 2-4.

d'héritier présomptif ; mais ensuite, craignant qu'il ne devînt un dangereux compétiteur, il l'avait enfermé au château de Shériff-Hutton, dans le Yorkshire. Le premier acte du nouveau roi, à Leicester, fut de transférer le jeune prince, âgé seulement de quinze ans, de sa prison du nord à la Tour, lieu de plus grande sûreté. Le public eut pitié de cette innocente victime, qui, pour satisfaire l'ambition des autres, était ainsi condamnée depuis son enfance à un emprisonnement perpétuel : et le lieu choisi pour sa détention, dernièrement teint du sang des princes, était regardé comme un triste présage de sa destinée. La princesse Élisabeth avait été sa compagne de captivité à Shériff-Hutton. Richard l'y avait envoyée à la première nouvelle de l'invasion : Henri ordonna qu'un cortége de gentilshommes la ramenât à la maison de sa mère, à Londres (1).

La chute de l'usurpateur excita peu de regrets. Aucun de ceux qui avaient gémi sur la cruelle destinée de ses innocents neveux, ne pouvait déplorer la sienne. Lorsque le vainqueur entra dans la capitale (28 août.), il y fut reçu avec de sincères démonstrations de joie. Le maire et les principaux citoyens allèrent à sa rencontre à Hornsey-park, et il leur donna sa main à baiser.

(1) Bacon, 1.

Comme il traversait les rues dans une voiture fermée, la foule obstruait son passage, afin de contempler et saluer le libérateur de la nation(1). On portait devant lui les trophées de sa victoire, les trois étendards qui avaient conduit sa petite armée au combat, et qu'il offrit dévotement sur l'autel de Saint-Paul (2). Mais son couronnement fut ajourné, et la joie publique suspendue par l'irruption soudaine d'une maladie, qui tirait de ses symptômes prédominants le nom de maladie de transpiration. Elle éteignait généralement la vie dans l'espace de vingt-quatre heures ; et l'on peut se faire quelque idée de ses ravages, en apprenant qu'en huit jours, elle enleva les deux lords maires qui se succédèrent, et six des aldermen de Londres. Après un mois, soit qu'elle cédât à une plus grande expérience des médecins, ou à la fraîcheur de la saison, sa violence commença à diminuer (3) ; et le nouveau roi fut couronné

(1) André, qui était présent, récita des vers en son honneur. — Domit. A, XVIII.

(2) Ces étendards étaient une « ymage de saint George et un dragon rouge de feu, terrassé. » Hall. I. Ces mots sont en français dans l'original. (*Note du traducteur.*)

(3) Lorsque plusieurs personnes eurent été enlevées, on découvrit que si le malade se tenait tranquille pendant vingt-quatre heures, et évitait tout ce qui pouvait ajouter à la chaleur qu'il éprouvait ou lui donner du froid, il guérissait généralement. Par ce traitement raisonné, la mortalité diminua beaucoup, quand la maladie reparut en

par le cardinal archevêque de Canterbury. A cette occasion, il créa douze chevaliers bannerets; et l'oncle du roi, le comte de Pembroke, fut élevé à la dignité de duc de Bedford, lord Stanley à celle de comte de Derby, et sir Édouard Courteney à celle de comte de Devon (1). En même temps, il composa un corps d'archers d'élite, au nombre de cinquante, qui devaient l'accompagner sous le nom de bourgeois de la garde. Cette institution excita quelque surprise; mais Henri allégua pour sa défense, que les princes étrangers regardaient une garde particulière comme un entourage nécessaire à la dignité royale (2).

Dès qu'il eut été couronné, le roi convoqua un parlement; et quand la chambre des communes lui présenta son orateur, il eut soin de leur faire savoir que « il était monté sur le trône » par le droit de sa naissance, et par la volonté de » Dieu qui lui avait donné la victoire sur son en- » nemi au champ de bataille. » Mais de crainte qu'ils ne fussent alarmés par ces dernières paroles, il ajouta que chacun devait continuer « à

Angleterre, quoiqu'elle se montrât toujours fatale à des milliers d'hommes en Flandre et en Allemagne. Hall. 3, 4. Bacon, 6.

(1) Cont. Croyl. 677. Bacon, 6. Hall. 3.

(2) Hall. 3. Il est cependant certain que les autres rois avaient eu des gardes d'archers; mais ce n'était probablement que dans des occasions particulières.

» jouir de ses droits et de ses héritages, à l'excep- » tion des personnes qui, dans le présent parle- » ment, seraient punies pour leurs offenses envers » sa majesté royale (1). » Quand les communes revinrent à leur chambre, il s'éleva une difficulté imprévue. Un grand nombre de membres avaient été proscrits par le dernier roi. Pouvaient-ils siéger comme législateurs? le roi lui-même, qui les avait convoqués sans distinction, n'avait-il pas été proscrit? Cet acte de rigueur ne devait-il donc pas être rapporté? Henri fut mécontent de la hardiesse de ces questions : mais il dissimula son ressentiment, il consulta les juges, qui répondirent qu'en ce qui concernait le roi lui-même, la couronne avait effacé toutes les difficultés relatives à la légalité de sa naissance : mais que les membres que la loi avait frappés devaient cesser de siéger, jusqu'à ce qu'une autorité, revêtue des pouvoirs nécessaires, eût annulé leurs condamnations. Cet avis fut suivi : tous ceux que Richard avait privés de leur héritage furent réhabilités par un seul acte, et l'on rendit des ordonnances particulières en faveur de la mère du roi, des ducs de Bedford, de Buckingham et d'Oxford, des lords Beaumont, Wells, Clifford, Hungerford, Roos, et plusieurs autres. Le nom-

(1) Rot. parl. VI, 268.

bre de ceux qui profitèrent de cette mesure s'éleva à cent sept (1).

Les actes qui suivirent sont importants et intéressants. 1° Henri procéda avec précaution et sagesse à établir la succession à la couronne par des actes législatifs. Jaloux, comme il l'était, des prétendus droits de la maison de Lancastre, il sentait aussi que celui de la princesse Élisabeth serait le plus ferme appui de son trône. Il surveilla donc tous ces actes avec la plus scrupuleuse sollicitude. Affaiblir le droit de la reine, c'eût été nuire à ses propres intérêts : le confirmer, c'était encourager le bruit qu'il avait peu de confiance dans son propre titre. Il refusa, en conséquence, de faire revivre l'acte de Henri IV, qui établissait la succession dans la ligne de Jean de Gand, et de révoquer celui d'Édouard IV, qui la plaçait dans la ligne de Lionel, duc de Clarence. Il ordonna, dans son propre intérêt, que tous les registres qui faisaient quelque mention de sa proscription, fussent biffés et mis hors de rang (2). En faveur de ses prédécesseurs de la maison de Lancastre, il annula l'acte d'Édouard IV, qui déclarait Henri IV et Henri V usurpateurs, Henri VI usurpateur et traître, Marguerite et

(1) Rot. parl. VI, 273, 278, 280-287. Year-Book, Term. Mich. I, Henri VII, 5. Bacon, 8.

(2) Bacon, 9.

Édouard, l'épouse et le fils de ce monarque traîtres, et tous les héritiers de Henri de Derby, incapables de posséder aucun bien, ou d'hériter d'aucun domaine, dignité, prééminence, héritage ou possession quelconque dans le royaume (1). Et, en faveur d'Élisabeth, il cassa l'acte de la première année du règne de Richard III, qui déclarait cette princesse illégitime, ainsi que tous les autres enfants de son père, par Élisabeth Gray. Par respect pour sa dignité, puisqu'elle devait être reine, on ne lût dans aucune chambre ni le titre ni le corps de l'acte. De l'avis des juges, on ne le désigna que par les premiers mots : on ordonna alors que l'original fût brûlé et que toutes les personnes qui en possédaient des copies eussent à les remettre au chancelier, avant Pâques, sous peine d'amende ou d'emprisonnement (2). Dans l'acte de

(1) Rot. parl. VI, 288. Un acte fut aussi passé, qui rendait à Élisabeth, veuve d'Édouard IV, les mêmes titres et dignités dont elle aurait joui, sans la disposition prise contre elle sous Richard III. On lui restitua la capacité de citer en justice ou d'y répondre, de recevoir ou de donner des biens, des terres; mais il ne paraît pas qu'on lui rendit son douaire. Ibid.

(2) Ibid. 289. Year-Book, Term. Wil. 1. Henri VII, 5. Stillington, évêque de Bath, qui avait fait la pétition et l'acte qu'on rapportait alors, avait été arrêté par ordre du roi, immédiatement après la bataille de Bosworth. Nous le voyons ensuite prisonnier à York, « devenu malade par

succession à la couronne, on ne fit aucune mention d'Élisabeth, ni de ses héritiers : le droit même de Henri, dont il avait parlé avec tant d'ostentation dans son discours à la chambre des communes, « ce droit de succession, et par sa naissance et par la volonté de Dieu, fut soigneusement » passé sous silence, et l'on arrêta simplement » que l'héritage de la couronne était, restait, demeurait et appartenait à la personne royale du » souverain seigneur, le roi Henri VII, et aux » héritiers légitimes de son sang, à perpétuité, » par la grâce de Dieu, et à nul autre (1). » 2° Mais cette adroite politique, et en particulier ce silence sur la princesse, parurent alarmer non seulement les partisans de la maison d'York, mais encore les amis de Henri, qui avaient espéré que, par l'union de la rose blanche et de la rose

---

» ses malheurs et sa détention. » (Drake's Eborac. 123.) Il fit cependant sa paix avec Henri, fut excepté du bill de proscription, et obtint un pardon général. C'est pour cela que Henri s'opposa à ce qu'on le citât devant la chambre des lords pour avoir composé la pétition et l'acte d'illégitimité des enfants d'Édouard IV. Year-Book. Ibid.

(1) Rot. parl. VI, 270. Tandis que les lords avaient ce bill sous les yeux, le chancelier assembla tous les juges, et demanda leur opinion pour savoir si un tel acte, supposé qu'il passât, aurait l'effet de conserver « les franchises et » les libertés de toute personne quelle qu'elle fût. » Il paraît qu'on craignait que le nouvel acte de succession n'eût l'effet de l'acquisition par conquête. Les juges se déclarèrent pour la négative. « Year-Book. » Ter. Wil. Henri VII, 25.

rouge, la paix domestique succéderait à la guerre et aux dissensions civiles. Lorsque les communes présentèrent au roi le subside accoutumé de tonnage et pondage pendant sa vie, elles y joignirent une pétition pour le prier de vouloir bien « prendre pour épouse et compagne la princesse Elisabeth, mariage que Dieu, selon leurs espérances, bénirait par la naissance d'une race de rois (1). » Les lords spirituels et temporels, se levant de leurs siéges, et saluant le trône, manifestèrent la part qu'ils y prenaient, et Henri répondit gracieusement qu'il était tout disposé à leur accorder leur demande (2). 3° Au commencement même de la session, le roi avait parlé de « la punition de ceux qui avaient offensé la majesté royale : » l'expression fut remarquée : comment, demanda-t-on, le dernier monarque et ses partisans pouvaient-ils avoir offensé la majesté du comte de Richmond, dans un temps où il n'avait jamais publiquement avancé aucune prétention à la couronne? Le cas différait des antécédents des derniers règnes. Si Henri VI et ses amis avaient été déclarés traîtres par Édouard, et Édouard et ses adhérents par Henri, dans chaque occasion, l'offense supposée avait été

(1) De stirpe regum. Rot. parl. VI, 272. Je crois que cette expression extraordinaire signifie les rois de chaque ligne.
(2) Ibid.

commise contre un roi, dont le droit à la couronne avait été préalablement admis par le parlement (1). Mais le trésor était actuellement épuisé : Henri avait besoin d'argent pour solder ses dépenses et récompenser ses compagnons : et, malgré les murmures du peuple, Richard III, le duc de Norfolk, le comte de Surrey, les lords Lovell, Zouch et Ferrers, ainsi que plusieurs chevaliers et gentilshommes, formant une liste de trente individus, furent portés sur un acte de proscription (2). 4° L'acte de reprise des biens qui s'ensuivit, fut moins odieux et plus politique. Marchant sur les traces des premiers monarques, le roi révoqua toutes les concessions faites par la couronne, depuis la trentième année du règne de Henri VI; et comme les donataires étaient principalement des partisans de la maison d'York, ils furent tous mis à la merci du roi, qui, selon sa justice ou son caprice, eut le pouvoir de leur ôter ou de confirmer la possession de leur propriété (3). 5° Avant de dissoudre le parlement, il accorda une amnistie générale aux partisans de Richard;

(1) Cont. Croyl. 581.

(2) Rot. parl. VI, 275-278. Dans l'acte, Richard est appelé, « dénaturé, méchant; il est accusé de parjure, de » trahison, d'homicide et de meurtres, en répandant le » sang des enfants. » N'est-ce pas une allusion à la mort de ses neveux? Je ne connais point d'autres enfants auxquels il ait arraché la vie.

(3) Rot. parl. VI, 336-384.

mais pour s'attribuer à lui seul tout le mérite de cette mesure, il ne voulut pas qu'elle parût provenir de l'intercession des deux chambres, ni qu'elle fût publiée par leur concours (1). 6° Durant les vacances, après Noël, il épousa Élisabeth (2). On pensa que ce retard ne provenait que du désir d'empêcher que son nom fût inséré dans l'acte de succession. Quand il eut obtenu ce point, il s'empressa de se rendre aux vœux de son peuple et de son parlement. Si l'ambition de la princesse fut flattée de cette union, on prétend (j'ignore d'après quelle autorité) qu'elle eut peu de motifs de satisfaction, sous le rapport du bonheur domestique; que Henri la traita avec dureté et la négligea ; et que, dans sa pensée, ni la beauté de sa personne, ni la douceur de son caractère, ne purent expier le crime capital d'être issue de la maison d'York (3).

Comme le roi et la reine étaient parents, une dispense avait été accordée, avant le mariage, par l'évêque d'Imola, légat d'Innocent VIII :

(1) Bacon, 9.

(2) Cont. Croyl. 581. André nous dit qu'Édouard IV avait déjà offert la main d'Élisabeth à Henri, pendant son exil en Bretagne; mais qu'on regarda cette offre comme un artifice pour l'attirer en Angleterre. Domit. A. XVIII.

(3) Ceci est affirmé par tous nos historiens. Le lecteur verra bientôt quelques raisons qui lui feront penser que cette assertion, pour être vraie, doit se borner au moins aux premières années du règne du roi.

mais Henri s'adressa au pontife lui-même pour en obtenir une autre : son but avoué était d'écarter toute espèce de doute sur la validité du mariage; et son objet réel d'y introduire les principes de son acte de succession, afin que ces principes reçussent leur sanction de l'autorité papale. Innocent, dans son rescrit, nous apprend que, conformément à la représentation qui lui a été faite au nom du roi, la couronne d'Angleterre appartenait à Henri, par le droit de la guerre et par un droit de succession notoire et incontestable, par le vœu et l'élection des prélats, des nobles et des communes du royaume, et par un acte des trois états en assemblée de parlement; mais que, néanmoins, pour mettre fin aux guerres sanglantes causées par la rivalité de la maison d'York, et à la pressante sollicitation des trois états, le roi avait consenti à épouser la princesse Élisabeth, fille aînée et véritable héritière d'Édouard IV, d'immortelle mémoire (1). Le pontife, en conséquence, à la prière du roi,

(1) Immortalis famæ regis Edvardi præfati primogenitam et veram hæredem. Rym. XI, 297. Carte, par quelque erreur, a traduit ce mot par « la légitime héritière du royaume. » (II 825.) Le lecteur peut remarquer l'expression de « vere » hæres, » et dans un autre document, « indubitata hæres, » Rym. XII, 294. Si le pontife croyait qu'Élisabeth était l'héritière légitime et incontestable de son père, il devait croire aussi que ses frères avaient péri.

et pour conserver la tranquillité du royaume, confirme la dispense qui déjà a été accordée, et l'acte de succession passé en parlement : il déclare que le sens de cet acte est que, si la reine mourait sans enfants avant le roi, ou si ses enfants ne survivaient pas à leur père, la couronne passerait, dans ce cas, aux autres enfants de Henri, s'il en avait d'un mariage subséquent ; et il termine en excommuniant tous ceux qui tenteraient dorénavant de le troubler, lui ou sa postérité, dans la possession de ses droits (1). L'existence de cet acte extraordinaire prouve toutes les inquiétudes du roi et l'insuffisance de ses propres droits.

Après son mariage et la dissolution du parlement, le nouveau roi, à l'exemple de ses prédécesseurs, résolut de signaler le commencement de son règne par une tournée dans son royaume. Les habitants des comtés du nord avaient été très dévoués à Richard. Henri espéra qu'en passant l'été parmi eux, il les attacherait à ses intérêts (2 avril.). Il célébrait les fêtes de Pâques à Lincoln, quand il fut informé que lord Lovell, avec Humphrey et Thomas Stafford, avaient quitté inopinément le sanctuaire de Colchester, mais que le but de leur fuite, ou l'objet qu'ils se proposaient, restait dans un profond secret. Dé-

(1) Rym. Ibid.

daignant ces informations, il quitta Lincoln pour se rendre à Nottingham (6 avril.), avec une suite nombreuse et éclatante. De Nottingham, où il reçut une ambassade du roi d'Écosse (17 avril.), il continua son voyage; mais il fut arrêté à Pontefract par la nouvelle que lord Lovell avait passé sur cette route, avait levé une armée dans les environs de Rippon et de Middleham, et qu'il se préparait à le surprendre à son entrée à York. Mais la cour de Henri se composait actuellement de la noblesse du nord et du sud; leur suite formait une armée assez nombreuse et bien équipée : et en deux jours, les insurgés, convaincus de la supériorité des royalistes, se dispersèrent, avec la permission de leur chef. Quelques uns furent pris par le comte de Northumberland et exécutés : Lovell lui-même s'enfuit et se rendit auprès de son ami sir Thomas Broughton dans le Lancashire, et de là à la cour de Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne (1). A la même époque, les Staffords avaient fait des préparatifs pour s'emparer de la ville de Worcester; mais la dispersion des insurgés du comté

(1) Hall., 3. Bacon, II, et d'autres encore, nous disent que la tentative de Lovell eut lieu après l'arrivée de Henri à York, et fut arrêtée par le duc de Bedford. J'ai suivi le journal de l'un des hérauts qui l'accompagna à la cour. Lel. Coll. IV, 186.

d'York prouvait l'inutilité de la tentative : et les deux frères cherchèrent un asile dans l'église de Colnham, village obscur près d'Abingdon. Humphrey Stafford en fut arraché : il fut condamné par les juges, en vertu de l'acte de proscription autrefois prononcé contre lui, et il subit à Tyburn la mort des traîtres. On dit que le plus jeune frère obtint sa grâce, sous le prétexte qu'il n'avait agi que par l'impulsion de l'aîné (1).

Le roi fit son entrée à York avec une magnificence royale. A trois milles de la ville, le maire et les aldermen vinrent à sa rencontre à cheval; à la barrière, il fut reçu par le clergé en procession, aux acclamations de la populace, et au milieu des spectacles de tout genre (2). Il passa trois semaines dans cette ville, dispensant des

---

(1) Le prisonnier avait été envoyé à Worcester où il devait être exécuté (mai 20); mais l'abbé d'Abingdon arriva le même jour, et demanda qu'on le remît dans le sanctuaire, ce qui lui sauva alors la vie. Il fut envoyé à la Tour, et le roi consulta les juges, pour savoir si Colnham devait jouir du privilége du sanctuaire. Ils répondirent qu'il était difficile, et contraire à leur règlement, de donner d'avance leur opinion dans une matière sur laquelle ils allaient prononcer judiciairement. Henri ne céda qu'avec répugnance, le point fut discuté devant les juges, et le droit d'asile rejeté. Year Book. Term. Pas. 1, Henri VII, 15. Ter. Trin. 1.

(2) Le peuple s'écria : «le roi Henri ! le roi Henri ! que » notre seigneur protége cette tête si chère et si précieuse ! » Lel. Coll. IV, 187. J'observe que les vers récités à cette oc-

faveurs, conférant des dignités et redressant les abus : conduite adroite, qui fut récompensée par la loyauté de cette contrée dans l'invasion de l'année suivante (1). De là, il traversa Worcester, Hereford, Glocester et Bristol (20 mai.), et se rendit à Londres, pour y recevoir une ambassade nombreuse et magnifique, envoyée par Jacques, roi d'Écosse. Durant son passage dans chaque comté, il fut accompagné par les sheriffs, par la haute et la petite noblesse du lieu. Tous les dimanches et fêtes, il assistait au service divin en public; et, dans ces occasions, il entendait un sermon de l'un des évêques, qui avait ordre de lire et d'expliquer à l'assemblée la bulle du pape qui confirmait le mariage et le titre du roi. Il quitta les citoyens de Worcester avec des marques évidentes de mécontentement; mais, par sa condescendance, il s'attacha ceux de Bristol, qu'il consulta sur les causes de la chute de leur commerce, et qu'il encouragea en même temps, en

---

casion abondent comme ceux des Anglo-Saxons en allitérations. Ils commencent ainsi :

« O ReveRend Right wise, Regent of this Regalitie,
« Whose Primitive Patron i aPPear to your Presence,» etc.
Ibid. 188.

(1) Il réduisit la rente annuelle de 160 liv. payée à la couronne par les citoyens d'York à la petite somme de 18 l., 5 sh. Rot. parl. VI, 390.

leur promettant de rendre à leur ville son ancienne prospérité (1).

Il était de la plus haute importance qu'un prince dans la situation de Henri, vécût en bonne intelligence avec ses voisins. Parmi ceux-ci, le plus à redouter était Jacques, roi d'Écosse, à raison de sa proximité, de l'ancienne inimitié qui existait entre les deux nations, et de l'attachement à la maison d'York, toujours vivant dans le cœur des habitants des comtés du nord. Il fut heureux que Jacques eût long-temps nourri une assez grande partialité pour les Anglais, partialité si marquée, qu'elle forma la première des accusations intentées contre lui par les rebelles qui le privèrent ensuite de la vie. Il avait envoyé une députation pour assister au couronnement de Henri; d'autres messagers s'étaient présentés au roi à Nottingham; et actuellement la plus brillante ambassade l'attendait à son arrivée à Londres. La négociation dura près d'un mois. Comme l'ancienne trêve entre les deux nations était censée avoir expiré avec Richard, les deux rois consentirent sans difficulté à la renouveler; mais la turbulence et le mécontentement de la noblesse écossaise forcèrent Jacques à limiter sa durée à trois années. Henri ne put obtenir que la promesse

(1) Voyez la suite du journal du Héraut. Rot. parl. VI, 390.

de la continuer jusqu'à la mort de l'un des deux monarques, et jusqu'à ce que l'alliance de l'Angleterre avec l'Écosse fût cimentée par des mariages entre les familles royales anglaise et écossaise (1).

On s'était attendu que le roi se fût fait accompagner de la reine dans son voyage, pour complaire aux partisans de la maison d'York; mais il paraît qu'il s'y refusa, parcequ'il redoutait son influence, et qu'il ne voulait pas lui paraître redevable de la couronne. Elle tint sa cour à Winchester avec sa mère, ses sœurs et la comtesse de Richmond, sa belle-mère. Comme elle avançait dans sa grossesse, le roi quitta Londres, et vint chasser à New-Forest; et vers le huitième mois, elle accoucha heureusement d'un fils (20 sept.), dont la naissance combla de joie le père, et toute la nation. Il fut baptisé, avec une pompe extraordinaire, dans la cathédrale; il reçut le nom d'Arthur, en mémoire du célèbre roi des Bretons, dont Henri désirait qu'on le crût descendu (2).

---

(1) Rym. XII, 290.

(2) Lel. Coll. IV, 204. A cette occasion « la mère du roi » fit des règlements relatifs aux préparatifs de l'accouche- » ment de la reine et du baptême de l'enfant, quand elle » serait délivrée. Ils s'étendent à tous les détails de l'a- » meublement de la chambre de son altesse, et des orne- » ments de son lit; à la manière dont on devait préparer » l'église pour le baptême; à celle dont l'enfant irait à

Jusqu'ici les ennemis du roi ne lui avaient donné que peu d'inquiétudes : mais la naissance de son fils, qui menaçait de perpétuer l'hérédité dans la famille de Henri, les entraîna dans une des plus extraordinaires tentatives dont l'histoire ait fait mention. Vers la fin de l'année, un nommé Richard Simons, prêtre d'Oxford, débarqua à Dublin avec un jeune garçon, âgé de onze ans, fils d'un obscur artisan. Il présenta son pupille au lord député d'Irlande, sous le nom d'Édouard Plantagenet, comte de Warwick, et implora la protection de ce seigneur en faveur d'un prince jeune et innocent, qui, en s'échappant de la Tour, s'était soustrait au sort affreux de ses malheureux cousins, les fils d'Édouard IV. L'enfant paraissait bien instruit du rôle qu'il avait à jouer : toute sa personne était intéressante ; ses paroles semblaient déceler la noblesse de son extraction : et il racontait, avec une exactitude apparente, ses aventures à Sheriff-Hutton, dans la

---

» l'église ; à la longueur et à la largeur du berceau qu'on » devait faire peindre ; aux dimensions d'un autre berceau » de parade, qui devait être beaucoup plus grand que les » autres, et garni avec une grande magnificence, comme » si le prince ou la princesse y était déjà. » Ibid. 179-194. On décrit ensuite les cérémonies du baptême d'Arthur. (204-207) J'observe que la reine douairière fut marraine, et que sa fille Cécile, accompagnée d'Anne, une autre de ses filles, porta l'enfant, ce qui prouve que la famille de la reine était à cette époque en grande faveur auprès du roi.

Tour, et pendant sa fuite. Mais il est difficile d'expliquer pourquoi on l'avait engagé à représenter un prince, encore vivant, et qu'on pouvait quelque jour lui confronter. De toutes les raisons que l'on en a données, la moins improbable est celle qui suppose que les artisans du complot avaient dessein de placer sur le trône le véritable comte de Warwick; mais que, calculant à combien de dangers ils exposeraient sa vie, s'ils le proclamaient pendant qu'il était à la Tour, ils l'avaient remplacé par un Warwick supposé, et engagé, par cette supercherie, les intérêts de Henri à conserver le véritable.

Depuis l'administration du duc Richard en Irlande, sous le règne de Henri VI, les partisans de la maison d'York avaient conservé une influence marquée parmi les colons anglais de cette contrée; les Butlers seuls avaient osé tirer l'épée en faveur des lancastriens, et ils avaient été payés par des proscriptions et des persécutions de leur attachement aux intérêts de la rose rouge. A l'époque de la bataille de Bosworth, les rênes de l'administration étaient entre les mains du chef des yorkistes, le comte de Kildare : et Henri ne se hasarda point, au commencement de son règne, à irriter une puissante faction, en changeant le lord député (le gouverneur) ou les membres du conseil. Mais ses craintes furent bientôt éveillées par les rapports de ses espions : Kildare

reçut ordre de se présenter à la cour d'Angleterre; et les pairs spirituels et temporels envoyèrent au roi une pétition pour excuser sa désobéissance, alléguant, dans les termes les plus énergiques, la nécessité de sa présence en Irlande. Sa conduite à l'arrivée de Simons fut de nature à confirmer tous les soupçons de Henri. Il n'avait témoigné aucune méfiance des deux aventuriers : il ne s'était pas informé comment il se pouvait que le comte eût été confié aux soins d'un prêtre inconnu, âgé seulement de vingt-sept ans : il n'avait marqué aucun désir de s'assurer promptement si le véritable Warwick était encore à la Tour ou non : mais il s'était hâté de présenter cet enfant, sous le nom qu'il avait pris, à la noblesse d'Irlande et aux citoyens de Dublin, et lui avait promis de l'aider de tout son pouvoir contre ses ennemis et ceux de sa famille. Les Butlers, les évêques de Cashel, de Tuam, de Clogher et d'Ossory, ainsi que les citoyens de Waterford, demeurèrent fidèles à leur allégeance : le reste de la population, se reposant sur la simple autorité de Kildare, reconnut le titre du nouveau Plantagenet, sans manifester aucun doute ou faire de recherches; et l'aventurier fut proclamé, sous le nom d'Édouard VI, roi d'Angleterre et de France, et lord d'Irlande (1). Il paraît

(1) Bacon, 14, 15. Polydore, 570.

certain que le gouverneur était d'avance initié au mystère.

Quand la nouvelle en parvint à Henri, il conçut des alarmes, non sur ce qui était arrivé, mais sur ce qui pouvait en résulter. (1487, fév.) Il assembla un grand conseil de pairs et de prélats, et, par leur avis, il consentit à faire ce qui depuis long-temps aurait dû être fait (1). 1° L'amnistie qu'il avait accordée à ses ennemis, non seulement se trouvait surchargée d'exceptions, mais souvent même elle avait été violée. Il se hâta de publier un pardon complet, sans restriction, et qui s'étendait à toutes les espèces de trahisons. 2° Il conduisit le véritable comte de Warwick de la Tour à Saint-Paul, afin qu'il fût publiquement reconnu par les citoyens, et l'emmena avec lui au palais de Shene, où le jeune prince conversait journellement avec les nobles et tous ceux qui visitaient sa cour (2). Cette prudente mesure satisfit le peuple d'Angleterre; on se moqua de l'imposteur d'Irlande, tandis que les Irlandais maintenaient que leur Warwick était le véritable, et que celui de Shene n'était qu'un Plantagenet prétendu. 3° Mais la mesure suivante excita la surprise. Le lecteur a remarqué l'existence honorable que la reine douairière te-

(1) Lel. Coll. IV, 209.
(2) Ibid.

nait à la cour : tout-à-coup, si nous en croyons quelques écrivains, elle fut arrêtée, dépouillée de ses biens, et remise à la garde des moines de Bermondsey. On donna pour raison de ce traitement sévère, qu'après avoir, sous le dernier règne, promis sa fille à Henri, elle l'avait remise aux mains de l'usurpateur. Mais ce prétexte était trop peu probable pour obtenir créance. On soupçonna qu'elle n'était point étrangère au complot actuel (1). Et cependant quel pouvait être son motif? Si Henri était détrôné, sa fille devait partager le sort de son mari ; si le véritable ou le prétendu Warwick obtenait la couronne, tous ses enfants étaient nécessairement déshérités.

A chaque pas que l'on fait dans cette affaire, on rencontre de nouveaux mystères. On se rappellera que le comte de Lincoln avait été désigné comme héritier présomptif par Richard III.

---

(1) Bacon, 16, 17. Les écrivains modernes qui soutiennent que Richard n'avait pas assassiné ses neveux dans la Tour, tirent de l'emprisonnement d'Elisabeth une induction en faveur de leurs opinions. Il est évident, disent-ils, qu'elle possédait quelque secret de la plus haute importance pour le gouvernement, et ils pensent que ce secret était l'existence de l'un de ses fils ou de tous deux. Il devenait donc nécessaire de la retenir dans la plus complète réclusion, afin qu'elle ne révélât pas ce secret aux partisans de la maison d'York. Laing. 433. Mais toutes ces conjectures sont complètement détruites par un fait qui sera raconté quelques pages plus bas.

Après l'avènement de Henri, il fit constamment sa cour au roi, et il avait été appelé au dernier conseil comme l'un de ceux en qui Henri plaçait sa confiance. Cependant, dès le moment où ce conseil eut été dissous, il se rendit à la cour de sa tante, la duchesse de Bourgogne, et se consulta avec elle et le lord Lovell; il en reçut un secours de deux mille vétérans sous les ordres de Martin Swartz (19 mars.), officier expérimenté, fit voile pour l'Irlande, et débarqua à Dublin. Son arrivée donna une nouvelle importance à la cause du faux Warwick. Quoique Lincoln eût fréquemment conversé avec le véritable prince à Shene (1), il fut d'avis que l'on couronnât l'imposteur : la cérémonie du couronnement fut accomplie par l'évêque de Meath, avec un diadème pris sur une statue de la vierge Marie (24 mai.); et le nouveau roi fut porté, d'après la coutume de l'Irlande, de l'église au château, sur les épaules d'un capitaine anglais, du nom de Darcy. On publia même des ordonnances en son nom; un parlement fut convoqué, et l'on porta des peines légales contre ses opposants, Guillaume et Thomas Butler et les citoyens de Waterford (2). Quel était donc le but de Lincoln en prenant part à cette facétie? Le véritable comte de Warwick lui-même ne pouvait

(1) Lell. Coll. IV, 209.
(2) Bacon, 18, 19. Irish. Stat. 8. Hen. VIII.

hériter de la couronne aussi long-temps qu'il existerait un individu de la postérité d'Édouard IV. Si l'on prétend qu'ils avaient été déclarés illégitimes, Clarence, le père de Warwick, avait également été proscrit; et, dans ce cas, Lincoln lui-même avait un meilleur titre que le prince en faveur duquel il voulait tirer l'épée.

A la première nouvelle du départ de Lincoln, Henri se hâta de visiter les comtés d'Essex, de Suffolk et de Norfolk où le comte possédait des biens considérables : il traversa ensuite le Northampton et Coventry, pour se rendre au château de Kenilworth (22 avril.), qu'il avait assigné comme résidence à la reine et à sa mère. Il y apprit que Lincoln avec ses auxiliaires allemands et un corps de partisans irlandais, avait débarqué à la forteresse de Foudray, à l'extrémité sud de Furness (4 juin.), qu'il avait fait halte dans un camp à Swartmores, près d'Ulverstone, en attendant l'arrivée des vassaux de sir Thomas Broughton, et qu'il traversait actuellement le comté d'York. Le roi se vit bientôt entouré de ses amis et de leur suite; et l'on publia, par son autorisation, des « règlements pour le bon ordre de son armée. » Voler, piller, ravir, prendre des provisions sans payer le prix fixé par le commissaire du marché; arrêter ou emprisonner un homme sous prétexte de délit quelconque, sans un ordre spécial, étaient des crimes punis de mort. S'em-

parer d'un autre logement que de celui qui était assigné par les officiers, susciter des querelles ou des émeutes, porter un obstacle quel qu'il fût à l'approvisionnement de l'armée, rendait passible de la peine moins terrible de l'emprisonnement. Chaque soldat reçut l'ordre, sous la même peine, de seller son cheval au premier son de trompette, de le brider au second, et au troisième d'être monté et prêt à marcher. Les vagabonds, les gens sans maîtres, et les femmes publiques, furent menacés de la peine du ceps et de l'emprisonnement (1).

Les deux armées, comme d'intelligence, se rendirent en hâte à Newark. Ce fut en vain que le comte, à mesure qu'il avançait, tenta la loyauté des habitants en proclamant Édouard VI le chef de la maison d'York : les véritables partisans de cette famille furent retenus par leurs craintes ou leur incrédulité : et le petit nombre qui rejoignit l'étendard de l'aventurier n'était composé que de proscrits ou de gens réduits au désespoir. Déconcerté, mais non découragé, Lincoln se résolut à hasarder sa vie contre l'évènement d'une bataille, et il précipita sa marche,

(1) Voy. Lel. Coll. IV, 210, 212. Ces ordres furent strictement exécutés, de telle sorte qu'à Leicester et à Loughborough, « Les ceps et les prisons étaient raisonnablement » remplis. » Ibid.

dans l'espoir de surprendre le roi à l'improviste. Les royalistes s'étaient retirés de Kenilworth par Coventry, Leicester et Nottingham (8 juin.). Leur nombre s'accroissait de jour en jour : mais leurs quartiers étaient mal choisis : et les alarmes de chaque nuit les jetaient dans un désordre qui fournissait des moyens de désertion aux peureux et aux mécontents. Mais ce qui excitera la surprise du lecteur, c'est que l'armée entière se trompa de route entre Nottingham et Newark. On se procura enfin cinq guides au village de Ratcliffe, et bientôt après l'avant-garde, commandée par le comte d'Oxford, fut attaquée à Stoke par les insurgés au nombre de huit mille hommes. L'action fut courte, mais sanglante. Les Allemands se battirent et périrent avec toute la résolution de vieux soldats (16 juin.) : les aventuriers d'Irlande déployèrent la valeur qui les caractérisait ; mais avec leurs javelots et leurs petites épées (car les colons anglais avaient adopté les armes des indigènes), ils ne pouvaient soutenir le choc de la grosse cavalerie ; et quoiqu'il n'y eût d'engagée qu'une portion des royalistes, ceux-ci remportèrent la victoire, et l'ennemi perdit la moitié de ses troupes. Parmi les chefs des insurgés, le comte de Lincoln, les lords Thomas et Maurice Fitz-Gérald, sir Thomas Brougthon et Martin Swartz restèrent sur le champ de bataille : on aperçut lord Lowell échap-

pant à ceux qui le poursuivaient; mais on ne sait s'il périt en traversant la Trent, ou s'il prit le parti de se soustraire à ses amis et à ses ennemis. Depuis cette époque, on ne le revit jamais et l'on n'entendit plus parler de lui (1). Simons et son pupille se rendirent à Robert Bellingham, un des écuyers du roi. On fit avouer au prêtre son imposture devant un synode, et il fut jeté dans un cachot où il périt. Mais le prétendu Édouard VI obtint son pardon, reprit son nom réel de Lambert Simnel, fut fait marmiton des cuisines du roi; et, peu après, en récompense de sa bonne conduite, élevé à la charge plus honorable de fauconnier (2).

(1) Sa disparition a fait penser à plusieurs écrivains qu'il était mort sur le champ de bataille; mais le journal du héraut, qui était présent, prouve évidemment qu'il s'était échappé. Après avoir cité les noms des morts, il ajoute: « et » le vicomte lord Lovell s'était enfui. » Lel. Coll. 214. Vers la fin du 17e siècle, dans sa terre de Minster Lowel, au comté d'Oxford, on découvrit une chambre souterraine, dans laquelle était un squelette d'homme, assis sur une chaise et la tête inclinée sur une table. On a supposé que le fugitif avait trouvé un asile dans cette chambre souterraine, où, par négligence peut-être, on l'avait laissé mourir. La tradition rapporte aussi que sir Thomas Broughton échappa au carnage, et se cacha jusqu'à sa mort parmi ses tenanciers de Witherslack, dans le comté de Westmoreland. West's. Furness, 210.

(2) Quant au récit de cette insurrection, comparez le journal du héraut dans Lel. Coll. IV. 209-215, avec Hall, 4-10. Bacon, 13-23, et les registres, VI, 397.

Cette insurrection fut une importante leçon pour le roi; elle lui apprit qu'il n'était pas de son intérêt de blesser les sentiments des gens qui, par principes, étaient attachés à la maison d'York. Sa conduite envers la reine avait mécontenté beaucoup de personnes. Pourquoi, disait-on, n'avait-elle pas été couronnée? pourquoi refusait-on les honneurs accoutumés de la royauté à la légitime héritière de la couronne? D'autres rois s'étaient empressés de couronner leurs femmes: mais Élisabeth était déjà mariée depuis un an et demi, elle avait donné au roi un héritier du trône, et cependant elle languissait dans l'obscurité, comme si elle eût été indigne de son rang. Henri résolut d'imposer silence à ces murmures; et de Warwick, il envoya les ordres nécessaires pour son couronnement (25 nov.). La cérémonie se fit pendant la session du parlement: on lui accorda un revenu considérable pour son entretien; et depuis ce temps Élisabeth parut dans toutes les occasions d'éclat, et sembla jouir de la même considération que les reines qui l'avaient précédée (1).

(1) Le vendredi qui précéda le couronnement, on créa quatorze gentilshommes chevaliers du bain. Samedi, la reine se rendit en procession de la Tour à Westminster. Elle était vêtue d'une robe blanche de damas, brodée d'or, et d'un manteau semblable, fourré d'hermine. « Ses beaux » cheveux blonds tombaient en boucles derrière elle, recou-

Le premier soin du parlement fut de subvenir aux besoins du vainqueur par le vote d'une somme d'argent, et par un bill de proscription qui comprenait la presque totalité des propriétaires engagés dans la dernière insurrection(1). Le roi lui demanda ensuite son assistance pour abolir l'usage dangereux et illégal de « maintenance ou protection. » Le lecteur se rappellera que par « maintenance » on entendait une association d'individus sous un chef dont il portaient les livrées, et auquel ils étaient liés par serment et par promesses, s'engageant à soutenir, les armes à la main, les querelles particulières de ce chef et

---

verts d'un voile de point. Sur sa tête était une couronne d'or, ornée de pierres précieuses. Ainsi vêtue, elle traversa la ville, couchée sur une litière, sous un dais de drap d'or, porté par quatre chevaliers du corps; elle était suivie de plusieurs voitures et de quatre baronnes sur des palefrois gris. Le dimanche, elle fut couronnée et dîna ensuite dans la grande salle. Lady Catherine Gray et mistress Ditton passèrent sous la table et s'assirent à ses pieds, tandis que les comtesses Rivers et d'Oxford se tenaient à genoux de chaque côté, « et présentaient de temps en temps un mouchoir à sa grâce. » Le roi vit le couronnement et le dîner d'une tribune grillée. Lel. Coll. IV, 216-233.

(1) Rot. parl. VI, 386, 400. J'ai dit « la presque totalité des propriétaires, » car lord Lovell fut oublié, soit par erreur, soit à dessein. Mais cette omission fut découverte huit années après, et un nouveau bill de proscription fut porté contre lui. (Rot. parl. VI, 502.) Le nombre cependant des insurgés avait été réduit de huit mille à cinq mille.

des membres de l'association. Par eux, le cours de la justice était arrêté, les jurés intimidés, et les coupables s'échappaient impunis. Par ce moyen aussi (et c'est ce qui provoqua les attaques du roi), des nobles puissants avaient la possibilité de lever des troupes nombreuses, au premier avis, pour combattre le prince régnant, ou porter secours à un nouveau prétendant. Dans le parlement précédent, on avait exigé un serment des lords, et l'on avait ordonné de le faire prêter dans les communes de chaque comté : serment par lequel ils s'obligeaient à ne plus recevoir à leur service des hommes publiquement reconnus comme vagabonds, meurtriers, félons ou proscrits; à ne plus se former des partisans par contrats; à ne plus donner des livrées contraires à la loi; à ne plus causer d'émeutes, ni établir de ces maintenances, et à ne pas s'opposer à l'exécution légale des ordres du roi (1). Le parle-

(1) Ibid. 287. Rym. XII, 280. Dans cette occasion, on avait consulté les juges, qui répondirent, qu'il était impossible de procurer l'exécution des lois tant qu'existeraient les maintenances. Le grand juge déclara entre autres choses, qu'au temps d'Édouard IV, les lords jurèrent d'observer les statuts, et cependant en sa présence, plusieurs d'entre eux, quelques heures après, firent prêter le serment à diverses personnes de soutenir leurs querelles, et conséquemment de s'opposer à l'exécution de la loi. Year-Book. Term. Mich. 1, Henri VII, 3.

ment actuel arrêta que le chancelier, le trésorier, le garde du sceau privé, ou deux d'entre eux, avec un évêque, un pair séculier, et les chefs des juges du banc du roi et des plaids communs, auraient le pouvoir de citer devant eux les personnes accusées de contravention à quelqu'un de ces points, et de punir les coupables comme s'ils eussent été convaincus par la justice ordinaire. Ce fut ainsi que l'autorité du parlement confirma la juridiction de la chambre étoilée, qui devint ensuite si célèbre. Ce n'était pas toutefois une nouvelle institution. Le roi avait toujours été reconnu comme la source de toute justice ; et quoiqu'il la fît généralement exercer par ses délégués dans les cours ordinaires, cependant, dans les matières qui intéressaient l'état, il avait coutume d'appeler devant lui, en conseil, des causes qui, si elles semblaient criminelles, étaient jugées dans une chambre que ses ornements ont fait surnommer étoilée, et, lorsqu'elles n'étaient que civiles, dans une autre appelée la chambre blanche (1).

---

(1) « Statuts complets, 3. Henri VII. C. 1. » Bacon, 38. Le 15 de décembre, sous ce parlement, une conspiration fut tramée parmi les domestiques de sa maison, dans l'intention de massacrer quelques uns des officiers supérieurs. Six de ces boute-feux furent convaincus de félonie par le parlement, et l'on rendit une ordonnance qui déclarait atteinte de félonie, sans égard au bénéfice de clergie ; toute per-

Henri fut soigneux de cultiver l'amitié qui l'unissait au roi d'Écosse. Pour la cimenter avec plus de solidité, Fox, évêque de Durham; avait été envoyé à Édinbourg dans l'été; et l'on était convenu de part et d'autre (28 nov.) que Jacques, qui avait perdu sa femme, fille du roi de Danemark, épouserait Élisabeth, reine douairière d'Angleterre, et que deux de ses fils épouseraient aussi deux des filles d'Élisabeth (1). On

---

sonne au-dessous du rang de lord, si elle était portée sur les états de la maison du roi, qui conspirerait la mort du roi, d'un pair, d'un conseiller privé, ou de l'intendant, du trésorier et du contrôleur de la maison. Avant cette ordonnance, on ne pouvait infliger ce châtiment pour l'intention seule de conspirer, à moins qu'elle ne fût suivie d'exécution. Rot. parl. VI, 402. Stat. 3. Henri VII. C. 14.

(1) Rym. XII, 329. Ce fait mérite une attention particulière, parcequ'il prouve victorieusement combien est fausse l'hypothèse des écrivains qui soutiennent que Henri savait que l'un des fils d'Édouard IV vivait encore, et qu'il n'avait renfermé leur mère Élisabeth, qu'afin qu'elle ne divulguât point le secret. Si ce fait était vrai, il n'est pas croyable qu'il eût voulu donner Élisabeth en mariage au roi d'Écosse, et ses deux filles aux princes Écossais. Ces mariages l'auraient mise en position de publier la vérité sans crainte, eussent assuré un asile à son fils, et appuyé son droit de toutes les forces de l'Écosse. Je crois, à la vérité, que l'histoire entière du châtiment d'Élisabeth est extrêmement douteuse. Le fait, que le roi l'avait choisie pour maraine de son fils, démontre qu'elle était en grande faveur auprès de lui, avant la rébellion de Lincoln, et le désir qu'il montra de la marier la même année, à son ami le roi d'Écosse, prouve qu'elle l'était encore après cette rébel-

indiqua même les jours où les ambassadeurs se réuniraient afin de fixer les conditions du mariage : mais l'exécution de ce projet fut retardée par la révolte des lords écossais, et enfin mise au néant par la mort de Jacques, qui, après la

---

lion. Polydore, à la vérite (p. 371), et Bacon (p. 16), qui ont copié Hall (p. 3.), rapportent que le roi à l'époque de la révolte de Lincoln la priva de toutes ses terres et de ses domaines. S'ils entendent par là son douaire, comme reine, la seule propriété qu'elle eût, leur assertion est évidemment fausse. Richard III le lui avait enlevé, et le parlement de Henri ne le lui rendit point, quand il rapporta de cet acte les articles qui la privaient de « son nom, de ses biens et de sa dignité de reine. » (Rot. parl. vi, 288.) Au lieu de ce douaire, le roi lui donna une compensation. Voyez la collection des actes inédits de Rymer, Henri VII, tom. I, n° 29, 39. Polydore assure encore que, depuis cette époque, elle mena toujours une vie misérable ; Carte (p. 827), et Laing (p. 433), qu'elle fut gardée dans une prison rigoureuse ; mais ceci doit être entièrement faux, ou du moins pour la plus grande partie. Car le journal du Héraut nous apprend (Lel. Coll. iv, 249), que lorsque les ambassadeurs français furent introduits auprès de la reine à Westminster, au mois de novembre 1489, « sa mère, la reine » Élisabeth y était avec elle, ainsi que mylady mère du roi : » et nous trouvons que l'année suivante elle reçut une pension du roi. (Rym. Ibid., n° 75.) Voilà ce qui me porte à croire que si elle fut emprisonnée réellement en 1487, ce ne fut que par mesure de précaution durant l'insurrection. Son fils, le marquis de Dorset, était alors à la Tour ; mais il fut bientôt après relâché, au couronnement de sa sœur. Le lecteur se rappellera qu'Élisabeth avait essayé de le détacher du parti de Henri, pour se réunir à Richard. C'est peut-être pour ce motif que le roi se méfia de tous deux et s'en assura, jusqu'à ce que le danger fût passé.

perte de la bataille de Canglor, en juin 1488, fut assassiné dans sa fuite au moulin de Beton. Bien que Henri fût vivement affecté de la mort de son ami, il s'occupa de conserver des relations d'amitié avec son successeur : et, dans cette vue, comme on pouvait dire que la mort de Jacques avait terminé la trève, il la ratifia de nouveau dans le mois suivant. Ainsi la paix se continua durant l'espace de onze années entre les deux couronnes ; période pacifique, jusqu'alors inconnue, qui, après des siècles de brigandages et de sang versé, prépara enfin le rétablissement de la concorde et de l'harmonie (1).

Dès que le roi fut délivré de ses ennemis domestiques, il se vit forcé de porter son attention sur le continent. Par force, par politique, ou par des hasards heureux, les monarques français s'étaient graduellement emparés des autres grands fiefs de la couronne. La Bretagne seule conservait son prince et son ancienne constitution. Mais le duc François était avancé en âge, et aussi faible d'esprit que de corps. Sa famille se composait de deux filles, et Anne, l'aînée, avait atteint sa douzième année. Une si riche héritière devint l'objet des vœux d'un grand nombre de prétendants, parmi lesquels on distinguait Maximilien, roi

---

Rym. XII, 328-331, 346.

des Romains, le duc d'Orléans, premier prince du sang de France, et le seigneur d'Albret, chef puissant au pied des Pyrénées. Chacun d'eux se flattait d'obtenir la princesse et son vaste patrimoine; mais ils avaient tous un dangereux ennemi dans le roi de France, qui, bien qu'un contrat antérieur avec la fille de Maximilien l'empêchât de demander la main de la princesse Anne, était déterminé, à la mort du duc, à prendre possession du duché, en vertu de quelque ancien et inintelligible droit qu'on avait laissé dormir durant des siècles.

Charles VIII était monté sur le trône en 1483, à l'âge de quatorze ans, âge auquel on présumait que l'héritier de la couronne devait avoir assez de capacité et d'expérience pour gouverner le royaume. Mais son père, Louis XI, en avait pensé autrement; et, conformément aux instructions de ce monarque, les états placèrent le jeune roi sous la tutelle de sa sœur aînée, Anne de France, qui avait épousé Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu. Le duc d'Orléans, quoiqu'il n'eût pas atteint sa vingt-quatrième année, fut offensé de ce choix : il leva des troupes contre la régente, et se vit forcé de recourir à la protection du duc de Bretagne. Il arriva qu'à cette époque, plusieurs gentilshommes bretons, qui avaient encouru le ressentiment de François, à cause du meurtre de son ministre favori, Pierre

de Landois, se réfugièrent à la cour de Charles. La régence déclara la guerre, sous le prétexte apparent de forcer le duc à pardonner aux exilés et à livrer le prince français, mais dans l'intention réelle d'empêcher le mariage de la princesse Anne, et de réunir la Bretagne à la couronne. Les deux partis en appelèrent à Henri. Le roi de France déclinait sa médiation : le duc sollicitait de prompts secours. Charles, pour endormir ses soupçons, représentait la guerre comme une querelle de peu d'importance entre lui et le protecteur d'un vassal révolté : François essayait de réveiller ses craintes en décrivant l'augmentation de puissance que la France acquerrait par la conquête du duché. Tous deux en appelaient à sa gratitude. Le premier l'engageait à secourir les auxiliaires français qui avaient combattu sous sa bannière à Bosworth ; le second, à se souvenir qu'il lui avait accordé sa protection durant son long exil en Bretagne. Henri se trouva embarrassé; et ne voulant blesser ni l'un ni l'autre, il s'offrit pour médiateur entre eux. Dans cette vue, son aumônier, Worswick, employa plusieurs mois à faire d'inutiles voyages entre les cours de Paris, de Rennes et de Westminster. Charles, en protestant de sa volonté d'accepter la médiation, poussa la guerre avec une nouvelle vigueur. Il entra en Bretagne au mois de mai : Ploermel et Vannes furent forcés d'ouvrir leurs portes ; et,

au mois de juillet, le duc lui-même se vit assiégé dans sa capitale. Maximilien envoya à son secours un corps de quinze cents hommes, qui, avec un renfort de Bretons, se frayèrent un chemin à travers les lignes françaises, et forcèrent enfin l'ennemi à lever le siége. Charles n'en continua pas moins la guerre; et, pour se venger du roi des Romains, il ordonna au maréchal de Cordes de porter secours aux citoyens de Bruges et de Gand, qui s'étaient révoltés contre Maximilien. François réitéra ses instances auprès de Henri; mais le roi, se reposant sur la chance des évènements et sur les ressources intérieures de la Bretagne, promettait sans cesse et retardait toujours. Ce n'était pas qu'il pût alléguer la pénurie de ses finances : son parlement lui avait accordé deux quinzièmes, et lui conseillait de secourir son ami; mais l'avarice le portait à recevoir l'argent et à négliger l'avis. Il donna connaissance à la cour de France des mesures prises par le parlement, dans la ferme espérance que Charles serait effrayé et se retirerait. Il refusa aux aventuriers anglais la permission de servir dans l'armée de François; et quand sir Édouard Wydevile (1488.) avec quatre cents hommes, s'embarqua secrètement à l'île de Wight pour la Bretagne (14 juill.), non seulement il désavoua cette expédition près du monarque français, mais encore il consentit à un armis-

tice qui devait durer au moins six mois (1).

Bientôt après, néanmoins, il eut de grands motifs de douter de sa prudence dans une conduite si variable. A la désastreuse bataille de Saint-Aubin (28 juill.), sir Édouard Wydeville fut tué avec tous ses compatriotes, et dix-sept cents Bretons qui, pour tromper l'ennemi, avaient adopté les habits blancs et les croix rouges des soldats anglais. Le duc d'Orléans fut fait prisonnier : Saint-Aubin, Dinan et Saint-Malo se rendirent, et François signa un traité par lequel il consentait à ce que Charles conservât toutes ses conquêtes, et s'obligeait à ne marier aucune de ses filles sans l'approbation de son seigneur. Mais la suite devint encore plus inquiétante. Quelques semaines après François mourut (9 sept.) ; et sa plus jeune fille ne tarda pas à le suivre au tombeau. Le roi de France, en vertu de son droit prétendu, réclama toute la succession : les hostilités recommencèrent : et avant Noël une moitié de la Bretagne était entre les mains des Français. Enfin les clameurs de la nation firent sortir Henri de son apathie. Dans le même jour (11 déc.), il dépêcha des envoyés aux cours d'Espagne et de Portugal, à Maximilien, et à son fils l'archiduc Philippe, à la princesse Anne de Bretagne et à Charles de

(1) Bacon, 29-32. Rym. XII, 344, 347. Com. Supplem. C. III, IV. Hall. 11-14. Daniel, ann. 1485-1488.

France. Les quatre premières de ces ambassades n'étaient que d'ostentation : il offrait le secours d'une armée anglaise à la princesse orpheline, et il proposait au roi de France de renouveler la trève, en y ajoutant la clause que chaque parti pourrait y comprendre ses alliés. Et, se doutant bien que cette proposition serait rejetée, il insinuait à Charles, que si son peuple le forçait à secourir les Bretons, son armée resterait absolument sur la défensive (1).

Henri convoqua alors un parlement. La nation désirait ardemment arracher à la puissance d'un ennemi victorieux une jeune et infortunée princesse; mais l'avarice réfléchie du roi lui fit prendre la détermination de s'enrichir de la générosité de l'un et des nécessités de l'autre. Il demanda à ses sujets un secours de cent mille livres pour l'entretien de dix mille archers pendant un an: mais on réduisit cette somme à soixante et quinze mille livres; et, afin de parvenir à la lever, les lords, pour eux-mêmes, et les communes pour elles et leurs commettants, accordèrent au roi un dixième du produit annuel de leurs terres, fiefs et pensions, avec une taxe d'un sou sur huit à prélever sur les propriétés personnelles. Il promit à la princesse Anne (10 fév.) une armée de

(2) Rym. XII, 347-355. Bacon, 37. Hall. V, 15. Com. supplem. V.

six mille archers, qui la serviraient durant six mois, mais à des conditions telles, que la nécessité seule la força d'y souscrire. Elle devait livrer deux forteresses, comme sûreté du remboursement de l'argent, et prêter serment de ne se marier qu'avec son consentement. Au printemps, lord Willoughby de Brook débarqua en Bretagne avec le nombre d'hommes stipulé ; mais, comme Charles savait que les Anglais avaient l'expresse défense d'entreprendre des opérations offensives, il ordonna à ses propres troupes de s'abstenir de tout engagement général. Il en résulta que de légères escarmouches entretinrent une apparence d'hostilités, et que les auxiliaires, dès que les six mois de leur service furent expirés (nov.), retournèrent dans leur patrie (1).

Mais si la guerre languissait en Bretagne, la Flandre était le théâtre d'une action mémorable. Les Flamands révoltés avaient assiégé Dixmude avec le secours du général de Cordes : et les lords Daubeney et Morley, avec deux mille archers et six mille Allemands, les attaquèrent dans leur camp, bien que défendu par une forte batterie. Les archers lancèrent une volée de flèches dans les retranchements, se jetèrent sur la terre pour éviter les décharges des canons,

(1) Bacon, 37. Rym. XII, 362, 372. Rot. parl. VI, 420.

se relevèrent, lancèrent une seconde volée, et pénétrèrent vivement dans le camp. La victoire fut complète ; mais elle fut déshonorée par d'excessives cruautés. Le désir de venger la mort du «jeune et gentil chevalier, lord Morley,» anima tellement les vainqueurs, qu'ils refusèrent d'accorder aucun quartier, et huit mille ennemis furent, dit-on, massacrés : carnage effroyable et sans exemple, si l'on considère le petit nombre des combattants dans chaque armée (1).

L'expédition de Bretagne n'avait pas été, cependant, tout-à-fait infructueuse. Elle avait arrêté le progrès des armes françaises. En même temps, les levées de Ferdinand, roi d'Espagne, avaient forcé Charles à envoyer des forces nombreuses à Fontarabie, pour protéger cette frontière. Dans ces circonstances, la défaite de Dixmude, la reddition de Saint-Omer au roi des Romains, engagèrent le monarque français à écouter des propositions de paix ; et, dans un

---

(1) Hall. 18. Bacon, 47. Le Hérault a célébré dans son journal la résolution d'un archer, appelé John Person de Coventry, qui ayant eu la jambe emportée par un boulet, continua à lancer ses flèches à genoux ou assis, «et quand «les Français s'enfuirent, il appela un de ses camarades, » et dit : prends les six flèches qui me restent, et donne leur » la chasse, car je ne le puis. Ce John Person mourut quel- » ques jours après ; que Dieu ait pitié de son âme.» Lel. Coll. IV, 247.

traité avec Maximilien, il consentit à rendre à la princesse toutes les villes qui appartenaient à François à l'époque de sa mort, et promit qu'aussitôt que les troupes anglaises se seraient retirées, et qu'elle aurait donné des garanties de sa fidélité, Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin, seraient remis et resteraient entre les mains d'une personne tierce, jusqu'à ce que les droits de Charles au duché de Bretagne fussent déterminés d'une manière satisfaisante.

Nous pouvons revenir maintenant à l'Angleterre. On n'avait levé qu'une faible partie de la somme votée dans la dernière session du parlement : les communes des comtés du nord non seulement refusaient de payer leur contingent, mais elles avaient même assassiné le lieutenant du roi, le comte de Northumberland (28 avril.). Mais l'insurrection fut bientôt étouffée par le comte de Surrey : John à Chambre, l'un des instigateurs, fut exécuté à York, et l'autre, sir Jean Égremond, se réfugia près de la duchesse de Bourgogne (1). Dans la session suivante (1490, 27 fév.), le déficit de la taxe, qui, au lieu de soixante et quinze mille livres, n'en avait produit que vingt-cinq mille, fut amplement compensé par le vote d'un dixième et d'un quinzième. Henri déposa soigneusement cet argent dans ses coffres. La guerre n'était pas

(1) Hall, 16. Bacon, 41. Fab. 528. Lel. Coll. IV, 246.

son objet. Au lieu de s'occuper à faire des préparatifs militaires, il perdit toute l'année présente, et une grande partie de l'autre, à faire et à refaire des alliances avec les rois d'Espagne et des Romains. Jamais peut-être trois princes ne professèrent plus d'affection et n'en eurent moins l'un pour l'autre. Pour l'avantage commun de la chretienté, ils convinrent de mettre des bornes à l'ambition de la France : mais ils ne songeaient en réalité qu'à favoriser leurs interêts personnels, en s'appuyant des craintes que leur inspirait Charles. Maximilien espérait recouvrer l'ancien patrimoine de sa famille dans le nord de la France, et obtenir, avec la duchesse, le duché de Bretagne : Ferdinand comptait sur la restitution du Roussillon, qu'il avait engagé pour un emprunt de trois cent mille couronnes : tandis que Henri, s'embarrassant peu du sort de la Bretagne, s'occupait d'extorquer à la princesse Anne des sûretés pour le remboursement de ses dépenses, et à Charles un présent considérable, en récompense de son inertie (1).

Le roi des Romains, par la promptitude avec laquelle il avait autrefois porté secours à François, et par les soins qu'il venait de donner aux intérêts d'Anne, s'était acquis l'estime du père

(1) Rot. parl. VI, 438. Rym. XI, 387, 394-430-437-440-443.

et de la fille : et lorsque, durant la suspension des hostilités, elle consentit à l'offre que Maximilien lui fit de l'épouser, elle obéissait aux désirs de son père décédé. Si Maximilien eût pu saisir cette occasion de visiter la Bretagne, il se serait assuré l'objet de son ambition ; mais ses sujets de Flandre étaient en rébellion ; le voyage, soit par mer, soit par terre, le mettait à la merci de ses ennemis ; et l'on pensa qu'un mariage par procuration serait également certain, et moins dangereux. Dans cette vue, le prince d'Orange, comme représentant du roi des Romains, épousa la duchesse en son nom, au mois d'avril (1491.) ; et peu de temps après, le seigneur d'Albret, l'un de ses prétendants, pour se venger de son infortune, livra aux Français l'importante cité de Nantes. La guerre recommença (mai.) : le roi des Romains, songeant à sa propre sûreté, négligea de secourir sa femme : Henri la tourmenta par des demandes réitérées d'argent pour le remboursement de ses dépenses : et Charles forma le projet, qui ne fut prévu par aucune des deux autres puissances, de l'obliger à rompre son contrat avec Maximilien, et de l'épouser lui-même (1).

Il est vrai que dans son enfance on l'avait fiancé à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, qui avait été élevée en France, comme

(1) Hall, 20. Bacon, 48. Com. suppl. VI.

son épouse et que l'on n'attendait que l'âge de puberté pour ratifier le mariage. Mais cette circonstance, qui aurait pu arrêter un autre prince, ne fournit à Charles qu'un moyen propre à cacher sa véritable intention. A force de promesses et de présents, il gagna les conseillers de la duchesse : mais, quand on lui en fit la proposition, elle la repoussa avec dédain. Charles n'était-il pas son ennemi naturel ? n'était-elle pas elle-même mariée à Maximilien ? Ils répondirent qu'elle devait sacrifier ses répugnances à l'intérêt de son pays ; que le contrat entre Marguerite et Charles était nul, parceque cette princesse n'était pas en âge de le ratifier, et que son mariage avec Maximilien n'ayant pas été consommé, pouvait facilement être dissous, attendu que la Bretagne était un fief de la couronne de France, et que la loi défendait à toute héritière de se marier sans le consentement de son seigneur. Ces raisons ne firent aucune impression sur l'esprit de la princesse ; mais elles furent soutenues par une armée française, qui parut aux portes de Rennes. On lui dit alors que son obstination était punie. Il ne restait aucun espoir de l'éviter. Il valait mieux être la femme de Henri que sa captive. Vaincue enfin par les importunités et la terreur, elle consentit à signer un traité dont les articles principaux portaient qu'elle épouserait le roi de France, que les droits de l'un devien-

draient les droits de l'autre, que le survivant conserverait la possession du duché; mais que, dans le cas de survie de la princesse, elle léguerait, si elle préférait rester veuve, ses domaines au prince régnant; ou, si elle aimait mieux se marier, elle n'épouserait que le possesseur actuel ou l'héritier présomptif de la couronne de France. Elle donna sa main à Charles à Langey, en Touraine, et fut couronnée dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis (13 déc.) (1).

Le lecteur peut concevoir les sentiments qu'éprouva Maximilien par ce double malheur. Son inactivité et l'adresse de son ennemi lui enlevaient à lui-même sa femme et une principauté, et à sa fille un mari et un trône. Sa fureur s'exhala en menaces et en imprécations : mais l'épuisement de ses finances et l'humeur factieuse de son peuple, l'empêchaient de se venger par des hostilités déclarées. Henri en reçut la nouvelle avec le sang-froid d'un philosophe : et au lieu de se fatiguer l'esprit en réfléchissant sur ce qu'il avait perdu, il se mit à calculer la chance des avantages pécuniaires qui pouvaient résulter de l'événement. Dans le cours de l'année dernière (7 juillet), il avait pris une attitude guerrière. Il avait levé des troupes et approvisionné des

(1) Hall, 29. Bacon, 55. Com. supplem. vi. Daniel, anno 1489-1491.

magasins; il avait même désigné des commissaires pour extorquer de l'argent aux divers comtés, sous le nom illégal et vexatoire de don gratuit (1). Au mois d'octobre, il informa le parlement de sa résolution de punir la perfidie du roi de France (à cette époque Charles n'avait pas encore épousé la princesse), et il en obtint un subside de deux dixièmes et de deux quinzièmes (2). Après Noël, il trouva les deux chambres encore plus disposées à la guerre : on rendit une ordonnance en faveur de ceux qui accompagneraient le roi (1492, 26 janvier.), en leur permettant d'aliéner leurs biens sans payer de droits, et d'inféoder des terres, afin que leurs exécuteurs testamentaires eussent les moyens de remplir leurs legs : on fit des lois pour forcer les capitaines, sous peine d'emprisonnement et de confiscation, à payer leurs soldats dans les six jours qui s'écouleraient après que l'argent serait sorti du trésor; les lois déclaraient aussi félon tout soldat qui quitterait l'armée sans la permission de son officier supérieur (3).

Ces lois, ces préparatifs n'étaient cependant qu'un voile, sous lequel le roi cherchait à cacher ses desseins à ses sujets comme à l'ennemi. Les

(1) Rym. XII, 446, 456, 464.
(2) Rot. parl. VI, 442.
(3) Stat. 7. Hen. VII, 1. 2. 3.

premiers payaient les dixièmes et les quinzièmes ; l'autre pouvait offrir une somme considérable pour acheter la paix. Dans cette vue, il inventait des raisons continuelles pour retarder. (18 mars.) Il serait dangereux de laisser le royaume ouvert aux irruptions des Écossais ; et quatre mois s'écoulèrent à négocier une prolongation d'armistice entre les deux royaumes (1). Deux autres se passèrent à fabriquer des contrats pour la levée de différentes sortes de troupes : chacun des hommes d'armes devait être accompagné de son valet et de son page : chaque lancier, chaque archer devait avoir un cheval, et les fantassins devaient être armés d'arcs, de hallebardes et de piques (2). Ces troupes furent réunies pour la revue et inspectées aux mois de juin et de juillet : cependant les semaines se succédèrent, et la saison propice aux opérations actives s'était écoulée, lorsque le roi parut à la tête de son armée (6 oct.). Au commencement d'octobre, il débarqua à Calais ; quinze jours après (19 oct.), il mit le siége devant Boulogne avec seize cents hommes d'armes et vingt-cinq mille d'infanterie.

On crut alors que la guerre était commencée, et le peuple d'Angleterre se flattait déjà des avantages de la victoire et de la conquête. Henri

---

(1) Rym. XII, 465, 473.
(2) Rym. XII, 478-480.

avait en vue d'autres objets. Depuis le mois de juin, il avait chargé le lord d'Aubigny, gouverneur de Calais, de négocier une paix et une alliance avec Charles; et, si nous en devons juger d'après les apparences, cette paix était, du moins en substance, déjà conclue du côté de la France. On ne faisait aucuns préparatifs pour repousser les envahisseurs : et Henri, au lieu d'agir avec vigueur, publia d'abord une lettre de son envoyé à la cour de Maximilien, puis une autre de son ambassadeur auprès de Ferdinand, afin que l'armée sût combien peu l'on devait compter sur l'un ou l'autre des deux princes. Bientôt après, il reçut, par d'Aubigny, l'ébauche d'un traité qui fut immédiatement soumis à l'examen de vingt-quatre de ses principaux officiers. Dans leur rapport au roi, ils lui conseillèrent de le signer, alléguant la saison avancée, les maladies qui détruisaient l'armée, l'inactivité de ses alliés, la force des retranchements de Boulogne, les forteresses voisines et les offres avantageuses de son antagoniste. Henri leur avait demandé leur opinion, uniquement pour se soustraire au blâme; et l'on conclut immédiatement deux traités, l'un public et l'autre particulier. Par le premier, paix, alliance, confédération étaient établies entre les deux couronnes pour toute la vie des deux rois, et un an après la mort du survivant. Par le second, Charles s'obligeait

à payer à Henri, par termes semestriels de vingt-cinq mille francs, la somme totale de cent quarante-neuf mille livres, dont cent vingt-quatre pour tenir lieu de tout droit ou répétition contre Anne de Bretagne, et vingt-cinq mille comme arrérages de l'annuité due au dernier roi Édouard IV. Henri revint à Calais. Les favoris qui avaient reçu des présents du roi de France, applaudirent à la sagesse et à la bonne fortune de leur maître; mais l'armée condamna hautement la dissimulation et l'avarice d'un prince qui, pour remplir ses coffres, n'avait pas hésité à tromper les espérances de la nation, et à entraîner tant de chevaliers et de gentilshommes dans des dépenses ruineuses et sans utilité (1).

Il est temps de faire connaître au lecteur un des plus mystérieux personnages dont l'histoire d'Angleterre ait fait mention. Vers l'époque où Henri déclara la guerre à la France, un vaisseau marchand de Lisbonne jeta l'ancre dans la baie de Cork. Parmi les passagers se trouvait un jeune homme que personne ne connaissait, âgé d'environ vingt ans, distingué par de beaux traits et une extrême politesse : on fit bientôt circuler le bruit qu'il était Richard, duc d'York, second fils d'Édouard IV : mais comment prouver sa naissance? comment s'était-il échappé de la Tour, quand

(1) Rym. XII, 490-508. Bacon, 63. Rot. parl. VI, 507.

Édouard V avait été égorgé (1)? Où avait-il vécu durant ces sept dernières années? Quoique ces questions aient dû lui être faites, ce sont des secrets qui n'ont jamais été expliqués. Il paraît toutefois qu'il y donna des réponses qui satisfirent la crédulité de ses amis : et comme les colons anglais étaient fortement attachés à la maison d'York, O'water, le dernier maire de Cork, engagea sans peine ses concitoyens à se déclarer en sa faveur. On fit une tentative près du comte de Kildare, et de son parent, le comte de Desmond, jadis les plus fermes appuis de la rose blanche, afin de s'assurer leur appui. Le dernier se prononça en faveur de Perkin; le premier, qui venait d'être disgracié par Henri, fit une réponse équivoque, mais polie. L'aventurier n'avait aucun motif apparent de se plaindre de la réception qu'on lui avait faite, quant tout-à-coup il accepta l'invitation que lui firent les ministres de Charles VIII de visiter la France, et de se mettre sous la protection de ce monarque. Le roi le reçut comme le véritable duc d'York, et l'héritier légitime du trône d'Angleterre. Pour son entière sûreté, on lui donna une garde

(1) Ceux même qui soutiennent que cet aventurier était le véritable comte de Warwick conviennent qu'Édouard V était mort, qu'il ne reparut jamais, et que personne ne prit son nom.

d'honneur sous les ordres du seigneur de Concressault (1): et les exilés anglais et les proscrits, au nombre de cent, lui offrirent leurs services par leur agent sir George Nevil. Henri fut effrayé et embarrassé. Il se hâta de signer la paix avec le monarque français; et Charles, sur-le-champ, ordonna à l'aventurier de sortir de son royaume. Cet ordre trahit l'intention réelle de l'importance que l'on avait donnée à ses prétentions; et peut-être explique-t-il le motif pour lequel il fit son apparition à cette époque même (2).

En quittant la France, il sollicita la protection de Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, qui le reçut avec joie, lui donna une garde de trente hallebardiers, et le surnomma « la rose » blanche d'Angleterre. » La conduite de la duchesse fit renaître les inquiétudes du roi et les espérances de ses ennemis. Une tante, disait-on, pouvait-elle se tromper sur l'identité de son neveu? et une princesse si vertueuse voudrait-elle soutenir un imposteur? Henri n'épargna ni peine ni dépense pour débrouiller ce mystère: il

(1) D'une famille écossaise du nom de Monipeny. Si je comprends bien une lettre de Ramsay lord Bothwell, Concressault lui dit que lui et l'amiral de France avaient fait beaucoup de recherches sur la naissance de l'aventurier, mais inutilement. Voyez cette lettre dans « Pinker» ton's Scotland, II, 438. »

(2) Hall. 30, 31.

plaça des agents dans les villes et les villages de Flandre, et leur offrit de fortes récompenses pour la plus légère information. Les partisans de la maison d'York étaient également actifs. Leur agent secret, sir Robert Clifford, eut la permission de voir « la rose blanche, » et d'entendre du prétendant et de sa tante l'histoire de ses aventures. Il assura ses commettants d'Angleterre que les droits du nouveau duc d'York étaient incontestables : tandis que les émissaires du roi rapportèrent que son nom réel était Perkin Warbeck : qu'il était né de parents respectables dans la ville de Tournay; qu'il avait fréquenté la société des marchands anglais en Flandre, et qu'il avait fait voile quelque temps auparavant, de Middleburgh pour Lisbonne, au service de lady Brompton, femme d'un des proscrits (1).

Henri fut satisfait de cette information, et dépêcha immédiatement sir Édouard Poynings et le docteur Warham, comme ses ambassadeurs, à l'archiduc Philippe, souverain de la Bourgogne. Leur but ostensible était de renouveler les traités entre l'Angleterre et les Pays-Bas (1493, 13 juil.); et leur instruction secrète de demander la remise, ou, si l'on ne pouvait l'obtenir, l'expulsion de Warbeck. Les ministres de l'archiduc étaient

(1) Hall, 31, 32.

divisés; quelques uns soutenaient l'identité, d'autres l'imposture du prétendant. Pour dernière réponse, Philippe déclara, qu'à raison de son amitié pour le roi, il s'abstiendrait de secourir son ennemi, mais qu'il ne pouvait blâmer la duchesse, qui était maîtresse absolue dans les terres de son douaire. Henri, pour montrer son mécontentement, défendit la vente du drap anglais depuis Anvers jusqu'à Calais, et prohiba sévèrement tout commerce entre les deux pays(1).

Clifford et Barley, son associé, étaient partis pour la Flandre comme envoyés des yorkistes. Les promesses et les présents de Henri corrompirent bientôt leur fidélité, et ils découvrirent au roi tous les secrets de l'aventurier, et les noms de ses partisans, depuis le moment où ils étaient eux-mêmes entrés dans sa confiance. Le même jour, le lord Fitz-Water, sir Simon Mountford, sir Thomas Thwaites, Robert Ratcliffe, William Dawbeney, Thomas Cressemer, Thomas Atwood et plusieurs ecclésiastiques, furent arrêtés comme accusés de haute trahison. Leur correspondance avec les amis du prétendant, en Flandre, fut considérée comme une preuve suffisante de leur culpabilité, et ils furent tous condamnés à mort. Mountford, Thwaites et Ratcliffe subirent immédiatement leur peine : lord Fitz-Water fut

(1) Rym. XII, 544. Hall, 33.

emprisonné à Calais, où, trois ans plus tard, il perdit la vie dans une malheureuse tentative pour s'échapper. Les autres reçurent leur pardon: mais cet acte de vigueur étonna et intimida les amis inconnus de l'aventurier : plusieurs d'entre eux, dans l'effroi de leur conscience, et voyant que leurs affidés avaient été trahis, se réfugièrent, pour leur sûreté, dans plusieurs sanctuaires (1).

Il en restait cependant un qui, tandis qu'il se flattait de posséder une place élevée dans la faveur du roi, avait été secrètement dévoué à la mort. Après les fêtes de Noël (1495, 7 jan.), Henri et sa cour se retirèrent à la Tour. Clifford, arrivé de Flandre, fut introduit auprès du roi en grand conseil, et obtint, à genoux, un plein pardon. Exhorté à témoigner son répentir en découvrant ce qu'il savait de la conspiration, il accusa le lord chambellan, sir William Stanley. Le roi feignit d'être saisi d'horreur, et refusa de donner crédit à l'accusation. Il devait à sir William et sa vie et sa couronne. A la bataille de Bosworth, lorsqu'il était sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi, ce seigneur l'avait arraché au danger, et lui avait assuré la victoire. Mais Clifford répéta l'accusation dans les termes les plus convaincants, et Henri, avec

(1) Rot. parl. VI, 503-504. Hall, 34.

une tendresse apparente pour son ami, désira que sir William se renfermât lui-même dans son appartement de la Tour, et réservât sa défense pour l'examen qui devait avoir lieu le lendemain matin. Le prisonnier avoua la vérité de l'accusation, soit que sa conscience lui reprochât son crime, ou qu'il prît confiance dans les services qu'il avait rendus. Sur cet aveu, il fut mis en jugement, et condamné à Westminster : et, après le délai d'usage, il eut la tête tranchée (16 fév.). Sa mort donna lieu à des récits contradictoires. Quelques uns assuraient qu'il avait fourni de l'argent au prétendant : d'autres, que lorsqu'on l'avait engagé à se déclarer pour lui, il avait répondu : « Si j'étais sûr que ce fût le » fils d'Édouard, je ne combattrais jamais contre » lui (1). » Il est probable, en effet, que s'il n'avait pas réellement trempé dans la conspiration, Henri n'eût jamais consenti à l'exécution d'un homme à qui il avait tant d'obligations. Mais l'avarice du roi fit soupçonner que les immenses richesses du prisonnier avaient été le principal obstacle à ce qu'il obtînt son pardon. Par sa mort, sa vaisselle et son argent, qui s'élevaient à la valeur de quarante mille livres, et ses terres,

(1) Polyd. Virg. 593. André dit que non seulement il envoya de l'argent au prétendant, mais « illum tutari et in » regnum adducere promisserat. » MS. Dom. A. xviii.

dont le revenu montait à plus de trois mille livres, se trouvèrent dévolus à la couronne (1).

A la même époque, comme les Irlandais avaient été long-temps attachés à la famille rivale, Henri donna une partie de son attention à la pacification de cette île. Il en conféra nominalement le gouvernement, avec le titre de duc d'York, à son second fils Henri : mais comme le prince n'était âgé que de quatre ans, sir Edward Poynings fut désigné comme son substitut, et en prit possession avec une petite armée d'environ mille hommes. Poynings fut bientôt forcé de se mettre en campagne par la révolte de O'Hanlan, chef irlandais : mais à son approche les indigènes se retirèrent dans leurs bois, et de là, par des irruptions soudaines et répétées, ils causèrent de grands dommages à leurs adversaires. Poynings, attribuant son mauvais succès à la jalousie ou à la perfidie du comte de Kildare, fit arrêter ce seigneur, l'envoya en Angleterre, et convoqua un parlement. Dans cette assemblée, on adopta plusieurs statuts pour délivrer les classes inférieures des habitants des impôts vexatoires de monnayage et de livrée : pour détruire la puissance des grands seigneurs, en prohibant la « maintenance ; » pour maintenir l'influence anglaise

(1) Rot. parl. vi, 504. Fab. 530. Hall, 35. Bacon, 76-78. Speed, ex MS. Bern. Andreæ, 974.

sur les campagnes, en rétablissant les statuts de Kilkenny (1); enfin, pour assurer la bonne administration des domaines anglais, en donnant à tous les statuts « dernièrement adoptés en Angleterre, et n'ayant pour but que le bien public, » force de loi en Irlande. Comme le peuple avait été fatigué par la fréquence des parlements, qui rendaient sans cesse des ordonnances pour le seul avantage du gouverneur ou du parti qu'il embrassait, on décida qu'à l'avenir aucun parlement ne serait convoqué avant que le roi eût été informé par le lieutenant et le conseil, de la nécessité de l'appeler, et des actes que l'on entendait y proposer, et qu'il eût donné son approbation et sa permission sous le grand sceau (2). Dans ces mesures, le député ou gouverneur paraît n'avoir eu d'autre objet que le bien de l'état: mais on l'accusa de s'être laissé dominer par des considérations particulières dans l'acte de proscription qu'il avait obtenu contre le comte de Kildare, sa famille et ses partisans. Henri cependant, dont l'objet était de consolider ses intérêts en Irlande, condamna la précipita-

(1) Celui qui défendait l'usage de la langue irlandaise fut excepté : preuve certaine que les colons anglais l'avaient alors généralement adoptée.

(2) Sur la loi de Poynings, j'ai suivi l'opinion de Leland, II, App. 512-516.

tion de Poynings et annula l'acte de proscription dans le parlement d'Angleterre. Le comte de Desmond, dont la culpabilité était moins douteuse, avait eu d'avance la prudence de se soumettre ; il avait donné un de ses fils en otage, comme garantie de sa fidélité, et prêté une seconde fois le serment d'allégeance. Un pardon général fut dans la suite accordé au reste des indigènes, à l'exception de lord Barry et d'O'water ; et la tranquillité se trouva complètement rétablie dans toute l'Irlande (1).

Trois années s'étaient écoulées depuis que Warbeck avait fait valoir pour la première fois sa prétention à la couronne : et cependant, pendant ce long intervalle, il n'avait fait aucunes tentatives pour l'établir par preuve légale, ou pour la soutenir par la force des armes. Ces retards prolongés, les détails publiés sur son pays et sa famille, la punition de ses amis en Angleterre, et la pacification de l'Irlande, firent regarder sa cause comme désespérée ; et les Flamands, dont le commerce était suspendu, et l'archiduc, dont le trésor souffrait de la suppression des droits de douanes, commencèrent à se plaindre de la protection que continuait à lui accorder la duchesse Marguerite. Dans cette occurrence, il partit des côtes de

(1) Rot. Parl. VI, 482. Rym. XII, 558-562, 567, 634.

Flandres avec quelques centaines d'aventuriers attachés à sa fortune (3 juil.) ; et, tandis que Henri rendait visite à sa mère, à Latham dans le Lancashire, il fit une descente dans le voisinage de Deal. Mais les habitants, soit qu'ils le regardassent comme un imposteur, ou qu'ils craignissent d'encourir le déplaisir du roi, attaquèrent les envahisseurs, en prirent cent soixante-neuf, et repoussèrent les autres dans leurs bateaux. Tous les captifs furent pendus par l'ordre de Henri, quelques uns à Londres, et d'autres sur différents points de la côte. Warbeck retourna désespéré en Flandre (1).

Le parlement s'assembla en automne, et, à la demande du roi, rendit un bill de proscription contre vingt et un gentilshommes qui avaient été exécutés ou condamnés à cause de leur adhésion à la cause du prétendant (27 oct.). Les autres actes de la session eurent pour objet de ratifier la paix d'Estaples, suivant un des articles du traité (2), et de porter la peine de confiscation contre toutes personnes tenant de la couronne des fiefs, des pensions ou des emplois (et l'on ajouta ensuite tous ceux qui possédaient des terres, des héritages et des dignités par lettres patentes) (3), qui négligeraient d'accompagner

(1) Fab. 530. Hall, 37. Stow, 479. Rot. parl. VI, 504.
(2) Rot. parl. VI, 503, 508. Rym. XII, 710.
(3) Ibid. VI, 525.

le roi, en personne, dans toutes ses guerres. Mais la nation était alors fatiguée des discordes civiles. L'extinction ou l'indigence de tant de familles nobles et opulentes avaient donné d'utiles leçons à la génération présente; et l'on ne s'engageait qu'à regret dans des débats qui coûtaient la vie et la fortune lorsqu'on ne réussissait pas, ainsi que l'expérience l'avait trop souvent enseigné. Pour obvier à ces désastreuses conséquences, on rédigea un statut, déclarant que quiconque accompagnerait le roi et souverain lord régnant, et le servirait fidèlement dans ses guerres, ne pourrait par la suite, quelle que fût la chance du combat, et à raison de cette chance, être accusé de trahison ou encourir la peine de confiscation. Il était évident que cet acte pouvait être annulé par l'avidité ou le ressentiment d'un compétiteur heureux; cependant c'était peut-être le meilleur remède que l'on pût appliquer au mal, et l'on se flatta de l'espoir que l'équité de cette mesure, et les avantages qu'elle promettait à tous les partis, la feraient généralement respecter dans les débats futurs (1).

L'opposition que Warbeck avait éprouvée dans sa dernière expédition, et les plaintes des marchands flamands, engagèrent l'archiduc à solliciter une réconciliation avec Henri (1496, 24 fév.);

(1) Stat. 10. Hen. VII. C. 118.

et, après quelques conférences entre les envoyés respectifs, « le grand traité de commerce entre » l'Angleterre et les Pays-Bas » fut signé. Ce traité accordait toute facilité aux négociants des deux pays; mais on y inséra la clause qui, depuis cette époque, fut introduite dans tous les traités passés entre Henri et les souverains étrangers, que chacune des parties contractantes bannirait de ses domaines les ennemis reconnus de l'autre : et, pour prévenir toute possibilité de s'y soustraire dans les circonstances présentes, il fut expressément stipulé que Philippe ne permettrait pas à la duchesse de secourir les ennemis du roi ou de leur donner asile; mais qu'il la priverait de ses domaines, si elle agissait en opposition à cet engagement (1). Warbeck se vit dès lors forcé de quitter la Flandre. Il fit voile pour Cork : mais les Irlandais refusèrent de hasarder leur existence pour son service. De Cork il passa en Écosse, et présenta, dit-on, au roi, des lettres de recommandation de Charles VIII et de son amie la duchesse de Bourgogne. Jacques reçut l'aventurier avec bonté, lui rendit les honneurs dus au prince dont il avait pris le nom; et, pour le convaincre de la sincérité de son amitié, lui donna en mariage sa proche parente, lady Ca-

(1) Rym. XII, 579-591.

therine Gordon, fille du comte de Huntley (1).

Ce changement imprévu dans la fortune de l'aventurier réveilla la jalousie et les craintes du roi, qui avait de bonnes raisons de soupçonner l'inimitié de Jacques. Ce prince avait été placé sur le trône par les meurtriers de son père, faction opposée aux intérêts de l'Angleterre : et Henri avait, en conséquence, pris des engagements avec un parti de nobles Écossais, qui entreprirent de s'emparer de la personne de leur jeune souverain, et de le conduire à Londres(2). À cette époque cependant, Fox, évêque de Durham, était chargé d'ouvrir une négociation, et de tenter la fidélité de Jacques, en lui offrant en mariage une princesse d'Angleterre. Mais il aima mieux se rendre aux inspirations du ressentiment et de l'ambition, et demanda comme prix de sa neutralité des conditions auxquelles le roi refusa de souscrire. Fox fut suivi de Concressault, ambassadeur du monarque français, qui proposa d'en référer à la décision de son souverain, sur tous les points en discussion entre les deux rois; et quand on eut rejeté cette proposition, il offrit cent mille couronnes de la personne de l'aventurier qui devait être envoyé captif en France(3).

(1) Polydore, 593. Hall, 38, 39. Stow. 479. Speed, 977.
(2) Rym. XII, 440. Pinkert. Scot. II. App. I.
(3) Charles désirait-il tenir Warbeck en sa puissance,

Jacques repoussa cette proposition avec indignation; il réduisit son argenterie en monnaie, obtint un léger secours de la duchesse de Bourgogne, et s'engagea à placer le prétendant sur le trône, à la seule condition d'en recevoir, comme récompense de ses services, la ville de Berwick, et la somme de cinquante mille marcs en deux ans (1). Warbeck avait rassemblé sous son étendard quatorze cents hommes, proscrits de toutes nations : Jacques y joignit toutes les troupes qu'il put lever; et l'armée combinée passa les frontières au milieu de l'hiver, et avant qu'on eût fait aucun préparatif pour s'y opposer. Elle se faisait précéder d'une proclamation, dans laquelle l'aventurier prenait le nom de Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, lord d'Irlande et prince de Galles. Elle exposait en termes généraux son évasion de la Tour, ses voyages dans les contrées étrangères, l'usurpation de « Henri Tydder », les efforts tentés pour corrompre la fidélité de ses confidents, l'exécution et la proscription de ses amis en Angleterre, et la protection qu'il avait reçue du roi d'Écosse. Il était maintenant en Angleterre, accompagné

---

ou Henri fit-il cette offre par l'intermédiaire de Charles ? Il est certain que l'ambassadeur fut envoyé à la demande de Henri. Pinkert. Scot. II. App. I. Ibid.

(1) Toutes ces particularités sont tirées d'une lettre de lord Bothwell. Ibid.

par ce monarque, dans le dessein de faire valoir ses droits : et Jacques, dont le seul but était de le soutenir, s'était engagé à se retirer dès le moment où sa bannière verrait accourir un nombre suffisant d'indigènes. Il appelait donc tous les vrais Anglais à s'armer pour sa cause, et promettait à tout homme qui prendrait ou réduirait « Henri Tydder », une récompense proportionnée à sa condition : de telle sorte que l'homme de la classe la plus abjecte devait recevoir pour ses peines mille livres en argent et des terres d'une valeur annuelle de cent marcs, pour en jouir lui et les siens à perpétuité (1). Mais cette proclamation ne produisit aucun effet : ce genre de promesses n'était pas nouveau, et aucune épée ne fut tirée en faveur de la rose blanche. Les Écossais pour se consoler de ce contre-temps, et se payer eux-mêmes de leur dépense, pillèrent la contrée sans miséricorde.

Dès que Henri reçut la nouvelle de cette invasion, il ordonna à Dawbeney, le lord chambellan, de lever des troupes. Il convoqua un grand conseil, et ensuite un parlement (1447, 13 fév.), et obtint un subside de deux dixièmes et de deux quinzièmes (2). En beaucoup de comtés, la taxe

(1) Cette proclamation est imprimée dans Henri, XII. App. I. p. 387. Elle a été très altérée par Bacon, 87.

(2) Rot. parl. VI, 513-519.

se perçut sans opposition; en Cornwall, le peuple, animé par les harangues du procureur Flammock et du maréchal-ferrant Joseph, courut aux armes, refusa de donner son argent pour un objet qui, disait-on, ne concernait que les habitants des contrées du nord; et résolut, au nombre de soixante mille hommes, de demander au roi la punition de l'archevêque Morton et de sir Reginald Gray, les auteurs supposés de cette injustifiable imposition. La multitude, mal dirigée, se mit en marche : à Wells, elle fut rejointe par le lord Audely, qui se mit à sa tête, et la conduisit dans le Kent par Salisbury et Winchester. Arrêté par les gentilshommes du comté, il tourna vers Londres, et campa à Blackheath, en vue de la capitale (22 juin.). Mais Henri, pendant ce temps, avait réuni la plus grande partie de la noblesse du sud, et les troupes qu'il avait déjà levées contre les Écossais. Un samedi (le roi avait la superstition de croire que le samedi était son jour de bonheur), le lord chambellan s'ébranla dans le dessein d'attaquer les insurgés : le comte d'Oxford fit un circuit pour tomber sur leur arrière-garde, et Henri, avec son artillerie, attendait, dans les champs de Saint-Georges, l'évènement de la bataille. Les archers de Cornwall défendirent avec opiniâtreté le pont de Deptford; mais, au moment où il fut forcé, les insurgés s'enfuirent désespérés. On en

tua deux mille et l'on en prit quinze cents. Lord Audely fut décapité, Flammock et Joseph furent pendus : les autres obtinrent le pardon du roi, et on leur permit de composer avec les capteurs pour racheter leur liberté dans les meilleurs termes possibles. Quelques personnes attribuaient cette indulgence, si peu naturelle à Henri, à la politique, et au désir d'attacher à sa cause les habitants de Cornwall; d'autres, à la gratitude que lui inspira leur respect pour la vie du lord chambellan, que les insurgés avaient fait prisonnier au commencement de l'action, et qu'ils avaient remis en liberté sans rançon (1).

Tandis que les insurgés de Cornwall occupaient toute l'attention du roi, Jacques traversa de nouveau les frontières, et mit le siége devant le château de Norham, laissant ses troupes légères parcourir la contrée jusqu'à la Tees. Mais le comte de Surrey, avec un corps de vingt mille hommes, se rendit en hâte vers le nord. A son approche, les pillards se retirèrent prudemment: Jacques abandonna le siége ; et Surrey vengea sur les frontières des Écossais les ravages qu'ils avaient exercés sur leurs voisins anglais. Le mauvais succès de cette seconde expédition, joint aux nouvelles de la défaite des insurgés de Corn-

(1) Rym. XII, 696. Hall, 41, 42, 43. Fab. 531. Rot. parl. VI, 544.

wall, amenèrent le roi d'Écosse à écouter les insinuations de don Pedro Ayala, l'ambassadeur espagnol, qui travaillait avec zèle à réconcilier les deux monarques. Les commissaires se réunirent à Aytown, en Écosse: Ayala se présenta lui-même comme médiateur, et l'on conclut une trève de sept années. L'impartialité de l'Espagnol plut tellement à Jacques, qu'il mit à sa discrétion les intérêts de la couronne d'Écosse; et Ayala parvint à faire prolonger la trève, de toute une année après la mort du dernier vivant des deux rois. Il ne restait qu'un petit nombre de points sur lesquels insistait Henri, mais que le roi d'Écosse regardait comme contraires à son honneur. A l'instigation d'Ayala, on en référa à la décision impartiale de Ferdinand, roi d'Espagne (1).

L'enthousiasme qu'avait excité la première apparition de Warbeck en Écosse allait depuis long-temps en déclinant : soit qu'il eût découvert que l'opinion publique, avant l'entrevue des commissaires, s'était prononcée contre lui, ou qu'il eût pensé qu'il pouvait profiter des troubles de Cornwall, soit enfin qu'il en eût reçu l'insinuation de son royal protecteur (car toutes ces raisons en ont été données), il était parti d'Écosse avec quatre vaisseaux et cent vingt

(1) Rym. XII, 671, 673-680. Hall, 45.

compagnons de fortune. Il toucha d'abord à Cork, et sollicita en vain l'assistance du comte de Desmond. De Cork, il se dirigea, en traversant le canal, vers la baie de Whitsand; et, continuant sa marche par terre jusqu'à Bodmin, il déploya l'étendard de Richard IV (7 sept.). La défaite récente des habitants de Cornwall ne les avait pas rendus plus sages : trois mille hommes offrirent leurs services à l'aventurier, et ce nombre était doublé avant qu'il eût atteint la ville d'Exeter. Là, il forma son armée en deux divisions; et tandis que l'une des deux essayait d'escalader les murailles, il commanda à l'autre de mettre le feu à la porte opposée. Le premier corps fut repoussé avec une perte considérable; le second fut trompé par l'adresse des citoyens, qui allumèrent des feux dans tous les chemins qui menaient aux portes, et les entretinrent avec toutes sortes de matières combustibles, jusqu'à ce qu'ils eussent formé une profonde tranchée entre eux et l'ennemi. La perte de deux cents hommes dans cette malheureuse entreprise, et l'arrivée des gentilshommes du pays qui accouraient à la défense de la ville, forcèrent l'aventurier à décamper. Sur la route de Taunton, il se vit lui-même abandonné par un grand nombre de ses partisans : mais les habitants de Cornwall l'engagèrent à continuer sa marche; et lui promirent de se dévouer jusqu'à la mort à son service. L'armée

royale arrivait alors : le corps de bataille était commandé par le lord intendant et le lord chambellan; Henri se trouvait avec le corps de réserve; et l'on s'attendait avec confiance à une victoire complète, mais sanglante. Dans la journée, le prétendu Richard se prépara au combat avec une grande présence d'esprit : mais son courage s'évanouit à la vue de l'étendard royal; dès que l'obscurité fut venue, il quitta le camp, suivi de soixante hommes ; et, après avoir couru toute la nuit, il enfouit son grand nom dans le sanctuaire de Beaulieu, dans le Hampshire (20 sept.). Ses compagnons, se voyant abandonnés de leur capitaine, implorèrent le pardon du roi. Les chefs du parti furent pendus, et les autres renvoyés sans rançon.

La femme de Warbeck, lady Elisabeth Gordon, que l'on avait laissée au mont Saint-Michel, se rendit à la première sommation. Quand elle fut présentée au roi, elle rougit et fondit en larmes (1) : mais il calma ses craintes, et l'envoya à la reine, au service de laquelle elle fut ensuite attachée, conservant encore, à cause de sa beauté, le nom de « rose blanche, » que les prétentions de son mari lui avaient autrefois fait donner(2).

---

(1) Magno cum rubore et obortis lacrymis. André, MS. Domit. A. XVIII.

(2) Fab. 531. Hall, 46, 47. Bacon, 104. «La rose blan-

Le fugitif eut le temps de réfléchir dans le sanctuaire de Beaulieu à sa triste situation. Il voyait l'abbaye constamment entourée d'une garde : il était sans cesse engagé à en sortir par des promesses de pardon : et, après un effort pénible, il résolut de s'abandonner à la merci du vainqueur. Le roi ne viola pas sa parole, mais refusa de l'admettre en sa présence. Quand il revint à Londres, Warbeck à cheval marchait à sa suite, entouré d'une multitude, qui contemplait avec étonnement l'homme dont les prétentions et les aventures avaient si long-temps fixé son attention. Il fut conduit, comme en spectacle, dans les principales rues de la ville. On lui ordonna de ne point sortir des limites de la juridiction du palais. Il fut examiné, à plusieurs reprises, devant une réunion de commissaires, sur son origine, ses conseillers et ses complices. Quelles que soient les révélations qu'il ait faites, elles ont été tenues secrètes. Il s'ennuya bientôt de son emprisonnement dans l'enceinte du palais; et au bout de six mois, il parvint à éluder la vigilance de ses gardiens (1498, 9 juin.). L'alarme se répandit à l'instant; des patrouilles se dispersèrent sur toutes les routes

che » se maria par la suite à sir Matthew Cradock, et fut inhumée avec lui dans l'église de Swansea, dans le pays de Galles, où l'on voit encore leur tombeau et leur épitaphe. Histor. Doubt. Addition.

qui conduisaient à la côte : et le fugitif, désespérant de réussir, se remit lui-même entre les mains du prieur du monastère de Shene. Le moine l'encouragea par l'espoir du pardon, et ses sollicitations obtinrent du roi la promesse d'épargner la vie du suppliant; mais on le contraignit de rester, tout un jour, enchaîné dans la salle de Westminster, et le lendemain dans celle de Cheapside, et, dans cette situation, de lire au peuple une confession signée de sa main. Dans ce document imparfait et peu satisfaisant, il reconnaissait qu'il était né à Tournay, qu'il était fils de Jean Osbeck et de Catherine de Faro; il donnait les noms et professions de ses parents, et des personnes avec lesquelles il avait vécu à Anvers, Middleburgh et Lisbonne; il disait qu'à son arrivée à Cork, on l'avait pris d'abord pour Simnel qui avait usurpé le nom de comte de Warwick, ensuite pour un fils naturel de Richard III, et dernièrement pour le duc d'York, le second fils d'Édouard IV; que Charles VIII l'avait invité à se rendre en France; « que de France il était venu en Irlande, d'Irlande en Écosse, et enfin d'Écosse en Angleterre (1). » Il

(1) Hall, 49, 50. Grafton, 929. André, Domit. A. XVIII. André recevait une pension de Henri. Rym. XII, 643. Son témoignage (car il dit que cette confession fut imprimée par ordre du roi) prouve son authenticité, que M. Laing

est évident que cette confession était composée d'après les révélations qu'il avait faites précédemment. Elle décrit minutieusement sa parenté et ses premières occupations, objets que Henri voulait imprimer dans l'esprit du peuple : mais il gardait le silence sur des points qu'il eût été désagréable ou impolitique de publier, ses transactions avec les princes étrangers, et les promesses de secours qu'il avait reçues des sujets du roi d'Angleterre. Après avoir subi sa peine, Warbeck fut enfermé dans la Tour (1).

Ce siècle paraît être celui de l'intrigue et de l'imposture. De l'arrestation de Simnel à l'apparition de Warbeck, Henri avait été jeté dans des alarmes continuelles par des tentatives répétées en faveur du comte de Warwick. Vers la fin de 1498, on avait formé un projet pour délivrer ce prince de sa prison : mais il échoua par l'ignorance des conspirateurs, qui se trompèrent sur le lieu de son emprisonnement (2). L'année suivante, un nouveau complot fut concerté dans les

---

a niée, parcequ'elle n'est pas mentionnée par Fabien ou Polydore. Hen. XII, 444.

(1) Hall, ibid. Fab. 532. Stow. 481. D'après quelques invraisemblances dans la confession, on a prétendu que ce n'était qu'une fiction inventée par Henri et ses ministres. Je pense qu'ils auraient pu fabriquer des fictions de cette espèce, sans y mêler des invraisemblances.

(2) Rot. parl. VI, 437.

conseils du roi de France, qui cherchait à détourner Henri du projet d'envahir ses domaines. Ce monarque exprima son regret d'avoir prêté assistance à l'usurpateur des droits de la maison d'York, et offrit aux amis du comte de Warwick des vaisseaux, de l'argent et des troupes, pour le placer sur le trône de ses ancêtres. On écrivit des lettres aux partisans de son père, le dernier duc de Clarence; on sollicita lady Warwick de favoriser l'entreprise, et on invita le plus distingué des yorkistes à se rendre en France, et à prendre le commandement (1). Lorsque cette tentative eut manqué, Warbeck mit en avant ses droits comme duc d'York; et, tant qu'il fut en position de les maintenir, on parut oublier le comte de Warwick. Actuellement que Warbeck était en prison, les droits du comte furent de nouveau reproduits, et un individu du nom de Ralph Wulford entreprit de se donner pour le jeune prince. Un moine augustin nommé Patrick, lui enseigna ce qu'il devait savoir, et il choisit le comté de Kent pour le théâtre où il devait faire sa première apparition. On commença par faire circuler le bruit de la mort de Warwick. Peu de temps après, le prétendant fit dire à l'oreille

(1) Ibid. 456. Le signe auquel les conspirateurs se reconnaissaient était un attouchement particulier du pouce. Ibid.

d'un petit nombre de confidents que c'était lui qui était le comte; et, sous un court délai, le moine qui l'avait instruit, apprit au public cet important secret dans un sermon. Il est difficile de savoir sur quelle base ils fondaient leurs espérances de succès. Tous deux furent immédiatement arrêtés (mars, 1499.). Le moine fut condamné à un emprisonnement perpétuel, et Wulford paya de sa vie le crime de sa témérité (1).

Le véritable comte de Warwick et le prétendu duc d'York étaient tous deux compagnons d'infortune dans la Tour. Ils contractèrent bientôt une amitié mutuelle, pleurèrent ensemble sur leur malheur commun; et soit qu'on le leur suggérât ou qu'ils ne prissent conseil que d'eux-mêmes, ils formèrent un plan d'évasion (2 août.). Quatre des gardiens, gagnés par eux, promirent d'assassiner le gouverneur, et de conduire les captifs dans une place de sûreté, où, si nous en devons croire l'exposé de leurs jugements, Warbeck devait être une seconde fois proclamé sous le nom de Richard IV, tandis que Warwick convoquerait sous l'étendard du nouveau roi tous les partisans de son père. Warbeck fut jugé à Westminster comme un étranger, coupable d'actes de trahison depuis son débarquement en Angleterre. Il entendit sa sentence de mort, et au lieu

(1) Hall, 50.

même de son exécution, il affirma, sur la parole d'un mourant, la vérité de tous les faits contenus dans sa confession primitive (16 nov.). O'Water, son premier partisan, reçut la mort avec lui, et tous les deux, exprimant leur repentir, implorèrent le pardon du roi. Avant leur exécution, le comte de Warwick fut cité à la barre de la chambre des lords. On le déclara coupable, de son propre aveu (28 nov.). Le comte d'Oxford, en qualité de lord intendant, prononça la sentence : et, peu de jours après, Henri signa l'ordre d'exécution du dernier descendant légitime des Plantagenets, dont les prétentions pouvaient exciter les craintes de la maison de Tudor (1).

La mort de Warwick fut le résultat du zèle infatigable de ses amis, qui, par des tentatives continuelles, avaient convaincu Henri que l'existence du comte était incompatible avec sa propre sûreté; mais il sera toujours difficile de purger la mémoire du roi du crime d'avoir fait couler le sang innocent. Cette victime des appréhensions royales était emprisonnée depuis son enfance, sans autre motif que sa seule naissance. La tentative faite pour recouvrer sa liberté était certainement très justifiable. Eût-il été coupable d'une partie des charges portées dans l'accusation, sa jeunesse, son ignorance,

(1) Hall, 51, Bacon, 110, 111. Rot. parl. VI, 535.

sa simplicité, et les circonstances particulières de sa situation, devaient le soustraire à la punition capitale. Toute la nation pleura sa destinée ; et, pour faire oublier ce que cette affaire avait d'odieux, et l'empêcher de retomber sur le roi, on répandit le bruit que Ferdinand, roi d'Espagne, avait refusé d'accorder sa fille Catherine au prince de Galles, tant qu'il existerait un prétendant de la maison d'York aussi rapproché du trône. Ce bruit parvint aux oreilles mêmes de Catherine ; et, sous le règne suivant, on dit qu'elle observa qu'elle n'avait jamais attendu beaucoup de bonheur de son union avec la famille de Tudor, puisque cette union avait été achetée au prix du sang innocent (1).

De cette époque, l'ambition de Henri cessa d'être alarmée par des prétendants à la couronne, et son avarice effrayée par la dépense des expéditions étrangères. Les évènements principaux de son règne, durant les dix années de tranquillité qui précédèrent sa mort, peuvent être classés en deux chapitres principaux, ses traités avec les autres puissances, et ses expédients pour amasser de l'argent.

1° Henri ne se montra pas moins empressé que les monarques français à maintenir l'alliance en-

(1) Hall. Ibid. Bacon, 112. Voyez la note C, à la fin du volume.

tre les deux couronnés. Son objet était de s'assurer le paiement de la pension annuelle que lui avait fixée le traité d'Estaples. Le but des autres était de ne lui laisser aucun prétexte pour s'opposer au progrès de leurs armes dans la conquête d'Italie. En 1494, Charles avait porté de nombreuses armées des Alpes aux plaines de Lombardie. Les princes indigènes cédèrent au torrent, et, en peu de mois, Naples devint une province de la monarchie française. Mais elle fut perdue avec la même rapidité qu'elle avait été conquise. Le pape, le roi des Romains, le roi de Castille, le duc de Milan et la république de Venise, formèrent une ligue, par laquelle ils se garantissaient également leurs domaines respectifs : et Charles fut forcé d'abandonner sa conquête et de se faire jour à travers les ennemis, pour retourner dans son royaume. L'année suivante, Henri accéda à la confédération générale, mesure qui pouvait intimider le monarque français, et, en l'intimidant, l'engager à être plus ponctuel dans le paiement de ses obligations pécuniaires. En 1498, Charles mourut: il eut pour successeur Louis XII. Ce prince, qui avait hérité de la passion de son prédécesseur pour la conquête de Naples, ratifia avec empressement le traité d'Estaples, s'engagea par les serments les plus solennels, à payer le reste de la dette, et signa la stipulation favorite de Henri, que dans le cas où un traître ou

un rebelle à l'un des deux rois, chercherait un refuge dans les domaines de l'autre, il serait livré, sous vingt jours, à la réquisition de la partie lésée (1).

Les trèves entre l'Angleterre et l'Écosse, quoique souvent renouvelées, et appuyées de menaces et de punitions, étaient toujours mal observées par les habitants fiers et remuants des frontières. Peu de temps après la dernière pacification, la garnison de Norham prit inquiétude des visites répétées qu'elle recevait de ses voisins écossais. Un combat sérieux en fut un jour la conséquence; et les étrangers, ayant perdu quelques uns des leurs, s'enfuirent, et demandèrent la protection du poste le plus proche de leurs concitoyens. Jacques reçut cette nouvelle avec indignation : il envoya sur-le-champ un héraut à Henri, pour lui annoncer que la trève était rompue : et la guerre se serait allumée, si le monarque anglais n'eût pas été aussi flegmatique que le monarque écossais était irascible. Fox, évêque de Durham, de qui dépendait le château, écrivit d'abord à Jacques, et ensuite le visita lui-même à l'abbaye de Melrose : et l'adresse et l'éloquence de ce prélat eurent tant de succès, que non seulement le roi s'apaisa, mais qu'il offrit, ce qu'il avait d'abord refusé, d'épou-

(1) Rym. XII, 638-642, 681-695.

ser Marguerite, la fille aînée de Henri (1). Le prince anglais accepta cette proposition avec joie; et lorsque quelques membres de son conseil exprimèrent leur crainte que, par la suite, à l'extinction de la ligne masculine, l'Angleterre ne devînt une dépendance de la couronne d'Écosse, « Non, répliqua-t-il, l'Écosse deviendra » une dépendance de la couronne d'Angleterre; » car le plus petit royaume doit toujours suivre » le plus grand. » L'évènement a vérifié la prédiction; et ce mariage a produit plus d'avantages que Henri n'en avait probablement attendu : non seulement il a réuni les deux couronnes sur une seule tête, mais il a contribué aussi à réunir les deux royaumes en un seul empire (2).

Il serait fastidieux de raconter les négociations prolongées et renouvelées auxquelles ce mariage donna lieu. Les parties étaient alliées à un degré prohibé, et la princesse n'était pas en âge de contracter un mariage valide selon la loi. Une dispense du pape leva tous ces obstacles (1502, 24 jan.). Henri consentit à donner, avec sa fille, la modique somme de trente mille nobles, qui devaient être payés en trois termes : et Jacques lui alloua, sur ses propres terres, un revenu annuel de deux mille livres, au lieu de cinq cents marcs

(1) Hall, 48.
(2) Bacon, 119.

qu'elle devait recevoir par an, durant sa vie (1). Les deux époux furent solennellement fiancés dans la chambre de la reine, le comte de Bothwell agissant pour Jacques en qualité de délégué: des tournois eurent lieu pendant deux jours pour embellir la cérémonie ; et afin d'égayer le peuple on défonça douze barriques de vin rouge que l'on distribua dans les rues, et l'on alluma douze feux de joie dès qu'il fut nuit (1). En même temps, on conclut, après cent soixante-dix années de guerres, et de trèves presque aussi meurtrières, un traité de paix perpétuelle entre les deux royaumes, accompagné de la clause d'usage relative à l'échange ou à l'extradition des traîtres, et de la promesse qu'aucun des deux princes n'accorderait de lettres de protection aux sujets de l'autre, sans avoir obtenu d'avance son consentement. Jacques, toutefois, eut soin que ses nouveaux engagements ne portassent aucune atteinte à l'ancienne liaison qui existait

---

(1) Rym. xii, 789-793. Comme le noble valait 6 s. 8 d., toute la dot ne montait qu'à 10,000 l.

(2) La formule était : « Moi, Patrike, comte de Bothwel, » procurateur, etc. ; je contracte mariage avec toi, Margue- » rite, et je te prends pour femme et épouse de mon sou- » verain seigneur, Jacques roi d'Écosse ; et comme son pro- » curateur susdit, je te donne et garantis sa foi et loyauté. » Henri fit aux ambassadeurs à leur départ, des présents de la valeur de plusieurs mille livres. Lel. Coll. iv, 258-264.

entre l'Écosse et la France. Lorsqu'il jura d'observer le traité, il donna à Henri le titre ordinaire de roi de France ; mais il se leva aussitôt, protesta qu'il l'avait fait par inadvertance, et répéta le serment avec l'omission de ce titre : et quand son beau-père le sollicita de ne point renouveler son alliance avec la France, il y acquiesça dans le moment, mais il se réserva le pouvoir de la renouveler, si son conseil le jugeait convenable (1).

A l'époque du contrat, la princesse n'avait que douze ans; et Jacques avait consenti à ce qu'elle restât encore vingt mois sous la tutelle de ses royaux parents. Enfin, elle quitta le palais de sa grand'mère (1503, 8 juillet.) à Colliweston, avec une suite nombreuse de dames et de gentilshommes qui l'accompagnèrent l'espace d'un mille, l'embrassèrent et retournèrent à la cour. Le comte de Kent, les lords Strange, Hastings et Willoughby l'escortèrent jusqu'à York. Elle chevauchait sur un palefroi tenu par trois valets de pied, et elle était suivie par une litière magnifique portée sur deux chevaux, et dans laquelle elle fit son entrée en différentes villes. A sa suite venaient une troupe de musiciens et une autre de jongleurs. De York elle se rendit (17 juillet.), sous la garde des comtes de Sur-

(1) Rym. XII, 793-804; XIII, 43, 47.

rey et de Northumberland à Lambertonkirk, où elle fut reçue (1er août.) par la noblesse écossaise. Jacques la visitait souvent dans son voyage : et, à son arrivée dans le voisinage d'Édinbourgh, (7 août.) il monta son palefroi et entra dans la capitale portant la princesse en croupe. La cérémonie du mariage fut célébrée (8 août.) par l'archevêque de Glascow, « et les lords et les ladyes » d'Angleterre, dit Hall, retournèrent dans leur » pays, donnant plus de louanges à la bravoure » des Écossais qu'à leurs bonnes manières et à » leur éducation (1). »

Henri avait toujours cultivé avec une sollicitude particulière l'alliance de Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon : et pour resserrer davantage les nœuds de leur amitié, il avait proposé un mariage entre son fils aîné, Arthur, prince de Galles, et Catherine, quatrième fille du monarque castillan. L'arrangement fut bientôt conclu (1496, 1er octobre.) : Ferdinand promit de donner à la princesse une dot de deux cent mille couronnes : et Henri s'engagea, pour son fils, à lui assurer un tiers de son revenu actuel, et un tiers du revenu de la couronne, s'il vivait assez pour la porter (2). Le mariage fut retardé à cause de la jeunesse d'Arthur;

(1) Lel. Coll. IV, 265-300. Hall, 56.

(2) Rym. XII, 658-666. La couronne d'Espagne valait 4 s. 2 d. anglais. Ibid.

mais quand il eut atteint sa douzième année, on obtint une dispense qui lui donna la capacité nécessaire pour le contracter, et la cérémonie s'accomplit dans la chapelle de son manoir de Bewdley (1499, 19 mai.) où Catherine fut représentée par son procureur, l'ambassadeur d'Espagne (1). Le prince acheva enfin sa quatorzième année (1501, 2 octobre.), et la princesse débarqua à Plymouth, après un voyage dangereux et fatigant. Le roi vint à sa rencontre à Dogmersfield (2). Elle renouvela avec Arthur le contrat qui avait été passé par procureur (6 nov.) : la cérémonie du mariage fut célébrée dans l'église de Saint-Paul : et à la porte de la cathédrale, ainsi qu'en présence de la multitude, Arthur la dota du tiers de ses propriétés (14 nov.) (3). Le roi n'épargna aucune dépense pour témoigner sa joie par des déguisements, des tournois et des banquets : et plusieurs des nobles,

(1) Rym. XII, 754.

(2) Une difficulté imprévue s'éleva sur la route de Dogmersfield. Le protonotaire d'Espagne rencontra le roi, et lui dit que les gentilshommes espagnols qui étaient chargés de la princesse avaient reçu de leur souverain l'ordre « de lui défendre expressément toute communication et toute société, jusqu'au jour de la célébration du mariage. » Mais Henri déclara qu'il était le maître dans son royaume : il entra dans la chambre de la princesse, lui présenta son fils, et leur fit renouveler le premier contrat. Lel. Coll. V, 352-355.

(3) Rym. XII, 780.

afin de flatter le monarque, se livrèrent à une magnificence qui devint ruineuse pour leurs familles(1). Les talents d'Arthur, la douceur de son caractère, et ses progrès dans les belles-lettres (2), lui avaient gagné l'affection de tous ceux qui le connaissaient : et son épouse, par sa beauté, sa modestie et ses rares qualités, devint l'objet de l'admiration générale. On leur assigna pour résidence le château de Ludlow en Shropshire : leur cour représentait en miniature celle du roi leur père : et le prince, au milieu de ses vassaux, était instruit par son conseil des premiers principes de gouvernement. Mais la faiblesse de son tempérament succomba aux rigueurs de l'hiver, et les espérances de la nation furent inopinément renversées par sa mort pré-

(1) Ceux qui désirent connaître quels étaient les amusements à la mode chez nos ancêtres, peuvent lire la description des fêtes données à cette occasion, description ajoutée par Hearn au recueil de Leland, v, 356-373.

(2) Outre les grammairiens les plus distingués, il avait étudié « en poésie, Homère, Virgile, Lucain, Ovide, Silius, Plaute et Térence : en éloquence, les Offices de Cicéron, ses Épîtres, ses Paradoxes, et Quintilien : en histoire, Thucydide, Tite-Live, les Commentaires de César, Suétone, Tacite, Pline, Valère-Maxime, Salluste et Eusèbe. » Nous sommes descendus dans ce détail pour faire voir quels étaient les auteurs qu'on croyait propres à l'instruction des princes. Speed. (p. 988.) qui cite le manuscrit d'André, précepteur d'Arthur.

maturée, dans le quatrième mois de sòn mariage (1). La nouvelle de cet évènement alarma Ferdinand et Isabelle, père et mère de la jeune veuve. Jaloux de conserver l'amitié de l'Angleterre, comme un contre-poids à l'inimitié de la

(1) Le roi en reçut d'abord la nouvelle par son confesseur. Il envoya chercher la reine, qui, le voyant accablé de chagrin, supplia sa grâce de se souvenir qu'après Dieu, la santé de sa personne était nécessaire au bonheur de son royaume et au sien. Elle ajouta que milady, sa mère, n'avait d'autre enfant que lui, et que la bonté de Dieu l'avait toujours conservé et placé où il était, que le Tout-puissant lui avait laissé un beau prince et deux belles princesses; que Dieu était avec lui, qu'ils étaient tous deux jeunes; que la prudence et la sagesse de sa grâce veillaient sur toute la chrétienté, et qu'ainsi ils devaient se soumettre à cet évènement. Alors le roi la remercia de sa bonne consolation. Lorsqu'elle fut sortie et retournée dans sa chambre, le souvenir de cette grande perte brisa tellement son cœur maternel, que ceux qui l'entouraient s'empressèrent d'envoyer chercher le roi pour la consoler. Alors sa grâce vint en toute hâte, et lui prodigua les consolations du plus tendre attachement et du plus fidèle amour, et lui rendit les sages conseils qu'il venait d'en recevoir; quant à lui, il promit de prier Dieu pour son fils, et il l'engagea à faire comme lui. J'ai transcrit ce récit de la conduite de Henri dans une occasion si intéressante, parcequ'elle me paraît détruire le reproche d'avoir traité Élisabeth avec indifférence et négligence. J'ajouterai que je n'ai jamais trouvé de preuves de cette répugnance de Henri pour Élisabeth, que les historiens modernes ont mentionnée si souvent, dans le manuscrit d'André et les journaux du Hérault; on voit au contraire qu'ils avaient l'un pour l'autre une affection sincère.

France, ils se hâtèrent de proposer un mariage entre leur fille et son beau-frère Henri, actuellement héritier de la couronne. Le monarque anglais affecta de recevoir cette proposition avec indifférence, et suspendit son consentement, afin de voir s'il ne pourrait faire de marché plus profitable avec quelque autre cour : tandis que, d'un autre côté, le monarque espagnol, pour presser la détermination, songeait à mettre en jeu l'avarice de son allié, en redemandant le retour immédiat de Catherine, et la restitution des cent mille couronnes, formant la moitié de sa dot, qui déjà avaient été payées. La négociation s'ouvrit enfin; mais elle démontra qu'il était aussi difficile d'arracher de l'argent à Ferdinand que de satisfaire les espérances de Henri; et une année s'écoula avant qu'il fût définitivement arrêté (1503, 23 juin.) que le mariage aurait lieu deux mois après l'arrivée de la dispense du pape; qu'il serait célébré quand le jeune prince aurait atteint sa quinzième année, et que Ferdinand enverrait préalablement à Londres une autre somme de cent mille couronnes, qui restait à payer pour la dot de Catherine. On obtint la dispense (1) : un contrat fut passé entre les deux époux : mais le monarque espagnol ne put ou ne voulut pas avancer l'argent, et son frère d'Angleterre se moqua du

(1) Rym. XIII, 81, 83, 89, 114.

délai. La princesse, veuve, et à sa disposition, servait de caution du bon vouloir de son père: en retenant cet objet des craintes et des espérances de l'Espagnol, il comptait arracher de lui des concessions plus importantes encore que les premières. La veille du jour où le jeune Henri compléta sa quinzième année (1505, 28 juin.), âge canonique de puberté, et terme fixé pour la célébration du mariage, il fut forcé de protester dans les formes, qu'il n'avait jamais fait, ou qu'il n'avait nullement l'intention de faire aucune chose qui pût rendre légal le contrat passé pendant sa minorité. On aurait pu croire que cette protestation équivalait à un refus; mais le roi assura Ferdinand que son but était simplement de délivrer son fils de toute obligation préalable: il avait toujours le désir d'épouser Catherine, mais il était libre aussi d'épouser toute autre femme (1). Tandis qu'il réveillait ainsi les craintes de l'Espagnol, il avait soin en même temps de nourrir ses espérances; et il se flattait, par cet expédient, de forcer ce monarque à consentir à deux autres projets qu'il venait de former.

Peu après la mort du prince anglais, sa mère, Élisabeth, avait été portée au tombeau. La dou-

(1) El se tenia por libre para casarse con quien quisiese. Zurita, VI, 193. En Zaragoza, 1610. Le contrat se trouve dans Collier, II.

leur de Henri pouvait être sincère ; mais elle dura peu, et il se consola promptement de sa perte, en calculant les avantages pécuniaires que pourrait lui valoir un second mariage. Le dernier roi de Naples avait légué une immense propriété à sa veuve. Ses richesses présumées avaient un attrait irrésistible pour l'avidité du monarque anglais ; et trois gentilshommes privés furent chargés de se procurer accès près de la reine, sous le prétexte de lui remettre une lettre de la princesse douairière de Galles. Dans leur rapport au roi, ils firent l'éloge de sa personne, de son caractère et de ses qualités morales ; mais ils y ajoutèrent la fâcheuse nouvelle que le roi actuel se refusait à exécuter le testament de son prédécesseur. La passion de Henri s'éteignit tout-à-coup ; il jeta les yeux sur une autre riche veuve, Marguerite, duchesse de Savoie ; et un hasard, qu'il attribua à sa bonne fortune, lui donna l'espoir de voir réussir ses prétentions.

(1506, 10 janv.) A la mort d'Isabelle, reine de Castille, dont la couronne lui appartenait de droit, son époux Ferdinand s'était retiré dans ses états d'Aragon, et avait remis le sceptre de Castille à sa fille Jeanne, femme de l'archiduc Philippe. Le nouveau roi et la reine quittèrent les Pays-Bas au commencement de 1506, afin d'aller se mettre en possession du trône de Castille : mais la saison était défavorable, et, après

avoir lutté contre le vent contraire pendant près de quinze jours, ils furent obligés de chercher un abri dans le port de Falmouth. Ce fut en vain que leur conseil leur fit des remontrances. Ils descendirent au rivage afin de se procurer des rafraîchissements; et Henri saisit cette occasion pour tirer avantage de leur imprudence. Il les invita à sa cour en termes qui n'admettaient pas de refus. Il les retint trois mois dans une brillante captivité, et leur extorqua plusieurs concessions considérables, comme prix de leur liberté (20 mars.). 1° Marguerite était sœur de Philippe, et ce prince fut forcé de consentir à son mariage avec Henri, et de fixer sa dot à trois cent mille couronnes (1). 2° Henri avait autrefois obtenu le consentement de Maximilien pour que Charles, l'infant fils de Philippe, épousât Marie, la plus jeune des filles du roi d'Angleterre. Le prince captif donna actuellement son consentement, quoiqu'autrefois il l'eût refusé (2).

---

(1) Rym. XIII, 126-157.

(2) Philippe s'était d'abord engagé à marier Charles à Claude, fille de Louis XII de France : après la mort de Philippe, Maximilien, craignant que Ferdinand ne retînt la Castille au préjudice de son petit-fils, pressa Henri de fiancer les jeunes princes et de demander ensuite la régence de la Castille comme tuteur de son beau-fils. (Zurita, VI, 165.) Il en fut détourné par son désir d'épouser Jeanne; mais ensuite, quelques mois avant sa mort, malgré les ob-

3° Un nouveau traité de commerce fut négocié entre les sujets des deux rois; traité aussi funeste aux intérêts des marchands flamands qu'il était avantageux pour les marchands anglais. Enfin Henri demanda qu'on lui livrât un individu qu'il avait long-temps considéré comme le plus dangereux ennemi de la maison de Lancastre. C'était Edmond, second fils du feu comte de Suffolk. John, comte de Lincoln, le fils aîné, avait été tué à la bataille de Stoke : il était proscrit par un acte du parlement. Quand le duc lui-même mourut, Edmond réclama les dignités et la fortune de son père ; mais Henri persista à le considérer comme l'héritier de son frère, proscrit par le parlement, soutint qu'il n'avait aucun droit à la propriété confisquée, et le força d'accepter, comme une faveur, une petite portion du patrimoine de ses pères, et de se contenter du titre inférieur de comte (1).

jections de Ferdinand, il procéda au contrat avec l'approbation de Maximilien et de Marguerite, 15 déc. 1508. Rym. XIII, 236. Peut-être la table suivante sera-t-elle de quelque utilité au lecteur.

Maximilien. Ferdinand d'Aragon. — Isabelle de Castille.
Philippe. ══════ Jeanne, reine de Castille.
Charles.

(1) Rot. parl. VI, 474.

Il est impossible de donner à la conduite du roi d'autre motif que le désir d'humilier une famille rivale. Le comte, par ses passions ingouvernables, se jeta bientôt dans des difficultés de toute espèce, et dans l'infortune. Il avait tué un homme qui l'avait offensé, avait été appelé, comme meurtrier, au banc du roi, et avait reçu l'ordre de solliciter le pardon du monarque. Son orgueil ne put supporter cette honte. Il s'enfuit, et fut accueilli à la cour de sa tante, la duchesse de Bourgogne (1499, 1er juill.). Henri, que l'on représente, je ne sais sur quel fondement, comme impatient de le porter à de nouvelles imprudences, parvint à l'engager à revenir. Au mariage du prince de Galles, il lutta avec les membres les plus riches de la noblesse, et les plus favorisés du roi, par la splendeur de ses équipages et ses attentions pour la famille royale; et cependant, au grand étonnement du public, il s'enfuit une seconde fois, avec son frère Richard, à la cour de sa tante. Henri pressentit à l'instant une insurrection. Sir Robert Curson fut dépêché près de lui pour jouer le rôle d'espion, sous le voile de l'amitié; et, sous peu de semaines, le frère du comte William de la Pole, le lord Courtenay, qui avait épousé une des sœurs de la feue reine, sir William de Wyndham et sir Jacques Tyrrel, furent arrêtés avec d'autres per-

sonnes (1502, 6 mars.) (1). On ne pouvait imputer aux deux premiers d'autre crime que d'être parents du fugitif : les deux autres furent condamnés et exécutés pour avoir favorisé la fuite de l'ennemi du roi; et tous furent ensuite proscrits par sentence du parlement (2). Par cet acte de rigueur, la conspiration, si toutefois il y avait conspiration, fut étouffée à sa naissance; et Suffolk, tombé dans une extrême misère, par la mort de sa tante, après avoir erré quelque temps en Allemagne, reçut de l'archiduc Philippe la permission de résider dans ses états.

Henri réclama alors de ce prince l'extradition du fugitif. Ce fut en vain qu'il allégua les lois de l'honneur: on lui fit entendre qu'il était lui-même prisonnier, et ne pourrait racheter sa liberté qu'en souscrivant à la captivité du comte. Forcé de céder, il exigea de Henri la promesse de respecter la vie de Suffolk; et dès que le comte eut été

(1) Ce fut en cette occasion que Tyrrel avoua le meurtre d'Édouard V et de son frère à la Tour. More, 68.

(2) Rot. parl. 545. La confiscation devait commencer le premier de juillet 1499. Si donc, comme le disent nos écrivains, Wyndham et Tyrrel furent exécutés pour avoir facilité la fuite de Suffolk, ce devait être la première fois et non la seconde fois qu'il avait fui sur le continent. Je remarquerai que l'accusation de trahison leur fut intentée le premier de juillet, ainsi qu'au comte de Warwick et à Warbeck, le 2 d'août de la même année. Ibid. Y avait-il quelque relation entre ces personnes ?

livré, on lui permit de poursuivre son voyage : le comte fut envoyé à la Tour. Quoique Henri fût altéré de son sang, il craignit de violer ses engagements avec Philippe ; mais avant sa mort, il laissa l'ordre d'exécuter sa victime (1506, 16 mars.), comme un legs à la piété filiale de son successeur (1).

Philippe n'était qu'une des parties intéressées au mariage de sa sœur Marguerite. Le consentement de Maximilien et de Ferdinand était aussi nécessaire ; mais tandis que Henri négociait avec ces princes, Philippe mourut, et sa veuve Jeanne, reine de Castille de son propre chef, se présenta à l'imagination du roi comme un parti bien plus désirable. Il y avait, à la vérité, deux obstacles à surmonter, qui eussent détourné tout autre poursuivant. Jeanne était attaquée d'un dérangement d'esprit qui la rendait incapable de donner son consentement ; et Ferdinand, son tuteur, devait s'opposer naturellement à toute mesure qui pouvait lui enlever le gouvernement des domaines de la princesse. Mais Henri ne se découragea pas. Il cessa ses démarches pour Marguerite, prétendit que la maladie de Jeanne n'était que temporaire, causée par les mauvais traitements que lui avait fait éprouver son dernier mari, et s'en reposa sur sa propre adresse pour écarter

(1) Hall, 54, 55. Speed. 990-994. Fab. 533.

les objections de son père. Ce prince ne voulant pas irriter un monarque qu'il avait intérêt à flatter, eut recours à des délais : il représenta l'état actuel de l'esprit de sa fille ; il promit que si l'on pouvait l'engager à se marier quand elle recouvrerait sa raison, le roi d'Angleterre serait son époux. Mais Henri soupçonnait la sincérité du roi : il insista pour que son ambassadeur Astill parlât à la reine en particulier, et qu'il en reçût directement une réponse : et craignant que l'attachement de son fils pour Catherine ne lui fît contracter un mariage clandestin, il leur défendit de se voir, traita la princesse avec sévérité, et chercha à vaincre l'obstination du père, en punissant l'innocence de sa fille (1). Cependant la maladie de Jeanne ne tirait pas à sa fin ; Henri se désista de ses inutiles poursuites, et acceptant les excuses de Ferdinand pour ses retards à payer la dot, il conclut avec lui un nouveau traité, par lequel le monarque espagnol s'obligea

(1) Catherine, dans ses lettres à son père, déclara qu'elle n'avait pas grande inclination pour un second mariage en Angleterre ; mais elle demanda qu'on ne s'occupât point de ses souffrances ni de ses désirs. « No gustaba la prin- » cesa de casar segunda vez en Inglaterra. Asi le dio a » entender al rey su padre : cuando le supplicaba en lo » que tocaba a su casamiento no mirase su gusto ne romo- » didad, sino solo lo que a el y sus cosas conveniese bien. » Mariana. Hist. l. xx, c. 17.

à envoyer à Londres cent mille couronnes par termes semestriels, et Henri à permettre la cérémonie du mariage dès que le dernier serait payé (avril, 1508.). Le roi en reçut deux aux époques fixées : il mourut avant la réception du troisième(1). Je dois peut-être m'excuser auprès du lecteur de ce long et fastidieux détail ; mais l'importante discussion à laquelle donna naissance le mariage de Henri et de Catherine, et plus encore les grandes conséquences qui en résultèrent, ont jeté de l'intérêt sur toutes les circonstances qui arrêtèrent ou facilitèrent leur union.

Tandis que le roi songeait, par des alliances étrangères à augmenter la stabilité de sa famille, il s'occupait également à ramasser des richesses aux dépens de ses sujets. Ce qu'ils appelaient avarice, il le décorait du nom de politique, et faisait observer qu'en privant ses ennemis de leurs richesses, il diminuait d'autant la possibilité de

(1) Les historiens anglais semblent ignorer entièrement les causes qui suspendirent pendant tant d'années le mariage de Henri et de Catherine. Pour les faits précédents, j'ai eu recours aux historiens espagnols Zurita et Mariana, et j'ai comparé leurs assertions avec des extraits tirés des documents originaux conservés parmi les archives des finances, qu'un de mes amis voulut bien copier pour moi en Espagne. Les reçus de l'argent en 1508 sont signés par les deux Henri, le père et le fils. Le troisième paiement fut fait au jeune roi en mai, et le quatrième, en septembre 1509.

lui nuire. Mais la rapacité de Henri n'était pas très scrupuleuse dans son choix : il avait autant de goût pour l'or de ses amis que pour celui de ses ennemis. Les hommes qu'il employa, comme les agents de sa tyrannie, furent sir Richard Empson et Edmond Dudley, tous deux jurisconsultes féconds en inventions, et dépourvus de toute sensibilité ; ils dépouillaient les sujets pour remplir les coffres du roi, et ils volaient le roi pour s'enrichir eux-mêmes. Voici les meilleurs des nombreux expédients dont ils se servirent pour extorquer de l'argent. 1° Le laps des siècles avait graduellement relâché la rigueur des tenures féodales, et durant les dissensions publiques pour les deux Roses, on avait laissé tomber en désuétude beaucoup de prestations. Mais ces ministres firent revivre tous les droits oubliés de la couronne; ils exigèrent avec rigueur le paiement des arrérages, découvrirent et remirent à exécution d'anciennes condamnations qui entraînaient des confiscations, et étendirent les services féodaux à des biens qui dépendaient de tenures bien différentes. Les anciens statuts avaient donné naissance à une multitude de délits punissables par des amendes, des emprisonnements et des confiscations, et avaient soumis à la même pénalité les officiers qui n'auraient pas été assez sévères dans l'exercice de leurs devoirs : sous ces deux points de vue, on employa des milliers d'es-

pions et des délateurs chargés de découvrir des motifs de persécution : et quand le délinquant réel, ou supposé, paraissait devant Empson et Dudley (ils étaient barons de l'échiquier), on l'envoyait en prison, à moins qu'il ne consentît à payer une amende exorbitante. On lui faisait de nouvelles offres de composition, tandis qu'il languissait dans un cachot : sur son refus on le mettait en jugement : et un verdict était invariablement rendu en faveur de la couronne, par un jury fabriqué à cet effet. 3° La proscription était la conséquence générale de la non-comparution, lorsque l'on était cité en personne ; mais on l'évitait toujours en payant une amende déterminée. Ces harpies avaient l'adresse de multiplier les procédures, et la cruauté d'arracher au moins à leurs victimes la totalité du revenu d'une année. Par ces moyens, et d'autres de même nature, toutes les classes de la société furent persécutées et appauvries, tandis qu'une source constante de richesses passait entre les mains d'Empson et de Dudley, qui en laissaient couler une partie dans le trésor ; le reste se dirigeait vers leurs propres coffres (1).

Si nous donnons quelque crédit à un fait raconté par Bacon, Henri n'était ni moins adroit ni moins dur que ses deux ministres. De tous les

(1) Fab. 534-536. Hall. 57, 58. Bacon, 119-121.

partisans de la maison de Lancastre, il n'en existait aucun dont les sacrifices et les efforts eussent été plus grands que ceux du comte d'Essex. Ce seigneur, dans une certaine occasion, avait donné au roi un repas dans son château de Henningham : et, lorsque Henri avait été prêt à partir, un grand nombre de domestiques et de vassaux portant la livrée du comte, s'étaient rangés sur deux lignes pour faire honneur au monarque. « My lord, avait dit le roi, j'ai beaucoup entendu » parler de votre hospitalité, mais je vois qu'elle » est encore plus grande qu'on ne le dit. Tous ces » beaux gentilshommes et fermiers que je vois » autour de moi, sont sûrement les gens de votre » maison? » Le comte répondit avec un sourire : « Plaise à votre grâce, ils ne sont pas ici pour me » faire plaisir. La plupart d'entre eux sont de mes » vassaux, qui viennent pour me rendre le ser- » vice de leur tenure, et ils ont choisi ce moment » surtout pour voir votre grâce. » Henri affecta d'avoir peur, et répliqua : « Par ma foi, my lord, » je vous remercie de votre bonne chère, mais » je ne puis souffrir qu'on manque à mes lois en » ma présence. Il faut que mon procureur vous » parle. » Il faisait allusion au statut contre la réunion des vassaux, qu'il avait fait passer dans son premier parlement : et le comte, à cause de sa générosité déplacée, fut condamné à une amende de dix mille livres : somme presque in-

croyable, si l'on considère la valeur relative de l'argent à cette époque (1).

Le roi ressentait depuis quelques années des attaques régulières de goutte. Ses forces dépérissaient sensiblement; et, au retour de chaque printemps, on concevait les craintes les plus sérieuses pour sa vie. Quelles que fussent les espérances dont il se berçait lui-même, ses prédicateurs ne lui laissèrent pas ignorer son danger. Du haut de la chaire, ils l'avertissaient des exactions de ses officiers, et l'exhortaient à se préparer à la mort, en faisant réparation aux victimes innocentes. Il ne paraît pas que Henri se soit offensé de leur liberté. Il pardonna toutes les injures commises envers la couronne, à l'exception de la félonie et du meurtre : il satisfit les créanciers de toutes les personnes arrêtées pour dettes au-dessous de la somme de quarante shillings : et il fit rendre une stricte justice à ceux qui avaient souffert de la tyrannie de ses ministres. Cependant les persécutions ne tardèrent pas à recommencer. On prétendit qu'on ne pouvait commettre d'injustice en amenant la conviction par des moyens légaux; et un grand nombre des plus respectables citoyens de Londres furent mis à l'amende, et, à défaut de paiement, jetés en prison. Ainsi Empson et Dudley poursuivirent leur carrière

(1) Bacon, 121.

d'iniquité jusqu'au moment où la mort du roi vint arrêter leur marche. Ce prince succomba à la violence de sa maladie au printemps de 1509 (22 avril.). L'inquiétude de son esprit se peint fortement dans les dispositions de son testament. Mais il devait aisément prévoir qu'un successeur aussi jeune, aussi étourdi que son fils, dédaignerait ou éluderait ses injonctions sur la réparation de ses torts (1). Il laissa trois enfants, un fils, nommé Henri, qui hérita de la couronne de son père, et deux filles, Marguerite, mariée à Jacques, roi d'Écosse, et Marie, qui devint la femme de Louis XII, roi de France.

Tous les contemporains de Henri s'accordent à lui donner des éloges sur sa prévision politique. Il semble en effet que la nature l'aît formé pour les circonstances au milieu desquelles le hasard l'avait placé. Avec un esprit sombre et méfiant, cachant profondément ses secrets, et habile à découvrir ceux des autres, disposé à employer les agents les plus méprisables, et à descendre aux plus vils artifices, ce prince avait l'art de dévoiler les complots, de reconnaître l'imposture, et de déjouer les projets de tous ses ennemis. Mais il n'y avait aucun abandon dans son amitié, ni rien de généreux dans ses haines. Ses soupçons l'engageaient à se tenir toujours

(1) M. Astle a publié ce testament singulier.

sur ses gardes; il épiait avec soin la conduite de ses ministres mêmes; et il ne montra jamais le fond de son cœur, avec quelque franchise, ni à sa femme, ni à sa mère. Son grand plaisir était de jeter un air de mystère sur les actions les plus ordinaires : son orgueil ou sa politique ne lui eussent jamais permis, lors même que cela eût paru nécessaire à ses intérêts, d'éclaircir les doutes, ou de satisfaire à la curiosité de ses sujets. La conséquence en était que personne ne savait ce qu'on devait croire, ni ce qu'on pouvait attendre. « Toutes les affaires, » dit sir Thomas Morus, étaient conduites avec » tant de secret, qu'on avançait une chose bien » que l'on pensât différemment; par conséquent, » rien n'était prouvé, rien n'était certain; et l'ha» bitude de cette conduite tortueuse et cachée ren» dait suspects les discours de tous les hommes, » ainsi qu'une pierre fausse fait douter de la fi» nesse de celles qui l'entourent (1). »

Il paraît que Henri VII est le premier de nos rois, depuis Henri III, qui ait renfermé ses dépenses dans les limites de son revenu (2). Mais

---

(1) More, 67.

(2) Dans son premier parlement, on mit à sa disposition les fonds nécessaires pour les dépenses annuelles de sa maison, estimées à 14,000 l., et 2,000 l. pour celles de sa garderobe. Rot. parl. VI, 299 et 497. On voit par les comptes de

les guerres civiles avaient englouti cette foule de créanciers et de pensionnaires qui assiégeaient autrefois les portes de l'échiquier : et le revenu de la couronne lui arrivait libre de tout embarras, et augmenté du produit des confiscations. Voilà ce qui lui permit de régner sans l'assistance du parlement ; et si, par circonstance, il convoquait les deux chambres, ce n'était que lorsqu'un prétexte spécieux de demander des secours d'argent, offrait à son avarice un attrait auquel il ne pouvait résister (1). Il n'avait cependant rien à redouter des remontrances et de la liberté de ces assemblées. Cet esprit de résistance à l'oppression, cette ardeur à défendre et à établir leurs libertés, qui caractérisaient les parlements des anciens temps, s'étaient éteints dans le sang répandu pour les deux roses. Les pairs temporels qui

---

la dernière année, remis par son trésorier à Henri VIII, que les dépenses de la maison du roi se montaient à 12,759 l., 9 shil. 11 d., et celles de la garderobe à 1,715 liv., 19 sh., 11 d. Voyez Henri, XII, app., n° IV.

(1) Durant les treize dernières années de son règne, il n'assembla qu'un seul parlement, en 1504. Son objet était de demander un équivalent pour les deux subsides que les anciennes lois féodales lui accordaient à l'époque où il créait son fils aîné chevalier, et au mariage de sa fille aînée : il arriva cependant, qu'en imposant le fardeau, il parut avoir le mérite de la modération, car le parlement lui offrit 40,000 liv., et il n'en accepta que 30,000 liv. Rot. parl., VI, 532.

avaient survécu à la tourmente étaient peu nombreux, et n'avaient plus la puissance de leurs ancêtres. Ils craignirent, en excitant les soupçons du monarque, de se replonger dans les dangers qui avaient manqué de les engloutir, et les communes adoptèrent facilement le ton d'humilité et les manières soumises de la chambre des pairs. Henri, et on peut le dire aussi de ses deux derniers prédécesseurs, les trouva toujours prêts à devenir les ministres de son bon plaisir (1).

Mais si le roi était économe dans ses dépenses et porté à amasser des trésors, on doit aussi ajouter qu'il récompensa souvent avec générosité, et déploya, dans des occasions d'apparat, la magnificence d'un grand monarque. Ses aumônes étaient journalières et abondantes. Parmi les édifices qu'il bâtit, on comptait six couvents de moines, qui furent abattus sous le règne suivant. Sa chapelle existe encore à Westminster,

---

(1) Dans la composition de ces feuilles, j'ai souvent été porté à croire que nous accordons au caractère indépendant des communes dans les premiers temps, beaucoup plus qu'il ne mérite réellement. En plusieurs occasions importantes, il me paraît qu'elles étaient mises en avant par les pairs et soutenues par eux, dans d'autres, elles n'étaient que l'instrument du parti le plus fort. Si cela est, on ne peut s'étonner qu'après l'abaissement de la chambre des pairs, elles soient tombées dans la dépendance complète de la couronne.

comme un monument de sa richesse et de son goût. On dit qu'il fit quelquefois des prêts d'argent aux marchands qui cultivaient des branches de commerce profitables ; et non seulement il donna son assentiment royal au voyage du navigateur vénitien Cabot (1486, 5 mars.), mais il équipa, à ses propres frais, un vaisseau pour l'accompagner. Cabot s'embarqua à Bristol (1497, 24 juin.), découvrit l'île de Terre-Neuve, longea la côte des Florides, et revint en Angleterre. C'est la première expédition européenne qui ait atteint le continent américain (1).

Je terminerai ici, avec la vie de Henri Tudor, la première partie de cette histoire ; la seconde s'étendra de l'avènement de Henri VIII à l'abdication de Jacques II, période de deux siècles, célèbre par d'importantes révolutions dans l'état et dans l'église, et remplie d'évènements qui méritent certainement l'attention et l'examen des Anglais.

---

(1) Rym. XII, 595. Hackluyt. III, 4.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

NOTES.

NOTE A.

En étudiant la pétition présentée au protecteur, au château de Baynard, l'attention du lecteur se sera sans doute attachée au contrat antérieur du mariage cité entre Édouard et Éléonore Boteler. Je ferai quelques observations à ce sujet dans la présente note.

1° Dix-huit ans s'étaient déjà écoulés depuis le mariage du roi avec Élisabeth Gray. La validité de ce mariage n'avait jamais été contestée. Les enfants qui en provenaient avaient été considérés comme légitimes par le parlement, par la nation et les souverains étrangers. Ils étaient reconnus pour héritiers de leur père, et plusieurs d'entre eux s'étaient alliés aux premières maisons de l'Europe.

2° S'il avait existé quelque mariage antérieur qui eût pu annuler le second, n'eût-il pas été découvert et objecté par ceux qui s'opposaient à l'union du roi avec Élisabeth Gray, par les nombreux et violents ennemis de cette princesse et de sa famille, et par Clarence et Warwick durant leur rébellion, quand ni l'un ni l'autre n'avait rien à redouter du ressentiment d'Édouard ? S'ils en avaient entendu parler, et qu'ils ne l'eussent pas allégué, c'est que probablement ils croyaient ce récit trop peu digne de foi.

3° L'époque où l'on fit courir ce bruit fournit de plus fortes présomptions contre lui. Ce ne fut que lorsque les deux partis intéressés reposaient dans la tombe, plus de vingt ans après, que l'on supposa que ce mariage avait eu lieu, dans l'intention avouée de donner à l'oncle la possibilité de déshériter ses neveux.

4° Il n'existe aucune preuve que l'on ait jamais examiné les témoins, ou que l'on ait produit aucun document pour

démontrer l'existence du mariage dont il s'agit; quoiqu'il fût du plus haut intérêt pour la sécurité de Richard de le mettre hors de doute. La seule autorité sur laquelle repose cette assertion est la pétition présentée au protecteur, au château de Baynard, autorité qui paraîtra peu solide à tout lecteur impartial. Des gentilshommes du nord composèrent, dit-on, cette pétition, et l'envoyèrent à Londres; mais tout le monde savait qu'elle avait été écrite dans cette ville par le docteur Stillington, évêque de Bath et président du conseil de Richard. (Cont. Croyl. 567.) « Le évesque de B. fit le » bill. » (Year-Book, Hilary. Term. 1. Henri VII. Rym. XII, 189.) Si l'on prétend qu'elle fut approuvée par le parlement de Richard en 1484 (Rot. parl. VI, 240), on peut répondre que l'année suivante elle fut condamnée par un autre parlement « pour les fausses et séditieuses imagina- » tions et les mensonges qui s'y trouvaient. » (Ibid. 289) et déclarée par les juges fausse, scandaleuse et honteuse. (Year-Book. Ibid.) Le seul contemporain qui en fasse mention la traite sans cérémonie comme un acte séditieux et infâme. (Cont. Croyl. 567.)

5° Quoique aucun ancien historien n'ait écrit en faveur de ce mariage antérieur, deux écrivains modernes le soutiennent avec chaleur; Walpole dans ses doutes historiques, et Laing dans une dissertation à la fin de l'histoire de Henri. Je rapporterai brièvement les quatre arguments dont ils se sont appuyés.

6° More nous apprend qu'après qu'Édouard se fut fiancé à Élisabeth, il communiqua la chose à son conseil; que sa mère, pour empêcher le mariage, objecta qu'il « était fiancé » à dame Élisabeth Lucy, et son époux devant Dieu, que Lucy » fut mandée et interrogée sous serment, et, que quoiqu'elle » fut encouragée par la mère du roi et par plusieurs autres, » à affirmer qu'elle était fiancée au roi, néanmoins quand » elle fut obligée de jurer de dire la vérité, elle confessa » qu'ils n'avaient jamais été fiancés, mais que sa grâce lui » avait parlé dans des termes si tendres, qu'elle avait espéré » qu'il l'épouserait. » More, 59, 60. Il est difficile de concilier

cette histoire, telle que More la raconte, avec le récit que font tous les autres écrivains sur le mariage d'Édouard et d'Élisabeth Gray. Selon eux, le mariage fut clandestin, et selon lui, il fut publiquement accompli ; mais que voit-on en cela qui milite en faveur du mariage antérieur d'Édouard avec Éléonore Boteler ? Laing suppose que More a bonnement substitué Élisabeth Lucy à Éléonore Boteler ; que l'objection de la reine-mère était fondée, et que cette lady fut forcée par Édouard à donner des présomptions contraires au mariage qui les unissait. Mais si l'on admet de telles suppositions, parcequ'elles conviennent au but de l'écrivain, on ne peut plus compter sur la véracité de l'histoire.

7° Nous consulterons ensuite le témoignage de Comines, qui nous apprend que Stillington avait d'abord été en faveur auprès d'Édouard, qu'il avait encouru son déplaisir, avait été emprisonné et avait payé une somme considérable pour sa liberté. Ce prélat, si nous l'en croyons, déclara à Richard qu'Édouard avait autrefois, en sa présence, contracté un mariage avec une certaine lady, qu'il n'avait fait ce contrat que pour la tromper, et qu'il en avait caché l'existence pendant vingt années. Il ajoute que, pour le récompenser, Richard promit de donner la princesse Élisabeth, considérée actuellement comme bâtarde, à un fils illégitime de l'évêque. Mais ce jeune homme fit naufrage sur la côte de Normandie, fut conduit au Châtelet à Paris, et mis à mort par méprise. Com. LVI, ch. IX. Les personnes qui ont étudié les écrivains étrangers de cette époque savent combien peu on leur doit ajouter foi, quand ils s'occupent des affaires de l'Angleterre ; mais admettons même tout ce récit, il ne sera jamais une preuve du mariage. Nous savons déjà que Stillington avait composé la pétition ; nous voyons maintenant que c'est lui qui a suggéré ce qu'elle contient. Comines ne hasarde aucune conjecture sur la fausseté ou la réalité des dires de Stillington. Laing suppose qu'Édouard emprisonna l'évêque pour lui arracher le contrat, ou pour le punir d'avoir dévoilé ce secret. Mais

aucune de ces hypothèses n'a de solidité. L'historien nous assure que Stillington garda ce secret jusqu'à la mort d'Édouard; et l'idée que ce prince voulut lui arracher le contrat ne vient que d'une erreur sur le sens de ces paroles : « avoit fait la promesse entre les mains dudit évesque. » Ce qui fait allusion à la manière dont étaient reçues ces promesses verbales, et non à aucun contrat écrit et déposé entre les mains de l'évêque, comme Laing le traduit. La véritable raison de la disgrâce de Stillington (nous ne savons rien de son emprisonnement) se peut voir dans Rymer, XII, 66. Bientôt après la proscription de Clarence il fut accusé d'avoir violé son serment d'allégeance, probablement pour s'être associé à Clarence. Il parut devant un grand conseil de lords et de prélats, prouva son innocence d'une manière péremptoire, fut déclaré loyal et fidèle sujet, et ensuite chargé de plusieurs fonctions de confiance et de haute importance.

8° Sir Thomas Morus laisse brusquement son histoire au milieu d'une conversation entre le duc de Buckingham et l'évêque d'Ely. Hall continue cette conversation, sans nous informer d'où il l'a tirée; il fait dire au duc : « Richard » présenta aux lords formant son conseil privé des actes au» thentiques de docteurs, de procureurs, de notaires et des » dépositions de différents témoins qui attestaient l'illégi» timité des enfants d'Édouard; lesquelles dépositions je » croyais alors aussi véridiques que je suis sûr aujourd'hui » qu'elles sont fausses et simulées, et avancées par des té» moins subornés. » Hall. 33. Laing conclut de là, qu'on présenta au conseil la preuve du contrat antérieur de mariage; mais on peut répondre, que ces dépositions ne furent jamais judiciairement examinées, qu'elles ont été déclarées fausses et achetées à prix d'argent, par l'autorité même que l'on cite ici; et enfin que le discours entier est une fiction; car on fait dire au duc que Richard refusa de lui rendre les domaines de Hereford qu'Édouard lui avait enlevés, quoique la vérité soit que Richard les lui rendit, (Dugd. Bar. I, 168, 169; II, 248.) et si nous en croyons

More lui-même, il ne rejeta impoliment aucune de ses pétitions. More, 70.

9° Lorsque Henri VII épousa Élisabeth, fille d'Édouard, l'acte qui déclarait illégitimes les enfants de ce prince fut annulé. On avait coutume dans ces occasions de rappeler la totalité de l'acte et d'en particulariser les articles, chose que l'on omit alors, de l'avis même des juges ; et, à leur place, on inséra les premiers mots seulement, comme suffisants pour expliquer quel était l'acte que l'on annulait. On fit à cette époque une motion pour citer Stillington devant le parlement ; mais le roi s'y opposa ; de là, Laing conclut que Henri savait que la légitimité de sa femme ne pouvait soutenir l'examen. Mais on peut donner une réponse complète. Les jurés déclarèrent que leur objet était d'empêcher qu'une calomnie aussi horrible et aussi honteuse se perpétuât sur les registres du parlement ; (Year-Book, Hilary Term. 1, Hen. VII.) et le roi ajouta qu'ayant déjà pardonné à Stillington, il ne pouvait plus le poursuivre pour la même faute. More, 70.

10° En somme, il me semble évident qu'Élisabeth était la véritable et légitime épouse d'Édouard, et que le mariage antérieur n'a été qu'une fiction inventée pour justifier l'usurpation de Richard.

NOTE B.

Je me propose dans cette note d'examiner les arguments employés pour laver la mémoire de Richard de l'imputation d'avoir assassiné ses neveux.

I. Il serait difficile de citer un écrivain plus digne de foi que l'historien de Croyland, qui composa sa narration dans le mois d'avril qui suivit la mort de Richard. Il rapporte qu'une conspiration très étendue s'était formée pour enlever les deux princes de la Tour, et qu'on était au moment de l'exécution, quand on publia que les deux princes avaient péri. (Cont. Croyl. 568.) On a dit que ce n'était qu'un simple bruit provenant des conspirateurs eux-mêmes, et que l'écri-

vain ne donnait pas ce fait comme une vérité; mais, 1° il ne pouvait provenir des conspirateurs, parceque cela les eût forcés à différer leur insurrection projetée, et à jeter les yeux sur un autre chef, (Ibid.) et 2° l'écrivain poursuit sa narration comme s'il croyait les princes morts; et il se sert d'expressions qu'il n'eût pas employées, s'il eût conservé quelques doutes sur leur assassinat. Il dit que l'on ignore par quel genre de mort violente ils ont péri, (quo genere violenti interitus ignoratur, ibid.) que leur cause a été vengée à la bataille de Bosworth, (quarum causa hoc bello potissimè vindicata est, p. 575.) et que Richard, non content de s'emparer des trésors d'Édouard, fit mourir les enfants, (amplo divitiarum Edwardi cumulo non contentus oppressit proles. (Ibid.) Je pense que l'emploi de semblables expressions ne laisse aucun doute sur l'opinion de cet écrivain.

II. Tous ceux qui étaient intéressés à connaître la vérité semblent avoir eu la même conviction.- 1. Le duc de Buckingham et les gentilshommes des comtés du nord, après la publication de la mort des princes, reconnurent qu'il n'existait plus de sûreté pour eux-mêmes, à moins qu'ils ne pussent susciter à Richard un nouveau compétiteur, et ils offrirent en conséquence la couronne au comte de Richmond, à condition qu'il épouserait Élisabeth, dernière héritière de la famille d'York. (Cont. Croyl. 568.) Peut-on croire qu'ils se soient ainsi conduits sur la foi d'un simple bruit dont, à ce moment, ils devaient naturellement suspecter la véracité; n'ont-ils pas fait des recherches à cet égard, et ne se sont-ils pas convaincus que le jeune Édouard et son frère étaient morts, avant d'offrir la couronne à une branche illégitime d'une famille rivale? - 2. Richard pour déjouer ce projet, fit tous ses efforts afin d'engager Élisabeth, veuve d'Édouard, à quitter son asile avec ses filles; mais il n'y parvint que lorsqu'il eut juré devant les pairs, les prélats, le maire et les aldermen que l'existence de ces jeunes filles ne courait aucun danger. Pourquoi Élisabeth exigea-t-elle un serment? Elle croyait indubitablement que le roi

avait déjà assassiné ses fils, et elle craignait un semblable destin pour ses filles. (Buck. p. 528.) — 3. Richard, même avant la mort de sa femme, se proposait d'épouser la princesse Élisabeth, et cela, parcequ'il ne voyait aucun autre moyen de s'assurer le trône et de ruiner les espérances de son rival. (Non aliter videbat regnum sibi confirmari, neque spem competitori sui auferri posse. (Cont. Croyl. 572.) Et ceci ne peut être réel que dans le cas où les princes eussent été morts, et la princesse Elisabeth héritière du trône.

III. Rouse, qui mourut en 1491, déclare solennellement que les princes furent tués, mais avec tant de secret, que peu de personnes surent de quelle manière. (Edwardum cum amplexibus et osculis recepit, et infrà circiter duo menses vel parum ultrà, cum fratre suo interfecit. —Ità quod ex post paucissimis notum fuit quà morte martyrisati sunt. Ross., 214, 215.)

IV. André, historiographe contemporain de Henri VII, dit que Richard fit tuer les deux princes à coup d'épée; « ferro feriri jussit. » MS. Domit. A. xviii.

V. Sir Thomas Morus, qui écrivit peu après, en 1519, non seulement affirme qu'ils furent assassinés, mais encore il entre dans toutes les particularités du meurtre, tirées de la confession même des assassins. Le lecteur a vu ce rapport dans les pages précédentes.

VI. En juillet 1674, conformément à un ordre donné pour abattre tous les bâtiments contigus à la Tour blanche, les manœuvres « creusant sous les escaliers qui conduisaient de l'appartement du roi à la chapelle de ladite Tour, à environ dix pieds en terre, trouvèrent les ossements de deux enfants, qui avaient été enfermés (comme il paraît) dans un coffre de bois, et quand on les examina, leurs proportions se rapportèrent à l'âge des deux frères, dont l'un avait environ treize ans, et l'autre onze ans. » De cet examen on conclut que c'étaient les restes des princes assassinés, et en conséquence, après les avoir séparés des débris qui les entouraient, on les

inhuma honorablement dans la chapelle de Henri VII à Westminster. (Sandford. 427, 429.) On a considéré ce fait comme une confirmation réelle de l'assassinat : car on n'a point entendu dire que deux autres enfants soient morts à la Tour, et More nous apprend qu'un prêtre transporta leurs corps de la place où les avaient déposés les assassins, dans un autre lieu, et que son secret périt avec lui, parcequ'il mourut peu après. (More, 68.) On peut inférer de ces expressions qu'on avait fait d'inutiles tentatives pour le découvrir.

VII. En opposition à cette preuve, on a observé que, même sous le règne de Henri VIII, on regardait comme douteux que ces princes eussent été assassinés. Je transcrirai donc les paroles de More, qui démontreront que ces doutes n'étaient pas généraux, et qu'ils ne reposaient sur aucun fondement. « La mort de ces princes toutefois a été » si long-temps mise en question, que plusieurs person- » nes doutent encore si, sous son règne, ils étaient morts ou » vivants. Ce n'est pas seulement pour cette raison que Per- » kin Warbeck, par la méchanceté ou la sottise de certaines » gens, a si long-temps abusé le monde, chez les princes, » comme aux yeux du peuple, se donnant et passant pour » le plus jeune des deux; mais parceque toutes ces affaires » étaient, dans les derniers temps, couvertes d'un tel secret, » qu'on avançait une chose, bien qu'on pensât différem- » ment; que par conséquent rien n'était prouvé, rien n'é- » tait certain, et que l'habitude de cette conduite tortueuse » et cachée rendait suspects les discours de tous les hom- » mes, ainsi qu'une pierre fausse fait soupçonner la faus- » seté de celles qui l'entourent... Mais je vous raconterai » la fin déplorable de ces deux enfants, non comme je l'ai » partout entendue, mais comme elle m'a été affirmée par » des personnes dignes de tant de confiance, et avec de tels » détails, qu'il me semble qu'elle est exacte dans toute » son horreur. » Il fait ensuite ce récit, et il termine en disant : « Voilà, ainsi que je l'ai appris de gens qui le savaient » bien, et qui n'avaient aucun motif de mentir, com-

» ment ces deux nobles princes furent tués secrètement. P. 67, 68.

VIII. On a néanmoins prétendu que le récit de More ne peut être vrai. « Un concours de circonstances singulières et » providentielles, dit Laing, nous permet de constater la durée » et de déterminer toutes les particularités du voyage de Ri- » chard, pendant lequel on suppose qu'il médita et fit exé- » cuter l'assassinat de ses neveux. Il était à Westminster le » dimanche 31 août, où il ratifia son alliance avec le roi » de Castille, et à York le 7 de septembre, jour qui pré- » céda son second couronnement. » (Laing, 420.) L'écrivain dit donc que le roi était lundi à Windsor, mardi à Oxford, mercredi à Glocester, jeudi à Warwick, vendredi à Nottingham, samedi à Pontefract, et dimanche à York. Actuellement il prétend que si l'assertion de More était vraie, Green le messager, envoyé pour s'entendre avec Brackenbury, gouverneur de la Tour, doit avoir quitté le roi dans son voyage, lundi ou mardi, et être revenu vers Richard à Warwick le jeudi suivant, pour lui apprendre qu'on avait rejeté ses propositions; et que Tyrrel, parti de Warwick le vendredi, avait commis le meurtre dans la Tour la nuit du vendredi ou celle du samedi, et se trouvait auprès du roi avant qu'il arrivât à York le dimanche, célérité à laquelle il est impossible d'ajouter foi; d'où il suit que tout le récit est faux. Laing, 420-423.

Maintenant il faut reconnaître que, si les limites assignées au voyage de Richard par ses partisans sont exactes, il est impossible de rassembler en un si court espace tous les faits mentionnés par More. Mais ces limites sont-elles réelles? Il est certain que le roi fut couronné avec la reine à York, le dimanche 8 septembre (Drake's Eborac. 117. Rousse, 217.), après avoir créé son fils prince de Galles, le même jour, dans une assemblée générale de la noblesse. (Rym. XII, 200.) Il faut donc qu'il soit arrivé à York la veille; et s'il partit de Londres le premier seulement, qu'il ait achevé sa longue tournée en sept jours. Mais est-il donc certain qu'il se trouvât à Westminster le 31 d'août?

car de l'exactitude de cette date ; dépendent tous les raisonnements des défenseurs de Richard. La seule preuve en est que l'on trouve dans Rymer deux actes datés du 31 d'août (teste rege apud Westmonasterium. Rym. XII. 198, 199.) ; mais ces documents ne prouvent rien, si ce n'est que le chancelier était à Westminster. Le roi pouvait être à une distance de 300 milles. On les dit publiés, « teste rege, » parcequ'ils venaient de sa haute cour de chancellerie. Parmi des centaines de preuves, j'en citerai deux qui mettront ce point hors de doute. En avril 1399, Richard II était en route avec son armée pour l'Irlande. Sous la date du 27 de ce mois, nous possédons une ordonnance, «teste rege,» à Bristol où il était réellement, et une autre ordonnance du même jour, « teste rege, » à Westminster où se trouvait le chancelier. (Rym. VIII, 81.) Ainsi nous savons encore qu'à la mort d'Édouard IV, le 9 d'avril 1483, son fils Édouard V se trouvait à Ludlow, et qu'il n'arriva à Londres que le 4 de mai suivant. Cependant, le 23 d'avril, onze jours avant qu'il approchât de Westminster, on publia trente-trois ordonnances en son nom, datées de Westminster, « teste rege.» (Rym. XI, 79.) D'où il suit que les ordonnances en question, sur lesquelles Carte, Walpole et Laing appuient leurs principaux raisonnements, ne prouvent rien, quant à la présence ou à l'absence de Richard au jour où ils sont datés.

Il est cependant facile de démontrer qu'il était ce jour-là dans le voisinage d'York, et que son voyage, au lieu de six jours, dura tout un mois. Les anciens écrivains disent qu'il partit peu de temps après son couronnement, le 6 de juillet. (Cont. Croyl. 567. Fab. 516.) Il alla de Londres à Windsor ; de Windsor à Oxford. On ne spécifie pas le jour de son arrivée ; mais il reçut de l'université une pétition en faveur de l'évêque d'Ély, datée du 4 août (apud Speed. p. 932.), donc il n'est point improbable qu'il s'y trouvât à cette époque. Il s'arrêta ensuite à Woodstock, où la population de la contrée se plaignit à lui de ce que son frère avait injustement annexé une grande étendue de terre à la forêt de Wich-

wood ; et d'après ses informations, il leur accorda une charte de *disafforestation* (1). De là il se rendit à Glocester, et pour faire honneur à une ville dont il tirait son titre de duc, il lui nomma un maire et des shériffs. Il fit deux autres stations à Worcester et à Warwick. Là, il fut rejoint par la reine et les ambassadeurs espagnols, qui venaient directement de Windsor, et il y tint sa cour pendant toute une semaine (2), ayant près de lui cinq évêques, le duc d'Albany, quatre comtes, cinq barons, le président des juges du banc du roi, d'autres lords et chevaliers, et un grand nombre de nobles dames qui accompagnaient la reine. Il en partit pour Coventry, puis pour Leicester, et de Leicester pour Nottingham, où il était le 23 d'août : car nous avons une lettre écrite dans cette ville, et datée du 23, de son secrétaire intime. Il annonçait aux citoyens d'York qu'il approchait de leur ville, et leur disait que : « les lords et les juges du roi suivaient, afin de » siéger, et de satisfaire aux plaintes, de décider les causes » des pauvres gens, et de punir ceux qui contrevenaient à » ses lois. » (Drake, 116.) Il s'arrêta ensuite à Pontefract, où il nomma un maire, et de là il se rendit à York. (Voyez ce voyage dans Rouse, 216-217.) De York, le 31 d'août, il dépêcha l'ordre à Piers Courties, maître de la garde-robe, de lui envoyer dans cette ville ses éperons, ses bannières, ses cottes d'armes, etc., avec tous les objets dont on aurait besoin pour son couronnement. (Drake's Eborac. 119. Buck. 527.) Il est donc évident qu'au lieu d'être parti de Londres le 1er de septembre pour être couronné le 8 à York, il avait employé tout le mois d'août à son voyage, et avait atteint York avant le jour auquel on a

---

(1) C'est-à-dire qui retranchait l'espace de terre réclamé, de celui que l'on regardait comme forestier, et le délivrait de l'influence du code sanguinaire connu sous ce nom. (*Note du traducteur.*)

(2) Rouse ne pouvait ignorer cette circonstance importante dans la discussion présente, puisqu'il demeurait à cette époque à Guy's-cliff, à quatre milles seulement de Warwick.

supposé qu'il était encore à Londres. On peut remarquer aussi que ce récit s'accorde avec celui de More. Il dépêcha Green comme il était en route pour Glocester, et reçut son rapport à son arrivée à Warwick. De là, il envoya Tyrrel à la Tour, et le meurtre fut commis bientôt après, probablement dans la semaine qu'il passa à Warwick, laquelle, d'après la date de sa résidence à Nottingham, doit être au milieu d'août, époque assignée par Rouse, qui dit que le jeune roi fut tué environ trois mois après avoir été reçu et caressé par son oncle, ce qui eut lieu le dernier jour d'avril. Rouse, 215.

IX. Walpole (p. 70, 71) transcrit un passage des registres du parlement de 1484, pour prouver qu'Édouard V était vivant lorsque le parlement s'assembla, et que par conséquent il n'a pas pu être mis à mort pendant le voyage de Richard à York. Mais s'il avait donné plus d'attention à ce registre, il aurait vu qu'il ne faisait que copier la pétition présentée au protecteur au château de Baynard, et que le passage en question prouve seulement qu'Édouard était vivant lorsque son oncle usurpa le trône. Voyez Rot. parl., VI, 241.

X. Le dernier argument dont je ferai mention est pris dans l'histoire de Henri VII, p. 71, par Bacon. Il nous dit, que peu après l'apparition de Perkin, Tyrrel et Dighton (Forrest, l'autre meurtrier était mort) furent enfermés à la Tour, et, comme le roi le fit publier, tous deux s'accordèrent à raconter la même histoire : que néanmoins Henri ne fit aucun usage de leurs aveux : que Tyrrel fut bientôt après décapité pour d'autres faits de trahison ; mais que Dighton, qui, à ce qu'il paraît, parla le mieux en faveur du roi, fut mis en liberté, et devint la source principale de la publicité de cette tradition. Actuellement, s'il est vrai que Henri ait interrogé ces personnes au moment de l'apparition de Perkin, et qu'il ne se soit pas servi de cette preuve pour démontrer que Perkin n'était pas le duc d'York, cette omission justifierait le soupçon qu'ils n'avaient pas avoué le meurtre. Le fait est, qu'ils furent

interrogés seulement avant l'exécution de Tyrrel, comme le dit Bacon lui-même ; cependant cette exécution n'eut pas lieu, comme il le suppose, peu après l'apparition de Perkin; mais, à dix années de distance, en 1502, pour avoir favorisé la fuite du comte de Suffolk. (Rot. parl. VI, 545.) D'après cela, Henri n'avait pu se servir de leurs confessions dans aucune de ses déclarations contre Perkin, qui étaient publiées depuis long-temps. La chose est également prouvée par l'histoire de sir Thomas Morus, qui écrivait quelques années après. « Il est très vrai, et » bien reconnu qu'à l'époque où sir Jacques Tyrrel était » à la Tour pour trahison commise envers le roi Henri VII, » Dighton et lui furent interrogés, et qu'ils avouèrent le » meurtre, comme nous l'avons décrit. » More, 68.

NOTE C.

Les prétentions de Warbeck présentent un problème qu'on a regardé comme difficile à résoudre. Était-ce un imposteur ou le véritable duc d'York? Nos anciens écrivains ont adopté unanimement la première opinion; mais leur autorité a été repoussée par quelques écrivains modernes, qui prétendent que sous la dynastie des Tudors, personne n'eût osé exprimer un doute injurieux à la cause de la famille régnante. Si nous en croyons Carte, Laing et Walpole, Warbeck était le véritable fils d'Édouard IV, et l'héritier légitime du trône.

Les arguments les plus favorables à la cause de l'aventurier émanent de deux sources; savoir, la reconnaissance par les princes étrangers, et l'impossibilité où se trouva Henri de découvrir son origine réelle comme imposteur. 1° Il fut reconnu comme duc d'York par Charles de France, Jacques d'Écosse et Marguerite de Bourgogne. Si l'on peut dire que le but de Charles était de faire tort à Henri, Jacques du moins a dû se bien convaincre du véritable caractère de Warbeck avant de lui donner sa proche parente en mariage : et la conduite de Marguerite, qu'il était bien plus

difficile de tromper, doit prouver que c'était en effet son neveu, ou qu'elle favorisait sciemment une imposture. Mais dans cette dernière supposition, quel pouvait être son but? Sa nièce était reine d'Angleterre, les enfants de cette nièce étaient héritiers présomptifs de la couronne : aurait elle donc voulu déshériter sa. propre famille en faveur d'un aventurier obscur et inconnu?

2° Henri, avec toutes ses ruses et ses intrigues, ne put jamais rendre un compte satisfaisant de l'origine et des aventures de Warbeck. Les histoires qu'on fit circuler par ses soins, portent des marques évidentes d'incertitude et de fausseté. Il y avait deux méthodes à employer pour dévoiler l'imposteur avec succès. Il pouvait faire constater la mort des deux princes dans la Tour, en faisant arrêter et interroger les assassins désignés : ou, après l'arrestation de Warbeck, il pouvait le confronter avec la reine sa femme, et avec ses sœurs. Leur témoignage eût décidé la question. Si donc il n'adopta aucune de ces mesures, c'est une preuve qu'il ne l'osa pas. Il eût fallu faire connaître que les frères n'avaient pas été tous deux mis à mort par leur oncle, que le plus jeune s'était échappé, et qu'il réclamait alors la couronne. Tels sont, en abrégé, les arguments de ceux qui soutiennent la cause de l'aventurier.

Il me semble, quant à moi, que les arguments contre l'identité de Warbeck et de Richard duc d'York, sont beaucoup plus forts. 1° Dans les pages précédentes on a vu que la mort des deux princes était admise par tous ceux qui avaient le plus d'intérêt à connaître la vérité, par leur mère Élisabeth et leur oncle Richard, par les partisans de la maison de Lancastre, et ceux de la maison d'York, et par Henri lui-même, du moins jusqu'à l'été de 1487, quand il proposa à leur mère d'épouser le roi d'Écosse, et aux filles d'Élisabeth de s'unir à ses deux fils. Quatre ans plus tard, un jeune homme paraît en Irlande, et se déclare le plus jeune des deux princes que l'on croit morts. N'était-ce pas à lui de prouver ses prétentions, de raconter comment il était échappé à ses meurtriers, dans quel lieu il avait été

transporté, où et comment il avait passé les huit années qui s'étaient écoulées depuis sa mort supposée? Cependant toutes ces choses restèrent dans un profond secret. Même dans ses proclamations à la tête de l'armée écossaisse, quand il était de son intérêt le plus puissant que les Anglais fussent convaincus de ses droits, il se contenta d'assurer que, « dans son enfance, il s'était échappé par la » volonté divine de la Tour de Londres, qu'il avait été se» crètement transporté au-delà des mers dans diverses con» trées, et qu'il y était resté inconnu pendant un certain » nombre d'années. » Ce maigre récit, dans des circonstances où les preuves les plus évidentes étaient nécessaires, trahissait une sorte de conscience intime que cette histoire ne supportait pas l'examen.

2° Il paraît qu'en général la nation n'ajouta point foi à ses assertions. Les personnes qui s'étaient attachées à lui en France, étaient, sinon toutes, du moins pour la plupart, sous le poids de la proscription, et les gentilshommes qui furent condamnés dans cette occasion en Angleterre, paraissent avoir été exécutés, moins pour avoir admis ses prétentions, que pour avoir cherché à savoir en effet qui il était, ce que Henri appelait une trahison épouvantable envers lui-même. Après cette époque, aucune personne notable ne s'attacha au prétendant. Quand il débarqua sur la côte de Kent, il fut immédiatement repoussé; quand il rentra triomphant en Angleterre à la tête d'une armée écossaise, et qu'il se trouva en position de protéger ses amis, aucun individu ne revint sous son étendard; et ensuite lorsqu'il prit le commandement des insurgés de Cornwall, il n'enleva pas à Henri un seul de ses hommes liges. Il n'est pas croyable que les nombreux partisans de la maison d'York fussent restés tranquilles dans une telle occasion, s'ils ne l'avaient regardé comme un imposteur.

3° La conduite de Henri vient corroborer cette opinion. Sa jalousie eût-elle épargné le véritable duc d'York, une fois qu'il se trouva en sa puissance? L'eût-il présenté aux regards de la populace sur sa route, ou des citoyens de

Londres, dont plusieurs auraient pu reconnaître ses traits? Eût-il souffert qu'il parcourût en liberté le palais de Westminster, pendant six mois, journellement exposé à la vue de la reine, de ses sœurs et de la principale noblesse? Après sa fuite et sa seconde arrestation, le roi ne se serait-il pas emparé de grand cœur de ce prétexte plausible pour se défaire d'un si dangereux compétiteur? Tous ceux qui compareront sa conduite envers le comte de Warwick à sa conduite envers Warbeck, seront convaincus qu'il regardait le premier comme un véritable Plantagenet; mais que le second ne lui semblait qu'un imposteur.

4° Mais que dira-t-on de sa reconnaissance par les puissances étrangères? On peut observer que si l'union des deux roses par le mariage de Henri et d'Élisabeth avait satisfait plusieurs yorkistes, il existait cependant encore un parti, qui, par inimitié pour la maison de Lancastre, voulait placer sur le trône le jeune comte de Warwick. A la tête de ce parti était la duchesse de Bourgogne; elle avait d'abord accueilli l'imposture de Simnel, elle protégea ensuite celle de Warbeck. Si l'une ou l'autre avait réussi, il n'eût pas été difficile d'écarter le fantôme pour faire place à la réalité. La conduite de Charles VIII ne prouve que son désir de vexer et d'intimider Henri. Il avait primitivement essayé de soutenir les amis de Warwick; quand ils eurent échoué, Warbeck, probablement à son instigation, sollicita le secours des yorkistes en Irlande; et à leur refus, on l'invita à paraître à la cour de France comme héritier de la couronne d'Angleterre. Mais l'évènement prouva que cette invitation n'avait d'autre but que d'amener Henri à signer un traité. Du moment où cette opération fut terminée, Perkin ne reçut aucune assistance du roi de France. Quant au roi d'Écosse, il paraît qu'il y eut aussi beaucoup de politique dans la réception qu'il fit à l'aventurier. Il pensa que si Perkin réussissait, il ne pourrait rien refuser à un prince qui l'aurait placé sur le trône, et que s'il ne réussissait pas, Henri ne manquerait pas de faire des offres avantageuses à Jacques pour le détacher de la cause de son rival. D'a-

près ces considérations, dit Polydore, le roi, soit erreur, soit pitié, ou seulement dissimulation, commença à le traiter avec de grands honneurs, etc. P. 597.

L'examen et la comparaison de toutes ces circonstances ont laissé dans mon esprit peu de doutes sur l'imposture de Warbeck. Il était probablement poussé en avant, afin de mettre le jeune comte de Warwick à l'abri de la jalousie de Henri. S'il ne réussissait pas, Warwick n'en était pas moins en sûreté, s'il réussissait, au contraire, la découverte du secret eût placé ce jeune prince sur le trône. Il est du moins constant que tant que Warwick vécut, les prétendants à la couronne se succédèrent rapidement l'un l'autre. Après son exécution, il fut permis à Henri de jouir sans trouble de la couronne.

FIN DES NOTES.

TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

CHAPITRE I.

HENRI V.

Avènement de Henri V. — Insurrection des Lollards. — Invasion de la France. — Bataille d'Azincourt. — Seconde invasion de la France. — Conquête de Normandie. — Meurtre du duc de Bourgogne. — Henri est créé régent de France. — Prise de Meaux. — Sa mort. — Ses funérailles. — Affaires de l'église.

CHAPITRE II.

HENRI VI.

Gouvernement durant la minorité. — Le duc de Bedford régent de France. — Jacqueline de Bavière. — Siége d'Orléans. — Jeanne d'Arc. — Charles couronné à Reims. — Henri à Paris. — Défection du duc de Bourgogne. — Armistice entre l'Angleterre et la France. — Querelles dans le cabinet anglais. — Mariage du roi. — Mort de Glocester et de Beaufort. — Perte des provinces françaises. — Accusation et meurtre de Suffolk. — Insurrection de Cade. — Le duc d'York protecteur. — Henri recouvre son autorité. — Désastres des yorkistes. — Leurs succès — Le duc est déclaré héritier du trône. Il est tué à Wakefield. — Son fils Edouard entre à Londres. — Il est proclamé roi.

CHAPITRE III.

ÉDOUARD IV.

Edouard est couronné. — Désastres des lancastriens. — Henri VI est fait prisonnier. — Mariage d'Edouard. — Insurrection. — Le roi emprisonné par les Nevils. — Il est relâché. — Autre insurrection. — Clarence et Warwick quittent le royaume. — Leur retour. — Ils chassent Edouard. — Ils rétablissent Henri. — Retour d'Edouard. — Sa victoire à Barnet. — Prise et mort de Henri. — Bataille de Tewksbury. — Guerre avec la France. — Paix. — Proscription de Clarence. — Mort du roi.

CHAPITRE IV.

ÉDOUARD V.

